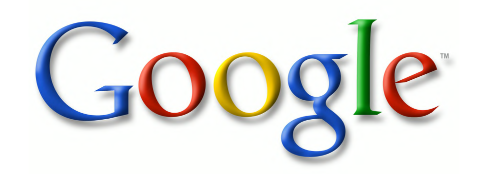
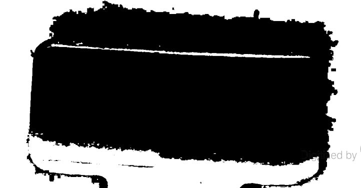











Tom. I.
Pl. I.
P·LEOPOLDVS·D·G·P·R·H·ET·B·A·A·M·D·ETRVRIAE·
DEVS·EVOCAT
Sellier Fecit

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,
TRADUITE DE L'ITALIEN
DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

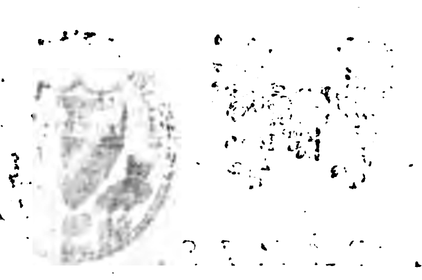
TOME PREMIER.





A PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.



AVIS.

Si jamais le ſuccès, les éditions multipliées d'un Ouvrage, les éloges qu'en ont faits les gens les plus éclairés, ont été la preuve du mérite d'un Auteur, nous oſons aſſurer que l'Ecrivain à qui nous devons cette Hiſtoire, a parfaitement rempli ſon objet, & s'eſt fait le plus juſte titre à la reconnoiſſance des principales nations de l'Europe, ſur-tout à celles de la France & de l'Italie. Pluſieurs éditions enlevées auſſitôt qu'imprimées, deux autres actuellement ſous preſſe à Florence, les inſtances qui nous ont été faites par un des hommes les plus éclairés de notre ſiècle, dans pluſieurs lettres qu'il nous a écrites de Veniſe, pour nous engager à publier cette Hiſtoire en François, nous ont enfin déterminé à quitter d'autres travaux, & à nous faire un objet de délaſſement & de plaiſir de cette traduction. Nous l'avons entrepriſe d'autant plus volontiers, que l'Auteur moins jaloux de nous donner des détails ennuyeux & ſtériles, tels qu'on en voit trop ſouvent avec peine dans la plûpart de nos Hiſtoires, s'occupe plus de nous inſtruire des progrès des ſciences, des lettres, du commerce, de l'ordre économique public & particulier, de l'état ſocial, enfin de l'hiſtoire de l'homme que de celle des Princes dont il rapporte les actions. A cet égard cette Hiſtoire de la Toſcane eſt devenue celle de toutes les nations : auſſi l'Auteur embraſſe-t-il dans ſon plan les révolutions les plus importantes de l'Europe, depuis que les Médicis ont été établis ſouverains à

Florence par l'empereur Charles V, jusqu'au traité de Vienne du 31 octobre 1737; traité en vertu duquel l'Etat de Florence fut cédé à la Maison de Lorraine, & les Duchés de Lorraine & de Bar avec leurs appartenances & dépendances furent pour jamais abandonnés & assurés à la France, après la mort de Stanislas I, roi de Pologne. Il seroit à souhaiter que nos Historiens eussent conçu des plans semblables à celui de notre Auteur: ils nous auroient moins fatigués par ces détails fastidieux de combats, de désastres, de victoires, qui ne sont le plus souvent des faits glorieux que pour la stupidité du peuple, & des sujets de gémissemens pour l'humanité. Mais notre Auteur n'a pas besoin de nos éloges. Jaloux de faire connoître cette Histoire le plus promptement que nous pourrons, nous la publierons par des livraisons de deux volumes, jusqu'à la concurrence de neuf à dix qui en feront la totalité; & nous promettons au Public que tout sera fini dans quatre mois au plus tard. Sans un événement imprévu, nous en aurions déjà publié plus de moitié: mais il n'y aura pas de grands délais d'une livraison à l'autre. Ceux qui s'occupent de l'Histoire de France, vont apprendre des choses importantes, qui seroient toujours restées ignorées sans cet Ouvrage-ci.

L'Auteur ayant dédié son Ouvrage au Grand Duc régnant, frère de notre gracieuse Reine, a mis le portrait de ce Prince à la tête de son Histoire. Nous avons cru faire plaisir au Public en le lui communiquant.

AVIS



AVIS DE L'AUTEUR AU LECTEUR.

L'OUVRAGE que l'on publie a pour objet de présenter en un corps, les notices relatives au grand duché de Toscane & à la Maison de Médicis. La méthode que nous avons suivie nous a paru la plus propre à réunir sous un seul point de vue, tous les matériaux qui, placés çà & là, auroient peut-être interrompu la suite des faits.

On pourra être étonné de voir qu'une Histoire aussi neuve & aussi volumineuse ne présente aucune citation, ni même aucuns des documens qu'on exige ordinairement pour établir la vérité des faits que l'on avante. L'Auteur

proteste donc qu'il à puisé avec la plus grande fidélité dans les archives du cabinet de Médicis, où ces originaux ont été déposés avec l'ordre le plus scrupuleux, par les soins extrêmes de notre très-gracieux & très-vigilant Souverain.

Comme le Public, à qui l'accès de ces archives n'est pas accordé, n'auroit par conséquent pu collationner ces documens, l'Auteur a jugé qu'il étoit superflu de couvrir ses marges de citations inutiles d'armoires, de tablettes, de regîtres, se réservant à les indiquer de la manière la plus authentique dans le cas où l'on auroit le moindre doute de leur véracité.

La Chronologie étant l'ame de l'Histoire, on a cru devoir la suivre scrupuleusement, au risque même de paroître trop minutieux dans l'indication de

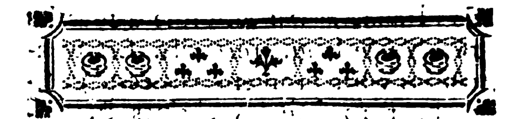
certaines dates. Pour plus grande clarté, l'Auteur a quitté l'ancienne manière de compter les années chez les Florentins, & a tout rapporté au nouveau style adopté à Florence en 1750.

Lorsque l'Auteur a pu rendre le caractère & le génie d'un personnage & du tems avec un document original, il a cru devoir préférer cette méthode à une simple description. Il est aussi descendu dans les moindres détails en rapportant certains événemens, pour ne pas manquer à l'exactitude dans la vérification des faits ; sur-tout lorsque ces événemens s'étoient accrédités dans l'esprit du Public sous un aspect tout différent de la vérité, soit par une fausse tradition, soit par des mémoires supposés.

Enfin, l'Auteur s'est abstenu de toute considération en écrivant les ré-

volutions de sa Patrie, & n'a eu pour but que la vérité ; ce qui est sans doute la plus belle qualité de l'Histoire.





INTRODUCTION.

§. I.

Etat de la Toscane avant l'élévation de la Maison de Médicis.

LA Toscane, qui fait actuellement le *grand Duché*, est une grande partie de la contrée située entre la Magra & le Tybre; les Romains l'appeloient *Etrurie*. Elle fut d'abord gouvernée par ses Lucumons. Une fois soumise par les Romains, elle eut le sort commun de toute l'Italie, tant que dura leur Empire. Elle éprouva comme les autres parties, les calamités causées par les incursions des barbares, & toutes les autres révolutions, aussi long-tems que l'Italie ne fut pas divisée en divers Etats. Elle fut assujettie aux Lombards, & passa ensuite sous la domination des Francs. A l'extinction de la famille de Charlemagne, la fureur des concurrens au royaume

de l'Italie, la mit en proie à tous les ravages de la guerre civile. Les principales villes profitèrent de cette guerre pour rompre les chaînes du systême féodal, sous lesquelles elles gémissoient, & pour assurer leur liberté. On y vit alors naître un systême de législation, les arts, l'agriculture, le commerce. Pise, ville la plus avantageusement située de la Toscane, & la plus favorisée du côté de la fertilité des campagnes, se distingua la première. Florence, peu considérable pour lors, mais située sur le bord de l'Arno dans le cœur de la province, profita si bien de sa position & d'autres circonstances accidentelles, qu'en peu de tems elle devint riche & très-peuplée. Chaque ville devenue une puissance particulière, pensa à s'agrandir sur les ruines des autres, & à s'affranchir entièrement du joug de l'ancien systême; ce qui fut comme l'aliment d'une guerre intestine qui dura pendant plus de trois siècles; guerre fomentée avec art par ceux qui prenoient quelqu'intérêt aux troubles qui divisoient le Sacerdoce & l'Empire. Cette grande révolution changea en-

tièrement la forme politique de l'Italie, en produisant comme le germe des divers Etats qui se formèrent de la réunion de ces petites puissances : réunion opérée par la force, ou par les ligues que faisoit naître l'intérêt de la défense commune. Cette défense étoit nécessaire à chaque Etat, non-seulement pour établir & maintenir sa propre constitution & sa grandeur, mais encore pour s'opposer avec force à celui qui conservant le titre de roi d'Italie, vouloit la ramener à l'ancien système Lombard. Comme le droit résultant de ce titre prenoit d'autant plus de force qu'il y avoit plus de moyens de le faire valoir, il en résulta une perpétuelle contradiction; en ce qu'on le reconnoissoit pour légitime, lorsqu'on en craignoit les preuves, & qu'on en appeloit comme d'abus quand on remarquoit de l'impuissance dans celui qui devoit le soutenir.

Agitées par ce tourbillon politique de l'Italie, les villes de la Toscane se réduisirent, après plusieurs révolutions, à former principalement trois divers Etats, celui de Florence, celui de

Sienne & celui de Pise. Mais Pise qui avoit donné avec tant de gloire l'exemple aux autres, affoiblie par la défaite qu'elle éprouva de la part des Génois, & mal gouvernée par le vice interne de sa constitution, fut enfin forcée de céder à sa destinée, & de se soumettre à la république de Florence. Celle-ci déjà riche & puissante avoit étendu son commerce dans différentes parties de l'Europe, & étoit devenue formidable à ses voisins par son extrême envie d'étendre sa puissance. Située entre les domaines du Pape & la Lombardie, elle étoit continuellement obligée d'être sur ses gardes, pour ne point être assujettie par les Papes, par les ducs de Milan, ou par la république de Venise. C'étoit une alternative perpétuelle d'intérêts avec lesquels elle devoit tenir les siens dans un juste équilibre, afin de pouvoir se mettre également à couvert de ces différentes puissances. Elle observa ce plan de politique avec beaucoup d'adresse, & fut même à chacune de ces puissances un très-grand obstacle qui les empêchoit de tendre à la monarchie universelle de l'Italie.

Si la constitution interne de cette République avoit eu d'aussi solides fondemens, elle n'auroit sans doute pas essuyé ces grandes révolutions qui l'amenèrent au point même de perdre sa liberté ; si cependant on peut appeler liberté un conflit violent & continuel d'intérêts & de partis, lequel dégénère nécessairement en anarchie. A peine le royaume d'Italie fut-il démembré que tous les esprits de cette contrée n'aspirèrent qu'à la liberté : mais, en ne réformant pas l'ancienne constitution, ce n'étoit que le plus petit nombre qui pût profiter de cet avantage. Les villes n'avoient pas de territoire à elles, parce que les campagnes avoient été partagées entre ces innombrables feudataires qui formoient alors le corps de la noblesse militaire de la nation. Les cultivateurs étoient des serfs attachés à la glèbe : les manufacturiers qui travailloient dans les villes & dans les endroits les plus peuplés, étoient accablés de taxes. Le commerce languissoit sous le joug de l'oppression, & la justice n'étoit rendue que par la force & par des intérêts particuliers. La liberté de-

venoit donc inutile, si l'on ne parvenoit à détruire ce nombre immense de tyrans; & ce fut le premier objet que se proposa la ville de Florence.

Elle en abattit beaucoup par la force, & en incorpora d'autres par la voie des traités dans sa bourgeoisie. Mais ces gens y portèrent avec eux l'esprit de domination & d'oppression qui les avoit animés au dehors. Dès qu'elle eut fait publier une liberté générale dans ses dépendances, le peuple, qui en prit de nouvelles forces, se porta de plus en plus à abattre ses anciens tyrans; ce qui fut l'origine de ces funestes factions qui sous le nom de *blancs* & de *noirs*, de *Guelfes* & de *Gibelins*, causèrent tant de maux à cette province pendant deux siècles entiers. L'ambition des Ecclésiastiques y étoit essentiellement intéressée. Le peuple toujours attentif à abaisser les nobles pour affermir sa liberté; les nobles de leur côté, opprimés & oppresseurs, jetoient continuellement des semences de discorde & de vengeance, & ainsi ne permettoient pas de former une constitution qui embrassât les intérêts communs.

La République flotta long-tems au milieu de ces alternatives, & cependant, par une singulière combinaison, elle étoit au plus haut point de sa grandeur. L'Italie étoit devenue le centre du commerce. Les Sarrazins maîtres de l'Egypte, de la côte d'Afrique & de l'Espagne, amenoient dans les ports de l'Italie les riches marchandises de l'Orient. Les Vénitiens, les Génois, les Pisans avoient dans le Levant des établissemens florissans. La France & le Nord gémissoient sous le poids du systême féodal trop contraire au commerce : il languit toujours où il n'y a pas de liberté. Les seuls Italiens étoient libres. Il manquoit un port à la république de Florence pour entreprendre le commerce du Levant : moyennant des traités, elle put disposer des ports des Pisans & des Siennois. On établit des manufactures à Florence, & on fit venir les Umiliati (*religieux*) pour montrer au peuple à travailler en laine. On introduisit la culture des vers à soie ; & l'on frappa des florins d'or pour faciliter le commerce & le change. Depuis l'invasion des barbares on n'avoit frappé aucune monnoie de

ce métal en Italie. Il s'éleva des banques nationales pour la correspondance & le change dans les principales places de l'Europe. Ensuite il se forma plusieurs corps de commerçans nationaux dans les villes avec l'agrément de divers Princes, pour vivre & se gouverner conformément aux loix de la patrie. L'état florissant du commerce devoit faire renaître les lettres & les beaux arts. Aussi vit-on paroître le Dante, Pétrarque, Bocace. Giotto ranima la peinture, & engagea la République à bâtir la principale église de la ville. Malgré tout cela les divisions intestines des citoyens n'avoient pas encore cessé.

Le peuple, après nombre d'obstacles, avoit abattu la puissance des nobles, & s'étoit entièrement rendu maître du gouvernement de la République. Alors il songea à se donner une constitution permanente qui le garantît par la suite de l'oppression. La noblesse fut exclue de la magistrature. Le peuple fut divisé en vingt-une tribus qui prirent le nom d'*Arti*; & celui qui vouloit avoir part au gouvernement, devoit nécessairement

être incorporé dans l'une ou dans l'autre. Sept de ces tribus eurent la prééminence sur les autres quatorze; & selon le recueil de la nouvelle législation de ces tems-là, on laissoit toujours un libre accès à ceux qui vouloient se faire inscrire dans les tribus. Ce singulier systême de gouvernement avoit pour maxime fondamentale l'esprit de vengeance contre l'ancienne noblesse, & pour but, de concilier l'aristocratie avec la démocratie, afin de contre-balancer le pouvoir de l'une par celui de l'autre. L'esprit des Républiques veut ordinairement l'égalité des individus sous l'autorité de la loi: au lieu que dans le systême de Florence la loi qui autorisoit cette inégalité ne fit que doubler le mal; & conduisit insensiblement l'Etat républicain à sa ruine. Les nobles ne souffrant qu'avec peine la nouvelle constitution, plusieurs d'entr'eux suscitèrent des troubles dans la ville; d'autres se choisirent un exil volontaire hors de la patrie, pour concerter les moyens de s'en venger. Ils soulevèrent donc, au grand désavantage de Florence, Castruccio, tyran de Luc-

ques. Cet aggreſſeur s'empara de ſon territoire, la menaça même juſque ſous ſes murs, & la réduiſit au point de faire le ſacrifice de ſa liberté en faveur de celui qui la ſauveroit de ſa perte totale. La tyrannie du duc d'Athènes fut une juſte conſéquence de ces maux.

La République ſurmonta tous les malheurs qui l'accabloient, & au dedans & au dehors; parvint enfin à opprimer entièrement les nobles, en leur impoſant la dure loi d'être exclus des charges, ou de ſe faire inſcrire dans les tribus; de s'appeler plébéiens, de changer juſqu'à leurs noms de famille pour en porter de roturiers. Mais l'extinction de l'ancienne nobleſſe fut auſſi celle de la valeur de la nation; parce que tout le pouvoir ne réſidant que dans le peuple qui étoit commerçant, l'eſprit de négoce étouffa celui des armes. La République n'avoit à ſa diſpoſition aucune troupe nationale tirée de ſon corps même, mais des milices mercenaires priſes à la ſolde, & qu'elle craignoit autant que ſes ennemis. Malgré cela, cette égalité procura quelque calme;

& la ville affligée de cette peste terrible qui ravagea toute l'Europe, épuisée d'ailleurs par la guerre qu'elle eut avec les Visconti, fut quelque tems sans se ressentir des dissentions ordinaires. Cependant les vices essentiels de sa constitution interne n'en laissoient pas moins sentir leurs effets: les réglemens nouvellement établis par les Magistrats n'étoient dus qu'à des hasards; ce qui ramenoit insensiblement le premier désordre.

La prospérité du commerce avoit déjà enrichi plusieurs familles plébéiennes au point de les faire distinguer du commun. Il s'étoit formé nombre d'alliances notables, soit par rapport à la parenté, soit par rapport à l'intérêt; & bientôt on distingua entre le peuple & la populace. Une inquisition d'Etat établie contre les descendans des anciens nobles, injuste en ce qu'elle regardoit le tems passé, & dangereuse en ce qu'elle servoit d'instrument pour opprimer les foibles, souleva les esprits de la ville, & ralluma le feu de la discorde. Le bas peuple ne pouvoit souffrir que ceux qui naguères lui étoient égaux,

abusassent, pour l'opprimer ; de cette extrême grandeur à laquelle ils étoient élevés. Les familles qui tenoient le milieu entre les gens puissans & le bas peuple, se voyoient avec peine éloignés du gouvernement de la République : & la patrie se voyoit même menacée d'une oligarchie. Les mesures les plus prudentes que prissent les Magistrats, étant insuffisantes, ne faisoient qu'aigrir de plus en plus les esprits ; & le bas peuple perdoit peu à peu pour les loix & la magistrature ce respect qui est le soutien des Républiques. Enfin le peuple se souleva avec furie, & après avoir mis le feu en plusieurs endroits, après avoir assassiné, pillé, revêtit de l'autorité suprême Michel, fils de Lando, cardeur de laine. Il réforma la République, admit au gouvernement des personnes viles, abjectes; mais il eut la modération de ne pas s'ériger en tyran, & la grandeur d'ame de s'opposer au peuple même pour sauver la liberté de la patrie. Cette fureur fut en partie calmée ; néanmoins le peuple conservoit toujours le vif desir d'abattre les gens puissans ; & ceux-

ci n'aspiroient secrètement qu'à se venger du peuple & à l'opprimer. Ce tems d'anarchie auroit sans doute été le plus favorable pour celui qui auroit eu l'envie de s'ériger en tyran. Une famille plébéienne qui avoit toujours joui de la considération du peuple, profita de cette occasion pour se placer à la tête de la République; non par violence, mais avec l'amour & la bienveillance de toute la ville.

§. II.

Origine de l'élévation de la Maison de Médicis.

Il seroit aussi difficile de rechercher l'origine de cette famille, qu'il seroit inutile de la trouver. Ses ennemis lui ont reproché de descendre d'un charbonnier de Mugello, d'un hôtelier ou d'un brelandier de Florence, ou d'un médecin qui accéléroit la mort des malades pour de l'argent. Ceux au contraire qui l'ont flattée, l'ont fait descendre de Consuls & d'Empereurs Romains. D'autres voulant éviter les deux extrêmes, ont supposé

que son origine remontoit à un médecin de Charlemagne, lequel s'étoit établi à Florence lorsque cet Empereur rétablit cette ville. Mais ce seroit assurément parmi des familles Gibelines, & non plébéïennes, qu'il faudroit chercher à la faire descendre d'un médecin de Charlemagne. Au reste, il est vrai que cette famille étoit déjà dans une certaine aisance dès 1168, puisqu'elle fit élever une tour, & prit des arrangemens avec quelques familles puissantes pour cet effet. Un diplôme de Fréderic II nous rappelle en 1220, un Jean de Médicis, chevalier. En 1230, Evrard, fils de Laurent, qui étoit fils de Lippo de Médicis, étoit *Podestà* de Lucques.

La grandeur des Médicis s'accrut à mesure que le parti du peuple devenoit plus puissant à Florence; ils contribuèrent beaucoup à dépouiller le duc d'Athènes de la tyrannie de la ville. Jusqu'en 1297, ils occupèrent les premières charges de la magistrature; ils eurent toujours pour principe essentiel de gagner l'amitié du peuple, porté à favoriser quiconque lui fait part de ses richesses. Dans le

tumulte de 1393, le peuple aimant mieux se soumettre à l'autorité d'un seul, qu'au joug pesant de l'oligarchie, offrit la souveraine autorité de la ville à Veri de Médicis; il ne tenoit qu'à lui de l'accepter, s'il eût été plus ambitieux & moins prudent. Cette action ranima en faveur de cette famille, l'amour des gens puissans & du peuple, & fut comme le fondement de sa grandeur subséquente. Les Médicis s'étoient tellement multipliés; qu'après la peste de 1348 il en restoit encore cinquante rejetons mâles, qui avoient échappé aux ravages de ce fléau.

Ce ne seroit qu'avec incertitude & sans utilité qu'on dresseroit une généalogie de cette famille; laissons donc de côté les différentes opinions qu'on a eues à ce sujet, il nous suffira de rappeler son origine à Evrard, fils d'Evrard, souche commune des deux branches parvenues à la souveraineté, & de celles qui sont encore existantes à Florence & à Naples. Les richesses considérables que cet Evrard avoit amassées par le négoce, furent partagées entre ses six fils en 1319: de ces

ſix branches, il n'y en eut que deux qui firent lignée. Heureux dans le commerce, & réuniſſant par haſard les biens de pluſieurs de ces branches, Evrard, ſurnommé Bicci, ſe vit fort à propos aſſez riche dans le moment où il lui importoit le plus de jeter ſolidement les fondemens de ſa grandeur. La révolution de Michel, fils de Lando, & celles qui la ſuivirent, avoient fait accorder au peuple que les tribus inférieures auroient part aux premières charges de la magiſtrature: mais les grands ſouffroient avec peine d'avoir pour égaux des gens du bas peuple; & ceux-ci tâchoient toujours de diminuer l'autorité des grands. Renaud des Albizzi, & Nicolas d'Uzzano qui tenoient le premier rang parmi les nobles, à l'exemple de ce qu'avoit fait, un ſiècle auparavant, à Veniſe le doge Pierre Gradenigo; avoient formé entr'eux le deſſein de fermer le conſeil, & d'en exclure totalement le peuple. Ils vouloient n'admettre à la magiſtrature aucune autre claſſe de citoyens que les ſept premières tribus; à l'excluſion des autres quatorze. Jean de Médicis s'y oppoſa.

D'un autre côté les armes du Visconti menaçant dans la Romagne les dépendances de la République, les nobles eurent la mortification de voir échouer leur dessein par la volonté d'un seul homme. Cette ferme opposition de Jean de Médicis, en faveur des dernières tribus, lui mérita un si grand crédit dans la ville, qu'il eût aisément pu devenir souverain, si son caractère tranquille & modéré ne lui eût fait desirer de s'attacher ses concitoyens plutôt par l'estime que par l'autorité. La guerre que l'on faisoit contre le Visconti, obligeoit la République à imposer des taxes extraordinaires. Le peuple fut révolté des procédés durs & violens des exacteurs. Jean de Médicis proposa de faire un rôle général, afin que par ce moyen, ce fût la loi & non le caprice qui établît les taxes. Par ce procédé il mit les grands au niveau du peuple : & comme il étoit le plus riche de la ville, il fit voir que c'étoit de bon gré qu'il sacrifioit ses intérêts à la tranquillité & à la sûreté de la patrie.

La mort de ce citoyen fut généralement regretée ; & toutes les tribus

formèrent un cortège extraordinaire pour honorer ses funérailles. Il avoit quelque intérêt dans presque toutes les maisons commerçantes des Florentins, répandues en Europe & dans l'Orient. Il fut le premier banquier de l'Italie, & s'enrichit considérablement par le change, pendant les conciles de Bâle & de Constance. Martin V lui avoit donné sa tiare pontificale pour gage, & le créa ensuite duc de Montiverdi, château situé dans le diocèse de Fermo. Baldassar Cossa, qui fut ensuite pape, sous le nom de Jean XXIII, lui avoit été redevable de sa liberté & de sa fortune au concile de Constance. S'étant refugié à Florence, il lui abandonna la direction de tous ses biens; &, à titre d'exécuteur testamentaire, il le chargea d'employer sa fortune en œuvres pies. Jean Gagliano, riche marchand Florentin, chargea aussi Jean & Côme de Médicis, de faire le même emploi de son riche héritage à leur volonté, à titre d'exécuteurs testamentaires. Côme son fils aîné, hérita, à sa mort, de ses biens immenses, de sa réputation, & devint en même-tems l'objet de l'amour du peuple;

comme l'avoit été ſon père ; avantages qu'il ſut encore augmenter par ſon eſprit élevé & entreprenant. Il étoit né en 1388., le jour même de S. Côme, dont on lui donna le nom. Le père l'avoit initié dans toutes les parties du commerce, & l'avoit fait participer à toutes les affaires de la République. Les partiſans de ſa Maiſon lui offrirent auſſi-tôt leur appui ; & le peuple le voulut pour protecteur en place de ſon père. Ses vertus firent une telle impreſſion ſur ſes concitoyens, qu'en peu de tems elles lui gagnèrent l'eſtime & la bienveillance de tout le monde. Il fut facile à la faction des grands de s'appercevoir de ces progrès rapides de la Maiſon de Médicis : ils jurèrent de s'en venger, & de l'humilier. Renaud des Albizzi, chef de cette faction, propoſa de le faire condamner à mort, & Nicolas d'Uzzano qui en étoit le plus ruſé, fomenta ce deſſein parmi eux. Il ſavoit que la diviſion qui régnoit entre Côme & Renaud, ne venoit que de l'obſtacle mutuel qu'ils ſe faiſoient l'un à l'autre, dans le deſſein où ils étoient de parvenir à la ſouve-

raineté ; & il penſoit auſſi que la ſûreté de la République dépendoit de la conſervation des deux adverſaires. Mais Nicolas d'Uzzano étant venu à mourir, l'Albizzi perſévéra dans ſa réſolution, accuſa Côme, qu'il chargea d'être l'auteur de la guerre de Lucques. Par cette démarche, il vint à bout de former un parti contre lui parmi l'inconſtante multitude, & profitant du moment, le fit citer devant le tribunal ſuprême de la République, comme ſuſpect d'ambitionner la tyrannie. Il ſe rendit à l'autorité de la loi, & fut arrêté dans le palais des Priori. Soit vénération de la part des uns, ſoit intérêt particulier chez les autres, il eut la vie ſauve. L'Albizzi prévalut donc avec ſon parti, & Côme fut exilé à Padoue avec ſes principaux adhérens. Cet exil fut l'époque de l'élévation de la Maiſon de Médicis, & la ruine totale de l'Albizzi.

Renaud ſe félicita de ſon triomphe ; mais il fut en général peu applaudi de la ville : car elle ſe voyoit avec peine privée de ſon meilleur citoyen. Le peuple regretoit en lui un protecteur, dont l'éloignement l'expoſoit

ſoit à la merci des grands. Occupé aux manufactures & au commerce, il n'avoit plus, il eſt vrai, cet eſprit de ſédition, il ne vouloit plus dominer; mais il ne pouvoit pas ſouffrir l'oppreſſion. Il s'étoit comme inſenſiblement diſpoſé à ſe ſoumettre à la domination d'un ſeul, point auquel tendent naturellement tous les gouvernemens démocratiques. Les familles qui avoient certaine aiſance, perdoient par l'exil de Côme, le moyen de s'élever; les pauvres, leur entière ſubſiſtance qu'ils trouvoient dans les nombreuſes occupations que ſon vaſte commerce leur procuroit; & les malheureux, des ſoulagemens continuels dans ſes libéralités. Les zélés partiſans de la liberté publique l'attendoient plus de ſa modération que de l'ambition effrénée des grands. Outre les égards particuliers qui lioient Eugene IV à Côme, ce Pape trouvoit plus ſon intérêt à ce que la République fût gouvernée par un ſeul. Peu sûr à Rome, où les diſcordes des grands s'irritoient de jour en jour, il étoit venu ſe réfugier à Florence. Il trouva donc la ville dans ces diſpoſitions-ci. Le peuple, les tribus & les

Magiſtrats vouloient le rappel de Côme : d'un autre côté, Renaud & ſon parti, les armes à la main, menaçoient de changer le gouvernement à force ouverte. Eugene interpoſa ſa médiation pour ménager le retour de Côme ſans bleſſer les intérêts de ſes adverſaires. Mais le Magiſtrat ayant fait venir des troupes dans la ville, Renaud ſuccomba bientôt. Le peuple rappela donc Côme, & donna à ſes amis le pouvoir de réformer l'Etat. Il revint de ſon exil ; comblé d'honneurs de la part des Vénitiens, & fut reçu à Florence avec les plus grandes démonſtrations d'amour. Tous les citoyens ſe portèrent ſur ſa route pour aller au-devant de lui, & le déclarèrent *père de la patrie* : titre glorieux qui n'a jamais été donné avec plus de ſenſibilité & plus de juſtice que dans cette occaſion.

Côme prouva qu'il étoit très-digne de cette opinion qu'on avoit de lui. Il réforma la République, bannit tous ceux de la faction contraire, éleva de nouvelles familles, & établit entre les citoyens une plus grande égalité. Il pacifia les troubles qui s'étoient élevés entre

la patrie & le duc de Milan qui la menaçoit. Il s'assura de l'amitié de François Sforce, & contribua de tous ses efforts à le faire marier avec la fille unique de ce Duc. Après avoir affermi la paix, tant au-dedans qu'au dehors, il employa ses richesses à l'ornement & au bien-être de la patrie. Il éleva des palais, fonda des monastères, des hôpitaux, forma des bibliothèques, & laissa de son génie & de sa grandeur nombre de glorieux monumens qui en font encore preuve aujourd'hui. C'est à lui que commence l'époque du tems que l'histoire des lettres appelle *le siècle de Médicis*. Les lettres grecques étoient déjà cultivées à Florence depuis un siècle. C'étoit-là que Petrarque avoit appris cette langue de Barlaam, moine Calabrois. Léonce Pilate y enseigna aussi publiquement, & Manuel Chrysolore fut appellé de Grèce pour lui succéder. Côme, sollicité par Ambroise Camaldule, protégea particulièrement l'étude de cette langue. Les Turcs s'étant emparés de Constantinople en 1453, nombre de Grecs qui se rappelèrent les libéralités que Côme avoit faites à plusieurs personnages de

leur nation lors du concile de Florence, eurent recours à sa protection, & l'enrichirent de précieux manuscrits qu'ils avoient arrachés aux flammes de ces barbares. Chalcondilas, Agyropyle, Lascaris, Gaza furent de ce nombre. Le palais de Côme étoit devenu un Lycée; & Marsile Ficin faisoit revivre la philosophie de Platon pendant que les Grecs propageoient leur littérature. Côme gouverna la République pendant trente ans avec une considération générale. Sur la fin de sa vie, il eut le chagrin de voir naître des discordes dans son parti : cependant le respect qu'on avoit pour lui les empêcha d'éclater jusqu'à sa mort. Il décéda le premier d'août 1464, âgé de soixante-seize ans. Sa modestie lui avoit fait refuser tout monument honorifique : mais la République voulut orner son tombeau du titre glorieux de *père de la patrie*. Il fut universellement regrété des grands & du peuple, comme le plus grand homme de l'Italie. Son commerce étoit si étendu, que lorsqu'Alfonse, roi de Naples, se ligua avec les Vénitiens contre la république de Florence, il sut par ses traites leur

ôter les ressources de l'argent au point de les forcer à la paix. L'histoire a peu d'exemples à citer d'un citoyen aussi glorieux ; d'un citoyen, dis-je, qui, sans armes & par la seule admiration de ses vertus, se soit assujetti la patrie.

Pierre de Médicis fut héritier des richesses & de la grandeur de son père, mais non de son génie. Côme qui le connoissoit bien, avoit recommandé à deux des principaux citoyens, Luc Pitti & Diotisalvi Neroni, de le conduire dans le maniement des affaires publiques & du commerce. Mais ces gens qui cherchoient à s'agrandir sur les ruines mêmes de Pierre, lui conseillerent, pour le rendre odieux à toute la ville, d'exiger toutes les créances que son père avoit laissées. Après avoir été élevés par le père, & en avoir été comblés de bienfaits, ils eurent la perfidie de tramer une conjuration pour faire assassiner le fils. Mais celui-ci sut les prévenir par les armes. La République les bannit à perpétuité, & rétablit la Maison de Médicis dans sa première grandeur. Pierre gouverna l'Etat pendant six ans. La probité fut

ſon caractère. Ses infirmités ne lui permirent pas de donner ſes ſoins aux affaires de l'Etat. Elles furent conduites par les principaux de ſes partiſans, & tout étoit fait à ſon nom. Il favoriſa les lettres par de grandes libéralités, ſuivit le négoce de ſon père, & mourut regrété de toute la ville. Louis XI, roi de France, lui marqua la plus grande amitié. Après l'avoir revêtu du caractère de conſeiller, il voulut encore qu'il portât les armes de France au chef de ſon écu. Laurent, ſon fils aîné, qui n'étoit âgé que de vingt-deux ans, aidé des principaux amis de ſa Maiſon, eut pour lui la voix publique, & fut chargé du gouvernement malgré ſa jeuneſſe. Il fit bientôt reconnoître en lui l'élévation de ce génie qui ne le cédoit pas à celui de Côme; & montra tant de prudence dans l'affaire de Volterra, qu'il conduiſit entièrement lui-ſeul, que tous les eſprits des citoyens lui furent abſolument dévoués.

La ville étoit accoutumée à la douceur & à la modération du gouvernement des Médicis; & leur grandeur avoit jeté de ſolides fondemens dans les cœurs des citoyens. Ceux que Pierre

avoit proſcrits firent en vain pluſieurs tentatives pour reparoître. Ni la force, ni les ſéditions, ni les tumultes ne pouvoient plus abaiſſer cette famille, qui s'affermiſſoit par les attaques mêmes les plus violentes de ſes ennemis. Il n'étoit plus poſſible de changer l'Etat qu'en tramant ſecrètement une conjuration pour exterminer les Médicis : elle fut auſſi tramée avec la plus noire perfidie. La famille des Pazzi étoit à Florence une des plus conſidérables, tant par ſes grands biens que par ſa nobleſſe. Côme avoit fait en ſorte de ſe l'attacher en y plaçant une de ſes nièces. L'envie, ou l'impatience de voir perpétuer dans les Médicis le gouvernement dont ces Pazzi ſe croyoient également dignes, leur donna lieu de faire paroître quelqu'aigreur contre Laurent. De ſon côté il leur cauſa quelques diſgraces par le moyen des Magiſtrats. Les plus réſolus de cette famille jurèrent de s'en venger, & les autres ſe rendirent à leurs vues. Sixte IV, ſouverain pontife, penſoit à former un état à ſes parens, en opprimant les gouverneurs de la Romagne. Laurent prit la

défenſe des Vitelli ſes amis, & s'op-poſa à la rapacité du neveu de ce Pape, qui conçut le deſſein de l'en punir. On concerta donc à Rome le moyen d'aſſaſſiner Laurent & Julien en trahiſon. Auſſitôt on envoya des troupes dans la Romagne, pour être prêtes à ſeconder la révolution qu'on vouloit opérer dans l'Etat, lorſque le coup ſeroit frappé. Le Pape voulut que le cardinal Riário ſon neveu, & qui étoit aux études à Piſe, ſe rendît à Florence pour encourager l'entrepriſe par ſa préſence. Il étoit arrêté que le coup ſeroit porté dans l'égliſe pendant que l'acte le plus reſpectueux de religion diſtrairoit les eſprits de toute autre penſée. Julien tomba donc frappé de mille coups; Laurent fut défendu par ſes amis, qui préſentèrent leurs corps aux meurtriers, & par les prêtres, qui l'enfermèrent en sûreté dans la ſacriſtie. L'archevêque Salviati qui devoit ſoulever la ville, faire main-baſſe ſur la magiſtrature, & ſe rendre maître du palais, ayant échoué dans ſon deſſein, fut arrêté & pendu aux fenêtres de ce même palais. Les autres chefs de la conjuration

eurent en partie le même ſort; & les autres furent traînés par la ville. A peine l'autorité des Magiſtrats & la voix de Laurent purent-elles empêcher le peuple en furie de traiter de même Riario. On s'en aſſura, & il fut gardé par la République. Chaque citoyen ſe préſenta pour la défenſe de Laurent; & la République lui donna une garde. Ce ne fut plus que ſupplices & proſcriptions; mais les malheurs ne ſe terminèrent pas là.

Plein de dépit & de courroux, Sixte IV lança contre la République les foudres de l'Egliſe: jamais elles n'avoient éclaté avec plus d'injuſtice. Il ſe plaignit à toute l'Italie du maſſacre que les Florentins avoient fait de perſonnes eccléſiaſtiques, les déclara rebelles à l'Egliſe, & conjointement avec Ferdinand, roi de Naples, ſe prépara à leur faire la guerre. Il proteſta en outre que ce n'étoit que Laurent qu'il prétendoit attaquer, & qu'on pouvoit encore garantir la ville & ſes dépendances de tout déſaſtre, ſi on vouloit le ſacrifier. Laurent offrit ſa vie pour le ſalut de la patrie, & la patrie ne connut de ſalut que dans

celui de Laurent. Les Vénitiens & le duc de Milan étoient alliés avec Florence : cependant les premiers ne se crurent pas dans le cas de devoir lui envoyer du secours; le second encore pupille, étoit à la tête d'un Etat agité par des troubles civils. L'armée s'avançoit déjà de la capitale sous le commandement du duc de Calabre. Laurent craignit pour lui & pour la patrie. Il prit le parti de se rendre à Naples chez Ferdinand même, à la faveur d'une trève. Ses vertus firent l'admiration du Monarque, & ses raisonnemens le convainquirent. Il en obtint la paix & les plus grands honneurs, & revint couvert de gloire dans sa patrie. Le Pape fut même obligé d'accéder promtement à cette paix. Les Turcs qui attaquèrent Otrante, demandèrent l'exécution de ces traités. Cette conduite étonna toute l'Italie. Laurent chercha à profiter de cette tranquillité pour l'avantage de la patrie, & n'en confia les affaires qu'à ses amis les plus affidés.

Jusqu'ici la Maison de Médicis n'avoit envisagé sa propre grandeur que dans celle de la patrie; mais ces al-

ternatives apprirent à Laurent qu'il falloit aussi être grand par soi même, sans la République. Pour cet effet, il cultiva l'amitié d'Innocent VIII, nouvellement monté sur le S. Siège, celle de Ferdinand & celle de Louis Sforce. Il fit en 1480 un traité d'alliance avec les deux derniers pour vingt-cinq ans, afin de tenir l'Italie tranquille, & empêcher les Vénitiens de s'agrandir davantage. Il maria une de ses filles à François Cibo, fils du Pape, & fut à même de voir Jean, son second fils, cardinal à l'âge de treize ans. Il embellit Florence, protégea les lettres & les savans. Il avoit eu pour précepteur Christophe Landini, restaurateur des lettres latines, & Politien pour compagnon d'études. Marsile Ficin, & Pic de la Mirande étoient familièrement liés avec lui. Rien de plus célèbre alors que l'Académie, & les banquets Platoniciens institués à Careggi. Il fonda une Université à Pise, y établit pour Professeurs les hommes les plus versés dans les sciences. Il aima la poësie, & fit même des vers avec succès. Il envoya Lascaris en Grèce pour y acheter des

manuſcrits, & enrichir ſa bibliothèque. Il quitta enfin le commerce, & réaliſa tous ſes capitaux qu'il convertit en biens fonds. Ses ennemis l'accusèrent de concuſſion. Il mourut âgé de quarante-trois ans, en avril 1492.

La perte que Florence fit en lui fut l'époque des malheurs de l'Italie, cauſa nombre de diſgraces à la Maiſon de Médicis, & la ruine totale de la République. Pierre ſon fils aîné, obtint ſans peine le gouvernement de l'Etat; mais, inférieur à ſon père à tous égards, il s'en montra bientôt indigne. L'Italie quoique diviſée en nombre de petites Principautés, étoit cependant en général ſous la domination de quatre puiſſances principales. La république de Véniſe en étoit la plus formidable, & aſpiroit, par la conquête de toutes les autres, à la monarchie univerſelle de cette contrée. Le roi de Naples, le Pape ſe contre-balançoient mutuellement. La république de Florence étoit une puiſſance du ſecond ordre qui, par ſa ſituation, ſes richeſſes, & par le ſyſtême politique adopté juſque-là par les Médicis, ſe tenoit au niveau des

autres. Laurent avoit pensé qu'un traité d'alliance entre le roi de Naples, Florence & le duc de Milan, seroit suffisant pour arrêter les tentatives des Vénitiens, empêcher le Pape de remuer, & assurer ainsi la tranquillité de l'Italie. Toute sa vie il avoit été attentif à l'observation de ce traité. Jusque-là les puissances ultramontaines n'avoient pris aucune part aux intérêts de l'Italie. L'Empire qui sortoit peu à peu de l'anarchie féodale, & prenoit la forme d'une confédération, devenoit un corps assez puissant. Depuis que Louis XI avoit humilié l'orgueil des grands en France, ce Royaume avoit des armées, & un jeune Roi jaloux de se distinguer. L'Espagne, en réunissant les royaumes d'Arragon & de Castille, en réunissoit aussi les forces. Le commerce commençoit à tomber en Italie, & sur-tout en Toscane. Les villes Anséatiques s'étoient entièrement emparées de celui du Nord : & la Flandre avoit les meilleures manufactures. Gand, Bruges, Anvers ne portoient pas envie aux villes principales de l'Italie. Les bannissemens avoient beaucoup diminué le

commerce de Florence, où les Médicis n'étoient plus négocians; & les plus riches familles commençoient à les imiter. Colomb & les Portugais faisoient de nouvelles découvertes, & préparoient la grande crise de l'Europe. Dans cet état des choses, Pierre de Médicis prit les rênes du gouvernement: jeune, sans conseil, plein d'orgueil, se laissant mener par les insinuations des Ursins ses parens, il renversa en un moment ce que son père avoit élevé avec tant de travail.

Louis Sforce, tuteur du jeune duc de Milan, étoit un esprit turbulent & ambitieux, qui ne vouloit pas quitter la tutelle de son pupille: ce qui donna lieu à des dissentions domestiques entre lui & la mère du Duc, laquelle voulut y compliquer Ferdinand son père, roi de Naples. Dans ces circonstances, Pierre de Médicis s'unit très-étroitement avec le Roi, & fut cause de la rupture du traité d'alliance fait avec Laurent. D'un côté, Sforce en prit occasion de se liguer avec les Vénitiens. Alexandre VI, souverain pontife, se rangea de leur parti, ayant d'ailleurs des motifs

particuliers de se séparer du roi Ferdinand & des Florentins. Sforce ne s'en tint pas là, il pensa à attirer Charles VIII, roi de France, en Italie, sous prétexte de faire valoir par les armes les prétentions que la Maison d'Anjou avoit sur le royaume de Naples. Cette nouveauté déconcerta & les amis & les ennemis de Sforce, & peu après Sforce lui-même. On fit des tentatives pour arrêter les démarches de Charles VIII, mais la mort de Ferdinand les rendit infructueuses, & Charles se disposa définitivement à passer en Italie. Pour cet effet, il envoya des députés à tous les Princes de cette contrée, leur demandant un passage libre sur leurs terres, & des vivres, mais en particulier aux Florentins une armée auxiliaire, & leur alliance. Pierre résolu à suivre la fortune des Arragonois, fit en sorte que ces députés n'obtinssent de la République aucune décision; & lui-même de sa propre autorité, porta la patrie à faire une résistance ouverte aux François. Les Florentins penchoient naturellement plus pour la France que pour les Arragonois, soit

par le ſouvenir des torts qu'ils avoient ſoufferts de ceux-ci du tems de Laurent, ſoit parce que nombre de négocians Florentins qui s'étoient établis à Lyon, avoient toujours été bien traités en France. Pierre ſe rendoit lui-même odieux à la multitude par ſon ton arrogant & tranchant. On crut prévoir qu'il ambitionnoit une autorité abſolue dans la patrie. Ce fut dans ces circonſtances que Charles VIII arriva ſur les frontières de Florence dans le territoire de Lunegiana. Pierre craignant la ruine de la patrie & la ſienne même, prit le parti d'aller au-devant du Roi, comme ſon père s'étoit rendu chez le roi de Naples. Mais toute la gloire qu'il remporta de cette démarche fut d'être obligé de remettre à Charles les principales forteresses de la République, & de ſigner des articles déshonorans. Une telle nouveauté indigna les Magiſtrats, irrita la multitude, qui ne tarda pas à le déclarer coupable de félonie, & à exiler ſa famille de Florence. Ainſi finit la principauté de la République dans la Maiſon de Médicis. Préparée par la prudence de Jean de Bicci, & ſolidement

établie par Côme père de la patrie, en 1434, elle fut continuée dans cette famille, pendant soixante ans. La maxime fondamentale de ce gouvernement, étoit de maintenir l'équilibre entre la noblesse & le peuple, & l'égalité parmi les citoyens. Toutes les affaires se conduisoient par l'autorité des Magistrats; & les Médicis ne s'arrogeoient d'autre supériorité que celle qui leur étoit accordée par la bienveillance & l'opinion du Public. Comme c'étoit à la patrie qu'ils étoient redevables de cette grandeur, uniquement fondée sur une estime générale, il falloit des vertus pour la soutenir. Il n'est donc pas étonnant que Côme & Laurent aient excité l'admiration de toute l'Europe. Les Médicis furent bien différens, lorsque, devenus grands indépendamment de la patrie, ils eurent à soutenir leur grandeur sur les ruines mêmes de cette patrie.

§. III.

Plus grande élévation de la Maiſon de Médicis. Etabliſſement de ſa ſouveraineté abſolue ſur la Toſcane, par le moyen de Charles-Quint.

Dès que les Médicis furent hors de Florence, on ſongea à établir promtement une forme de gouvernement, dont la ſolidité dépendît de l'éloignement de cette famille. La maſſe générale des affaires n'avoit été du reſſort que d'un conſeil formé de 70 citoyens: mais on convint d'admettre à la participation du gouvernement, tous ceux qui étoient inſcrits même dans les tribus inférieures. Les nouveaux réformateurs crurent que c'étoit un moyen très-efficace pour donner certaine élévation à l'eſprit du peuple, & pour l'engager à défendre ſa liberté. On eut recours au fanatiſme pour cette opération; & le dominicain Savonarole fut l'inſtrument qu'on employa pour inſpirer en quelque ſorte ce peuple. Ce Moine, ſous le maſque de l'auſtérité clauſtrale, cachoit la plus grande ambition & l'envie la plus paſſionnée

de dominer. L'exercice continuel de la prédication l'avoit familiarisé avec le peuple ; & les applaudissemens qu'il en recevoit, lui faisoient goûter avec plaisir la douceur de cette passion. On requéroit son avis dans les affaires les plus délicates ; & c'étoit toujours à sa médiation qu'on recouroit dans les dissentions. Comme l'état tranquille des choses rendoit inutile son activité, il en marquoit plus de haine pour le gouvernement des Médicis, & cherchoit de toute manière à jeter le peuple dans l'anarchie. Ce fut lui qui proposa, dans ces circonstances, l'érection du grand conseil ; qui inspira au peuple la férocité & l'esprit de sédition ; qui l'occupant d'inutiles spéculations, le détourna des lettres & du commerce. Sous ce prétexte zélé d'ôter l'occasion de prévariquer, il brûla tous les écrits qu'il put découvrir dans la ville; invitant ses adhérens à concourir à cette nouvelle forme de sacrifice. Il divisa la ville en factions, se dit hautement prophête, & s'opposa ouvertement aux decrets du Pape. Il proposa même de confirmer sa doctrine par l'expérience du feu ; mais les

flammes lui firent peur. Enfin la République sollicitée par les instances du Pape, fit arrêter son législateur, & après l'avoir convaincu de fanatisme & d'imposture, le fit pendre & brûler dans la place publique.

Tandis que Florence étoit agitée intérieurement par ce Moine, Pise qui avoit secoué le joug de la République, défendoit sa liberté ; & Pierre de Médicis, aidé des Siennois, tentoit de recouvrer la principauté de sa patrie. L'expédition de Charles VIII avoit totalement troublé le systême politique & militaire de l'Italie. Toutes les puissances de cette contrée furent obligées de céder à sa fureur ; & le royaume de Naples fut conquis avec une rapidité qui n'a pas d'exemple. Le danger commun suggéra des moyens de défense : toutes les forces se réunirent pour être en état de résister au conquérant. La maxime de l'équilibre, adoptée ensuite par toutes les puissances, pour régler la juste distribution des forces dans les différens Etats qui forment le systême de l'Europe, étoit déjà connue en Italie ; contrée divisée en tant de principautés,

& où chacune avoit en particulier raiſon de les craindre toutes. Laurent de Médicis l'avoit imaginée & effectuée le premier en 1480, lorſqu'il conclut un traité d'alliance avec le roi de Naples; & le duc de Milan, pour contre-balancer les forces du ſénat de Veniſe, qui avoit déjà la prépondérance. Ce fut ſur le même principe que ſe concerta à Veniſe une ligue entre le Pape, cette République, & Louis Sforce devenu duc de Milan: on y avoit même compris deux puiſſances ultramontaines, ſavoir, l'empereur Maximilien I, & Ferdinand le Catholique. Les Florentins ne voulurent pas y accéder, parce que liés aux François plus que les autres, ils penſèrent qu'ils maintiendroient plus facilement leur gouvernement démocratique, aidés de cette Couronne, & tiendroient plus ſûrement les Médicis éloignés. Cette erreur politique les jeta dans de bien plus grands embarras. Les forces des François s'étant affoiblies en Italie, Piſe eut des ſecours de la ligue; & par-là Florence en eut plus de peine à la faire rentrer ſous ſa domination.

Dès qu'on eut ceſſé de craindre les

François en Italie, la ligue se rompit bientôt par la diversité des intérêts. Les Vénitiens qui cherchoient à faire quelque conquête sur les côtes de Toscane, eurent recours à l'appui de Pise, & en conséquence déclarèrent la guerre aux Florentins. Le duc de Milan se joignit à ceux-ci pour contre-balancer les forces ; & tandis qu'on faisoit la guerre autour de Pise, en ravageant les campagnes, il se commettoit d'autres désastres dans Casentino, où les Vénitiens avoient fait une diversion. Pierre de Médicis étoit devenu comme le jouet de la fortune. Lorsqu'une puissance vouloit répandre l'allarme dans Florence, elle menaçoit cette ville de le rétablir dans sa patrie. La République étoit toujours agitée par l'esprit de vertiges qui conduisoit la multitude, & par les intérêts des particuliers qui y avoient l'autorité en main. Elle avoit pour secrétaire Machiavel, mais sans en connoître le mérite ; & pendant ce tems-là elle se laissoit mener par les sermons & les conseils d'un Moine fanatique. Pise étoit un objet de cupidité pour un grand nombre ; mais une révolu-

tion changea inopinément les intérêts de l'Italie.

Louis XII avoit ſuccédé à Charles VIII. Irrité contre le duc de Milan, qui, après avoir appelé en Italie Charles ſon prédéceſſeur, lui avoit ſi opiniâtrément diſputé ſon retour, il ſongea à ſe prévaloir des prétentions qu'il avoit ſur ce Duché. Pour s'aſſurer du ſuccès, il ſe ligua avec les Vénitiens, qui par cette raiſon ſe détachèrent des intérêts de Piſe, & renoncèrent à la guerre contre les Florentins. Le Pape qui vouloit faire un état à Céſar Borgia ſon fils, entra volontiers dans ce parti. Milan fut conquis, & Louis Sforce condamné à finir ſes jours dans une obſcure priſon. Céſar Borgia, ſurnommé enſuite duc de Valentinois, éteignit tous les feudataires dans la Romagne : ſes armes principales furent le poiſon & les trahiſons. Les rois de France & d'Eſpagne partagèrent entr'eux le royaume de Naples : mais après les guerres les plus opiniâtres, il demeura enfin au pouvoir de l'Eſpagne. Ce fut dans ces circonſtances que ceſſa de vivre Pierre de Médicis, noyé dans les eaux du

Garigliano, étant au ſervice du roi de France : il périt à la journée où Gonſalve tailla en pièces l'armée Françoiſe.

Après la mort de Pierre de Médicis, il reſta encore de cette famille, Jean, frere du même, cardinal dès l'âge de dix-huit ans, & légat du S. Siège dans le patrimoine de l'Egliſe; Laurent fils de Pierre, dans un âge encore très-tendre, & Jules fils naturel de Julien, qui avoit été aſſaſſiné lors de la conjuration de Pazzi. Une longue ſuite d'événemens préparoit à tous ces individus leur élévation particulière ; & l'Italie étoit près de ſes plus grands malheurs. Les François & les Eſpagnols dévaſtoient le royaume de Naples : Céſar Borgia ravageoit la Romagne; la guerre de Piſe tenoit la Toſcane dans des allarmes continuelles; Florence étoit agitée intérieurement au gré de ſa turbulente conſtitution; les François avoient détruit le duché de Milan : enfin tout étoit en trouble & en convulſion. Les peuples accablés de taxes, en proie aux vexations, abandonnoient le commerce & l'agriculture. L'Amérique venoit d'être

d'être découverte ; & l'Italie qui auparavant étoit le centre du commerce, en touchoit à peine la circonférence. Les manufactures rappellées par l'utilité, mais chassées par la violence, passoient au-delà des monts ; & il ne restoit plus à la ville de Florence, que la gloire de voir l'Amérique porter le nom d'un de ses citoyens. Les Vénitiens seuls avoient su profiter de ces calamités. Leur navigation en Egypte, la sûreté du golfe, la tranquillité de la capitale & de ses dépendances, non-seulement les maintenoient en possession du commerce du Levant, ils y avoient aussi trouvé tout celui de l'Italie ; & par ce moyen, l'opulence & la force les élevoient au-dessus de tous les autres. Leur constitution sagement dirigée dans la vue de réunir en un seul esprit la volonté de tous les individus, de faire concourir tous les mouvemens avec régularité & sans pouvoir être troublés par des intérêts particuliers, avoit porté la nation au plus haut point de sa grandeur. Dans toutes les révolutions mentionnées, ils avoient vendu leur alliance ; & par-là, soit en vertu des traités, soit les armes à la main,

ils s'étoient rendus maîtres des meilleurs ports du royaume de Naples, de Ravenne & d'autres villes de l'Exarcat : leur puissance s'étoit étendue jusqu'au Frioul ; & ils avoient enlevé les meilleures places du duché de Milan. Une si grande puissance sembloit menacer toute l'Italie, lorsque Jules II monta sur le S. Siège. Le génie politique & guerrier de ce Pape, sut apprécier le juste degré de cette force ; il porta donç toutes ses vues à l'arrêter. Il forma une ligue à Cambrai avec l'Empereur, les rois de France & d'Espagne contre cette République : & la bataille de Ghiaradadde fut l'époque fatale de sa décadence. Ce Sénat prudent sut en différens tems faire les sacrifices nécessaires pour acheter la paix de l'un ou de l'autre de ses ennemis, & se sauver d'une ruine totale. Les Florentins, de leur côté, avoient recouvré Pise, en donnant des sommes considérables aux François & aux Espagnols pour les empêcher de secourir cette ville.

L'heureux succès de cette ligue fit naître dans l'esprit de ce Pontife entreprenant un plus grand orgueil &

de nouveaux projets. Il s'imagina pouvoir chasser de l'Italie les puissances ultramontaines, & commença à former une ligue contre les François. Les premiers qui y prirent intérêt furent les Vénitiens, ensuite le roi d'Espagne, enfin l'Empereur & le roi d'Angleterre. Les François firent trembler ce Pape guerrier jusque dans le cœur de ses Etats par leur victoire de Ravenne ; mais cette Couronne, attaquée en trois différens endroits, par trois ennemis différens, fut forcée d'abandonner l'Italie, & de se contenter d'avoir une garnison dans le château de Milan. Pendant que l'Italie étoit ainsi troublée par l'esprit violent de Jules, la république de Florence tenoit une exacte neutralité pour se remettre des pertes qu'elle avoit faites pendant la guerre de Pise, & faire rentrer les sommes considérables qu'elle avoit données à diverses puissances pour pouvoir lutter contre cette ville. Elle n'avoit fait qu'une seule faute : mais comme c'étoit contre le Pape, elle devoit prévoir qu'il ne la lui pardonneroit jamais. Louis XII tenta de soulever l'Eglise même contre ce Pape.

Dans ces vues il convoqua un concile appuyé du petit nombre des Cardinaux qui s'étoient soulevés contre Jules. Pour lui rendre cet outrage plus sensible, & réunir un plus grand nombre de Prélats, Louis voulut que le concile se tînt près de Rome & sous les yeux du Pape. Les Florentins lui accordèrent la ville de Pise pour ces vues. Cette chimère ne tarda pas à se dissiper d'elle-même; mais Jules n'en brûla pas moins du desir de se venger. La République étoit agitée intérieurement par les divisions & les mécontentemens des citoyens. Toute l'autorité publique étoit partagée en deux extrêmes directement opposés l'un à l'autre. D'un côté, c'étoient les délibérations du conseil suprême, & ces délibérations étoient le plus souvent dictées par l'intérêt particulier dans un si grand nombre de personnes; de l'autre, c'étoit la volonté de Pierre Soderini, gonfalonier perpétuel, homme habile à capter la faveur du peuple par la prévenance & les complaisances, mais d'un esprit peu élevé, & n'ayant pas les talens requis pour le gouvernement d'un Etat. Les Médicis

s'étoient déjà ménagé des correſpondances ſecrètes dans la ville, & le cardinal Jean faiſoit l'admiration de toute l'Italie, comme l'avoit été Laurent ſon père. Les Florentins aimoient à ſe rappeler le ſouvenir des tems heureux de Côme & de Laurent : l'imbécillité de Soderini n'étoit pas le moyen de les leur faire oublier. Depuis que les François avoient été expulſés de l'Italie, il n'eut pas l'eſprit de prendre part à la ligue qui arrêta de rétablir la Maiſon de Médicis à Florence, lorſque le Pape en eut fait les premières avances. Le cardinal Jean, légat de Bologne, & Cardone, vice-roi de Naples, s'approchèrent des frontières de Florence, l'un avec les troupes du Pape, l'autre avec celles de l'Eſpagne, pour attendre la délibération de la République, à qui ils avoient demandé la dépoſition du Gonfalonier, & le rappel des Médicis. Soderini ouvrit au conſeil le plus mauvais avis ; c'étoit de rétablir les Médicis comme ſimples particuliers, en conſervant dans toute ſa force l'autorité du Gonfalonier. Ce fut auſſi la réponſe qu'on donna aux confédérés. Sans plus at-

tendre ils ſurprirent Prato & le ſaccagèrent. Florence ne fut plus que tumulte en faveur des Médicis, qui étant entrés dans la ville avec les troupes, convoquèrent le peuple, & rétablirent le gouvernement ſur le pied où il étoit avant 1494. Ce fut donc ainſi que cette famille recouvra ſa première grandeur en 1515, après dix-huit ans d'exil.

Les Médicis étant rétablis dans la patrie, Laurent, fils de Pierre, prit les rênes du gouvernement ſous la direction de ſon oncle Julien. C'étoit ainſi que l'avoit ſtatué Julien, afin de conſerver cette prérogative à la branche aînée. Le corps légiſlatif fut reſtreint au petit nombre des citoyens les plus attachés aux intérêts de cette famille. Cependant ce changement n'auroit aſſurément pu ſe ſoutenir s'il n'avoit été aidé de la puiſſance militaire. Nombre de citoyens frémiſſoient intérieurement de voir qu'une famille qui n'avoit rien au-deſſus d'eux, fît valoir par la force, comme héréditaire, un droit que ſes ancêtres n'avoient tenu que précairement du peuple, & non pour toujours. Ce qui les

chagrinoit encore, étoit que les Médicis ayant épuisé leurs richesses pendant les malheurs précédens, ne pouvoient plus soutenir leur grandeur qu'aux dépens du trésor public. Or, ce trésor qui avoit aussi été épuisé pendant tant d'années, alloit donc être surchargé de l'entretien somptueux d'une famille dominante : outre cela, les Médicis éloignés de la patrie depuis dix-huit ans, & accoutumés à vivre à Rome & dans les Cours, avoient oublié les usages & les manières de la bourgeoisie, pour prendre ces airs de hauteur & de mépris, qui paroissoient si étranges aux yeux de toute la ville. Ces différentes réflexions firent naître contre le Cardinal une conjuration, qui ayant été découverte, coûta aux uns la vie, & aux autres la peine d'un bannissement perpétuel.

La mort de Jules II & l'élection du cardinal de Médicis au souverain pontificat, consolida encore plus cette forme de gouvernement. Le nouveau Pontife, sous le nom de Léon X, étoit entièrement semblable à son père Laurent. L'élévation de son génie, sa libéralité, sa magnificence, son amour

pour les lettres firent applaudir toute l'Europe à cette élection. Il n'y avoit que lui qui pût ranimer les sciences presqu'étouffées à leur naissance par les malheurs précédens, & fixer dans les annales de la littérature l'époque d'un siècle à jamais mémorable. La pourpre ecclésiastique devint la récompense de ceux qui l'avoient le plus méritée par leurs études, & les bibliothèques les plus célèbres conservent encore les monumens de son zèle pour les progrès des sciences & des arts. La patrie eut aussi part aux heureux effets de ses opérations; car il rétablit à Pise les études qui y étoient tombées à l'occasion de la dernière guerre, & y assigna pour revenus à l'Université les dîmes que les Ecclésiastiques avoient droit de percevoir dans les dépendances de la ville. Il accorda nombre de graces aux différens corps de la ville, fit beaucoup de Florentins cardinaux, & donna ainsi une nouvelle stabilité au parti de sa famille. Julien son frère fut déclaré général des troupes de l'Eglise, épousa la sœur du duc de Savoie, eut du roi de France le duché de Nemours, & reçut du roi

d'Angleterre l'ordre de la Jarretière. Mais il jouit peu de tems de tous ces honneurs : une maladie l'enleva dans ses plus belles années, au moment où l'on pensoit à lui faire un état dans le royaume de Naples. Jules, cousin du Pape, fut archevêque de Florence, ensuite cardinal, légat de Bologne. Laurent fut duc d'Urbain, Etat dont le Pape avoit dépouillé la Maison de la Rovère ; mais ce trait de violence ne produisit qu'une guerre très-dispendieuse pour la République. Il ne vécut pas long-tems, & ne laissa de son mariage avec Magdeleine de Bologne, qu'une fille qui fut ensuite reine de France.

Une triste fatalité ayant enlevé tous les rejetons qui auroient dû propager cette famille, les fils naturels en soutinrent la grandeur & l'éclat. Le cardinal Jules prit les rênes du gouvernement de la République, quoique légat de Romagne ; il transféra sa résidence à Florence, & nomma pour chef du gouvernement en son absence le cardinal Silvio Passerini de Cortone. Les François tentèrent de le faire chasser de la patrie, en portant

leurs forces du côté de Sienne contre la République ; mais ils échouèrent dans leur dessein. Il fut encore exposé aux menées sourdes d'une conjuration qui se dissipa au désavantage des conjurés. Après avoir réuni en lui seul tous les biens des Médicis, par une donation de Léon X, il imita la libéralité & la magnificence de ses ancêtres. Ses différentes légations pour le service du S. Siège, ses négociations avec l'Empire & avec la France, enfin le mécontentement qu'on avoit eu de la cour de Rome sous le pontificat d'Adrien VI, lui méritèrent son élévation à la papauté : il prit le nom de Clément VII. Il ne restoit plus de descendans légitimes du grand Côme, que Catherine fille du duc Laurent, & même dans un âge très-tendre. Il y avoit deux fils naturels, Hyppolite & Alexandre ; le premier étoit fils du duc Julien & d'une dame d'Urbain ; le second d'une domestique, qui ne savoit même pas si elle l'avoit eu du duc Laurent ou du cardinal Julien. Le Pape fit passer Hyppolite, l'aîné des deux, à Florence pour prendre le gouvernement de la République, sous la

direction du cardinal Silvio, & pour s'initier dans les affaires. Alexandre y fut aussi envoyé pour y recevoir son éducation, & prendre avec le tems les usages & les manières de la patrie.

L'Italie étoit agitée des querelles qui s'étoient élevées entre Charles V & François I, roi de France. Jusque-là les Pontifes avoient adhéré au parti de l'Empire & des Espagnols; mais le roi de France ayant été fait prisonnier à la bataille de Pavie, toute l'Italie effrayée craignit de subir le joug de l'Empereur. Les Princes Italiens eurent donc recours à l'expédient ordinaire, qui étoit de former une ligue, dans laquelle entra aussi Clément VII: mais ce fut l'époque des malheurs de ce Pape, parce qu'elle souleva les Colonne, donna lieu à l'expédition de Bourbon, & enfin au sac de Rome. Pendant ce tems-là les Florentins ne souffroient qu'avec peine le gouvernement de ces bâtards, dont l'autorité soutenue par la force étoit devenue plus aggravante par les taxes extraordinaires, imposées pour subvenir aux engagemens qu'ils contractoient avec différentes puissances. La rusticité &

l'inexpérience du cardinal Passerini rendoit ce gouvernement encore plus odieux : de sorte que la ville commença à fermenter lorsque le Pape fut serré dans Rome par les Colonne. La sédition alla d'autant plus en augmentant qu'on vit Bourbon s'approcher de la Toscane ; & les Médicis furent chassés de Florence à la nouvelle du sac de Rome. On y rétablit le gouvernement démocratique, tel qu'il avoit été avant 1512 : il ne manquoit qu'un moine pour faire le nouveau réformateur ; ce qui fit rappeller avec vénération ce qu'avoit dit Savonarole dans la phrénésie de son enthousiasme prophétique : *les lys doivent fleurir avec les lys*. On renouvela donc l'alliance avec la France & avec les autres Princes d'Italie ligués contre l'Empereur ; & l'on forma des *bandes*, tant dans la ville que dans les dépendances, pour avoir des milices prêtes au besoin. Le peuple soulevé par les fauteurs du nouveau gouvernement, prit les armes & ne suivit que sa fureur contre la mémoire des Médicis. Les portraits, les armoiries, les monumens qui en existoient dans les palais, dans les tem-

ples, furent arrachés, renversés, détruits. On déclara le Pape coupable de trahison : non seulement on lui refusa sa nièce Catherine; peu s'en fallut même que quelques-uns ne se portassent à charger d'opprobres cette fille innocente, & n'attirassent par-là de plus grands malheurs sur la patrie.

Tant de disgraces accumulées dans le même moment ne découragèrent pas le rusé Pontife. Il apporta ses soins à en prévenir les conséquences : il sentoit combien il pouvoit avoit de prépondérance en Italie, moyennant les forces de l'Empereur. Il oublia donc les outrages qu'il en avoit reçus, & chercha à se le concilier, tant pour ses propres intérêts que pour ceux de sa famille. L'Empereur de son côté, persuadé qu'en se liant avec le Pape, il effrayeroit les Princes de l'Italie, & les réduiroit à lui demander la paix, signa un traité d'alliance avec lui à Barcelone en juillet 1529. Entr'autres articles qui concernoient les intérêts particuliers du Pape, Charles promit de donner Marguerite sa fille naturelle, à Alexandre de Médicis, avec une dot de vingt mille écus d'or au soleil, à

prendre ſur tant de fiefs dans le royaume & dans d'autres états de l'Italie ; à condition cependant que la jeune épouſe, qui n'avoit encore que huit ans, ſeroit conduite à Naples pour y être élevée d'une manière convenable juſqu'à l'âge de douze, & être alors remiſe à ſon époux. Il s'engagea auſſi à rétablir à Florence, par ſes armes, les neveux & les héritiers du Magnifique (*Laurent de Médicis*) dans le même état & la même dignité qu'avant leur expulſion. Il prenoit auſſi ſous ſa protection & ſa défenſe la perſonne même du Pape, toute ſa famille, leurs biens & leurs prétentions. Il ſembloit qu'Hyppolite étant l'aîné des deux fils naturels, & qui d'ailleurs étoit déjà cardinal, devoit avoir de préférence le gouvernement de la République ; mais ſoit qu'Alexandre fût réellement fils du Pape, ſoit que, comme fils du duc Laurent, Clément voulût favoriſer en lui la branche aînée, il lui marqua toujours une faveur particulière.

Le roi de France & les Princes confédérés firent peu-à-peu leur paix avec l'Empereur ; & les Florentins étoient ſeuls à défendre leur liberté mourante.

En conſéquence de ce traité, l'armée Impériale, commandée par le prince d'Orange, s'avança au nombre de quarante mille hommes ſous les murs de Florence pour l'aſſiéger. Les eſprits de la ville étoient diviſés en nombre de partis, qui chacun avoient un ſentiment différent. Le bas peuple fatigué de tant de troubles, & en craignant encore de plus grands, étoit devenu comme indifférent pour la ſervitude ou pour la liberté, & ne deſiroit que le repos, de quelque manière qu'il l'obtînt. Les plus ſenſés de la ville parmi les nobles, ſentoient vivement combien ſeroit grande la perte de la liberté; liberté qu'ils ne regardoient cependant que comme chimérique dans le préſent ſyſtême; & ils ne ſavoient trop lequel ſeroit le plus avantageux, ou de rappeler les Médicis, ou de tomber dans l'anarchie. Ces gens formoient la claſſe de ceux qu'on appeloit *les Suſpects*. Le parti dominant étoit formé de ceux qu'on appeloit *les Furieux*. C'étoient pour la plûpart des gens d'une claſſe inſcrite dans les tribus inférieures, & qui, ſous le gouvernement des Médicis, avoient été éloi-

gnés des affaires de l'Etat. Ce parti étoit grossi de tous les nobles qui, soit pour raison de dettes ou de délits, soit par tout autre motif, étoient les ennemis du parti des Médicis, & cherchoient à s'élever par la chûte de ceux-ci. Le grand conseil étoit sur-tout formé de ces gens qui, les armes à la main, fouloient aux pieds toutes les loix, & usoient de la licence la plus effrénée sous le nom de liberté. C'étoit donc bien mal-à-propos que la République prenoit le parti de résister seule aux armes de l'Empereur avec des forces aussi disproportionnées. L'autre parti étoit celui qu'on avoit déclaré *partisan* des Médicis; on l'appeloit par cette raison, *Palleschi*, les gens de *la balle*. Il étoit entièrement composé de familles nobles & riches. Ces exilés ne pouvoient espérer de recouvrer leurs biens & la patrie sans le rétablissement de cette famille. Nombre d'entr'eux s'étoient jetés dans les troupes de l'Empereur, & avoient pour chef Baccio Valori, commissaire du Pape. Ce conflit opiniâtre de volontés & d'intérêts ne permettoit pas à la liberté opprimée de se relever. Il n'y avoit

plus que la force qui pût terminer les contestations. Ce siège dura onze mois; & après diverses alternatives qui désolèrent la ville & les campagnes des dépendances, la ville épuisée, n'ayant plus ni forces ni vivres, fut obligée de capituler. Les principaux articles furent, 1°. que la liberté ne recevroit aucune atteinte; 2°. qu'on réintégreroit les Médicis & leurs partisans, & qu'on oublieroit réciproquement les offenses; 3°. qu'on payeroit quatre-vingt mille écus pour l'armée; 4°. qu'on entreroit dans la confédération de l'Empereur; & que sous quatre mois, le Pape & les Florentins s'engageoient à arrêter avec lui un plan de gouvernement pour la République.

Dès que les troupes des assiégeans furent dans la ville, on reprit la forme de gouvernement antérieure à l'expulsion des Médicis : on paya les contributions convenues, & les troupes Impériales se retirèrent. La ville resta ainsi à la libre disposition du Pape. Comme Alexandre de Médicis se trouvoit alors, en Flandres, à la cour de Charles V, le Pape établit en attendant, Baccio Valori pour chef du gou-

vernement, avec le titre de ſon commiſſaire & ſon repréſentant. On ſupplicia, on proſcrivit tant de monde dans le parti *des furieux*, que le commiſſaire même touché de compaſſion, procura à nombre de ces malheureux les moyens de s'évader. La peſte, la famine ſuccédèrent immédiatement à ces malheurs, & mirent le comble aux maux de la guerre. Malgré cela, Florence demanda en grace à l'Empereur de lui envoyer Alexandre de Médicis pour être à la tête du gouvernement; & le Pape s'occupa avec les principaux citoyens, du plan d'adminiſtration qu'on devoit ſuivre par la ſuite. Les ſentimens des *Palleſchi* ſe trouvèrent différens ſur cet objet. Les uns propoſoient une forme mixte de légiſlation dont la ſouveraineté fût tempérée par l'ariſtocratie; d'autres vouloient que le pouvoir fût abſolu. Tous convenoient cependant que l'ancien ſyſtême de la dictature des Médicis n'étoit plus admiſſible, & que s'ils avoient gouverné avec l'appui ſeul de leurs amis, il falloit actuellement être appuyé de forces ſuffiſantes: que Côme avoit eu de quoi ſe ſoutenir dans le

grand nombre de citoyens qu'il ſubſtitua à ceux qu'on avoit proſcrits en 1434; mais que tous ayant actuellement part au gouvernement, ils tiendroient pour un acte de juſtice ce qu'on leur accorderoit comme une grace; que c'étoit donc chercher de nouveaux troubles ſemblables à ceux de 1494, & qu'il falloit prévenir par une garde ſuffiſante. Après la diſcuſſion de ces principes, Philippe Strozzi & François Vettori, les plus inſtruits des intentions du Pape, propoſèrent d'abolir tout reſte de liberté, ſans épargner même le grand conſeil; de ſupprimer auſſi la *Seigneurie*, qui étoit le Magiſtrat le plus reſpecté dans la République; laiſſer quelque magiſtrature ſubalterne par pure complaiſance, & créer un conſeil de deux cens citoyens; que de ce conſeil on en formeroit un autre de quarante-huit perſonnes, dont Alexandre de Médicis ſeroit le chef, & qui auroit toute l'adminiſtration des affaires. Le Pape auroit deſiré plus d'accord dans les ſentimens des *Palleſchi*: cette diviſion lui fit prendre le parti d'éloigner de Florence les principaux d'entr'eux, en leur donnant à titre de récompenſe, des emplois aſſez

considérables & lucratifs dans l'Etat de l'Eglise. Il substitua à Valori, pour commissaire, le moine Niccolò de la Magna, archevêque de Capoue, homme expérimenté dans toutes les affaires de la ville.

Celui qui devoit notifier l'intention de Charles-Quint, relativement aux conventions faites entre lui, le Pape & les Florentins sur la nouvelle forme de gouvernement, ne tarda pas à arriver. Il fut donc arrêté qu'Alexandre de Médicis seroit constitué chef de toute la magistrature, & reconnu à l'avenir pour duc de Florence. Il vint prendre possession de la principauté aux acclamations de la ville, & on lui rendit tous les honneurs. La présence de ce jeune homme élevé à la Cour, encouragea ceux de son parti, parce qu'ils le considéroient comme l'appui de leur grandeur, & comme un défenseur contre toutes les attaques d'un peuple inconstant & inquiet. La douceur, l'affabilité, la familiarité dont il usa d'abord avec les autres citoyens, le firent admirer des principaux de son gouvernement, & la ville se faisoit insensiblement à la domination d'un Prince.

Néanmoins le Pape sentoit bien que tant que le nouveau chef devoit partager son autorité avec d'autres, elle seroit toujours incertaine, & exposée à quelqu'innovation ; que d'ailleurs songer à opprimer peu à peu une République, c'étoit aussi exposer l'oppresseur à trop d'alternatives : il changea donc d'avis, & ne s'occupa plus que d'assurer à son neveu, par la force, la souveraineté absolue de Florence. Conséquemment il fut statué qu'on ôteroit les armes à tous les citoyens. On établit une milice permanente dans les dépendances, tant pour protéger les frontières que pour tenir la province armée contre la capitale : on accorda des privilèges & des graces aux villes subalternes ; on en adoucit le gouvernement, & l'on y établit une forme plus équitable dans l'administration de la justice. Les provinciaux, sans voir leur condition changée, étoient comme égaux avec les citoyens de la capitale, & affectionnèrent le nouveau gouvernement : ils devinrent même le plus solide appui de la souveraineté du Duc. Les Florentins, au contraire, se voyant

comme dégradés par la perte de l'ancienne magiſtrature, & mis au niveau des ſujets de la province, ſurchargés en outre de taxes conſidérables, tandis que des loix civiles très-ſévères s'oppoſoient à toute tentative; menacés enfin d'un joug encore plus peſant par la conſtruction d'une fortereſſe, nombre d'entr'eux, les uns par crainte, les autres par dépit, abandonnèrent la ville pour tramer de nouvelles révolutions, & tenter quelque coup inattendu dans la patrie.

L'éloignement des plus puiſſans, quoique volontaire, fit renaître dans les eſprits l'étonnement & la crainte. On ſe crut par-là plus expoſé à l'oppreſſion & au caprice du nouveau ſouverain. Dans cet état des choſes, les uns prirent le parti de courir les haſards des premiers, les autres de diſſimuler & de s'aſſurer au moins par cette conduite de la tolérance du Duc. Quant à lui, toujours aigri par la crainte & par les ſoupçons, il cherchoit à pourvoir à ſa sûreté en jetant de la crainte dans les eſprits, & par les châtimens les plus ſévères. La mort de Clément VII arrivée en 1534, facilita à ceux

qui s'étoient retirés, les moyens d'effectuer leurs desseins, & augmenta les craintes du Duc à proportion de sa cruauté. Le cardinal Hyppolite vivoit à Rome, avec les applaudissemens de cette Cour, imitant en tout les vertus & la grandeur de Laurent & de Léon X. Plein de ressentiment contre le Duc, parce qu'il lui avoit été préféré au gouvernement de Florence, il recevoit sous sa protection les citoyens exilés, & après la mort du Pape, il se déclara ouvertement le chef du parti contraire au Duc. Il représenta à Charles-Quint le gouvernement tyrannique d'Alexandre, l'impossibilité où il s'étoit mis de se soutenir en dépit de tous, le danger de troubler de nouveau le repos de l'Italie: il lui fit aussi voir qu'il étoit invité par la partie la plus noble de la ville à ce gouvernement qui lui étoit dû par le droit de la naissance; ajoutant qu'il ne lui auroit pas été moins fidèle que le Duc, & ne lui auroit pas moins fourni d'argent pour ses expéditions; enfin que la ville auroit appelé les François pour la secourir, s'il n'avoit pris les mesures les plus directes pour l'empêcher. Dans

ce même temps, il ne manqua pas l'occasion de se procurer un puissant appui en Italie, dans la personne du cardinal Farnèse qu'il voyoit déjà préféré pour être un jour élevé au pontificat. Ils convinrent donc réciproquement de ces articles-ci. Hyppolite devoit le favoriser avec tout son parti pour le faire élire, & Farnèse promit que lorsqu'il seroit pape, il l'aideroit de toutes ses forces à expulser le duc de Florence, & qu'au cas qu'il ne réussît pas il lui donneroit le fief d'Ancone, en lui assignant quarante mille écus de rente, & outre cela sa nièce Victoire pour épouse avec une dot assez considérable. Les fugitifs de leur côté envoyèrent aussi des députés à la cour de l'Empereur pour réclamer contre les violences du Duc & l'infraction des articles arrêtés par la capitulation de Florence. Cette affaire fut renvoyée pour être examinée juridiquement à Naples, où Charles V vouloit s'arrêter au retour de son expédition d'Afrique. Les préparatifs de ce procès rappelèrent à Naples les cardinaux Salviati & Ridolfi, avec les principaux des citoyens fugitifs. Mais

Hyppolite

Hyppolite se disposant à s'y rendre aussi à leur tête, pour être présent à cette cause, fut prévenu par le poison. Ce fut ainsi que le Duc le fit mourir à Itri dans la Pouille. Cet événement fut comme un cri de victoire en faveur du Duc; il restoit par-là sans compétiteur. Ne craignant donc plus les autres rebelles, il se rendit à Naples devant l'Empereur même : l'historien Guichardin lui servit d'avocat. Mais ce qui fit le plus d'impression sur Charles V, fut le peu de confiance qu'on pouvoit avoir dans un peuple qui avoit toujours abusé de sa liberté, & trop porté pour les intérêts de la France. D'un autre côté, Charles crut qu'en soumettant cette province à un Prince qui auroit sa fille pour épouse, il produiroit le même effet que s'il la tenoit assujettie à son empire. Les autres circonstances où se trouvoit l'Italie, mais sur-tout la mort du duc de Milan, venoient à l'appui de ce principe. Il célébra donc ce mariage avec le Duc, mais à des conditions très-onéreuses pour Alexandre, afin d'assurer l'état de son épouse. Il exigea de lui que s'il mouroit sans enfans mâles avant

ſon épouſe, les fortereſſes de la Toſcane ſeroient occupées par l'Empereur. Le Duc triomphant de cette victoire, & tout glorieux de ſes nôces avec Marguerite d'Autriche, retourna à Florence pour y triompher auſſi de ſes ennemis. Il y reçut même Charles V chez lui, lorſque cet Empereur quittant Naples alloit traverſer le Piémont pour faire la guerre à la France. Alexandre ne garda plus de meſure, ni dans l'impoſition des taxes, ni dans ſa ſévérité. Obſédé tout entier du deſſein qu'il forma de ſervir dans l'armée Impériale, il imagina tous les moyens d'accumuler de l'argent. Son orgueil & ſes diſſolutions le rendirent encore plus odieux au Public, qui frémiſſoit d'indignation ſous un joug auſſi peſant. Laurent de Médicis, ſon plus proche parent, & le miniſtre de ſes plaiſirs, le tua enfin, la nuit du 6 janvier 1537.

§. IV.

Situation politique de l'Etat de Florence à la mort du duc Alexandre, & ſes rapports avec les autres Etats de l'Italie.

La république de Florence qui n'é-

toit que peu de chofe à fon origine, n'étendit auffi fon domaine que par des progrès affez lents. Environnée de toute part de petites feigneuries & de communautés indépendantes, elle profita des guerres civiles & des troubles qui agitoient l'Italie pour étendre fes limites. Elle fut au befoin employer les confédérations, les traités, l'argent, la force, pour réduire ces puiffances voifines fous fon obéiffance ; de forte que dans l'efpace de trois fiècles elle parvint à donner à fon territoire vingt-quatre milles d'étendue, depuis la mer de Tofcane jufqu'au duché d'Urbin. Dès qu'elle fut bornée par la Lombardie, les Etats du Pape & le Siennois, elle trouva toujours plus d'obftacle à s'agrandir, & fes révolutions internes lui faifoient le plus fouvent perdre ce qu'elle avoit acquis avec tant de peine lors de fa plus grande vigueur. Après s'être attachée aux armes de Charles V, elle recouvra toutes les parties de fon domaine, & le duc Alexandre en étoit enfuite devenu le paifible poffeffeur. Ce pays qui, un fiècle & demi auparavant, étoit un des plus opulens & des plus

délicieux, étoit devenu un ſpectacle de misère & de compaſſion, par les malheurs communs de l'Italie, dans leſquels il avoit été enveloppé, & par les révolutions particulières auxquelles il avoit été en proie. La découverte de l'Amérique avoit appellé ailleurs le commerce & les manufactures. L'expédition de Charles VIII, époque fatale pour l'Italie, produiſit la révolte de Piſe; révolte qui occaſionna d'énormes dépenſes, & la dévaſtation d'un grand nombre de campagnes. La guerre des Impériaux, le ſiège de Florence avoient ravagé les meilleures terres de ſes dépendances; & la ville, après la capitulation, avoit été obligée de recourir aux ornemens des égliſes, pour battre autant de monnoie qu'il en falloit pour ſe délivrer des troupes de l'Empereur. Les fleuves & des eaux ſtagnantes couvroient çà & là les plaines. Il n'y avoit preſque plus de propriétés aſſurées, ſoit par rapport aux ſaiſies arbitraires, ſoit par la puiſſance ſupérieure des grands. Les cultivateurs étoient tous diſperſés, & le pays enfin expoſé à la famine & à la plus horrible cherté. Le Duc ne put remédier

à de si grands maux pendant le peu de tems qu'il régna. Plus occupé, au contraire, à établir son autorité chancelante, il fut obligé de surcharger le peuple de nouvelles impositions, & de lui ôter ainsi le soulagement qu'il eût cherché lui même à ses calamités. Malgré cela, le Duc eut beaucoup de peine à faire monter les revenus annuels de l'Etat à quatre cens mille ducats. D'ailleurs, l'entretien du Prince dans cette nouvelle forme de gouvernement, la solde des troupes qui faisoient sa sûreté, la construction d'une nouvelle citadelle, exigeoient encore de plus grandes dépenses. Comme la garde continuelle de cinq cens cavaliers absorboit une partie considérable de ces revenus, le Duc avoit imaginé la milice permanente de l'Etat, qu'il payoit plus par des privilèges & des immunités que par une solde ordinaire. Cette milice dépendoit d'un Commissaire choisi entre les citoyens les plus affidés. Répartie dans les villes & dans les endroits peuplés des dépendances, elle veilloit à maintenir la tranquillité, & à tenir dans la crainte les gens mal affectionnés au nouveau gouvernement. Cette

vigilance étoit d'autant plus néceſſaire dans ces circonſtances, vu la conſtitution intérieure des diverſes communautés enclavées dans les dépendances de l'Etat, & dont chacune avoit ſes loix particulières, & la plupart très-contraires entr'elles.

Dans les premiers tems de la République, ſon domaine étoit diviſé en deux parties. L'une comprenoit le territoire originaire de Florence, nommé *le Comté*, pour marquer l'étendue de la juriſdiction *des Comtes*; c'étoit ainſi qu'on appelloit les anciens juges de la ville : l'autre avoit le nom de *diſtrict*, lequel comprenoit les territoires qui s'aſſujettiſſoient de tems à autre à la République, ſoit par droit de conquête, ſoit par une ſoumiſſion volontaire. On avoit pour maxime conſtante, à chacune de ces acquiſitions, de laiſſer au territoire ſoumis le plein exercice de ſes ſtatuts particuliers, & toutes les charges de ſa magiſtrature. Lorſque l'eſprit de liberté eut, dans le onzième ſiècle, animé toutes les villes de l'Italie à ſecouer le joug du royaume de Lombardie, chaque ville, chaque peuplade déteſ-

tant la légiſlation de ces barbares, fit reparoître l'ancienne ſplendeur de la juriſprudence Romaine, & ſe fit des loix analogues à ſes intérêts particuliers. Ces loix que l'on nomma ſtatuts, ne ſont que les précautions dictées par le local, concernant le gouvernement, & la régie des communautés reſpectives, & quelques modifications du droit Romain, ſur-tout relativement aux ſucceſſions. Juſtinien avoit par les *Novelles* dérogé aux anciennes loix de Rome, tendantes à conſerver les patrimoines dans les lignes directes; il ſuppoſa que la multiplication des familles & la circulation des biens étoient plus avantageuſes dans une monarchie, que le maintien de la ſplendeur dans ces mêmes lignes. Les légiſlateurs des nouvelles Républiques reprirent avec certaines reſtrictions les anciennes maximes Romaines, & en particulier les diſpoſitions de la loi *Voconia*, qui déclaroit les femmes inhabiles à toute hérédité. Les précautions locales priſes dans ces ſtatuts, ayant été le plus ſouvent l'effet des circonſtances, les articles arrêtés dans les tems de l'indépendance con-

tiennent quelquefois des dispositions non-seulement injurieuses, mais même préjudiciables à l'avantage & aux intérêts des territoires voisins. Or, ceci produisit des dissentions perpétuelles entre les habitans limitrophes, même après avoir été incorporés dans le domaine de Florence; & la République en étoit l'arbitre avec plaisir, parce qu'elle avoit par-là un motif de s'écarter des articles de leur soumission primitive. Il sembloit qu'on dût jeter les yeux sur un tel systême, dans la réforme de 1532; mais la forme du gouvernement ayant été changée en faveur d'une seule famille, & non de l'Etat, ceci donna lieu aux réformateurs de songer uniquement à établir la puissance du nouveau souverain; ils permirent à une monarchie de s'établir avec les loix mêmes de la République. Mais ensuite les peuples ayant varié le gouvernement, sans avoir varié les loix, éprouvèrent en eux-mêmes un contraste plus grand pour s'accoutumer à ce changement: ce qui obligea toujours aussi le Duc à user de plus de prévoyance pour la sûreté de sa propre personne. Aussi malgré la sévère défense qu'il

avoit faite d'avoir aucune arme, il ne négligeoit pas les plus sérieuses recherches dans l'intérieur des familles & des monastères, & prenoit connoissance des moindres détails de leur administration. Il réforma les magistratures municipales des villes du *districtt*, conformément à leurs statuts particuliers, dans les vues d'ôter toute occasion de discorde entre les familles qui y avoient part. Singuliérement attentif aux querelles qui s'élevoient parmi les particuliers, il forçoit les parties à la réconciliation, en exigeant d'elles des sommes assez considérables pour caution. Obligé de défendre les intérêts de ceux qui s'étoient déclarés pour le nouveau gouvernement, il avoit ôté toute force & toute certitude à la justice. Supérieur aux loix de l'Etat, il portoit par son exemple les peuples à commettre les excès qu'il punissoit lui-même par ses propres loix, se montrant ainsi un des princes les plus vicieux dans le siècle le plus dépravé.

Ce fut ainsi que l'Italie, féconde en révolutions, varia ses usages selon la diversité des gouvernemens & des

nations qui la maîtrisèrent. Soumise à la tyrannie des barbares, elle en adopta les mœurs & la férocité : elle la conserva même jusqu'au tems où, recouvrant sa liberté, & rétablissant la puissance & l'autorité nationale, elle put profiter de l'avantage que sa situation lui donnoit pour le commerce. Le commerce, ce grand mobile de toutes les nations, & qui, en les rapprochant, leur inspire des sentimens de paix & d'humanité, adoucit les mœurs sauvages des Italiens, & les rappela à jouir de ces commodités & de ce repos qui sont le premier fruit de l'industrie & l'effet de l'opulence. Le luxe devint la conséquence des richesses ; elles firent aussi renaître les arts, les lettres : les villes s'agrandirent ; il s'éleva nombre de superbes édifices, qui sont l'ornement de ces vastes cités. Le treizième siècle fut l'époque de ce changement indiqué par le Dante & par divers Historiens de ce tems-là. La république de Florence eut plus de part que toute autre à ces avantages, & ses citoyens furent des premiers à répandre dans l'Italie le bon goût & la politesse. L'agricul-

ture abandonnée reparut dans les campagnes; les manufactures se perfectionnoient; le change étoit devenu une source inestimable de richesses. L'économie régnoit dans les familles, mais on savoit se montrer publiquement avec appareil dans l'occasion: le luxe ornoit les édifices, & l'exercice de la magistrature. L'ancienne barbarie étoit beaucoup modérée; les révolutions ne coûtoient plus des torrens de sang dans la République; les loix & l'autorité des Magistrats prévaloient sur la fougue naturelle des peuples; & la justice étoit rendue avec droiture & désintéressement. La fin du quinzieme siècle fut aussi celle de cette félicité.

Charles VIII avoit rempli l'Italie de terreur, en descendant des Alpes: sa présence troubla le commerce, confondit les intérêts des Princes, sema la discorde, porta le feu de l'ambition dans les cœurs, & changea les mœurs. Une milice composée de nations très-féroces, une nouvelle manière de faire la guerre & de se servir de l'artillerie, une infanterie en état de résister à la cavalerie, étonnèrent tellement les Italiens, qu'ar-

rêtés plutôt par leur ſurpriſe extrême que par la crainte, ils laiſsèrent le conquérant parcourir toute cette contrée avec la rapidité de l'éclair. Ligués d'abord pour la défenſe commune, ils conjurèrent enſuite tour-à-tour pour leur mutuelle deſtruction. Incapables de ſe défendre par eux-mêmes en particulier, & trop foibles pour détruire les autres, ils appelèrent alternativement à leurs ſecours des nations ultramontaines. Ainſi, outre les François, on vit venir en Italie les Allemands, les Eſpagnols, les Suiſſes pour la ravager. Ces derniers, à titre de nation libre, ſe mettoient à la ſolde de celui qui leur offroit une plus forte paie. Leur infanterie, connue ſous le nom de Lanſquenets, armée d'une cuiraſſe de fer, d'une épée au côté, & d'une longue pique, étoit regardée comme l'ame des armées, & ſouvent décidoit la victoire. Dès que l'Italie fut devenue le champ de bataille des plus puiſſans Princes de l'Europe, toutes ces nations ſe trouvèrent enſemble dans le cas de faire preuve de leur valeur. Le royaume de Naples & la Lombardie, furent le théâtre de cette guerre.

Comme ces troupes étoient le plus souvent mal payées, elles se mutinoient; ou pour éviter ces excès, on les récompensoit en leur abandonnant quelque terre au pillage. Quelques-unes de ces nations étoient en si mauvais équipage, & si mal en ordre en arrivant en Italie, qu'on les y appella, par dérision, *des surnuméraires*. Leur pauvreté ne leur faisoit garder aucune retenue dans un pays qui se ressentoit de son ancienne opulence, & conséquemment elles s'abandonnèrent aux plus horribles excès.

Cette convulsion universelle dans toutes les souverainetés de l'Italie, bouleversa le systême général, & altéra en même tems le caractère de la nation. Insensiblement tout y fut réduit au seul systême de la force. Les annales de ce siècle ne sont qu'une alternative d'oppressions & de violences. Les peuples peu en sûreté, & restés sans commerce, sans agriculture, n'eurent plus d'autre parti à prendre qu'à se tourner du côté des armes, & à suivre la fortune des grands. L'ambition s'étoit déjà emparée de tous les gens puissans & de ceux qui se flattoient de

le devenir. Chacun vendoit ſon alliance ou ſon ſervice à celui dont il eſpéroit tirer plus d'avantage; & on n'omit aucuns des ſtratagêmes les plus odieux pour s'agrandir & ſe maintenir dans la ſplendeur. L'induſtrie n'ayant ainſi aucune reſſource, on ſe fraya le chemin à la grandeur par les crimes; ce qui remplit auſſitôt l'Italie de brigands & de filous qui en firent un théâtre d'horreur & un objet d'abomination par leurs fréquens aſſaſſinats. Céſar Borgia peut être cité comme le modèle du ſiècle en ce genre; & l'hiſtoire d'Alexandre VI peut nous convaincre juſqu'à quel point étoit portée la dépravation des mœurs. Les actions les plus atroces étoient devenues un ſujet de faſte dans les grands; & commettre impunément tous les crimes, étoit à leurs yeux la preuve la plus éclatante de leur puiſſance. Les guerres continuelles, l'état chancelant de la ſouveraineté, détournoient les Princes de l'exacte adminiſtration de la juſtice; & les tribunaux ne ſe conduiſoient plus que par la faveur & par l'intérêt.

Malgré tant de troubles, Raphaël

& Michel-Ange firent honneur à l'esprit humain : Léon X s'occupa soigneusement des progrès du génie, & réveilla l'amour des lettres. Cette multiplicité de grandes révolutions produisit plusieurs avantages. Elles excitèrent une espèce de fermentation d'idées, portèrent les esprits à la nouveauté & à la réforme des goûts & des mœurs; de sorte qu'elles préparoient insensiblement ces circonstances dont la combinaison subséquente fit de ce siècle l'époque la plus mémorable pour nous. La religion n'avoit même pas été exemte de la contagion générale : car l'Italie, comme le Nord, eut ses novateurs. On opposa à ce torrent de nouveaux Ordres réguliers, les uns pour enseigner dans les écoles, les autres pour édifier par l'exemple; & tous en général, fondés pour maintenir avec sûreté les peuples dans la religion. Le tribunal de l'Inquisition étendit davantage son pouvoir; mais il en résulta d'un autre côté pour ce siècle, nombre d'autres calamités, de désastres, de révoltes & de guerres. Les trésors qui se versoient depuis peu en Europe, tant de l'orient que de l'oc-

cident, détruisirent le systême général d'économie, fournirent au faste beaucoup plus de moyens de splendeur, & ôtèrent enfin à la glebe les meilleurs cultivateurs, par l'espoir apparent de s'élever facilement. Un nouveau genre de maladie qui attaqua la vie jusque dans son premier germe, concourut à mettre le comble aux malheurs universels.

Après que Charles V eut réuni en sa personne l'Empire, les états de la Maison de Bourgogne, l'Espagne & le royaume de Naples, & que conséquemment des forces aussi prépondérantes eurent arrêté l'ambition des autres compétiteurs, on songea à remédier en quelque sorte aux anciens désordres pendant les intervalles de paix qu'on obtenoit de cet Empereur ou des autres Princes de l'Italie. Comme c'étoit encore le systême de la force qui prédominoit, tous en particulier étoient dans une mutuelle défiance; ce qui faisoit regarder la douceur & la modération comme des moyens trop dangereux pour la sûreté des gouvernemens, dans les vues de rappeler les hommes à la vertu. Les loix furent

dictées par la crainte & l'effroi ; & les tribunaux plus animés d'un esprit de vengeance que du zèle de la justice, sévirent contre l'humanité par des bannissemens, des confiscations, des tortures, des massacres, & tous les genres de derniers supplices. Mais l'atrocité des crimes ne faisoit qu'augmenter à proportion des moyens qu'on employoit pour répandre la terreur ; & l'on détruisoit ainsi l'espèce humaine sans pouvoir la corriger. Don Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, lui qui s'étoit tant occupé de la réforme de ces tribunaux, avoua à un secrétaire du duc Côme en 1550, que depuis qu'il étoit dans ce gouvernement, on avoit fait périr dans la seule ville de Naples, dix-huit mille ames par la main du bourreau. En général les hommes se portent rarement au crime sans cause, & celle qui étoit comme le premier mobile de ces désordres, ne put être apperçue des gouvernemens, uniquement appliqués à une artificieuse politique qui devoit suppléer à la force. Les taxes mal réparties détournoient de l'agriculture, le commerce étoit éteint, les privilèges exclusifs étouf-

foient l'induſtrie, & le déſeſpoir inſpiré par la misère, conduiſoit néceſſairement au crime. Les révolutions particulières des gouvernemens de l'Italie contribuoient encore à accroître le nombre des malheureux. Il n'étoit pas d'Etat qui n'eût ſes *rebelles* & ſes *proſcrits*. Nombre de perſonnes obtenoient des récompenſes pour tuer les proſcrits, & pouvoient ainſi s'enrichir impunément au métier d'aſſaſſin en ſatisfaiſant la juſtice. D'autres étoient dépouillés de leurs biens, privés de toute ſubſiſtance, & devoient ainſi vivre d'induſtrie, ou être à la charge d'autrui. Les fréquens ſoulèvemens des milices répandoient auſſi par-tout des brigands, des ſcélérats, des libertins. Dans les villes où l'on veilloit avec plus de ſoin à la défenſe publique, la crainte & la défiance tenoient la ſociété dans les alarmes. Un faux point d'honneur, les diſputes réitérées entre les particuliers, fomentoient la férocité. Les femmes retirées dans l'obſcurité domeſtique, étoient gardées par les yeux farouches de la jalouſie; d'autant plus que la direction intérieure des familles étoit peut-être le ſeul droit

que les loix accordaſſent aux hommes. Exclus du commerce des femmes, ils ne connoiſſoient pas cette douceur d'uſages ſi pleine d'aménité, cette grace, cette politeſſe que peut ſeule donner la compagnie du beau ſexe : étant d'ailleurs farouches, violens, cruels même, rarement l'amour n'étoit pas accompagné de quelque délit. L'eſprit de galanterie introduit en France par François premier, n'avoit pas pu prendre en Italie, où l'on avoit adopté les uſages & les mœurs des Eſpagnols par rapport à la prépondérance de leurs forces.

Outre ces maux communs à toute l'Italie, Florence ſouffroit encore de ceux qu'avoit produits la nouvelle réforme du gouvernement. Les plus puiſſantes familles de cette ville, exilées de ſon domaine, remuoient tout au dehors pour en troubler le repos, & tramoient ſans ceſſe de nouvelles révolutions; ce qui augmentoit la crainte, la vigilance, multiplioit les confiſcations, les banniſſemens, & rendoit toujours plus violent le ſyſtême même de la force. Quoique les villes des dépendances préféraſſent le gouverne-

ment d'un ſeul à l'ancienne République, & que le Duc tînt la province armée contre la capitale, il n'avoit malgré cela, que trop ſenti combien ſon État étoit peu aſſuré. Il avoit donc pris le parti d'entretenir une milice Eſpagnole dans ſes domaines pour plus grande sûreté ; il l'avoit même demandée à l'Empereur. Mais le trouble devint encore plus grand à ſa mort, parce que les rapports extérieurs de l'Italie menaçoient de nouvelles révolutions ceux qui ſoutenoient le gouvernement des Médicis. Les Francois avoient été expulſés de l'Italie en 1529 par la paix de Cambray ; le duché de Milan étoit totalement reconquis ſur eux en 1535, ce qui ſembloit oppoſer une barrière à toutes leurs tentatives ; mais les intérêts & les eſprits de l'Italie n'en étoient pas moins diviſés en deux partis, dont l'un tenoit pour l'Empire, & l'autre pour la France. La domination de l'une ou de l'autre nation leur déplaiſoit également ; mais nombre d'entr'eux ne conſultoient que leur intérêt particulier, parce qu'étant ou élevés ou ſoutenus par l'une ou par l'autre, ils prévoyoient devoir tomber

avec l'une des deux nations rivales, ou au moins perdre toute espérance de plus grands avantages. Les François qui, lors de leurs conquêtes, avoient dédaigné les usages & les manières des Italiens, s'en étoient peu fait considérer. Lorsqu'ils n'eurent plus de forces actives en Italie, ils en attirèrent les principaux de leur parti à la Cour, pour les élever dans leur propre royaume; ce qui ne pouvoit manquer d'entretenir dans un très-grand nombre d'Italiens un vif attachement à cette Couronne, & le plus grand zèle à la servir au moindre mouvement qui pouvoit survenir. Les Espagnols, au contraire, agissant avec cette dissimulation que leur avoit dictée Ferdinand le Catholique, & montrant plus de confiance dans la nation Italienne, récompensoient largement, agrandissoient de nouvelles familles pour se les affectionner, & leur confioient les emplois les plus importans de la monarchie. C'étoit avec cet esprit, & avec la vigilance la plus attentive qu'ils dominoient sur le royaume de Naples & sur le duché de Milan; de sorte que par cette conduite leurs for-

ces réunissoient, des deux extrémités de l'Italie, les autres Princes de cette contrée. Parmi ces Princes, les uns étoient entièrement liés à leurs intérêts, & les autres obligés d'observer la plus exacte neutralité. Le duc de Savoie, les républiques de Gênes, de Lucques, de Florence, de Sienne, sans être sous leurs loix, étoient absolument dévoués à l'Empereur qui pouvoit à son gré disposer de leurs forces particulières. Les ducs de Ferrare, d'Urbin, & autres feudataires de Lombardie, contraires aux intérêts de l'Empereur, étoient entretenus par la France dans ces dispositions; ce qui mettoit cette Couronne à portée de remuer dans l'occasion, & d'occuper en Italie les forces de l'Espagne.

Les deux seules puissances qui pouvoient se regarder comme libres dans cette contrée, étoient la république de Venise & le Pape. La première, trop fatiguée des guerres qu'elle avoit soutenues, conséquemment à la ligue de Cambray, songeoit à rétablir ses forces, & à opposer une digue à la puissance du Turc qui lui enlevoit ses meilleures possessions dans le Levant: elle se te-

noit donc, à l'égard de l'Empereur & de la France, dans une parfaite neutralité, ou ne prenoit que peu ou point de part aux affaires de la Toscane. Le Pape étoit dans une position bien différente : depuis 1532 Alexandre Farnèse siégeoit à Rome sous le nom de Paul III; il réunissoit le plus rare mérite à une sagacité peu ordinaire. Guidé par une forte envie de dominer, & d'obtenir un Etat pour son fils Pierre-Louis, il cultivoit l'amitié de Charles V & de François I, projetant des articles de pacification entre ces deux Rois, mais dans les vues de les réunir plus facilement au terme de ses desirs. Intérieurement ennemi de l'Empereur, parce qu'il emportoit la balance en Italie, il dissimuloit sa passion pour se le tenir attaché par rapport aux troubles de religion qui divisoient l'Allemagne; mais malgré cela il ne laissoit échapper aucune occasion d'affoiblir le parti de Charles en Italie par des voies indirectes, & de s'opposer aux progrès de ceux qui le formoient. Elevé sur le S. Siège par le moyen d'Hyppolite de Médicis, il suivit jusqu'au moment de son élection les intérêts

du Cardinal contre le duc Alexandre; il favorisa, protégea les Florentins rebelles & ennemis de ce Duc, sous l'apparence de la neutralité & de la tolérance, pour leur permettre de tramer des complots dans la Romagne, & d'infester ainsi les frontières de la Toscane. Semant la discorde avec adresse entre les Ministres de l'Empereur, il se concilioit ensuite leur amitié en offrant de justifier leur conduite à la cour de Charles, & cela dans le dessein de les rendre favorables à son fils Pierre qui avoit tous les vices de César Borgia sans en avoir les talens. Le ministère de l'Empereur dans cette contrée étoit composé de gens doués d'une extrême pénétration, & revêtus d'une grande autorité. Alfonse d'Avalos, marquis de Vasto, avoit le gouvernement du Milanois, & le commandement des troupes de Charles en Italie. André Doria étoit prince de la république de Gênes, qui lui devoit sa liberté, & commandant en chef de la marine de l'Empereur. Le royaume de Naples étoit gouverné par Pierre de Tolède, homme sévère & odieux à la nation, mais considéré de son Prince.


COSMVS MEDICES REIPV FLOREN DVX II
Sellier Fecit



HISTOIRE DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Côme de Médicis est élu prince de Florence ; remporte contre les rebelles expatriés, une victoire à Montemurlo ; est confirmé duc de Florence par Charles-Quint. Autres dispositions de l'Empereur en faveur de Côme, assurées au congrès de Nice.

LA ville de Florence avoit été agitée pendant quatre siècles par des ré- 1537.

volutions internes, ſans avoir jamais
1537. pu établir une forme de légiſlation
conſtante & tranquille. Réduite enfin ſous le pouvoir abſolu d'un ſeul maître, elle ſe repoſoit des fatigues de tant de travaux, lorſque la mort violente d'Alexandre la plongea dans de nouveaux malheurs. Cet événement réveilla dans les eſprits ambitieux l'amour du trouble & de la révolte. Ce fut le 26 janvier 1537 que Laurent de Médicis tua ce Prince. Cette mort avoit été cachée juſqu'au matin : à peine le cardinal Cibo l'eut-il appriſe, que ſon premier ſoin fut de rappeler à Florence Alexandre Vitelli, capitaine des gardes du feu Duc, & d'introduire dans la ville le plus grand nombre de troupes que permettoient les circonſtances. Il aſſembla le ſénat des *Quarante-huit* pour leur notifier cette mort, & ſe faire nommer chef abſolu du gouvernement juſqu'à ce qu'on y eût pourvu autrement. Il mit en ſûreté Marguerite d'Autriche, veuve du Duc, la faiſant paſſer dans la forteresse avec le mobilier le plus précieux, & les papiers. Après avoir obvié à tous les troubles, il entama avec

Prince. Don Ferrante Gonzague étoit vice-roi de Sicile ; trop occupé à défendre les côtes de cette isle contre les attaques des Turcs, & trop éloigné pour se jeter dans le tourbillon politique de l'Italie. Le marquis d'Aguilar & le comte de Sifontes résidoient à Rome en qualité d'ambassadeurs. Leur principal objet étoit de veiller non-seulement aux menées de cette Cour, mais encore à celles de toutes les puissances subalternes. C'étoit dans ces vues que l'Empereur entretenoit par-tout, sous divers prétextes, des Ministres revêtus de différens caractères, pour espionner & pour être en correspondance avec ces Ambassadeurs. Le cardinal Cibo étoit fixé à Florence. Né d'une sœur de Léon X, il étoit ainsi uni au Duc par les liens du sang : il demeuroit avec lui, l'aidoit dans les affaires du gouvernement. Comme chef du parti Impérial dans le collège des Cardinaux, il avoit été disgracié du Pape. Charles l'avoit donc placé avec le Duc pour le tenir fermement attaché au parti Impérial, & pour veiller sur sa conduite. Tel étoit l'état politique de l'Italie,

& celui de Florence à la mort du duc Alexandre de Médicis.

Florence plusieurs fois libre pour retomber bientôt dans l'esclavage ou dans l'anarchie; n'exista comme corps politique que par intervalles; & cette justesse d'esprit qui ramène les individus à l'idée d'une *patrie*, ne fit presque jamais l'ame de sa constitution. Ce grand nom qui n'étoit suggéré que par l'enthousiasme, étoit même ce qui empêchoit les citoyens de jouir d'une existence caractérisée, parce que celle de l'Etat ne l'étoit pas non plus. Le peuple, ennemi du systême féodal, étoit trop près de ce tems-là pour n'en avoir pas conservé l'empreinte; & ne s'appercevoit pas qu'il vouloit tendre à la subordination par les principes mêmes de l'indépendance: ce qui étoit une contradiction manifeste. Telle fut la source des troubles de cette République, & la cause qui la fit tendre à se donner un maître; parce que sa manière d'être & de penser étoient deux choses absolument incompatibles. Le corps législatif n'ayant plus de vertus, ne pouvoit y suppléer que par un pouvoir absolu: l'indépendance des Médicis n'a donc rien d'étonnant. *Note du Trad.*



dame de Prato, & âgé seulement de trois ans. Le Cardinal & Vitelli étoient d'avis de lui déférer toute la grandeur de son père pour assurer aussi la leur pendant la longue minorité de cet enfant. L'autre étoit Côme (*a*) de Médicis âgé de dix-huit ans. Laurent l'assassin eût seul pu prétendre à ces droits, à leur exclusion; car il descendoit de la même souche par la branche aînée, mais son attentat l'en rendit indigne. La seconde branche qui s'étoit affectionné la République dans le tems du gouvernement populaire, fut peu favorisée de Léon X: elle éprouva même 1537.

(*a*) Il étoit fils de Jean de Médicis. Celui-ci avoit servi sous le marquis de Pescara dans les guerres d'Italie, & étoit comme le restaurateur de la milice Italienne. Il mourut au service du Pape & de la Ligue, âgé de 27 ans, en 1526. La mere de Jean étoit fille de Jacques Salviati & de Lucrèce de Médicis, sœur de Léon X. C'étoit une femme extrêmement réfléchie; l'amitié qu'elle eut pour son fils, l'avoit décidée à ne point se remarier, voulant être toute entière à son éducation & à la régie de son petit patrimoine. Elle descendoit directement de Laurent, fils de Jean de Bicci, frere puîné de Côme, *père de la patrie.*

1537. les plus mauvais procédés de la part de Clément VII, qui favorisa les bâtards au préjudice des plus proches parens en directe, lorsque la lignée légitime du grand Côme fut éteinte. Le Pontife avoit eu soin de tenir Jean éloigné de la patrie, en lui donnant le gouvernement de Fano à perpétuité pour lui & ses descendans; mais en lui ôtant tous les moyens de s'agrandir, & de troubler les bâtards qu'il avoit élevés. Ces raisons avoient mérité à cette famille l'amour de tous les Florentins; & Côme malgré son jeune âge, étoit chéri non-seulement par rapport au mérite & à la gloire de son père, mais encore par l'espoir avantageux qu'il donnoit de ses qualités personnelles. Les premiers Sénateurs, tels que Guichardin l'historien, François Vettori, Octave de Médicis, Mathieu Strozzi jetèrent donc les yeux sur lui. Ils réfléchirent tous que si l'on prenoit le bâtard du feu Duc, le Cardinal & Vitelli alloient devenir deux tyrans dans la ville, & qu'il ne falloit pas en abandonner le gouvernement à des étrangers. Côme, au contraire, élevé comme un simple particulier;

Vitelli & les premiers Sénateurs les préliminaires de l'élection d'un Prince. 1537.
Nombre de réflexions se présentoient au Cardinal & aux Sénateurs dans cette occurrence. L'objet le plus important étoit la crainte qu'ils avoient que Charles V voulant profiter du prétexte spécieux de venger la mort de son gendre, ne fît de la République une province de ses vastes Etats, & n'y envoyât un gouverneur Espagnol pour la tenir assujettie. L'idée d'un interrègne leur présentoit les plus dangereuses alternatives. Les exilés qui étoient à Rome & en Lombardie pouvoient pendant ce tems-là jeter la République dans la plus étrange confusion, avant que l'Empereur eût fait savoir d'Espagne à quoi il se décidoit. Enfin il leur paroissoit impossible d'établir une forme d'administration qui conciliât des intérêts si contraires. Car parmi les citoyens, les uns aimoient les Médicis, mais non la tyrannie ; les autres détestoient cette famille & son parti, voulant un chef selon leur caprice ; d'autres desiroient le gouvernement démocratique. Le peuple & les villes des dépendances préféroient le pou-

voir absolu d'un seul, parce que ce
1537. gouvernement les mettoit à l'abri de la puissance des grands; ils leur devenoient même égaux en obéissant aux loix : néanmoins il leur paroissoit indifférent d'avoir pour maître un des Médicis ou tout autre. Dans cette incertitude, on considéra qu'il étoit cependant nécessaire de tenir à la force supérieure, c'est-à-dire à l'Empereur, d'autant plus qu'on présuma qu'il étoit disposé à suivre le parti qu'il avoit arrêté & rendu notoire le 28 octobre 1530. Il étoit donc dit qu'à défaut d'enfant mâle issu d'Alexandre, ce seroit un des Médicis, le plus proche parent, qui succéderoit à la principauté de Florence; ce qui devoit avoir lieu pour toutes les branches à l'infini. Le Cardinal & les Sénateurs regardant donc cet acte comme une loi fondamentale, pensèrent à procéder à l'élection, puisque la veuve ne donnoit aucun signe de grossesse.

Il y avoit deux sujets sur lesquels pouvoit tomber le choix, en conséquence de cette disposition de l'Empereur. Le premier étoit Julien, fils naturel du duc Alexandre, né d'une

étoit en Castille. Le marquis de Vasto avoit promtement envoyé à Florence Bernard Santi, évêque d'Aquila dans l'Abbruze, avec tout pouvoir, non-seulement pour veiller aux intérêts de la veuve, mais encore pour tenir la ville attachée à l'Empereur. Le prince Doria y avoit aussi fait passer l'abbé de Negro pour le même objet; & ces deux députés exposèrent au gouvernement quelles étoient les forces de l'Empereur. On accéléra donc sous le commandement de François Sarmiento la marche des troupes Espagnoles, déjà demandées par le duc Alexandre. Le marquis de Vasto en envoya aussi d'autres sous celui de Colonne. Les mouvemens que les exilés faisoient sur les frontières, & l'ambition de Paul III ne rendoient ces secours que trop urgens; car à la mort du Duc, le Pape avoit regardé la Toscane comme une proie assurée pour ses vues ambitieuses, & pensoit qu'en y fomentant la dissention, même la guerre, il en feroit aisément un Etat à son fils Pierre-Louis. Après avoir tâché de se faire un mérite auprès de la Duchesse, en lui envoyant l'évêque de Pavie en dé- 1537.

1537. putation, & avoir exhorté les Magistrats à la concorde, il insinua secrètement aux cardinaux Florentins qui étoient à Rome de se rendre promtement à Florence avec les exilés, sous l'apparence de concilier les esprits; mais pour empêcher, de toute manière, que la ville ne tînt aux intérêts de l'Empereur, & pour prévenir les forces que les Ministres Impériaux tenteroient d'y introduire. Il feignit aussi avec tant d'art d'ignorer l'élection de Côme, dont Strozzi l'avoit informé, qu'il offrit tous ses services au corps de la ville même. Pendant ce tems-là Pierre-Louis Farnèse, aussi politique que son père, envoya son Chancelier à Pise pour gagner par l'or & les promesses le concierge de la forteresse, & l'avoir en sa puissance. Le Chancelier arrêté avoua à la question toutes les instructions que lui avoit données son maître : malgré cela on le renvoya en liberté, de peur de déplaire au Pontife. Les cardinaux Florentins Salviati, Ridolfi, Gaddi partirent pour Florence; Philippe Strozzi fit passer deux mille hommes dans la Valdichiane, sous la conduite de Robert son fils,

& accoutumé à la subordination, leur faisoit espérer des sentimens plus sortables & un gouvernement plus modéré. D'ailleurs étant neveu du cardinal Salviati, homme puissant parmi les exilés, il pouvoit devenir le moyen de réunir les esprits & les intérêts de tant de citoyens dispersés dans l'Italie, & de les ramener au sein de la patrie. Ils insinuèrent donc prudemment ces réflexions aux autres, & en peu de tems ils parvinrent à les faire goûter du plus grand nombre des Sénateurs. Enfin cette opinion l'emporta sur les avis du Cardinal & de Vitelli. Côme fut introduit secrètement dans la ville, présenté au Sénat le 9 janvier 1537, & élu selon les conventions, *premier chef de la ville de Florence & de ses dépendances*, au même titre qu'avoit eu le duc Alexandre, & avec les prérogatives résultantes de l'arrêté de Charles V. Pour empêcher que cette élection ne donnât quelque sujet de crainte, on avertit le peuple qu'on bornoit par un decret le pouvoir illimité qu'avoit eu le duc Alexandre, en donnant à Côme un conseil, & en fixant la somme que le trésor public devoit

1537.

lui fournir pour soutenir son rang avec
1537. dignité. Le peuple agréa le nouveau Prince, & la ville retentit d'acclamations. Cette élection ne plut pas à ceux qui desiroient du changement : mais les villes de la province crurent voir leur tranquillité assurée. La joie publique fut bientôt troublée par Vitelli, qui s'empara artificieusement de la forteresse, protesta la tenir au nom de l'Empereur, & pour la sûreté du gouvernement actuel. Peut-être savoit-il l'obligation qu'Alexandre avoit contractée à Naples *pour les reprises de son épouse* ; ou peu content des richesses qu'il avoit eues du pillage de plusieurs Maisons des Médicis, il suivit la cupidité qui lui suggéra ce moyen d'avoir tôt ou tard une récompense, soit de Côme, soit de l'Empereur même. Les circonstances obligèrent le Prince & le Sénat de dissimuler, parce que l'on avoit à penser à des objets plus sérieux au dehors.

Le Cardinal & le Sénat avoient fait savoir la mort d'Alexandre aux Ministres de l'Empereur, aussitôt qu'elle fut connue ; & l'on avoit expédié à ce sujet un courier à Charles V qui

les dangers de la souveraineté, & la protection assurée que les exilés de- 1537.
voient attendre du roi de France. Cette conduite fit sentir au gouvernement combien il seroit dangereux qu'un tel homme restât plus long-tems à Florence. Vitelli lui fit des menaces, & il se retira à Bologne.

Ces événemens avoient tous concouru au repos de la ville, & à établir Côme dans sa souveraineté : malgré cela le nouveau gouvernement ne crut pouvoir être tranquille que lorsque l'Empereur auroit expressément notifié ses intentions. Charles V avoit su tout ce qui s'étoit passé à Florence, par Jean Bandini qui étoit alors à la Cour en qualité d'agent depuis 1536, & par les autres députés que le Sénat & le Cardinal avoient envoyés. Côme lui avoit même récemment expédié Bernard de Médicis, évêque de Forli, pour lui apprendre son élection. L'Empereur sentit bien que la guerre qu'il avoit à soutenir en Piémont contre la France, étoit un obstacle aux innovations qu'il eût voulu faire en Toscane. D'un autre côté, la forteresse dont il étoit maître au moyen des

1537. troupes qui en avoient pris possession, empêchoit l'ennemi d'espérer aucun avantage sur lui dans cette contrée. Il résolut donc de laisser les choses dans cet état, prenant le parti de traîner l'affaire en longueur sous différens prétextes, afin de profiter du tems & des circonstances. En conséquence, il envoya des dépêches signées à Valladolid, le dernier février 1537, & ordonna au marquis d'Aguilar & au comte de Sifontes, ses ambassadeurs à Rome, de se rendre à Florence, d'y prendre toutes les mesures pour assurer la tranquillité de la ville, les intérêts & l'état de la Duchesse. Sifontes observa prudemment les dispositions des citoyens, fonda, examina les personnages que les exilés avoient députés pour traiter avec lui de la réforme de l'Etat, & déclara ouvertement qu'il n'y avoit pas lieu à la moindre innovation, qu'ils pouvoient tous rentrer dans le sein de la patrie, en vertu de l'amnistie que Côme avoit fait publier. Le 21 juin de la même année, Sifontes notifia qu'il tenoit pour légitime & sans appel, l'élection de Côme, étant fondée sur le jugement arbitral de

pour seconder les mouvemens séditieux que les Cardinaux exciteroient. 1537.
Mais dans le même tems l'infanterie Espagnole & celle du marquis de Vasto étoient passées de la Lunigiane dans le Pisan pour s'approcher de la capitale. Côme ne craignant donc plus rien de l'esprit séditieux des Cardinaux, les invita à se rendre sans crainte à Florence, se montrant prêt à traiter avec eux & avec les autres exilés, des moyens de rétablir la paix, la sûreté & le bien-être de tous les citoyens : il alla même au-devant d'eux. Dès qu'ils eurent été témoins des acclamations du peuple en faveur de son nouveau Prince, ils virent bien que toutes leurs tentatives seroient inutiles. Après plusieurs propositions réciproques, il fut arrêté entre Côme & Salviati que les troupes rassemblées par Strozzi dans la Valdichiane, seroient congédiées; que l'infanterie Espagnole seroit renvoyée à Gênes; que tous les exilés rentreroient dans la patrie; enfin, que Côme seroit reconnu unanimement pour prince de la ville. Le cardinal Cibo auroit voulu que la cause des exilés fût totalement renvoyée à

la décision de Charles V, comme il
1537. étoit arrivé en 1535 sous le duc Alexandre ; mais l'évêque Salviati ayant congédié les troupes selon les conventions, l'évêque d'Aquila voulut que Côme remplît aussi son engagement, en rappelant ces citoyens : que d'ailleurs le Duc étant maître des forces de l'Etat, il valoit mieux avoir ces gens dans la ville que dehors. Ceux qui desiroient quelques innovations, voyant leur ambition arrêtée par ces arrangemens, les désapprouvèrent ouvertement, & se retirèrent pour tramer quelque complot sur les frontières de l'Etat de l'Eglise. Salviati & Gaddi étoient demeurés à Florence pour sonder de plus près les dispositions des citoyens, & leur inspirer des vues séditieuses. Le premier étoit parent de Catherine de Médicis, dauphine de France, & jouissoit à ce titre de la faveur de cette Cour. Aussi étoit-il un des chefs du parti François en Italie. Il espéroit gagner par de grandes promesses l'esprit de son neveu & de sa sœur, & les détacher des intérêts de l'Empereur, ou au moins donner des craintes à Côme, en lui représentant

connues ſous la dénomination de *Chancelière* & de *Panciatique*. Comme, 1537.
dans de ſemblables occurrences, une faction prend toujours un parti contraire à celui de l'autre, la faction Panciatique s'étant déclarée pour le nouveau prince de Florence, l'autre ſe joignit aux trames & aux complots des exilés. Côme y envoya des officiers prudens, & des troupes pour y maintenir le bon ordre; mais la campagne n'en fut pas moins infeſtée par les attaques réciproques des deux factions. Les exilés avoient bien ſenti, après la déclaration de Sifontes, qu'il leur étoit impoſſible de rétablir tranquillement l'ancien gouvernement populaire; ils crûrent donc devoir recourir à la force, & obtinrent un ſecours d'argent de la cour de France. Ils engagèrent Philippe Strozzi, le plus riche de leurs partiſans, à ſe mettre à la tête de l'entrepriſe, & à tenter, par le ſort d'une bataille, de recouvrer la liberté. Strozzi avoit reçu Laurent chez lui, &, par un trait de généroſité aſſez rare, avoit fait épouſer à ſes deux fils les deux ſœurs de ce meurtrier, ſans lui demander de dot. Ce mérite que s'étoit fait

1537. Strozzi, ses richesses lui donnèrent le plus grand crédit parmi les exilés : il en fut bientôt regardé comme le plus ferme appui. Espérant donc sur la protection du roi de France, animé par l'humeur guerrière de son fils Pierre, & flatté de la mutuelle correspondance & des promesses de la faction *Chancelière*, il résolut de prendre ouvertement les armes contre Côme. Les cardinaux Florentins ne voulurent pas paroître intéressés dans cette démarche, de peur de s'attirer l'indignation de l'Empereur; car il avoit déjà fait arrêter les revenus des bénéfices qu'ils avoient dans ses Etats. D'ailleurs ils aspiroient à la papauté : ce pouvoit donc être par la suite un obstacle à leurs vues. Les quatre mille hommes qui devoient entrer en Toscane, se réunirent à Bologne : le Pape & ses Ministres fermèrent entièrement les yeux sur cette entreprise. On ne tarda pas à la savoir à Florence. Aussitôt on envoya contre ce parti les Espagnols qui étoient sous les ordres de Sarmiento, & qu'on n'avoit pas encore congédiés. On y joignit les Allemands de Colonne & une partie de la garnison

1530; qu'il le confirmoit dans la puissance, prééminence & tous les titres qu'avoit eus Alexandre, pour en jouir librement en attendant la ratification de l'Empereur. Il songea aussi aux intérêts de la veuve. Tous les biens d'Alexandre étoient hypothéqués à la Duchesse, en vertu des engagemens qu'il avoit contractés à Naples & à Barcelone; mais d'un autre côté, Côme prétendoit qu'ils devoient lui revenir, moins en vertu de l'accord fait en 1451, entre Côme, *père de la patrie*, & Pierre-François, fils de Laurent de Médicis, que par le fidéicommis introduit par Clément VII. Sifontes compensa donc les intérêts de la veuve, de la manière qu'il crut la plus avantageuse; & sans blesser les droits respectifs des parties, il statua que le Duc affermeroit de Madame d'Autriche, pour l'espace de trois ans, tous les biens immeubles qui existoient dans le domaine de Florence, moyennant la redevance de sept mille cinq cens écus d'or. En outre, qu'en vertu des engagemens & aveux d'Alexandre, les forteresses de Florence, de Pise & de Livourne, seroient tenues 1537.

1537. au nom de l'Empereur, pour servir aussi de défense & de sûreté au nouveau Prince.

La protection que Charles V accordoit à la République, lui rendit le calme; mais les exilés lui préparèrent bientôt de nouveaux troubles. Depuis l'élection de Côme, mais sur-tout après la retraite de Salviati, ils avoient fait de petites incursions sur les frontières de l'Etat, des tentatives, des complots; particulièrement aux villages du S. Sépulcre, de Sestino, Castrocaro. La vigilance de Côme & de ses officiers ne leur avoit pas permis de s'y établir avec sûreté. Le poste qui leur paroissoit le plus mériter leur attention, étoit Pistoïa. Cette ville avoit d'anciens privilèges, en vertu desquels la politique étrange de Florence ne pouvoit la tenir en bride par une garnison. Gouvernée au gré de deux factions qui se heurtoient continuellement, elle s'affoiblissoit de jour en jour. Ces factions y avoient autrefois sévi avec fureur sous différentes dénominations; mais, à cette époque-ci, elles avoient les noms des principales familles qui les dirigeoient, & étoient

L'importance des prisonniers qu'on vouloit tenir, la crainte que le reste de l'armée rebelle ne se présentât, engagèrent les assiégeans à presser de tous leurs efforts la reddition de ce poste. Enfin l'on s'en empara. Strozzi ne voulut se rendre qu'à Vitelli. On renvoya une partie de ses gens moyennant une rançon, les autres restèrent prisonniers. Cet événement arrivé le 2 août 1537, empêcha le reste de l'armée rebelle de s'avancer dans les terres de l'Etat, & Côme vit avec plaisir disparoître le plus grand obstacle qui se présentât au commencement de son gouvernement. 1537.

Outre Philippe Strozzi, les plus illustres prisonniers furent Philippe Valori, Antoine-François des Albizzi, & Bernard Canigiani. Ceux-ci furent conduits à Florence dans le plus honteux équipage, présentés ainsi à Côme, & livrés à la justice pour être condamnés comme rebelles. Vitelli retint Strozzi dans la citadelle, en attendant que l'Empereur décidât de son sort. Ces rebelles furent promtement exécutés pour éviter tous les obstacles qu'auroient pu apporter la faveur, l'in-

1537. térêt & l'autorité des Ministres de l'Empire. Côme regarda cet événement comme la véritable époque de sa souveraineté, & songea dès ce moment à se dégager des liens dans lesquels les circonstances l'avoient tenu jusqu'alors. Les égards qu'il devoit aux principaux Sénateurs qui avoient favorisé son élection, & la dépendance dans laquelle le tenoient les Ministres de Charles V, parurent des chaînes trop pesantes au génie élevé de ce jeune Prince, qui ne vouloit plus partager ni la souveraineté ni la gloire. Il commença donc par restreindre la connoissance des affaires à un très-petit nombre de gens affidés, pour parvenir enfin à être libre & indépendant de toute considération. Il jugea aussi que c'étoit le moment favorable d'élever & d'agrandir sa famille, & de se rendre aussi respectable au dehors que dans la ville. La victoire de Montemurlo, dont il envoyoit la nouvelle à l'Empereur par Evrard Serristori, lui en fournit l'occasion. Il lui demanda Marguerite d'Autriche en mariage, la restitution de la citadelle, la ratification de l'acte de Sifontes, & de lui livrer Philippe

du château ſous les ordres de Vitelli. 1537.
Ces trois corps, réunis aux milices de la province & à la faction *Panciatique*, devoient agir enſemble dans l'occaſion. Le 30 juillet 1537, il fut publié à Florence une loi qui ordonnoit à tout citoyen de tenir depuis minuit une lumière ſur ſes fenêtres, ſous peine de vingt-cinq gros florins d'or. Il étoit auſſi défendu de ſortir en ville après telle heure marquée, ſans une permiſſion expreſſe, à peine d'être dépouillé & d'avoir un poing coupé. Quiconque ne rentreroit pas chez lui, lorſqu'il arriveroit le moindre bruit en ville, pouvoit être tué impunément. Tout conventicule étoit condamné en l'amende de cinq cens florins d'or. On jugea ces diſpoſitions les plus propres à aſſurer la tranquillité interne de la ville, tandis que la fortune préparoit à Côme une victoire au-dehors. La diviſion des ſentimens, inconvénient attaché à ces ſortes d'entrepriſes, la diſcorde réſultante de la différence des intérêts, firent prendre à Baccio Valori, un des principaux exilés, le parti le moins réfléchi. Il ſe mit à la tête de quatre-vingts hommes environ. Plein de con-

fiance ſur le nombre, les mouvemens
1537. de la faction *Chancelière*, & ſur le renfort qu'il auroit des gens d'une de ſes terres, voiſine de Prato, il prit le devant, partant de Bologne pour ſe porter ſur Prato dont il eſpéroit s'emparer par le crédit & l'autorité qu'il y avoit. Cette démarche, ſelon lui, forçoit auſſi Côme à diviſer ſes troupes, & pouvoit occaſionner quelque ſédition dans Florence. Philippe Strozzi ſuivit ce deſſein. S'étant trouvés prévenus, ils ſe fortifièrent à Montemurlo, ancien fort qui étoit alors devenu l'habitation de quelques campagnards, mais avantageuſement ſitué pour la défenſe. Ils y furent renforcés par leur faction adhérente & par un détachement de huit cens hommes qu'y amena Pierre Strozzi. Ces deux corps furent attaqués par les milices de Côme, & diſperſés avec l'aide des milices provinciales de Frédéric de Montauto : le fort, abandonné à ſa propre défenſe, fut aſſiégé par Colonne, Vitelli, & par les Eſpagnols. Philippe Strozzi & Valori s'y étoient réfugiés avec les principaux exilés : Pierre Strozzi avoit eu ſeul le bonheur de ſe ſauver en gagnant la montagne.

Philippe Strozzi, détenu dans la citadelle. Charles reçut avec joie la nouvelle de cette victoire, approuva l'exécution des coupables, & répondit de toute sa faveur au jeune Prince. Il l'eût assurément obtenue si le Pape n'y eût mis obstacle par ses artifices. Dès que le Pape eut appris que Côme étoit élu, & que les Ministres de l'Empire l'avoient confirmé, il sentit que toutes les vues qu'il avoit sur la Toscane devenoient inutiles: malgré cela, il voulut tirer de cet événement tout l'avantage qu'il en pouvoit attendre. Il songea donc à lui faire épouser sa nièce, Victoire Farnèse, pour l'amener au terme de ses desirs. D'un autre côté, il se promettoit qu'en demandant Marguerite d'Autriche à l'Empereur pour Octave, l'un de ses neveux, il obligeroit Charles à faire un Etat à ce gendre. La conclusion de ces deux mariages lui donnoit toujours l'expectative de la Toscane pour Farnèse, sauf à donner à Côme un dédommagement dans l'Etat de l'Eglise : car il surpassoit infiniment Clément VII dans les vues ambitieuses d'agrandir sa famille, & de l'enrichir par de puissans do-

1537.

maines. Il fit donc parler du mariage
1537. de sa nièce par le cardinal Cibo, lui promettant, en cas de réussite, de lui rendre le titre de légat de Bologne qu'il lui avoit ôté; outre cela, les châteaux que lui avoit donnés Léon X, y ajoutant à titre de fief Città-di-Castello, & les plus riches bénéfices. Cibo ne fut pas séduit par ces promesses: Côme savoit aussi que la protection du Pape étoit trop peu importante dans les circonstances actuelles pour lui être d'aucun avantage. Le Pontife irrité de ce refus, n'osa cependant pas déclarer ouvertement sa pensée; il se contenta de saisir toutes les occasions de molester le Prince; imposa doubles décimes en Toscane, sous prétexte d'avoir besoin de secours contre le Turc; inquiéta les sujets par des interdits, des censures. Mais un acte de violence plus décidé, pensa occasionner une rupture ouverte entre Côme & le Pontife. Il y avoit en Toscane, sur les confins de Pise & de Lucques, l'ancien hôpital d'Altopascio, autrefois résidence d'un Ordre, mais réduit alors à un hospice de pélerins & de pauvres. Les campagnes adja-

centes, qui lui appartenoient, étoient des plus fertiles, & fournissoient beaucoup de comestibles à la ville de Florence. La frontière étoit favorable aux troubles qu'on pouvoit susciter de cet endroit en Toscane; le patronage en appartenoit à la famille Capponi : elle avoit même ce droit plus par constitution de dot que par des privilèges obtenus des Papes. Ce bénéfice étant venu à vaquer, Côme jugea qu'il étoit pour lui du plus grand intérêt de le procurer à une personne qui eût sa confiance. Il obtint des patrons la présentation à ce bénéfice : le Pape lui avoit même promis de n'y mettre aucun obstacle. Mais à peine le grand-maître fut-il mort, que le Pontife éluda le droit de présentation moyennant des exceptions inusitées jusqu'alors, & conféra le bénéfice à son neveu le cardinal Farnèse. Côme indigné de cet injurieux procédé, & ne pouvant souffrir que le fils d'un Pierre-Louis qui avoit tenté de lui enlever la citadelle de Pise, eût un domaine aussi important en Toscane, lui en refusa la prise de possession, ce qui donna lieu aux plus grands débats de part & d'autre.

1537.

1537. Côme eut recours à l'Empereur, le priant de terminer favorablement ce différent, afin de montrer au Pape combien Charles avoit à cœur les intérêts du Prince.

L'Empereur auroit desiré satisfaire en partie à la demande de Côme ; mais outre les lenteurs ordinaires à cette Cour, les artifices & les vues intéressées des Ministres qui vouloient abaisser la grandeur naissante du Prince, y mirent encore d'autres obstacles. Le mariage de Marguerite d'Autriche, & la liberté de Philippe Strozzi, étoient pour ces Ministres deux objets de la plus grande conséquence : le premier, parce qu'il regardoit le Pape; l'autre, parce qu'il s'agissoit d'un des plus riches particuliers d'Italie, & qui offroit pour sa vie des sommes considérables : aussi Vitelli employoit-il tous ses soins pour la délivrance de son prisonnier. Le Pape, également persuadé que la liberté de Strozzi devoit abaisser Côme, employa tout auprès de l'Empereur pour l'obtenir. Charles le supposoit complice du meurtre du duc Alexandre, & Granvelle à ce sujet avoit répondu

aux envoyés de Côme, « un homme » mort ne fait plus la guerre ». Il fut donc ordonné à Vitelli de le livrer à la justice pour instruire son procès. L'Empereur fut moins décidé sur le mariage de sa fille : il considéroit qu'en l'accordant à Farnèse, il se verroit obligé de lui donner un Etat, mais qui n'égaleroit pas celui de Florence, & qu'il étoit ordinaire aux Papes d'ambitionner de semblables mariages pour leurs parens. 1537.

Pendant ces incertitudes, les deux puissances qui se faisoient la guerre en Piémont, convinrent d'une trève de trois mois, pour donner lieu à des propositions de paix. Paul III ne manqua pas d'interposer sa médiation; l'occasion lui parut favorable pour se faire un mérite auprès de l'Empereur, & en obtenir quelques appanages pour ses neveux. Dans ces vues, il proposa aux deux Monarques un congrès à Nice, voulant même s'y rendre en personne malgré sa vieillesse, afin de donner plus d'activité aux affaires. On lui conseilla de ne point mener avec lui les cardinaux Salviati, Gaddi, Ridolfi, qui avoient trop déplu à l'Empereur

par rapport aux troubles de Florence.
1537. La décision des affaires d'Italie, & particulièrement de la Toscane, fut réservée au congrès; mais avant tout, on publia un diplôme de l'Empereur, signé à Monzone le 30 septembre 1537, portant la ratification de l'acte de Sifontes. Côme aussitôt prit le titre de Duc, dont il n'avoit pas voulu faire usage par déférence pour l'Empereur. Il desiroit aussi se rendre au congrès, mais craignant encore quelques esprits mécontens de la ville, & se défiant aussi de Vitelli, avec qui il avoit eu certains démêlés relativement au prix de la capture de Strozzi, & concernant d'autres actes d'autorité dont il s'arrogeoit le droit, il y envoya le cardinal Cibo avec François Campana, son premier secrétaire, homme expérimenté dans le maniement des affaires les plus délicates. Campana étoit attaché à la Maison Médicis dès le tems du duc Laurent. Ils prévinrent l'arrivée du Pape, & eurent le loisir d'exécuter leur commission.

Premièrement, il fut arrêté que la forteresse resteroit entre les mains de l'Empereur jusqu'à ce que le Duc &

sa famille fussent plus solidement affermis dans leur nouvel état, pour éviter un événement semblable à celui du duc Alexandre. Le prix de la capture de Strozzi fut fixé à vingt-cinq mille ducats. Vitelli eut sa retraite avec le fief de l'*Amatrice*, dans le royaume de Naples, pour récompense de ses services. Don Lopez Hurtado eut le commandement de la forteresse, & la direction générale des affaires de Marguerite d'Autriche. On régla les dépenses qu'il y avoit à faire pour la forteresse, & l'on arrêta qu'il y auroit garnison Espagnole. Secondement, on décida que Philippe Strozzi seroit toujours détenu pour lui faire son procès, malgré les instances que le Pape, & le roi de France avoient faites pour obtenir sa liberté. Enfin il restoit à terminer l'affaire la plus importante; c'étoit le mariage de Madame d'Autriche. Mais Charles l'avoit déjà promise au Pape pour Octave Farnèse, préfet de Rome: il s'y étoit pour ainsi dire vu forcé par les malheureux succès de la guerre qu'il faisoit à la France, par le danger de perdre le Milanois, par les troubles de l'Allemagne & par

1537.

1537. la guerre contre le Turc, enfin étant seul contre tant d'ennemis, sans avoir d'argent & sans savoir où en trouver, après les refus que les cours d'Arragon lui en avoient faits. Ce parti étoit le seul qui pût lui procurer quelques sommes, & le mettre à même d'en tirer des autres Ecclésiastiques de ses Etats. Ce furent ces raisons qui déterminèrent le congrès à statuer une trève de dix ans, puisqu'on n'avoit pu parvenir à fixer des articles de paix. Charles se réserva cependant de donner à Côme une épouse qui lui plairoit autant que sa fille. Le Duc se prêta prudemment aux circonstances, & accepta avec tranquillité toutes ces délibérations. Le cardinal Cibo & Campana profitèrent de cette occasion pour présenter les respects de Côme au roi de France & à la Dauphine; mais ils en furent froidement accueillis : car la Dauphine prétendoit qu'outre les biens allodiaux du duc Alexandre, la souveraineté de Florence lui étoit aussi dévolue; ce qui lui faisoit tenir Côme pour un usurpateur depuis son élection. Le Pape transporté de joie par la décision de ce mariage, disoit avoir

reçu en dot trois cens mille écus, qui devoient être employés en tant de fiefs dans la Lombardie, dans l'Etat de l'Eglise & dans le royaume de Naples. Marguerite d'Autriche, au contraire, ne vit qu'avec douleur la résolution de son père : elle avoit même tâché de s'y opposer par un secrétaire qu'elle avoit expédié à Nice pour cet effet. Cette Princesse n'étoit âgée que de quinze ans ; elle aimoit passionnément la Toscane, où elle n'avoit éprouvé que des déférences & de l'amitié. Le comte de Sifontes lui avoit établi une résidence à Prato, où le duc Côme & sa mère lui marquoient tous les égards qu'ils devoient à son rang & à son père. Ils ne vouloient pas moins mériter sa bienveillance. Si la politique de Charles V mécontenta cette Princesse, elle ne rendit pas non plus Farnèse heureux, comme on le verra par la suite de cette Histoire. 1537.



CHAPITRE II.

Côme établit un nouvel ordre dans le gouvernement de la ville ; fait élever des forteresses pour la sûreté de l'Etat ; s'oppose à l'ambition du Pape. Départ de Madame d'Autriche. Mort de Philippe Strozzi. Mariage du Duc avec Eléonore de Tolède. Révolte de Pérouze. Interdit de Florence.

1538. L'ÉLOIGNEMENT de Vitelli délivra le Duc d'un redoutable adversaire, & calma les soupçons qu'il en avoit concernant la personne de Strozzi. Don Lopez Hurtado prit le commandement de la forteresse en juin 1538. Il étoit arrivé à Florence vers la fin de janvier, avoit notifié ses lettres de créance au Duc & au Sénat. L'objet de sa mission étoit de publier la ratification de l'acte de Sifontes. Cette commission exécutée avec les formalités requises, lui concilia l'amour & les égards de toute la ville. Il en fut encore plus considéré, en faisant sortir de la Toscane

les troupes Espagnoles. Loin de s'accorder avec la ville, elles y causoient de fréquens désordres & du dommage. Côme délivra le peuple de ces craintes, moyennant quelques sommes qu'il déboursa pour leur départ. Philippe Strozzi, au contraire, craignit davantage du changement de commandant, & tomba dans une sérieuse maladie. Ses protecteurs n'en firent que plus d'instances pour sa liberté, offrant des sommes considérables. Côme voyant les Ministres de Charles V trop sensibles à cet appât, ne put s'empêcher de dire au marquis de Vasto : « sans » doute que je suis actuellement Strozzi, & qu'il est duc de Florence ; pour» quoi cette étrange partialité » ? Mais ils ne purent porter l'Empereur à changer de parti. Côme n'étoit pas moins agité par l'incertitude où l'avoit laissé Charles au sujet de l'épouse qu'il lui destinoit. Le Pape ne cessoit de rappeler sa nièce par le moyen des Ministres. Doria particulièrement, appuyoit sur ce parti. Côme desiroit une Princesse d'un rang illustre, & qui, outre sa grande naissance, lui procurât un défenseur avec lequel sa souveraineté 1538.

fût à l'abri de toute atteinte. Dans ce
1538. dessein, il faisoit presser l'Empereur de lui donner une promte résolution, ayant en vue la duchesse douairière de Milan, la fille du roi de Pologne, héritière du duché de Bari, ou une autre fille naturelle de Charles V qu'on disoit être en Espagne. Mais ces vues ne l'empêchoient pas de se donner tout entier au soin de son Etat : il vouloit y établir la tranquillité & un nouvel ordre dans l'administration. Pour satisfaire les classes des citoyens qui devoient avoir part au conseil des deux cens, & aux autres charges inférieures de la magistrature, il ordonna que chacun lui apportât le dénombrement des personnes & des biens de sa famille : il leur rendit alors toute justice possible, en se conformant à la réforme de 1532. Il établit aussi des commissaires qu'il chargea de veiller aux troubles occasionnés par les factions de Pistoia, d'en éteindre jusqu'au nom, & d'exiger des séditieux une somme considérable pour gage de leur tranquillité. Il accoutuma les Magistrats à plus de subordination à ses volontés, les obligeant de l'instruire de toutes les af-

faires, & de ne rien décider sans son avis. Cette autorité qu'il prenoit peu à peu, malgré les bornes qu'on avoit voulu y mettre à son élection, aigrissoit les citoyens, & lui inspiroit plus de méfiance de leur part. Il se réserva donc encore plus la connoissance des affaires, se reposant sur les avis du Cardinal & de ses secrétaires, & laissant les affaires peu importantes aux conseillers ordinaires ; du reste, leur permettant de s'occuper des nouvelles, & de raisonner à leur loisir sur les événemens publics de l'Europe. Ces changemens furent suivis d'une imposition de sept pour cent sur tout, parce que l'argent lui devenoit trop nécessaire pour s'affermir intérieurement, & se faire respecter au dehors. Attentif à sa conservation, il ne négligeoit pas les moindres détails des affaires criminelles, voulant connoître les dispositions de ceux qui lui étoient le plus suspects, punissant même sévèrement les propos équivoques. Il défendit aux nombreuses confréries de la ville de s'assembler sans une permission expresse de sa part, rétablit le fort de S. Miniato, que la République avoit fait construire pen-

1538.

dant le ſiège de Florence, mais aban-
1538. donné depuis, & y mit une garniſon pour tenir la ville en bride de ce côté-là.

L'Empereur ayant pris le parti d'envoyer Madame d'Autriche à Rome pour conclure ſon mariage avec Octave Farnèſe, don Lopez eut ordre de l'accompagner, de la ſervir en qualité de majordome, de prendre ſoin de tous ſes intérêts, & de faire remplir aux Farnèſe toutes les conditions arrêtées avec eux. Don Juan de Luna fut nommé pour prendre le commandement de la fortereſſe : il y entra en juin 1538. Lopez ſe rendit à Prato chez la Ducheſſe, diſpoſa tout pour ſon départ. Elle ſe mit en route au mois d'octobre. Côme l'accompagna juſque ſur ſes frontières, & le cardinal Cibo la ſuivit juſqu'à Sienne. Elle & toute ſa ſuite gardèrent les habits de deuil qui avoient été pris à la mort d'Alexandre : & tout le cortège entra à Rome avec ce lugubre appareil. Elle fut préſentée au Pape, vêtue de brocard noir, ſuivie de toutes les dames de ſa Cour, leſquelles étoient en robe de velours noir. Cette Princeſſe, ſi affectionnée à la Toſcane, prit

toutes les mesures possibles pour ramener le Pape à des dispositions plus favorables envers le Duc : malgré cela, Côme en éprouva toujours de mauvais procédés; car, outre les motifs d'indignation qu'il en avoit eus dans l'affaire d'Altopascio, affaire qui étoit encore en litige, il voyoit sa patience presqu'épuisée par les vûes ambitieuses que le Pontife avoit d'agrandir sa famille. 1538.
Le Pape, informé que la mense épiscopale de Massa avoit quelques anciennes prétentions sur une partie assez considérable de l'état de Piombino, transféra cet évêché au cardinal Farnèse, son neveu, dans le dessein de faire valoir, lorsqu'il seroit tems, ces prétentions contre la Maison Appiano qui en étoit en possession. Cette seigneurie ayant été usurpée par les Appiano sur la république de Pise, la république de Florence y avoit des droits plus légitimes que personne. Aussi Léon X avoit-il le dessein de la recouvrer, si la mort ne l'avoit prévenu. Côme craignit un voisin aussi ambitieux que Farnèse, & demanda à Charles V & à ses Ministres de s'y opposer : mais le Pontife ne se lassa pas de lui susciter de nou-

véaux troubles. Avant son élection à
1538. la papauté, il avoit déjà quelque correspondance particulière à Lucques, & ménageoit à Rome les intérêts de cette République. Devenu pape, il eut pour elle la même bienveillance; de sorte que, passant par cette ville pour se rendre au congrès de Nice, il avoit mis tous les citoyens dans ses intérêts en les assurant de toute son amitié & de sa protection. Cette ville, devenue insolente par l'espoir de cet appui, ne manqua aucune occasion de molester le Duc avec hauteur, lui chercha des querelles sur les limites des frontières, & molesta ses sujets par des incursions & des déprédations réitérées. Le Pape étoit encore irrité de nouveau contre le cardinal Cibo qui, au congrès de Nice, s'étoit opposé au mariage de sa nièce, & avoit dissuadé à Côme de l'épouser. Irrité davantage par ce nouveau grief, il engagea Lucques à faire la guerre à la marquise de Massa, parente du Cardinal, sous prétexte d'un droit seigneurial sur quelques mauvaises chaumières. Le Duc craignit que cet incendie ne se portât plus loin & ne facilitât aux exilés le moyen de ten-

ter quelques mouvemens en Toſcane. 1538.
Il envoya Colonne à Pietraſanta avec des troupes ſuffiſantes, & fit partir l'évêque d'Aquila pour agir à Lucques au nom du marquis de Vaſto. Il y joignit un de ſes ſecrétaires; dénonçant à la République, que, ſi elle ne vouloit pas s'arranger, il ſeroit obligé de l'y contraindre, vu l'étroite relation qu'il avoit avec le cardinal Cibo, tant par la parenté que par la protection qu'il lui avoit accordée, & que telle étoit auſſi l'intention de l'Empereur. Le compromis fait par les parties belligérantes, en ſe rapportant à la déciſion du marquis de Vaſto, appaiſa le trouble, mais non le Pontife qui voulut en même tems ſe venger de Campana. Il l'accuſa donc de mauvaiſe foi auprès des Miniſtres de l'Empereur, & chercha à le rendre ſuſpect au Duc même. Il ne fit pas moins d'inſtance pour le relâchement de Philippe Strozzi, mit tout en uſage auprès du marquis d'Aguilar & de don Juan de Luna; tentant leur cupidité par des ſommes conſidérables, & voulant auſſi ébranler par cet appât la fermeté de Charles au moment de ſon plus grand beſoin.

[redacted] La légèreté avec laquelle on avoit
1538. instruit le procès de Strozzi, les égards que don de Luna avoit pour lui, montroient clairement au Duc que les protecteurs de ce rebelle espéroient le sauver en temporisant. Mais Côme fit de nouvelles instances auprès de Charles : & il fut enfin ordonné que Strozzi seroit livré aux gens du Duc pour en être disposé selon les loix de la ville. Côme & de Luna prirent jour pour faire entrer dans la forteresse les ministres de la justice, procéder le plus rigoureusement à l'interrogatoire du prisonnier, devant des témoins respectables, & prononcer la sentence résultante de l'instruction du procès criminel. La porte de Strozzi fut trouvée fermée : on l'ouvrit de force : il étoit étendu à terre, baignant dans son sang. Il avoit à côté de lui deux épées nues, ensanglantées à la pointe : on en apperçut une troisième sur un buffet, & dans le fourreau. Un papier écrit de sa main, trempé de sang, exposoit les raisons justificatives de sa conduite, & chargeoit plusieurs personnes de son malheur, entr'autres, le cardinal Cibo. Il y disposoit aussi de ses biens par

forme de testament, nommoit le lieu où il vouloit être inhumé, remercioit don de Luna de ses bons procédés ; &, se faisant gloire de mourir comme Caton, il exhortoit les siens, par ce vers de Virgile, à venger sa mort. 1538.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Cette mort affecta d'autant plus la ville, que Vincent, un de ses fils, étoit devenu fou, désespéré de ne pas trouver le moyen de tuer le Duc. Il ne parloit dans sa frénésie que de poisons & de poignards. On crut que c'étoient le marquis de Vasto & don de Luna qui l'avoient fait tuer secrètement, après l'avoir déterminé à ce suicide simulé, pour lui épargner les tourmens & la honte d'une exécution publique. Quoi qu'il en soit, il est très-vrai que Charles V, à la nouvelle de cette mort, dit en souriant, « puissent finir ainsi tous mes ennemis » !

Le Duc avoit toujours regardé Strozzi comme un rival redoutable. Cet événement ne lui causa pas de déplaisir. Plus libre de veiller à sa propre personne & à son domaine, il fit bâtir la forteresse de Pistoia, celle d'Arezzo,

villes où la discorde n'étoit que comme
1538. un feu caché sous la cendre, & qui
étoient plus exposées qu'aucune autre,
aux surprises ou aux attaques de l'en-
1539. nemi. La guerre que le Pape préparoit contre le duc d'Urbin pour lui enlever le duché de Camerino & le donner à Octave Farnèse, les différens qui subsistoient avec le duc de Ferrare, obligeoient Côme à être continuellement attentif pour se garantir des entreprises du Pape dont il connoissoit bien les vues. Afin de lui ôter toute occasion de l'inquiéter davantage au sujet du mariage de sa nièce, il pressa l'Empereur de lui donner l'épouse qu'il jugeroit convenable. Prévenu que Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, vouloit placer une de ses filles, & qu'il avoit fait agir le régent Figuera auprès de l'Empereur, pour le déterminer à favoriser ses vues, Côme alla au-devant de la décision de Charles qu'il pressentoit déterminé à ce parti, & en fit la demande lui-même.

Don P. de Tolède, cadet des ducs d'Albe, d'une famille qui remontoit aux anciens rois de Castille, étoit marquis de Villafranca, fief qu'il avoit hé-

ricé de dona Marie Osoria, sa première femme. Il avoit de ce mariage quatre filles nubiles. Il desiroit placer la première, dona Isabelle, avec le duc de Florence. Comme le duc Alexandre avoit lui-même constitué la dot de Marguerite d'Autriche, le Vice-roi demandoit aussi que Côme dotât dona Isabelle de quatre-vingt mille ducats. Le Duc rejeta hautement cette proposition, voulant avoir le choix dans les quatre sœurs. D'ailleurs il allégua la différence qu'il y avoit, de la fille d'un Empereur à celle d'un Vice-roi; & pouvoit d'autant moins se résoudre à lui constituer sa dot, que le Pape lui en offroit une assez considérable pour sa nièce. L'approbation que Charles donnoit à ce mariage, les démarches des Ministres firent obtenir au Duc le choix de celle qui lui plairoit, à condition cependant qu'il conviendroit avec le Vice-roi de la dot qu'il lui constituoit. Côme préféra la seconde, dona Eléonore. Sur le champ le Duc envoya à Naples des personnes chargées de pouvoirs, pour arrêter avec un jurisconsulte qu'on leur donna, les articles du mariage. En qualité de *char-*

1539.

gés de procuration de la part du Duc, ils devoient tout terminer & accompagner l'épouse future à Livourne. On fixa donc la dot que faisoit le Duc, à la somme de vingt mille ducats; &, après en avoir articulé le paiement simulé, elle fut avouée au nom du Duc. L'usufruit de la dot fut arrêté à dix mille ducats en faveur de la nouvelle épouse, outre un don de vingt mille autres en augmentation de dot : ce qui faisoit en tout cinquante mille ducats. Le contrat fut passé le 29 mars 1539.

1539.

Pendant qu'on traitoit cette affaire, le Duc visita lui-même la ville & les postes les plus importans de la basse Toscane, afin de connoître & de corriger promtement les abus que les désastres & les révolutions de l'Etat y avoient introduits. Le vrai moyen étoit de les rappeler à un ordre plus convenable aux maximes & aux intérêts du gouvernement. Il fit faire une visite générale de toutes les places, ordonna les réparations des murailles dégradées; &, voulant ménager les intérêts généraux autant que les siens propres, il envoya des commissaires pour asseoir les tailles & régler avec plus d'unifor-

mité les autres impositions. Pise, plus que toute autre ville, eut lieu de se féliciter de sa présence & de ses précautions. 1539.
Il en augmenta les fortifications, fit réparer les dommages de ce plat pays, chargeant un magistrat de veiller particulièrement à cette opération. De Pise il passa à Volterra par la colline : & de retour à Florence, il fit un autre voyage à Pise, par rapport à sa future épouse. Elle s'étoit embarquée sur les galères de Naples. Don Garcia de Tolède, son frère, l'accompagnoit. Arrivée à Livourne, le Duc la reçut avec l'appareil dû à son rang. Sa réception fut encore plus brillante à Florence où la mère, les parens du Duc, la noblesse lui rendirent les plus grands honneurs & lui marquèrent toute leur joie. Charles V envoya le commandeur Mosquira à Florence pour lui faire les complimens ordinaires dans de semblables circonstances. Mais la joie publique fut bientôt troublée par l'horrible cherté qui survint cette année-là. Le Duc envoya acheter des grains en Sicile, à Naples & en divers endroits de l'Italie. On alloit être réduit à la plus extrême disette de vivres, parce que la ré-

colte avoit totalement manqué. L'Em-
1539. pereur permit l'exportation hors de ses royaumes, & la cherté du grain fut bientôt suivie de la plus grande abondance dans la République. Le peuple fut soulagé, le Duc satisfait : néanmoins il eut d'autres sujets d'inquiétudes.

Ce mariage avoit établi la plus étroite amitié entre Côme & le Vice-roi : leurs intérêts étoient devenus communs à la Cour ; mais tous les rivaux ou ennemis du Vice-roi devinrent aussi par-là ceux du Duc. Les marquis de Vasto, d'Aguilar, don Juan de Luna se réunirent & cherchèrent à le molester en tout ce qui dépendoit de leur ministère. Le premier soutenoit la ville de Lucques dans ses insolens procédés, autorisoit ses incursions sur les confins de la Toscane : il y envoyoit même des troupes y prendre leurs cantonnemens. Le second animoit le Pape dans les mauvaises dispositions où il étoit contre le Duc, & justifioit les motifs de cette haine à la Cour. Le troisième ne cessoit de vexer Côme par de petits chagrins, donnant aux deux autres les moindres détails de ses actions, pour tâcher de le décréditer auprès de Charles.

lès. Le cardinal Cibo qui voyoit avec peine le Duc se soustraire à ses avis, se joignit aussi, quoique secrètement, aux autres ministres de l'Empereur pour les mêmes vues. Un événement ne tarda pas à démasquer les dispositions de Cibo. Marguerite d'Autriche, partant pour Rome, voulut emmener avec elle Jules, fils naturel du feu duc Alexandre; mais Côme, ne voulant pas que le Pape eût à sa disposition celui qui avoit été comme son concurrent à la souveraineté, avoit fortement recommandé au cardinal Cibo de ramener ce jeune homme, lorsqu'il auroit accompagné la Princesse jusqu'aux frontières de la Toscane : il vouloit le confier à la garde de Marie, sa mère. Cibo ramena Julien, mais le retint auprès de soi. Côme crut d'abord que c'étoit par affection, & n'en fut nullement inquiet. Mais il s'apperçut que le Cardinal & les anciens serviteurs d'Alexandre faisoient au jeune homme une amitié particulière, y joignant même quelques propos hardis. Cela lui donna d'autant plus de soupçons que quelques-uns des premiers citoyens l'en avertirent plusieurs fois. Il

1539.

résolut donc de ne pas le rappeler, de
1539. peur d'être chargé de quelqu'accusation, si Julien venoit à mourir par une suite de sa foible santé ou par toute autre raison. Dès qu'il eut découvert les dispositions de Cibo, & qu'il eut acquis avec toute la circonspection possible les preuves de sa noirceur, des faussetés qu'il imaginoit, des correspondances secrètes qu'il ménageoit pour lui occasionner des embarras, il lui ôta sur le champ toute sa confiance & l'éloigna des affaires. Cibo crut pouvoir se venger en répandant que Côme avoit voulu faire empoisonner Julien par un apothicaire, & que c'étoit pour cette raison qu'il le retenoit auprès de soi. On remit à Charles V la connoissance de cette affaire. La fausseté de l'accusation ayant été reconnue, Cibo fut contraint de se retirer de Florence avec beaucoup de bienfaits du Duc, mais ayant un peu perdu du côté de l'honneur. Don de Luna que l'Empereur avoit chargé de découvrir la vérité, fit tout ce qu'il put pour épargner au Cardinal la honte de cette imposture, & tâcha, par tous les moyens, d'engager Charles à se rendre à Florence, où

sa présence étoit devenue nécessaire. Il lui représentoit la foiblesse du gouvernement de cette République, les trames des exilés qui s'étoient réunis à la Mirande, les entreprises du Pape qui cherchoit, plus que tout autre, à troubler le repos de la Toscane. En effet, ce Pontife venoit d'y imposer deux nouvelles décimes, tandis que les deux autres n'étoient pas encore payées : mais l'extrême disette retarda la perception des unes & des autres. 1539.

Le Duc touchoit à la fin du bail de trois ans qu'il avoit provisoirement passé avec Sifontes pour arrêter un fixe à Madame d'Autriche sur l'hérédité du duc Alexandre. Le Pape prit toutes les mesures possibles pour être chargé de liquider ces intérêts, & en évoquer la connoissance aux tribunaux de Rome ; mais Côme prévint à cet égard Charles V & ses Ministres, de sorte qu'il fut statué que les deux parties s'en rapporteroient au jugement arbitral de l'Empereur. En conséquence, on lui envoya des jurisconsultes chargés de faire valoir les intérêts respectifs. L'évêque d'Aquila fut nommé pour soutenir ceux de Madame, & Ange Nico-

lini ceux du Duc. L'Europe jouiſſoit
1540. d'une eſpèce de tranquillité par la trève faite entre Charles V & François I. La ceſſion paiſible du Milanois la rendoit encore plus agréable. Tous les ſoins du Pape & de l'Empereur avoient pour objet de former une ligue contre le Turc qui menaçoit déjà la Hongrie, & infeſtoit les côtes de la Sicile : mais on ſe propoſoit auſſi de ſatisfaire nombre de provinces qui ſous ce prétexte avoient été foulées par les exactions des Miniſtres de l'Empereur & de ceux du Pape. Pour donner donc une apparence plus importante à cette confédération, Charles V envoya à Veniſe le marquis de Vaſto avec grand appareil, dans les vues d'y faire entrer cette République ; mais Veniſe aima mieux être en paix avec le Turc pour ſa propre ſûreté. Toutes les provinces ſoumiſes à l'Empereur ne s'en laiſsèrent pas impoſer par ces apparences. Il s'éleva des troubles en Flandre ; la ville de Gand fut la première à ſe révolter. Charles fut obligé de partir d'Eſpagne, & de ſe rendre promtement en cette contrée. François I lui offrit un libre paſſage, & le reçut avec beau-

coup d'accueil à Paris. L'entrevue de ces deux puissans Monarques, auparavant ennemis irréconciliables, attira l'attention de toute l'Europe. Le Pape expédia son neveu Alexandre à Paris, avec le caractère de légat, ne voulant pas laisser oublier les intérêts des Farnèse dans cette occasion. L'évêque d'Aquila & Nicolini s'y présentèrent à l'Empereur pour l'affaire dont ils étoient chargés. Charles se réserva à prononcer sur l'objet de ces intérêts, lorsqu'il seroit en Flandre. Du reste il approuva la conduite que Côme avoit tenue à l'égard de Cibo, & consentit que celui-ci se retirât de Florence.

1540.

Pendant que l'Empereur réprimoit en Flandre l'audace de ses sujets revoltés, le soulevement de Pérouze, occasionné par les mêmes motifs, occupoit entièrement le Pape, & donnoit au Duc occasion d'être sur ses gardes. Cette ville s'étoit revoltée en 1378 sous Grégoire XI, & avoit fait scission avec les Etats de l'Eglise, à cause des impositions exorbitantes dont la chargoient les Papes. Après un an de guerre, elle étoit rentrée dans l'obéissance en 1379, sous Urbain VI. Entr'autres

articles de sa soumission, il avoit été
1540. arrêté que la ville pourroit se pourvoir de sel où bon lui sembleroit, & le distribuer à son gré dans son territoire. Eugène IV voulut que la ville prît son sel de la Chambre Apostolique, au même prix qu'elle avoit coutume de le prendre ailleurs. Paul III avoit mis une augmentation assez forte sur le prix de ce sel, & outre cela avoit imposé de grosses contributions à Pérouze, tant en argent qu'en soldats. Fatiguée de ces vexations onéreuses, dont elle souffroit extrêmement, elle avoit plusieurs fois demandé du soulagement; mais on avoit rejeté ses instances avec hauteur & mépris. Les esprits irrités se révoltèrent donc ouvertement. Ces mouvemens qui intéressoient les puissances de l'Italie, méritoient particulièrement l'attention de Côme : il ne tarda pas d'envoyer une armée d'observation sur les frontières. Pérouze étoit avantageusement située pour la défense. Munie de vivres & de troupes, elle espéroit tenir longtems contre l'armée du Pape qui la menaçoit. Le Duc avoit à son service Rodolfe Baglioni, dont la famille avoit

autrefois dominé à Pérouze, & y étoit encore très-chérie. Le peuple demanda Baglioni. Le tems de son service étant expiré, le Duc ne pouvoit le retenir sans injustice : il lui permit donc de se retirer, à condition qu'il ne serviroit ni contre lui, ni contre l'Empereur. Pérouze, dans ces circonstances, eut recours à Charles V par l'entremise du Duc, leur envoya à chacun un député, les priant de rétablir la tranquillité dans la ville, & de maintenir ses privilèges. Le Pape, au contraire, persistoit dans la ferme résolution de plutôt risquer tous les hasards que de composer avec ses sujets. D'ailleurs il prévoyoit avec plaisir que si le feu de la guerre éclatoit en Italie, il se communiqueroit nécessairement aux Etats voisins. Le Duc, de son côté, craignant que l'orage ne crevât sur ses domaines, en avertit Charles V, lui représenta le danger sous le point de vue le plus direct, & combien il étoit nécessaire d'étouffer ce feu à son principe même; que s'il ne pouvoit y réussir, il ne devoit pas balancer à prendre ouvertement Pérouze sous sa protection, de peur 1540.

1540. que cette ville ne se jetât dans le parti des François, & ne devînt une autre Mirande; mais qu'il falloit ne communiquer ces vues qu'à une personne qui auroit à cœur les intérêts de Sa Majesté. Côme aussi ambitieux que Paul III, lui auroit peut-être opposé ses propres armes; mais Charles V crut que le moyen d'éteindre ce feu, étoit de ne pas se mêler dans cette affaire. Il engagea donc le Duc à laisser là Pérouze, & recommanda au Pape d'être tranquille. La fortune se déclara pour le plus fort; le territoire de Pérouze fut ravagé; les citoyens prirent le parti de se retirer, & le Duc resta exposé aux soupçons & à la vengeance du Pape. Pendant le siège de cette ville, il avoit été écrit ou supposé une lettre par laquelle on avertissoit le Pontife que les assiégés avoient envoyé un député à l'Empereur, & lui offroient la ville de concert avec le Duc, comme ayant été dépendante de l'Empire dès les tems les plus éloignés. Rodolfe Baglioni devoit selon leur demande en être le gouverneur, & remettre tous les ans à Charles quinze mille ducats à titre de cens. Le Pape ne

manqua pas de se servir par la suite de cette lettre vraie ou fausse, pour preuve authentique des mauvaises dispositions où le Duc étoit à son égard. 1540.

Le Duc harcelé par cette animosité du Pape, étoit encore inquiété d'un autre côté par l'autorité supérieure qu'avoit le marquis de Vasto. Celui-ci fit passer du territoire de Lucques dans celui de Florence, quatorze cens Espagnols pour y prendre leur quartier, sous prétexte d'attendre le moment de s'embarquer pour la Sicile. Côme n'eut d'autre moyen de se délivrer de ces troupes qu'en débourfant de l'argent. Mais instruit par tant de peines & d'inquiétudes, il osa se dire à lui-même que sa souveraineté s'affermissant de plus en plus, il falloit aussi montrer plus de hardiesse contre les attaques de ses ennemis. Alors il montra à ses sujets qu'il savoit trouver sa sûreté en lui seul, & se défendre contre tout aggresseur. Afin de donner plus d'éclat à sa dignité, il transféra sa résidence du vieux palais de Médicis dans celui de l'ancienne République, pensant que le peuple perdroit plus facilement le souvenir de la liberté,

n'ayant plus occasion de fixer ses re-
1540. gards sur des murs qui la lui rappeloient. Ce nouveau séjour fut orné avec tout le faste imaginable. La Duchesse en augmenta encore les délices, en y joignant des jardins suspendus qui firent l'admiration de toute la ville. Cette Princesse accoucha le 3 avril d'une fille qui fut nommée Marie. Le Duc voulut qu'on suivît en cette occasion les anciens usages de la Maison de Médicis, & sur-tout ce qu'avoit fait Laurent, duc d'Urbin, à la naissance de Catherine, dauphine de France. Il prit pour tenir l'enfant les Directeurs des hôpitaux de Sainte-Marie-la-neuve, des Innocens, & l'Abbesse du célèbre couvent des *Murate*. Cent femmes de condition, magnifiquement mises, accompagnèrent l'enfant à l'église; tout fut fait avec profusion & splendeur, tant de la part du Prince que des citoyens. La fécondité de la Duchesse donnoit les plus grandes espérances d'un enfant mâle, pendant que toutes les instances du Pape étoient inutiles à Rome auprès de Madame d'Autriche qui ne vouloit pas vivre avec Octave : elle le traitoit

même avec mépris & comme un enfant. Enfin l'on ſoupçonna que c'étoit don Lopèz Hurtado qui fomentoit cette inimitié, & le Cardinal-légat fit tout à la Cour pour en obtenir le rappel. 1540.

Dès que la Ducheſſe fut rétablie, le Duc voulut achever la viſite de ſon Etat dans la haute Toſcane; ſavoir, dans les provinces de Mugello & de Caſentino. De-là il ſe propoſoit de paſſer dans la Valdichiane & à Arezzo, dont la fortereſſe étoit fort avancée. Son deſſein étoit d'y laiſſer toutes les munitions néceſſaires, tant pour la garde que pour la défenſe. Côme voyoit cette fortereſſe avec plaiſir. Le duc Alexandre qui l'avoit prévenu dans les mêmes vues, avoit même déjà commencé l'excavation des foſſés, lorſque certains égards & les circonſtances des tems lui firent ceſſer cet ouvrage. Une autre raiſon de ce voyage de Côme, étoit un ſoupçon de peſte dans les environs de Florence. On avoit même déjà établi un Lazaret à Anciſe; mais cette crainte ſe diſſipa. L'extrême vigilance des Magiſtrats maintenoit la tranquillité dans la capitale: les commiſſaires en-

voyés à Pistoia, y avoient calmé les
1540. troubles intestins. Les seuls Florentins rebelles ne cessoient de tramer des complots au dehors, à la Mirande, dans l'Etat du Pape, où ils étoient très-bien vus du Pontife. La nation Florentine demeurante à Rome, voulant célébrer la fête de S. Jean-Baptiste, avoit fait élever sur son église particulière, les armes du Duc avec cette sentence :

Non inveni tantam fidem in Israël.

Les exilés furieux les jetèrent bas à coup de pierre. Envain les chefs de la nation & les Ministres du Duc en demandèrent satisfaction.

Pierre, l'aîné des fils de Philippe Strozzi, avoit recouru à la protection de Charles V pour revenir dans le sein de la patrie. Il y seroit effectivement rentré, sans un de ses émissaires qu'on arrêta à Ancone. Cet homme, qui alloit de sa part à Constantinople, déclara que Pierre entretenoit une correspondance secrète avec la Porte contre les intérêts de l'Empereur. Malgré cela, le Pape lui accorda toute sa faveur, & lui auroit donné l'inves-

titure de Fano pour trente-cinq mille ducats, sans l'obstacle que le Duc y mit. Côme représenta à Charles V., que Fano fortifié par Strozzi, pouvoit devenir une retraite à leurs ennemis, favoriser les descentes du Turc, du roi de France, les incursions de ceux de la Mirande en Toscane, & occasionner des troubles dans le royaume de Naples. 1540.

Côme & les Magistrats ne cessoient d'intimider les rebelles, faisant les plus rigoureuses recherches, confisquant leurs biens, tenant de tous côtés les espions nécessaires pour être instruit de leurs trames, convaincre les complices : de sorte que pendant les quatre premières années de sa souveraineté, le tribunal criminel *des Huit* avoit jugé à mort par contumace, quatre cens trente citoyens fugitifs, parmi lesquels il en étoit trente-cinq dont la tête avoit été mise à prix. Mais le Duc n'étoit pas moins inquiété par les exilés que par le Pape. Paul projetoit de se venger non-seulement par rapport aux soupçons qu'il avoit eus dans la révolte de Pérouze, mais à cause de la retraite que Baglioni & *les Vingt-*

1540. *cinq* de la régence de cette ville révoltée avoient obtenue sur les terres de Florence. Ainsi, sans avoir égard aux malheurs des tems & aux charges qu'avoient à soutenir les sujets, il imposa sur les domaines du Duc deux autres décimes ; de sorte qu'en six années de son pontificat, il en avoit imposé quatre, sous peine des censures ecclésiastiques, & même d'interdit contre ceux qui en refuseroient la libre perception. Le Duc toléra cette vexation jusqu'à la récolte. Comme on recouroit à l'autorité de la justice pour contraindre tous les ecclésiastiques au payement, le Duc déclara que si Sa Sainteté promettoit n'en plus imposer à l'avenir, & qu'en outre le commissaire nommé à cet effet fût un sujet du domaine de Florence, il employeroit lui-même toute son autorité pour les faire payer ; qu'autrement il défendoit d'aller plus loin. Le Pape aussitôt fulmina un interdit contre le Duc & sa principauté. Côme crut que le parti le plus prudent étoit de persister dans sa résolution, & de ne marquer que de l'indifférence pour cette démarche du Pape, d'autant plus que le peuple s'en

inquiétoit fort peu. Cette fermeté irrita encore plus le Pontife. Il ne cessa de porter des plaintes aux Ministres de l'Empereur, & poussa même les choses jusqu'à ôter à don de Luna le pouvoir de faire célébrer l'office divin dans l'église de la forteresse, parce que les habitans de la ville s'y rendoient pour y participer. Le Pontife recourut à la médiation du Vice-roi; mais ce fut inutilement: le Duc persévéra. Paul cita à Rome l'archevêque de Pise, les évêques de Cortone, de Forli, de Marsico, comme complices de la conduite du Duc: alors Côme lui fit dire que ces sujets seroient suffisamment indemnisés de toute perte avec les biens de l'Eglise même. Enfin, plein de dépit & de courroux que Côme fût resté inébranlable à ces coups de foudre, il essaya de l'intimider par la voie des armes effectives, puisqu'il avoit méprisé les spirituelles. Rassemblant donc des troupes à Pérouze sous prétexte que les rebelles de cette ville, réfugiés dans l'état de Florence, tramoient quelque complot, il envahit une partie du territoire de Cortone, nommée la vallée de *Pierle*. Le Duc

1540.

1540. fit auſſitôt paſſer ſix mille hommes de ce côté-là, & avertit Alexandre Vitelli, général du Pape, que ſi l'armée avançoit davantage, il trouveroit plus de difficultés qu'à la priſe de Camerino & de Pérouze; que les décimes exigées par Sa Sainteté ſerviroient à défendre l'état de Florence d'une attaque auſſi injuſte. Le Duc prévoyoit depuis quelque tems que ces troupes raſſemblées par le Pontife, tendoient à quelque ſurpriſe, & particulièrement à envahir l'état de Piombino. Il avoit donc déjà prévenu l'Empereur, lui propoſant d'acquérir ce domaine pour le réunir à celui de Florence, en donnant à la Maiſon Appiano une compenſation équivalente dans le royaume de Naples. Il lui repréſentoit ſur-tout que le Turc ayant l'empire de la Méditerranée, on ne pouvoit ſans riſque abandonner ce poſte à un feudataire incapable de le défendre. Côme ajoutoit à ces réflexions l'offre d'une ſomme aſſez conſidérable: Charles ne la rejeta pas, mais demanda du tems pour concerter lui-même cet arrangement avec Côme, & ce feudataire. Pendant ce tems-là, l'Empereur & ſes Miniſtres

firent cesser les incursions du Pape dans le duché de Florence. Alexandre Vitelli, & de la Barba, gouverneur de Pérouze, arrêterent avec les marquis de Sorbello, que ceux-ci ne recevroient plus les rebelles de Pérouze, & se retirèrent des confins de Cortone avec leurs gens, pour les employer plus utilement contre un plus foible ennemi. 1540.

CHAPITRE III.

Le Duc fait un accommodement avec le Pape. Naissance de son fils aîné. Complot des François à Sienne. Côme va saluer l'Empereur à Gênes. Différent sur la prééminence entre Côme & le duc de Ferrare. Traité d'alliance avec les Siennois. Vigilance de Côme dans la guerre des François & de l'Empereur. Autre voyage à Gênes où il obtient de Charles V la restitution des forteresses.

LES mêmes motifs qui avoient occasionné la révolte de Pérouze, fournirent au Pape un prétexte pour faire la guerre à Ascagne Colonne, que l'Em- 1541.

1541. pereur protégeoit, mais qui étoit feudataire de l'Eglise. Le Pape n'avoit garde d'oublier le Duc dans cette occasion. Côme irrité de l'excommunication lancée contre lui, pouvoit donner des secours à Colonne. Le Pape faisant donc semblant de céder par déférence pour l'Empereur, & aux instances de ses Ministres, termina le différent qu'il avoit avec Côme au sujet des décimes, consentit que le commissaire fût Florentin, & promit solemnellement de ne plus en imposer que dans le plus pressant besoin. L'affaire d'Altopascio traînée jusque-là en longueur par des chicanes continuelles, fut arrangée par égard pour Madame d'Autriche; & Ugolino Grifoni présenté au nom des Capponi, eut l'investiture de cette commanderie, sous la réserve de deux mille ducats d'or en faveur de Farnèse. Le Duc crut aussi pouvoir user de condescendance avec le Pape, après la naissance d'un enfant mâle qui devenoit un nouvel appui pour sa souveraineté. Cet enfant né le 25 mars, causa beaucoup de joie à ceux qui aimoient le nouveau gouvernement: Charles V en parut

même extrêmement satisfait, & consentit à en être le parrain. La grande quantité de grains qui étoit en même-tems arrivée à Florence, l'expectative d'une abondante récolte avoient fait cesser la cherté qui désoloit la contrée. Le bled ne valoit plus que trente-cinq sols le boisseau (*a*) : ainsi le peuple pouvoit partager avec plus de sensibilité la joie de son Prince. Mais la guerre de Palliano, les Colonne près d'être opprimés, étoient pour le Duc de nouveaux sujets d'inquiétude : il ne pouvoit non-plus s'empêcher de craindre que le Pape ne fît marcher son armée contre le territoire de Florence. Il songea donc à se mettre en état de défense au besoin ; & sous prétexte de suppléer aux pertes que le trésor public avoit faites les années précédentes, il résolut de faire un emprunt de cent cinquante mille ducats aux citoyens. Ces emprunts forcés, mis en usage dans le tems même de la République, consistoient à partager en tant d'actions de plusieurs classes, 1541.

(*a*) Mesure de Paris, & argent de France, ce seroit 21 liv. le septier.

1541. la somme que l'Etat exigeoit promptement, & à les répartir entre les citoyèns selon leur faculté, en leur hypothéquant une branche des revenus publics pour le rembourſement des fonds qu'ils avoient fournis. Lorſque les circonſtances ne permettoient pas d'engager le tréſor public à ce rembourſement, l'Etat ſe déclaroit formellement débiteur de la ſomme exigée, & en payoit l'intérêt, laiſſant aux citoyens la liberté de traiter entr'eux de ces créances : c'eſt ce qu'on appeloit alors *emprunt à perte*. Dans l'état floriſſant du commerce, la République pouvoit, par cette reſſource, diſpoſer de ſommes aſſez conſidérables; mais dans l'état actuel de décadence, les marchands en étoient intimidés, ou le commerce arrêté : c'eſt pourquoi le Duc n'obligea pas les citoyens à payer ſur le champ; il ſe contenta d'une ſimple ſoumiſſion ſous ſignature : néanmoins il força au paiement ceux qui refusèrent leur ſoumiſſion. On engagea pour cet emprunt la ferme des contrats.

Pendant que le Duc prenoit ces arrangemens, une conjuration décou-

verte à Sienne lui donna de nouvelles craintes. Cette République, par une fatalité commune à toutes les villes de la Toscane, déchirée par des dissentions continuelles, n'avoit jamais pu se donner une constitution permanente & tranquille. Quoique les citoyens partagés en quatre classes, ou *monts* dans leur langage, eussent part aux charges de la magistrature, l'envie de dominer y animoit réciproquement l'un contre l'autre, le peuple & la noblesse, comme on l'avoit vu à Florence du tems de la République. Les Petrucci, alliés & imitateurs des Médicis, y avoient dominé, soutenus par la noblesse; mais celle-ci ayant perdu son autorité après nombre d'alternatives, le gouvernement réduit à la forme démocratique, procuroit à l'Etat une existence paisible sous la protection de Charles V. Cet Empereur y tenoit pour résident le duc d'Amalfi, chargé d'y faire régner le bon ordre & la tranquillité. Mais il arriva à Sienne ce qui se voit dans toutes les Républiques tumultueuses, où les intérêts des citoyens sont toujours partagés, & où les esprits, nourris dès l'âge ten-

1541.

1541. dre dans la discorde & le trouble, ne trouvent pas de quoi satisfaire leur ambition. Le desir de la nouveauté, la passion pour les changemens, y produisent de tems à autre les plus grandes révolutions à la suite des plus horribles crises. Sienne étoit divisée, & attachée, comme le reste de l'Italie, à deux intérêts tout contraires. Une partie tenoit pour l'Empereur, l'autre pour la France. François I qui songeoit déjà à rompre la trève & à faire la guerre à l'Empereur, regardoit comme un avantage essentiel d'avoir cette République dans son parti, non-seulement à cause de son heureuse situation, qui le mettoit à portée d'attaquer l'état de Florence & le royaume de Naples, mais il envisageoit encore la commodité de ses ports & l'abondance des vivres. Il expédia donc Louis dell'Armi, gentilhomme de Bologne, banni de sa patrie, & réfugié à la cour de France, pour gagner, par des présens & des promesses, les plus puissans citoyens, & détacher ainsi la ville des intérêts de Charles V. Outre cela il vouloit s'assurer de Portercole. Jules Salvi, un des plus en-

entreprenans, & à qui la garde de ce port étoit confiée, se chargea de conduire ce complot. Monluc, secrétaire d'ambassade à Rome, vint aussitôt à Sienne, & concerta avec Salvi les articles d'un traité. Mais Côme & le marquis d'Aguilar furent instruits de cette trame; & le duc d'Amalfi eut le tems d'en empêcher l'exécution. 1541.

Outre ces soupçons de trames & d'embûches qui inquiétoient Côme, il étoit encore impatient de sortir de cette gêne dans laquelle le tenoient les Espagnols. Les garnisons qu'ils avoient dans toutes les forteresses, le forçoient de dépendre entièrement de leurs caprices. L'enfant mâle qu'il avoit enfin, le repos, la bienveillance des sujets, l'impuissance des exilés, ne lui paroissoient pas des motifs suffisans pour solliciter Charles V à lui remettre ces forteresses. Restant donc dans le parti de la soumission qu'il avoit pris dès le commencement de sa principauté, il fit seulement en sorte de n'être prévenu par personne en ce qu'il auroit exécuté lui seul, s'il avoit été indépendant.

Jaloux d'affoiblir les forces du Pape,

1541. il fit défendre à tous ses sujets de se mettre au service d'une autre puissance quelconque, rappelant par la même déclaration ceux qui y étoient déjà, & sous les peines les plus sévères. L'armée Papale qui campoit devant Palliano, étoit formée en grande partie de Toscans qui s'étoient expatriés, soit à cause des révolutions précédentes, soit aux sollicitations de Vitelli. Le Pape se plaignit hautement, & il en résulta plus d'aigreur que jamais entre l'un & l'autre. Mais Côme attentif à épier les démarches & les correspondances des Ministres du Pontife, soit en gagnant les secrétaires avec de l'argent, soit en interceptant les lettres, en avertissoit les Ministres Impériaux, prévenoit tous ses desseins, particulièrement ceux qu'il avoit sur les états de Sienne & de Piombino, où Côme auroit été extrêmement fâché de l'avoir pour voisin. Les menées secrètes de la France & de la Porte faisoient craindre à l'Italie des désastres prochains. Le Duc voulut profiter de cette crainte générale pour exagérer à l'Empereur le danger où étoit l'état de Piombino, & les conséquences que

la

la Toſcane en pouvoit craindre : de ſorte que Charles V chargea don de Luna de faire l'accommodement projeté entre le Duc & le feudataire Appiano, pour mettre cette contrée maritime en plus grande ſûreté. Côme & de Luna ſe rendirent donc à Volterra où Appiano ſe trouva auſſi. On y aſſura à l'Empereur la foi de ce feudataire, & Côme promit des ſecours à la première requiſition. On propoſa l'échange de ce fief : Appiano parut ne pas s'y oppoſer ; mais par la ſuite il ne voulut jamais l'effectuer. Louis dell'Armi, arrêté à Montevarchi, fut pour le Duc l'occaſion la plus favorable de connoître les ſecrets de la cour de France, les vues qu'elle avoit ſur la Toſcane, dont le roi méditoit la conquête aux ſollicitations de Strozzi. Néanmoins l'Empereur ne répondoit qu'avec indifférence à toutes ces preuves d'attachement, à tous ces ſervices de Côme. La cauſe de Madame d'Autriche, touchant l'hérédité du duc Alexandre, fut traitée en Flandre par Nicolini & l'évêque d'Aquila, & définitivement terminée. Charles rendit ſon jugement à Ratiſbonne le

1541.

1541. 23 juillet 1541. Comme le point essentiel de la cause étoit de savoir si Côme étoit héritier du duc Alexandre, & conséquemment tenu à tous les engagemens que le feu Duc avoit contractés à Barcelone & à Naples, ou s'il étoit appellé à ces biens en vertu de titres antérieurs, spécialement par le fidéi-commis introduit par Clément VII, l'Empereur sans s'expliquer davantage, avoit prononcé que la Duchesse sa fille étoit créancière de la somme annuelle de seize mille ducats à prendre sur cette hérédité, en conséquence des engagemens contractés par Alexandre. Le Duc se sentit trop grévé par ce jugement, auquel il ne voulut pas acquiescer, parce que la succession d'Alexandre, dont le plus précieux mobilier avoit été enlevé, se trouvoit uniquement réduite à des terres incultes & négligées, & qui n'étoient pas une compensation équivalente dans les termes statués par Sifontes. Côme se réserva donc à traiter lui-même cette affaire avec l'Empereur qui approchoit déjà de l'Italie.

Charles V, après avoir appaisé les troubles de la Flandre, passa en Al-

lemagne pour arranger les querelles
de religion qui menaçoient l'Empire 1541.
d'une guerre civile. Les deux partis
demandoient un concile ; mais l'un
& l'autre vouloient qu'il se tînt dans
l'endroit le plus favorable à leurs intérêts
particuliers. L'Empereur vouloit
les contenter tous deux, parce qu'il
avoit également besoin de l'un & de
l'autre pour obtenir l'argent nécessaire
à la guerre de Hongrie où le Turc venoit
de faire une irruption : il fit donc
en sorte de les tenir tous en suspens,
avec promesse de convoquer le concile
sous deux ans, à la satisfaction de
tous les intéressés. On pensoit que ces
préparatifs de l'Empereur ne regardoient
que la Hongrie, & qu'il vouloit
y transporter toutes ses forces :
mais c'étoit pour satisfaire la nation
Espagnole qui demandoit la destruction
d'Alger, ville dont les pirates
infestoient continuellement les côtes.
L'Espagne avoit même déjà fourni de
très-grosses sommes pour cette expédition
si desirée, & les cours de ce
Royaume ne vouloient plus contribuer
davantage. Doria arma une flotte nombreuse
: l'Empereur descendit en Ita-

lie où tous les Princes & ses premiers
1541. Ministres vinrent à sa rencontre pour lui présenter leurs hommages. Côme voulut aussi lui présenter les siens; mais craignant les passages de la Lombardie, & les embûches des rebelles exilés, il prit le parti de se rendre à Gênes par mer, pour l'attendre. Le Pape avoit concerté une entrevue à Lucques. Côme avant de partir, chargea des personnes convenables de rendre à l'Empereur tous les services & tous les honneurs qui lui étoient dus, lorsqu'il passeroit sur les terres de Florence. Il fit baptiser son fils le premier d'août avec une pompe & une magnificence extraordinaires. Don de Luna tint l'enfant au nom de l'Empereur; & Côme partit le 24 du même mois, laissant la Duchesse à la tête du gouvernement, & donnant ordre qu'on lui fît les rapports ordinaires des principales causes de ses domaines. Campana & ses autres Ministres affidés le suivirent; Côme emmena aussi Louis dell'Armi pour prouver à l'Empereur le complot formé par les François. Charles V lui fit le plus gracieux accueil, le remercia des services qu'il

avoit rendus à sa Couronne, & lui fit espérer qu'il lui remettroit bientôt les forteresses. Granvelle fut chargé de conférer avec le Duc sur l'affaire de Madame d'Autriche. Elle étoit venue saluer son père, & lui demander l'exécution du jugement. Depuis que don Lopez avoit été rappelé pour être remplacé par Andelot auprès de Madame d'Autriche, cette Princesse qui étoit devenue duchesse de Camerino, & avoit acquis plusieurs fiefs dans le royaume de Naples, s'étoit déterminée à bien vivre avec Octave Farnèse : de son côté il mettoit tout en usage pour mériter son amitié & celle de l'Empereur. Granvelle ne pouvant pas décider le Duc à se rendre au jugement de Charles V, renouvela le 3 septembre un bail de trois ans à la Spezia, dans les mêmes termes de celui de Sifontes. L'Empereur le laissa en Italie comme son plénipotentiaire pendant l'expédition d'Alger, & Granvelle n'omit rien pour maintenir la tranquillité dans ce pays, & empêcher le Pape de remuer : car le Pontife, n'ayant obtenu que des paroles à l'entrevue de Lucques, en marquoit assez

1541.

son mécontentement. Cette vigilance
1541. de Granvelle étoit d'autant plus nécessaire, que les François avoient déclaré la trève rompue par rapport aux émissaire, que le Roi envoyoit à Constantinople, & qui avoient été tués à Milan. Côme profita des circonstances pour se réconcilier avec le marquis de Vasto par le moyen de Granvelle à qui il avoit su faire sa cour. Alors il retourna à Florence avec le Vice-roi son beau-père, l'y reçut avec les plus grands égards, l'accompagna à son départ jusqu'au bourg du S. Sepulcre, où le Vice-roi prit le chemin de l'Abbruze.

Côme de retour à Florence s'occupa de mettre ses troupes en état de défense. Il choisit pour général Etienne Colonne, homme recommandable par ses talens militaires, & se tint prêt à agir dans le besoin. Un différent assez peu important, & ridicule même dans le principe, le détourna quelques instans de ces sérieuses occupations, & donna lieu par la suite à des disputes opiniâtres, & à des conséquences très-fastidieuses. Côme étant à Lucques y faisoit sa cour à l'Empereur ; le duc de Ferrare s'y trouvoit aussi

pour la même raison. Soit que Côme n'eût pas été instruit que le pas lui étoit dû, soit qu'il ait eu égard à l'âge du Duc, il le lui céda. Cela se passa tranquillement, & comme une chose à laquelle personne n'avoit fait attention. Mais les Princes & les Ministres s'étant trouvés tous assemblés à Rome à l'occasion de la fête de Noël, le duc de Ferrare obtint que son ambassadeur auroit le pas sur celui de Florence. Côme surpris de cette innovation eut recours aux Ministres de l'Empire & même à Granvelle, alléguant que le duc de Ferrare étoit inférieur en dignité, puisqu'il avoit servi la république de Florence en qualité de Général; que d'ailleurs étant feudataire, il ne pouvoit se comparer à un Prince souverain. Après plusieurs représentations le Pape crut cependant ne pas devoir choquer les Ministres Impériaux ni le duc de Florence, & se désista de ce qu'il avoit accordé à celui de Ferrare. Malgré cela, ce fut un sujet d'animosité entre ces deux Princes. L'Italie s'amusoit de ce différent, lorsqu'on apprit avec moins d'indifférence la dispersion de la flotte 1541.

de Charles V, & la perte d'un grand
1541. nombre de ſes vaiſſeaux, ſubmergés dans une tempête. A peine put-il lui-même revenir en Eſpagne avec quelque reſte de cette formidable eſcadre. Pluſieurs vaiſſeaux gagnèrent le port de Livourne. Côme ne manqua pas de donner tous les ſecours néceſſaires à ces infortunés. Battus comme ils l'avoient été par la tempête, il en périt pluſieurs dans le port.

1542. Le revers que venoit d'eſſuyer Charles V en Afrique, & les progrès que Soliman faiſoit en Hongrie, décidèrent la France à déclarer la guerre à l'Empereur, malgré tous les mouvemens que Granvelle ſe donna à Rome pour engager le Pape à la retarder en ſe déclarant pour l'Empereur. Le Pontife qui ne conſultoit que ſes intérêts, proteſta qu'il vouloit être neutre, & offroit ſeulement ſa médiation. Intérieurement il voyoit avec plaiſir éclater une guerre qui éloignoit la convocation du concile, ou qui obligeroit les parties belligérantes de recourir à lui : ce qui devenoit pour lui une occaſion d'acquérir quelque domaine pour ſon neveu, par la di-

vision d'un État quelconque. C'étoit sur-tout Sienne qu'il avoit en vue. 1542.
Granvelle s'en douta, & se rendit à Sienne dans la crainte de quelques trames. Pour éviter tout inconvénient, il y établit une forme de gouvernement plus stable & plus conforme aux vœux de toute la République. Les Salvi furent éloignés : on invita le duc d'Amalfi à venir servir à l'armée. Le pouvoir législatif fut restreint à quarante citoyens distribués selon les ordres de la ville. On établit une manière plus avantageuse de procéder à l'élection des Magistrats. Côme étoit tenu d'y fournir une garnison de deux cens hommes pour veiller au maintien des nouvelles dispositions; & le comte de Sifontes, nouveau commissaire de Charles V, étoit chargé du repos & du bon ordre public. Côme fut même obligé à la garantie de cette réforme pendant quinze ans, par un traité qu'il fit avec la République le 10 mars 1542. Le principal objet de ce traité étoit un engagement réciproque entre le Duc & l'état de Sienne pour la défense commune. Les autres articles, qui étoient au nombre de dix, conte-

1542. noient tout ce qui étoit relatif aux moyens de faciliter le maintien & l'observation de cette alliance. Côme avoit à peine ses sûretés avec l'état de Sienne, qu'il eut de nouveaux motifs de crainte de la part du duc d'Urbin. Après l'inutile complot de Louis dell'Armi, les François avoient pensé que le duché étoit le lieu le plus propre à réunir toutes les forces que la France avoit en Italie, pour agir ensuite contre la Toscane & le royaume de Naples. Les secrètes correspondances qu'on avoit découvertes, les lettres interceptées donnoient à croire que ce Duc y consentoit. Côme veilla donc à la défense des frontières. Il se procura de l'argent par un nouvel emprunt, outre un impôt général qu'il mit à titre de subvention. Il n'étoit pas moins attentif à la conduite du Pape, qui lui cherchoit une nouvelle querelle. Don Ferrante d'Appiano, cadet de la ligne régnante à Piombino, possédoit à titre de fief de l'Empire, une partie de cet Etat, consistante en deux *tenures* nommées *Valle* & *Montione*. Il y avoit là une *alumière* qu'on affermoit. La Chambre Aposto-

lique, qui possédoit les alumières de la Tolfa, croyoit avoir un droit exclusif de vendre de l'alun. Les alumières de don Ferrante étant donc préjudiciables aux intérêts de cette Chambre, les admodiateurs de la Tolfa étoient convenus de payer une certaine somme à don Ferrante, à condition qu'il arrêteroit l'exploitation de ses alumières : or, la Chambre prétendoit que cet accommodement étoit fait à perpétuité. La cause fut plaidée à Rome, où l'on rendit plusieurs jugemens contre don Ferrante : le Pape y avoit même ajouté les censures ecclésiastiques ; mais don Ferrante ne s'en inquiétant point, fit continuer le travail. Le Pape, qui avoit donné l'évêché de Massa à son neveu pour le mettre plus à portée de s'emparer de l'état de Piombino, voyant que don Ferrante ne faisoit attention ni aux jugemens, ni aux censures, revendiqua de prétendus droits que la mense épiscopale avoit sur ces tenures. Alors don Ferrante réclama le haut domaine de l'Empire, & pour mieux se garantir de l'invasion du Pape, il passa un contrat d'admodiation avec Côme, à qui 1542.

1542. il laiſſoit ces alumières pour quinze ans. Côme enviſageoit en cela deux avantages : premièrement, l'abondance d'une matière ſi néceſſaire aux arts; ſecondement, l'occaſion de ſe lier avec les intérêts de l'état de Piombino qui lui tenoit fort à cœur. On avoit déjà commencé les opérations en vertu du contrat. Le Pape irrité, ſe plaignit hautement aux Miniſtres Impériaux, diſant qu'il ne ſouffriroit pas cette violence de la part du Duc. Le marquis d'Aguilar, qui avoit tout intérêt de preſſer le Pape à interpoſer ſa médiation pour la paix, ou au moins pour concerter quelque arrangement & donner à l'Empereur le tems de réparer la perte qu'il venoit de faire à ſon expédition d'Alger, vit avec peine ce nouveau ſujet de diſcorde. Il fit donc tout auprès du Duc pour le porter à ſe déſiſter d'une entrepriſe qu'il falloit remettre à une occaſion plus favorable. Les Siennois réclamèrent auſſi les droits qu'avoit la ville de Maſſa ſur ces tenures; & toutes ces raiſons déterminèrent le Duc à ſuſpendre les travaux.

Mais toutes ces réflexions furent

inutiles : François I avoit de l'argent & des troupes, & vouloit la guerre. 1542.
Il la déclara donc à l'Empereur le 10 juillet. Il avoit divisé ses forces de manière à attaquer en même-tems les frontières de l'Espagne, de la Flandre & du Piémont. Guillaume, duc de Clèves, de concert avec lui, s'étoit soulevé contre l'Empereur pour faire une diversion dans cette contrée. Soliman, en vertu d'une ligue, devoit se jeter lui-même en Hongrie avec deux cens mille hommes & envoyer Barberousse dans la Méditerranée avec une puissante escadre, pour se joindre à celle de France. Des préparatifs aussi formidables répandirent la terreur dans l'Italie. Le Pape seul voyoit tout d'un œil tranquille, attendant le démembrement général de cette contrée, pour y gagner un Etat à son neveu Octave, que le chétif duché de Camerino ne pouvoit contenter. Le Duc, au contraire, inquiet autant que les autres à la vue de cette tempête, s'occupa de tous les moyens de se défendre. Outre sa garde Allemande, les garnisons des forteresses, composées de troupes ramassées de différens endroits, il avoit

les bandes du domaine & en très-bon
1542. ordre ; de ſorte qu'en trois jours il pouvoit aiſément raſſembler douze mille hommes d'élite. Malgré cela, il ſentoit bien qu'il lui falloit des troupes auxiliaires. Il en auroit peut-être demandé au marquis de Vaſto, ſans la gêne où le tenoient les Eſpagnols qui étoient en garniſon dans les forteresſes du domaine. Nonobſtant cette difficulté, il réſolut de prendre deux mille Allemands à ſa ſolde, parce que le moment urgent juſtifioit aſſez ce parti.

Les Florentins expatriés à Veniſe & à la Mirande voyoient avec le plus grand plaiſir les préparatifs de la France. Pierre Strozzi avoit même eu la hardieſſe de ſurprendre Marano avec une poignée de brigands, & d'y mettre une garniſon Françoiſe pour le fortifier & le défendre. Ce petit port ſitué au cap d'Iſtrie entre les marais, appartenoit à Ferdinand, roi des Romains. Bientôt après, Strozzi & les autres Florentins exilés furent chaſſés de Veniſe comme complices de la correſpondance que l'ambaſſadeur de France y entretenoit avec le Turc, au préjudice de cette République. Ils ſe réu-

nirent tous à la Mirande, place d'armes, & retraite de tous ceux qui étoient mécontens de l'Empereur. C'étoit là que se tramoient tous les complots contre le Duc. Mais exactement informé des embûches qu'ils lui tendoient, il usoit des mêmes stratagêmes à leur égard, sans qu'on pût cependant se prévaloir ni de part ni d'autre d'aucun avantage, ni parvenir à l'exécution d'aucun projet. Côme persuadé que tous ces gens étoient dignes de mille morts, ne croyoit pas se manquer à lui-même en mettant leur tête à prix; mais ce qui l'indignoit davantage, étoit de voir Laurent le meurtrier s'approcher même de l'état de Florence, & inspirer à tous les mécontens la hardiesse d'imiter sa férocité. Charles V pensoit aussi comme le Duc; il s'en étoit ouvertement expliqué en Flandre à Nicolini: c'est pourquoi Côme les faisoit continuellement observer par des espions, & se garantissoit ainsi de sa perte; il avoit aussi par là occasion de donner des avis importans aux Ministres de l'Empereur. Il garantit le royaume de Naples des plus grands ravages, en pré- 1542.

venant le Vice-roi du complot qu'avoit
1542. fait Strozzi pour surprendre Monopoli à l'aide des galères Turques qui devoient paroître dans le golfe de Venise pour soutenir l'entreprise. Au milieu de toutes ces craintes, la terreur devint générale par un tremblement de terre qui causa beaucoup de dommages dans la province de Mugello. Le Duc augmenta aussi l'effroi par deux nouvelles loix qu'il fit publier. L'une ordonnoit qu'on perçât d'un fer rouge la langue des blasphêmateurs ; l'autre défendoit un crime qu'on ne peut nommer. Aussi-tôt les officiers de justice donnant imprudemment à ces loix une force rétroactive, firent arrêter plusieurs citoyens distingués, & occasionnèrent l'évasion d'un grand nombre de sujets au préjudice des arts &
1543. du commerce. Les François ayant allumé le feu de la guerre de différens côtés, la fortune parut favoriser pendant certain tems les armes de Charles V ; il éloigna donc promtement l'ennemi des frontières de l'Espagne. Mais voyant que le Roi portoit ses plus grandes forces du côté de la Flandre & de la Lombardie, il résolut de se

rendre en Italie pour encourager par sa présence les opérations de ses Généraux, & être prêt à faire face à tout dans de pareilles circonstances. Avant de partir il mit ordre aux affaires de l'Espagne, se procura de l'argent, expédia Granvelle en Allemagne pour disposer, avant son arrivée, les esprits des Princes, non-seulement à renoncer aux troubles civils occasionnés par la religion, mais encore à se réunir contre le Turc pour la défense commune. Il avoit déjà décidé que le concile se tiendroit à Trente, voulant se rendre au vœu général d'une entière réunion dans le Christianisme. Il se flattoit aussi que ce concile mettroit un frein à l'orgueil insoutenable du Pape. Mais le Pontife qui prévoyoit bien les difficultés de l'exécution, publia de lui-même des *bulles*, envoya des légats avec beaucoup d'appareil, voulant paroître desirer le concile plus que personne. Côme se proposoit de presser l'Empereur de lui remettre les forteresses lorsqu'il seroit en Italie. L'avarice & la méfiance de don de Luna étoient un puissant motif de chercher à se délivrer de cette gêne. Don de 1543.

1543. Luna étant venu à Florence, Côme lui avoit assigné les fonds nécessaires pour achever les fortifications, payer les garnisons, lui cédant même l'usufruit de la terre de Casaggiolo durant sa résidence. Malgré cela il cherchoit toujours de nouvelles chicanes aux officiers du Duc, ne cessoit de faire des représentations à l'Empereur & au marquis de Vasto pour augmenter les garnisons, les réparations, l'artillerie, & autres dépenses superflues. Côme avertit cependant l'Empereur de l'inutilité de ces frais, lui offrit des sommes auxquelles les citoyens avoient intention de contribuer pour être délivrés de ce joug, & lui fournit des secours pour ses opérations en Lombardie.

Le Pape sollicita aussi pour avoir une entrevue avec Charles V, lorsqu'il seroit en Italie, voulant conférer avec lui sur les intérêts de la religion; mais son intention étoit d'obtenir de lui le duché de Milan ou le comté de Sienne, dans ces circonstances qui lui paroissoient favorables. Charles n'en auroit pas été éloigné, si le Vice-roi, sollicité par Côme, ne lui eût représenté qu'il étoit peu convenable à la dignité d'un Empereur

de vendre des sujets qui lui avoient toujours été fidèles; que d'ailleurs ce seroit décourager ceux qui étoient à son service; enfin que l'argent & l'amitié d'un Pontife décrépit & de mauvaise foi, ne compensoient pas le tort qu'il alloit faire à sa gloire. Ces représentations ne furent pas ignorées du Pape, & il eut bientôt l'occasion de s'en venger. Le cardinal Accolti, sollicité par le Duc, voulut renoncer à son évêché de Ravennes en faveur du cardinal de Burgos, frère du Vice roi: Sa Sainteté s'y opposa formellement. Le Pontife ne manqua pas l'occasion d'inquiéter Côme, soit directement, soit indirectement, dans la personne de ses Ministres. Le tribunal de la Grascia, Magistrats de police qui veillent à la vente & à l'approvisionnement des vivres, avoit défendu par une ordonnance d'introduire dans la ville du poisson du lac de Trasymène, si au préalable les admodiateurs du lac n'étoient pas convenus avec le Magistrat du prix qu'on vendroit le poisson. Le légat de Pérouze prétendit que cette ordonnance blessoit les immunités ecclésiastiques. Le ridicule de 1543.

cette mauvaiſe querelle empêcha ſans
1548. doute la cour de Rome de s'en mêler. Les Siennois s'occupoient de prévenir l'arrivée de l'Empereur par une révolution que fomentoit le comte de Pitigliano, pendant l'abſence du commiſſaire Sfondrati. Elle ſeroit réellement arrivée, ſi le vigilant Duc n'eût fait marcher ſes bandes à Poggibonſi pour arrêter les ſéditieux.

Pendant que Charles V preſſoit à Barcelone l'arrivée de la flotte pour paſſer à Gênes, avant que l'armée de Barberouſſe parût dans l'Occident, Côme ſe diſpoſoit à devancer ſon arrivée dans cette ville. Il partit de Florence avec ſon épouſe vers la fin d'avril, s'arrêta à Piſe pour honorer l'Univerſité de ſa préſence, & fixer les réglemens du collège des pauvres qu'on y avoit établi. De là il ſe rendit à Petraſanta, où il s'arrêta encore quelque tems par rapport aux carrières de marbre, aux mines d'argent, & aux travaux néceſſaires pour remédier à l'inſalubrité de l'air de cette contrée inculte. Dès qu'il fut informé du départ de l'Empereur, il prit ſa route par la montagne, y fut attaqué par

des brigands qui l'attendoient : plusieurs personnes de sa suite y reçurent même quelques blessures. Malgré cela il arriva le 6 mai à Gênes. L'Empereur le reçut très-favorablement, & voulut qu'il assistât avec de Gonzague & le marquis de Vasto, aux conseils qui se tenoient en présence de Sa Majesté touchant les affaires d'Italie. On y délibéra sur les moyens de défendre les côtes de la Toscane contre les tentatives de Barberousse, & de garantir les états de Sienne & de Piombino, des menées sourdes des François & du Pape. Il y fut arrêté que les forteresses seroient remises au Duc. Côme promit de fournir une somme considérable pour la guerre de Flandre, prit sur lui la défense des côtes maritimes de Piombino. Charles resta quelques jours à Gênes pour s'accorder avec le Pape sur le lieu de leur entrevue. Sa Sainteté eût desiré que l'Empereur se rendît à Bologne, ou au moins près de l'Etat de l'Eglise, sans réfléchir que Charles étoit fort peu jaloux de le voir, & très-pressé de se rendre en Allemagne pour réprimer l'audace du duc de Clèves. Enfin le marquis de

1543.

1543. Vaſto fixa le lieu de l'entrevue à Buſſeto, château ſitué entre Crémone & Parme. Charles V n'eut aucun égard aux promeſſes du Pontiſe, ni aux larmes de Marguerite d'Autriche, & refuſa conſtamment le duché de Milan à Farnèſe. Il les amuſa d'eſpérances éloignées, prétextant qu'il falloit que les Electeurs en fuſſent inſtruits. Mais ne voulant pas renvoyer le Pontife trop mécontent, il lui promit de le ſeconder dans l'affaire du concile; & le Pape lui offrit des troupes pour la guerre de Hongrie. Côme accompagna par-tout l'Empereur dans ce voyage d'Italie, le ſuivit juſqu'à Milan, où il prit congé, & revint à Florence, très-ſatisfait de n'être plus dans la dépendance, & d'avoir obtenu plus d'avantage que le Pape. Don de Luna étoit à la Cour, & avoit l'ordre de remettre les forterеſſes; mais il n'avoit pas intention de le faire ſi promtement. L'Empereur l'avoit ſubſtitué à Sienne au commiſſaire Sfondrati; c'étoit malgré lui que Luna devoit ſe rendre dans une ville auſſi dangereuſe & ſi portée aux ſoulevemens. Après s'être inutilement arrêté à Milan, il paſſa à Flo-

rence plein de dépit & d'indignation.
Quoiqu'il eût aussitôt fait lever l'étendart du Duc dans les forteresses, il fit nombre de difficultés avant de les rendre, demandant une récompense, & prétendant faire valoir les droits que Madame d'Autriche avoit sur l'artillerie, comme ayant appartenue au duc Alexandre, & faisant ainsi partie de l'hérédité dévolue à la Duchesse. Mais Granvelle avoit déjà déclaré à Milan, que la restitution des forteresses seroit pure & simple sans aucune charge; que quant à l'artillerie, c'étoit à l'Etat qu'elle appartenoit, loin de faire partie des biens allodiaux du feu Duc. Don de Luna fut donc obligé d'exécuter les ordres sans aucune autre condition. Côme prit possession de celle de Florence le 3 juillet avec beaucoup d'appareil; & le soir il y transporta sa famille & sa Cour. Cette prise de possession donna lieu à des réjouissances publiques, qui furent réitérées pour la même circonstance dans les autres places du domaine. Les Espagnols furent remplacés par des Allemands, & don de Luna reçut un présent considérable. Côme envoya aussitôt cent mille du-

1543.

1543. cats à l'Empereur. Riscasoli, évêque de Cortone, nommé pour résider à titre d'envoyé auprès de Charles V, fut chargé de les lui porter. Côme nomma un commissaire pour prendre possession en son nom des forteresses de Livourne & de Pise. Après tant de soins & de travaux, il fut enfin délivré du joug des Espagnols, & indépendant dans sa souveraineté.



1543.

CHAPITRE IV.

Côme défend les côtes maritimes de la Toscane contre la flotte de Barberousse. Nouveaux desseins des François à Sienne. Le Duc protège le cardinal de Ravenne contre le Pape, qui en vouloit à sa vie. Il envoie des secours en Piémont au marquis de Vasto. Paix de Crépi. Découverte d'une conjuration formée par le Pape contre l'Empereur. Expulsion des moines de S. Marc. Traités pour obtenir l'état de Piombino; & secours fournis pour le fortifier & le défendre.

Côme, instruit par le cours de six ans dans l'art de gouverner, & toujours actif par rapport à la crainte qu'il avoit de ses propres sujets; luttant aussi sans cesse contre les intrigues & l'animosité des Ministres Espagnols autant que contre les trames & les embûches de Paul III, ne doutoit nullement que si la fortune avoit secondé ses opérations & les circonstances où il se trou-

voit, c'étoit plus l'effet de son insatigable vigilance que celui des hasards.
1543. D'autant plus animé par cette intime conviction, & libre désormais de toute crainte dans l'intérieur de son Etat, il tourna toute son attention à se mettre en sûreté contre les attaques du dehors, & voulut aussi pouvoir profiter de l'occasion pour étendre son domaine. L'appui de l'Empereur devenoit pour lui l'unique moyen de parvenir à ces vues : mais il sentit qu'il n'étoit pas encore tems de montrer ouvertement qu'il n'avoit plus aucun égard à ménager. Dans les conseils qui s'étoient tenus à Gênes avec l'Empereur touchant l'impuissance du feudataire Appiano, Côme s'étoit chargé de défendre les côtes maritimes de Piombino, & de veiller sur la conduite des Siennois, dont la fidélité ne paroissoit déjà que trop chancelante. Le bruit de l'arrivée de Barberousse commençoit à se répandre sur les côtes de la Toscane, lorsque le Duc étoit à peine arrivé à Florence. Aussitôt il envoya Montauto avec un détachement à Campiglia, & ordonna aux bandes circonvoisines, de s'y réunir

au nombre de quatre mille hommes.
Appiano étoit un homme foible & négligent, & qui d'ailleurs se méfioit du Duc par les soupçons que lui en avoit donnés le cardinal Salviati son parent. Craignant donc que Côme, sous prétexte de lui envoyer des secours, n'eût dessein de lui enlever cette place, il refusa d'abord d'y recevoir les troupes Ducales; mais le danger imminent le fit changer d'avis lorsqu'il eut senti ce dont les Turcs le menaçoient. Ce feudataire étoit dépourvu de tout, d'hommes, de munitions, d'argent; & le Duc fut obligé d'en fournir. On avoit déjà commencé à réparer les fortifications, lorsqu'on fut contraint de les interrompre à l'aspect de la flotte qui se présentoit à l'entrée du canal. Tous les habitans quittèrent la ville; & Appiano les eût volontiers suivis, si la honte & les représentations des officiers de Côme ne l'eussent retenu. Resté avec cinq cens femmes dans la place, il se renferma dans la forteresse, gémissant, implorant le secours du ciel, tandis que les soldats du Duc s'occupoient de pourvoir à la défense. Un vent de sud-ouest empêcha la

1543.

flotte d'enfiler le canal : Barberousse
1543. gagna l'isle d'Elbe, & se retira à Portoferraio. Il fit demander au feudataire le fils d'un Juif qu'il protégeoit, promettant de ne lui causer aucun dommage si on le lui remettoit. Les officiers du Duc, de concert avec Appiano, ne voulant pas paroître intimidés dans cette occasion, firent répondre à Barberousse que ce Juif n'étoit pas là; mais qu'on le chercheroit pour donner à son père la commodité de le racheter. La flotte prit ensuite la route de la Corse, & délivra les côtes de la Toscane de l'effroi qu'elle y avoit répandu. Le Duc fut alors plus libre de veiller aux fortifications de Piombino, & y laissa Montauto avec une garnison de trois cens hommes. Ce danger ayant disparu, on borda les côtes d'un plus grand nombre de troupes jusqu'à Petrasanta : on introduisit dans Pise assez d'infanterie & de cavalerie pour s'opposer à tems à tout débarquement. Côme prévoyoit que les François vouloient profiter de cette flotte pour s'assurer en Italie d'un établissement qui les mît à portée de tenter la conquête du royaume de Naples & de la Tos-

cane. Présumant donc qu'ils ne pouvoient pas avoir en vue d'autres endroits plus avantageux que l'état de Piombino, & celui de Sienne, il veilloit à garantir le premier, & engageoit don de Luna à défendre le second. Ses craintes n'étoient pas mal fondées, car dans le mois de mai suivant, Jules Salvi se présenta chez don de Luna avec une lettre de la part du comte des Ursins d'Anguillara (*a*), pour lui dire ce qu'il tenoit du capitaine Aurèle de Sutri. Selon le rapport de Salvi, les François qui méditoient une tentative sur Sienne, offroient dix mille ducats pour occasionner un soulevement : alors Barberousse devoit s'approcher des ports de cet Etat, tandis que Pierre Strozzi & le comte de Pitigliano se présenteroient devant la capitale avec cinq mille hommes. Aurèle étoit même déjà parti de Sutri pour Rome, dans le dessein de concerter avec l'ambassadeur l'exécution de ce projet. Côme jugea que ce complot qui ne lui donnoit déjà que trop à 1543.

(*a*) A cinq milles de Rome, sur le lac Bracciano.

craindre, étoit suffisant pour lui faire
1543. soupçonner d'autres trames contre son
propre Etat; que d'ailleurs ce n'étoit pas assez de l'avoir découvert pour en empêcher l'effet, parce que Strozzi & le comte d'Anguillara pouvoient tenter un coup sur Sienne sans aucun soulevement. Il avertit donc Charles V du danger qui menaçoit sa principauté, & de l'avantage que l'ennemi pouvoit tirer de la réussite de ses projets : en outre, il s'adressa à tous les Ministres Impériaux qui étoient en Italie, pour en obtenir les secours nécessaires dans cette occurrence.

La flotte Turque ayant gagné le port de Marseille, François I ordonna à ses galères de s'y joindre pour mettre le siège devant Nice. On y avoit arrêté l'année précédente un inconnu habillé en moine, & qui entretenoit une correspondance secrète avec quelques personnes de la ville, dans l'intention de faire tomber le duc de Savoie, ses fils, & cette place, dans les mains des François. Cette circonstance donna lieu de croire que le Roi ne vouloit attaquer Nice que par le déplaisir qu'il avoit eu de la découverte

de ce complot. Tandis que la flotte combinée déchargeoit toute sa fureur sur cette ville malheureuse, Charles V triomphoit du duc de Clèves; mais l'état critique de la Toscane rappella toute son attention du côté de cette province. Côme étoit alors trop malade pour s'occuper d'aucune affaire; la Duchesse & Campana conduisoient la République; Etienne Colonne, commandant des troupes de l'Etat, servoit dans l'armée de l'Empereur; Pierre Strozzi recrutoit à la Mirande; les François augmentoient leurs troupes en Piémont. Le Vice-roi ordonna dans ces circonstances de tenir prêts mille hommes d'infanterie pour les envoyer en Toscane. Il enjoignit aussi au marquis de Vasto de fournir tous les secours qu'il pourroit. Pierre de Tolède vouloit aussi expédier don Garcia à Florence, mais la nouvelle du rétablissement de Côme le fit changer d'avis: d'ailleurs le Duc demandoit qu'on lui renvoyât Colonne. Don Juan de Vega, ambassadeur de Charles à Rome, fut chargé d'exécuter ces ordres. Charles commandoit aussi que don de Luna & le feudataire Appiano

1543.

suivissent ponctuellement les disposi-
1543. tions que Côme feroit à Piombino pour la défense commune. En conséquence de ces ordres de l'Empereur, Côme pressa les Ministres Impériaux de tenir prêts tous les secours qu'il demandoit, & d'observer attentivement les démarches de l'ennemi. Quoiqu'on eût arrêté à Piombino le capitaine Aurèle & le fils du comte d'Anguillara, on n'avoit pu en tirer aucune instruction importante, que la preuve du complot & l'aveu du dessein que les traîtres avoient de se fortifier à Grosseto. Côme voulant pourvoir à tous les hasards, réunit une grande partie de ses milices à Volterra, comme place d'armes, afin de se porter facilement à quelqu'endroit que l'ennemi attaquât dans la Maremme. Au milieu de tous ses travaux, la Duchesse lui donna un second fils le 29 septembre : en même tems on découvrit une conjuration formée contre le Duc par Julien Bonaccorsi. Cet homme devoit, à l'aide d'un de ses domestiques, assassiner le Duc, lorsqu'il passeroit de Florence à sa maison de campagne du côteau. Heureusement

Côme en fut averti, & en prit occasion de se tenir plus en garde contre 1543.
le danger, & de faire tous les préparatifs nécessaires. Il augmenta les impôts, fit de nouveaux emprunts sur l'Etat, & traita aussi avec les marchands de Gênes & d'Anvers pour des sommes considérables; il s'adressa au roi d'Angleterre qui lui envoya pour cinquante-cinq mille ducats de plomb & d'étain. Il sonda les dispositions du Pape pour en obtenir la permission de lever des décimes sur les Ecclésiastiques, à titre de *défense contre le Turc*. Quoique le Pontife se fût désisté de ses violens procédés, il n'avoit pas changé de dispositions à son égard; au contraire, il étoit encore plus aigri de la protection que le cardinal de Ravennes avoit trouvée à Florence. Ce Cardinal, créature de Clément VII, qui l'avoit enrichi d'évêchés, de gros bénéfices, étoit disgracié de Paul III, parce qu'il n'avoit pas voulu en favoriser l'élection, & étoit outre cela un des plus zélés partisans de l'Empereur. Chargé de plusieurs inculpations par le Pape qui vouloit lui faire son procès, sans même lui épargner la tor-

ture, il avoit été long-tems détenu
1543. au château S. Ange; y étant tombé malade, il avoit obtenu du Pontife d'être transféré aux bains, à condition de se présenter à Rome lorsqu'il seroit rétabli; mais une fois libre il prit la route de Florence, où le Duc le reçut très-favorablement. Le Pape dissimula sur cette évasion du Cardinal; mais Côme ayant fait arrêter cette année-là le comte Galeotto Malatesta de Sogliano & le docteur Ringhiera, médecin de Bologne, comme émissaires de Sa Sainteté, & chargés de tuer ou d'empoisonner le Cardinal; le Pape se plaignit hautement au Duc qu'on instruisît un procès contre lui à Florence pour le renvoyer ensuite pardevant l'Empereur; que c'étoit lui manquer de respect que de remettre entre les mains de Sa Majesté des scélérats qui avoient osé charger le Chef de l'Eglise. Le Duc répondit simplement qu'il avoit seul le droit de connoître des délits commis dans ses Etats, & que l'instruction du procès feroit connoître la vérité. Le Pontife profita du prétexte que lui présentoient les affaires du concile, & rappella tous

les Cardinaux à Rome, menaçant en particulier le cardinal de Ravenne de le dépoſer, & de lui ôter tous ſes bénéfices en cas de déſobéiſſance. Côme ſentit bien qu'il falloit recourir à l'autorité de l'Empereur dans cette affaire; il lui demanda donc de le nommer ſon Miniſtre à Florence. Le Duc regardoit ces débats avec le Pontife comme des amuſemens politiques; mais ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la foibleſſe d'Appiano, la méfiance dans laquelle l'entretenoit un certain Buſtamante, Eſpagnol que tenoit là l'ambaſſadeur Vega pour être informé de toutes les menées de ce feudataire. Côme ſavoit combien cette place couroit riſque de tomber entre les mains des armées combinées. Il étoit inſtruit de la correſpondance que le feudataire avoit avec Barberouſſe & le comte d'Anguillara, ſous le prétexte du rachat du Juif dont il a été parlé. Il étoit donc tenté de s'emparer forcément de la place, d'autant plus qu'il avoit des motifs auſſi plauſibles pour juſtifier cette tentative. Il n'ignoroit pas non plus que s'il n'avoit pas ce fief, c'étoit par les obſtacles qu'y avoit 1543.

1543. mis le ministère Espagnol aux sollicitations du Pape qui vouloit l'avoir ; & par les intrigues de la république de Gênes. Cette République craignoit en Côme un voisin qui eût une marine, & qui après s'être rendu maître de l'Elbe, pouvoit facilement le devenir de la Corse, trop indisposée contre le gouvernement des Gênois. Côme dans ces circonstances ne manqua pas d'exagérer à Charles V le danger où étoit cette place. Il en visita lui-même les dépendances, sur-tout les lieux qui lui paroissoient les plus exposés aux invasions. Pendant qu'il s'occupoit de ces objets, Marie Salviati, sa mère, mourut le 12 décembre (*a*). Elle s'étoit retirée à Castello, maison de campagne de l'ancien patrimoine du Duc, pour ne pas gêner sa belle-fille : d'ailleurs elle n'avoit pas eu lieu d'en être

(*a*) Cette femme mourut d'un flux de sang dont elle étoit incommodée depuis trois ans, malgré les soins des meilleurs médecins de l'Italie, entr'autres d'*Omobuono*, célèbre docteur de Bologne. Cette maladie prouva, comme nombre d'autres, combien les médecins sont inutiles à l'humanité.

contente. Là, elle prenoit ſoin des enfans de Côme. Il ſembloit avoir 1543. tous les égards pour elle : cependant le Public lui reprocha d'avoir été ingrat envers une ſi bonne mère. Il fallut même la plus vive remontrance de la part de ſon ſecrétaire Campana, pour l'engager à ſe rendre chez cette mère au lit de la mort.

Après avoir vaincu le duc de Clèves, & s'être aſſuré de cet ennemi, 1544. Charles V fit une alliance avec Henri VIII, roi d'Angleterre, pour porter la guerre dans le cœur de la France. Le Pape qui ſe réjouiſſoit intérieurement de voir le Roi très-chrétien aidé de la puiſſance du Turc, ne voyoit pas avec indifférence qu'un Empereur catholique ſe fût allié avec un Roi ſéparé de l'Egliſe Romaine, & menaçoit d'animer davantage la fureur du Turc contre les Impériaux, tandis qu'il leur faiſoit un ſi grand crime de cette alliance. Barberouſſe s'étoit retiré à Toulon pour l'hivernage, après avoir ſaccagé la ville de Nice, & menaçoit l'Italie de nouveaux déſaſtres au printems prochain. Côme prenoit toutes les peines imaginables pour procurer des ſecours

au feudataire Appiano & aux Siennois;
1544. mais ceux-ci craignoient encore plus les troupes auxiliaires du Duc que la fureur de Barberousse. Les forces des François augmentoient de plus en plus par leurs succès : le marquis de Vasto venoit d'être défait près d'Asti. Ce revers, joint aux instances des Impériaux, décida le Duc à leur envoyer deux mille hommes de pied sous les ordres de Rodolfe Baglioni, avec trois mois de solde. Il fit aussi les frais pour approvisionner & embarquer quatre mille fantassins que le Vice-roi & Vega envoyoient en Piémont. Sans ces secours, les affaires des Impériaux ne pouvoient qu'aller en décadence. Pierre Strozzi parcouroit librement l'Italie, recrutant par-tout des soldats, & évitant avec une singulière adresse les embûches que le Duc lui avoit tendues en Lombardie & dans la Romagne. La prise de Carignan, les progrès que les François faisoient de jour en jour le rendoient encore plus hardi; de sorte qu'ayant réuni sa troupe à celle du comte de Pitigliano, il s'imaginoit déjà être en état de porter le dernier coup aux Impériaux, & de les chasser

enfin du Piémont : mais il fut entièrement défait entre Novi & Seravalle, en tentant les passages du pays de Gênes. Nombre de sujets rebelles du Duc furent faits prisonniers à cette action. Côme les demanda au marquis de Vasto ; mais celui-ci les lui refusa, disant qu'il étoit indigne d'un homme de son rang de devenir le premier ministre des supplices & de la dernière ignominie. Ces succès calmèrent la fureur de la guerre en Piémont, tandis que Côme attendoit en suspens les mouvemens prochains de la flotte Turque. La ligue que François I avoit faite avec la Porte ne lui avoit pas été d'un grand avantage jusque-là : cette flotte n'avoit fait que des ravages qui ne tendoient à aucune utilité pour lui, & l'engageoit en même tems dans des dépenses excessives pour les vivres & les munitions. Cependant François I sentit par la suite combien toute la chrétienté avoit en horreur son alliance avec le Turc. Déjà il voyoit les Princes de l'Allemagne, protestans & autres, se réunir tous à l'Empereur contre l'ennemi du christianisme : ce qui lui fit prendre la résolution de ren-

1544.

voyer Barberouſſe avec de grands préſens. Léon Strozzi eut même ordre
1544. de l'accompagner avec les galères de France juſqu'à Conſtantinople, lorſqu'il ſe retireroit, pour atteſter à Soliman la valeur de ce roi d'Alger, & les bons ſervices que lui avoit rendus la flotte.

Le Duc avoit tout préparé ſur ſes côtes dans l'attente de ce barbare; les vivres y étoient répartis dans les endroits fortifiés, & quatorze mille hommes en armes y veilloient à la défenſe. Côme en avoit détaché trois mille pour garder l'Etat & les ports de Sienne : mais les habitans qui ſe méfioient trop du zèle qu'il apportoit à leur sûreté, ſe refusèrent à les reçevoir. Comme on craignoit tout de la férocité de Barberouſſe, on mit en uſage dans cette occaſion les moyens qu'on emploie aſſez ordinairement en pareille rencontre. L'Eſpagnol Buſtamante qui réſidoit à Piombino, concerta avec un de ſes frères renégat qui étoit ſur la flotte, les moyens d'empoiſonner Barberouſſe. Pierre de Tolède s'y prit différemment; il lui envoya un Eſpagnol, autrefois ſon eſclave, pour

l'engager par les plus grandes promesses à quitter le service de Soliman, & à passer à celui de l'Empereur ; mais Barberousse guidé par le point d'honneur, voulut ramener la flotte à Constantinople, & refusa ce parti. Il sortit donc de Marseille, & se rendit à Ferraio. Le feudataire Appiano sut se garantir de tout ravage en lui faisant la remise de la rançon du Juif qui avoit été rendu. L'escadre étoit de cent galères, outre les cinq de la France. Il résolut d'attaquer les ports de Sienne où il n'y avoit pas de garnisons ; de sorte que don de Luna crut qu'il étoit à propos de se retirer à Orbitello, & d'abandonner les autres places à la discrétion du vainqueur. Le commandant de Portercole fut obligé de rendre la place avec deux cens habitans, sauf sa personne, & avec le choix de douze dans ce nombre. Telamon eut le même sort ; & ces deux places furent réduites en cendres. Strozzi lui avoit proposé de s'y fortifier : on commença même les travaux ; mais ils furent abandonnés, parce qu'on n'avoit pas de garnison suffisante pour les conserver. A ce trait de barbarie, les Sien- 1544.

1544. nois demandèrent promtement les milices du Duc : elles arrivèrent fort à propos pour sauver Orbitello. Pendant ces opérations de la flotte, le Pontife eut soin qu'elle ne manquât ni de vivres, ni des rafraîchissemens nécessaires; & on les lui faisoit continuellement passer de Civitavecchia. Barberousse voyant qu'Orbitello devenoit une place de résistance par l'arrivée des troupes du Duc, se retira, & fit voile le 22 juin pour Civitavecchia, où il prit & du monde & des vivres, & alla décharger sa fureur sur les côtes du royaume de Naples & de la Sicile.

Dès que le Duc vit ses Etats délivrés de toutes ces craintes, il ne manqua point de faire valoir à la cour de l'Empereur les services importans qu'il lui avoit rendus. En effet, il venoit de sauver Piombino; le Siennois avoit contribué à la victoire de Serravalle & à la défense de Milan. Il demanda donc que l'affaire de Piombino fût terminée, parce qu'il ne pouvoit plus souffrir avec honneur les inquiétudes & la méfiance de ce feudataire, trop foible & trop peu prévoyant pour

tenir ce poste sous l'autorité de l'Empire. Comme Pierre Strozzi faisoit des courses continuelles autour de ses Etats, Côme acheva toutes ses fortifications, & particulièrement celles de Castrocaro & de S. Sépulcre. Une autre raison d'être attentif, étoit les recrues que faisoit le Pape pour se porter du côté de Pérouze. Le Duc, en ces circonstances, suivit les avis d'Etienne Colonne, employa Belluzi, célèbre architecte de S. Marin, & prenant contre l'ennemi toutes les précautions possibles, tant par lui-même que par le moyen des Ministres Impériaux, il attendoit l'issue de la guerre pour balancer ses intérêts avec ceux de l'Empereur, & régler définitivement les dépens. 1544.

Déjà les Impériaux en Champagne & les Anglois à Boulogne menaçoient François I de se réunir pour venir mettre le siège devant Paris, lorsque l'Empereur prêta l'oreille à des propositions de paix. Granvelle & Annibault se réunirent à Crépy en Valois, & concertèrent entr'eux un traité, dont voici les principaux articles. « L'Em» pereur aura quatre mois pour se

1544. » décider à donner en mariage au » duc d'Orléans, ou une de ses filles, » ou une de ses nièces, & pour lui » céder le Milanois, ou les Pays- » bas avec la Bourgogne. Si Sa Ma- » jesté cède les Pays-bas, elle s'en » réservera les revenus sa vie durant: » elle retiendra aussi les forteresses jus- » qu'à ce qu'il soit né audit Duc un » enfant mâle. Si elle cède le Milanois, » elle en cédera aussi les revenus, mais » en retenant les forteresses; & le duc » d'Orléans sera obligé de servir con- » tre le Turc avec dix mille hommes » d'infanterie & huit cens chevaux, » dans l'armée de Sa Majesté ». Il parut que des conventions si compliquées n'avoient été imaginées que pour en avoir un prétexte plausible d'y manquer à la première occasion. Cependant les motifs de ces conditions n'étoient pas les mêmes des deux côtés. François I & Soliman s'étoient réciproquement engagés à ne pas quitter les armes sans la cession du Milanois. Charles V ne pouvoit pas disposer de cet Etat qui relevoit de l'Empire, sans le consentement des Electeurs. Il ne vouloit pas non plus prendre d'engagement

pour un mariage sans la participation de son frère & de la cour d'Espagne. 1544.
Il envoya donc un exprès à Côme pour lui faire part des articles de ce traité. Dès que Ghisiosa en eut apporté la nouvelle à Florence, la joie se répandit par toute la ville, & l'on en rendit publiquement des actions de graces. Côme, depuis son élection, n'avoit pas encore envoyé de Ministre à la cour de France : il profita de cette occasion pour y députer l'évêque de Forli, dans le dessein d'y entretenir une plus étroite correspondance avec la dauphine Catherine de Médicis. Il réconcilia aussi l'Empereur envers le cardinal Salviati, & ordonna que dès ce moment-là, Salviati fût reconnu pour son oncle, & révéré comme tel. Le desir excessif d'être pape avoit ainsi mis ce Cardinal dans l'obligation de s'humilier devant des personnes qui ne lui auroient jamais autrement pardonné ses griefs. La joie que cette paix avoit généralement répandue dans l'état de Florence, fut bientôt troublée par l'effroi que causa une inondation subite. La Siève, extraordinairement grossie en novembre par une grande fonte de

1544. neiges, inonda les campagnes, emporta beaucoup de maiſons, de moulins, & cauſa le plus grand déſaſtre.

1545. L'exécution du traité de Crépy, & la convocation du concile, publiée avec la plus grande ſolemnité, tenoient en ſuſpens tous les eſprits de l'Italie. Nonobſtant la promeſſe de Charles V, on ne pouvoit ſe perſuader qu'il cédât le duché de Milan, & l'on doutoit que Paul III s'accordât avec les Proteſtans ſur la tenue du concile. La maladie de l'Empereur, la fermentation des Luthériens en Allemagne, faiſoient attendre avec la plus grande impatience, la ſolution de tous ces doutes. Mais une déclaration de Charles, rendue en février, confondit encore plus tous les politiques de l'Italie. Sa Majeſté diſoit donc que vu les égards qu'elle devoit aux Etats & à ſa famille, elle ne pouvoit donner en mariage au duc d'Orléans, que la ſeconde fille du roi des Romains; & qu'avant de ſe réſoudre à céder aucun Etat, il falloit que le roi de France fît au Duc un appanage avec lequel il ſoutînt ſon rang, parce que le Duc ne devoit eſpérer pendant certain

tems, aucun revenu des Etats que l'Empereur lui céderoit. Pendant toutes ces alternatives entre les deux Couronnes, Côme s'occupoit en Toscane des troubles qui étoient survenus dans la république de Sienne. Le parti du peuple commençoit à y prévaloir sur celui des *neuf*, & vouloit absolument les exclure de la magistrature : ce qui occasionna du tumulte, & même quelques meurtres de part & d'autre. Le Duc fit approcher les bandes de Volterra & de Valdessa sur les frontières. La crainte ramena la tranquillité : néanmoins Côme jugea qu'il étoit de son devoir d'avertir l'Empereur de ces désordres, & de lui suggérer les moyens de tenir la République dans la subordination. Les loix n'étant plus suffisantes pour arrêter les factions qui éclatoient continuellement, il falloit un gouvernement plus rigide & plus arbitraire. Don de Luna, homme foible par lui-même, & qui d'ailleurs n'avoit que peu de troupes dans la ville, n'étoit pas plus considéré de la noblesse que du peuple : enfin les revenus publics mal administrés, absorbés par des particuliers, ne devenoient d'au-

1545.

1545. cune reſſource, même dans les moindres beſoins de l'Etat; & la République ſe trouvoit toujours au dépourvu. Cet état incertain des Siennois, la foibleſſe du ſeigneur de Piombino, l'irréſolution de l'Empereur au milieu de ces troubles qui exigeoient un promt remède, fixoient particulièrement l'attention du Duc. Il envoya donc François de Tolède à Charles V, pour le ſolliciter de concert avec Granvelle & le duc d'Albe, à prendre un parti.

Les ſervices que Côme avoit rendus à Charles n'étoient que trop connus de la cour de France : auſſi reçut-elle ſon ambaſſadeur avec beaucoup d'indifférence. Il y éprouva même bientôt une mortification très-ſenſible, qui lui donna occaſion de s'en prévaloir davantage auprès de l'Empereur. Le duc de Ferrare avoit fait préſenter à la Cour, un mémoire par lequel il prétendoit que ſon envoyé devoit avoir le pas ſur celui de Florence, parce que ſa famille étoit plus noble que celle des Médicis, & même ſouveraine depuis pluſieurs ſiècles; au lieu que Côme n'étoit un Duc que de quelques années, & deſcendoit d'un ſimple particulier.

Il exposoit les services que la Maison d'Este avoit rendus à la Couronne, & les dommages que le duc de Florence lui avoit causés. Il se vantoit aussi d'avoir pour femme une fille de roi & parente de roi. La reine de Navarre appuyoit ces prétentions, & François I étoit près d'en avouer la validité. Côme prévoyant que le duc de Ferrare l'emporteroit par la faveur & par son attachement à la Cour, ordonna à son envoyé de prendre congé, après avoir représenté avec fermeté que le Duc son maître étoit un Prince libre & indépendant de tout Monarque, & qu'il ne compromettoit pas sa dignité jusqu'à attendre d'un roi de France l'examen de ses titres & qualités. Néanmoins Côme envoya à son député un mémoire en réponse à celui du duc de Ferrare, & prouva que la Maison de Médicis, quoique venue d'un particulier, & sans avoir été autrefois souveraine, étoit plus illustre que la Maison d'Este, qui n'avoit d'autres titres de son antiquité, que les fables de l'Arioste & le commandement de quelques *Partis bleus*. Il ajoutoit avec justice, qu'on ne devoit pas juger de

1545.

1545. la grandeur & de la noblesse d'une famille par les femmes qui y entroient, mais par celles qui en sortoient : que d'ailleurs, quelque nouveau que fût son titre, il étoit Duc, reconnu pour tel, & représentant la république de Florence, dont les ducs de Ferrare n'avoient pas rougi d'être stipendiaires.

Tandis que Côme soutenoit sa dignité à la cour de France, un événement arrivé à Venise fit beaucoup de tort à sa gloire. Niccolò Mozzi, rebelle & banni, voulant venir sans risque à Florence, lui demanda un sauf-conduit, sous prétexte d'avoir quelque secret important à lui révéler. Rendu à Florence, il offrit au Duc de tuer Laurent. Côme le renvoya, l'adressant pour cet effet à don Diègue de Mendoza, ambassadeur de Charles V à Venise, pour être appuyé de son crédit. Mozzi fit part de sa commission à l'ambassadeur : mais Mendoza, frémissant d'un pareil projet, lui répondit qu'il l'auroit protégé s'il eût tué Laurent avec honneur selon les loix de la chevalerie, mais qu'il le feroit punir comme il mériteroit s'il avoit recours à la trahison. Après cette réponse, Mozzi alla trou-

ver Laurent, & lui apprit en présence de deux témoins, ce dont le Duc l'avoit chargé. Laurent lui donna de l'argent. Mozzi lui offrit ensuite de tuer Mendoza comme complice du même projet. Aussitôt Laurent se rendit chez don Diègue, l'avertit de se précautionner contre Mozzi. L'ambassadeur le fit arrêter & détenir dans les prisons de la République. Cet événement ne tarda pas à se répandre en Italie. Charles V avertit le Duc de mieux connoître par la suite ceux qu'il chargeoit de semblables commissions, & sur-tout de ne pas compromettre légèrement ses ambassadeurs. 1545.

Si le Duc montroit autant d'animosité contre Laurent, le Pape n'en faisoit pas moins paroître contre le cardinal de Ravenne. Léonidas Malatesta ayant été arrêté & mis vers le même tems dans la citadelle de Forli, Paul lui offrit d'abord de l'argent, des dignités s'il vouloit attester que le Cardinal avoit tramé contre Sa Sainteté, & qu'il avoit offert de l'empoisonner s'il étoit besoin. Malatesta s'y refusant, on le menaça des plus cruels tourmens, même de la mort. Mais il trouva le moyen de se sauver, & se rendit à

1545. Florence, apprit au Duc les desseins atroces que le Pape avoit formés contre le Cardinal, & qu'il n'étoit pas mieux disposé envers l'Empereur. Malatesta déposa qu'il n'avoit été arrêté, que parce qu'il étoit instruit de la conjuration tramée par Sa Sainteté & le cardinal Farnèse, contre la personne même de l'Empereur, lorsque Sa Majesté étoit à Gênes. Il ajouta qu'il en avoit été informé par Varano de Camerino, qui devoit exécuter le complot, en se rendant à certain passage avec une troupe de gens armés d'arquebuse, pour y attaquer l'Empereur lorsqu'il se rendroit en Allemagne. Soit crainte, soit discorde, les conjurés se séparèrent & le complot ne réussit pas. Côme en avertit aussitôt Sa Majesté. Charles sut dissimuler pour s'en venger lorsqu'il seroit tems. Malatesta s'engagea à rester à la disposition du Duc, pour être confronté & affirmer sa déposition devant qui il appartiendroit. Le Pape étoit furieux que Côme eût un nouveau motif de le charger auprès de l'Empereur: néanmoins il feignit d'ignorer la protection que le dénonciateur avoit obtenue à

Florence, & demanda encore l'élargissement du comte de Sogliano, alléguant qu'on ne pouvoit, sans blesser le respect dû à Sa Sainteté, retenir en prison un homme dont la détention accréditoit les bruits publics. On lui répondit qu'il étoit besoin de le garder pour savoir si le Public se trompoit ou non, & que la vérité ne pouvoit être connue que par l'instruction du procès criminel. Le Pontife en fut encore plus courroucé contre le Duc, & saisit l'occasion qui se présentoit de lui prouver toute sa haine & sa fureur. 1545.

A Florence, comme en tout autre endroit de l'Italie & de l'Europe, les révolutions des tems & des mœurs éloignèrent plus ou moins l'esprit des Moines du but de leur institution primitive. Les individus dépravés par le relâchement de la discipline, devenue un joug trop pesant, s'occupèrent de tout ce qui devoit leur être absolument étranger. On peut compter parmi ces Ordres dégradés, les Dominicains de Florence, de l'observance de S. Marc. Du tems du gouvernement populaire, ces Religieux étoient parvenus à diriger toute la République sous les auf-

1545. pices de Savonarole, mettant en usage tout ce que le fanatisme & l'imposture ont de plus prestigieux. Leur maître brûlé en public comme séducteur & factieux, étoit pour eux un martyr digne de toute vénération, au moins en apparence. Ils se flattoient d'en suivre la doctrine, & répandoient ses maximes parmi le peuple. Mais sous un seul Prince le gouvernement ne se prête pas aisément à la séduction & au fanatisme, & un enthousiaste ne réussit que rarement à gagner le peuple par ses impostures. Côme apprit donc que ces Moines prêchoient effrontément le gouvernement démocratique, rappelant au peuple la protection que les ennemis de ses oppresseurs lui offroient, & lui suggérant de renverser la constitution sous laquelle on l'avoit asservi; qu'ils soufflоient la discorde dans les familles, formoient différens partis parmi les Magistrats, tendoient à devenir les arbitres de toute la justice, envahissant les hérédités par la haine & les dissentions qu'ils semoient entre les testateurs & leurs plus proches parens, pour se faire constituer légataires; qu'ils prétendoient faire les ma-

riages à leur gré, les conduire selon les vues de leurs intérêts. Ces divers rapports lui présentèrent donc ces séducteurs comme une secte ennemie de l'Etat, & qu'il falloit nécessairement expulser de la ville; d'autant plus que leur Général, averti plusieurs fois de ces désordres, avoit répondu que ces Moines étoient infaillibles, tant dans la doctrine que dans la conduite. En conséquence, le dernier d'août ils eurent ordre de quitter les couvens de S. Marc, de S. Dominique, de Sainte-Magdeleine, sous un mois, sans autre délai. Le Duc donna le couvent de S. Marc aux Augustins dont la maison avoit été ruinée pendant le siége. Les Moines expulsés eurent recours, comme d'ordinaire, à l'autorité du Pape; & Sa Sainteté saisit volontiers l'occasion de molester le Duc. Il demanda l'envoyé de Florence, & tout furieux déclama devant lui avec les plus grands emportemens contre son maître, le traitant de *mécréant* & d'*impie*; que Côme se mêloit de ce qui ne le regardoit nullement, & commettoit une faute qui pouvoit avoir les plus grandes conséquences, dans le

1545.

1545. moment où l'on avoit tout à craindre de l'héréfie. Ce procédé violent donna de l'humeur au Duc: il chargea fon envoyé de juftifier à Rome l'expulfion de ces Moines, ajoutant que la conduite de Sa Sainteté tendoit à le rendre Luthérien, mais qu'en dépit du Pontife il ne le feroit pas; que d'ailleurs Sa Sainteté avoit mauvaife grace de reprocher au Duc d'être hérétique, tandis qu'elle toléroit les conventicules que les hérétiques tenoient chez la ducheffe de Ferrare; que s'il en avoit agi ainfi, c'étoit pour réprimer l'audace & le mauvais exemple de ces Religieux, dont les fentimens n'étoient nullement ceux de l'Eglife catholique. En effet, fans parler du culte idolâtre de Savonarole, dont ils faifoient un devoir à leurs pénitens, de la vénération qu'ils exigeoient pour fes livres, pour fes prophéties, fa doctrine, dont ils répandoient le poifon tous les jours par toute la ville, un de ces Moines avoit récemment écrit un traité contre l'autorité du Pape, prouvant par les raifonnemens de Savonarole & par les fiens qu'il n'y avoit eu aucun Pape légitimement élu depuis Sixte IV.

Mais ces remontrances furent inutiles ; le Pontife qui vouloit se venger, remua tout pour soulever les Princes chrétiens contre Côme, qu'il traitoit de novateur. Il ordonna aux Augustins sous les peines les plus graves de se retirer du couvent de S. Marc, & déclara à l'envoyé du Duc qu'il ne laisseroit pas cette irrégularité impunie. Il se plaignit dans les mêmes termes à don de Vega, ambassadeur de Charles V, & au Vice-roi de Naples. Ces deux hommes prudens mirent tout en usage pour calmer la fureur du Pontife. Les circonstances ne leur paroissoient avantageuses, ni au Duc pour rompre ouvertement avec Paul, ni à l'Empereur pour le soutenir dans sa démarche. Ils sollicitèrent donc Côme à laisser de côté cette affaire de Moines, si peu importante en elle-même, afin d'éviter de troubler la tranquillité publique. Le Pontife persistant dans sa résolution, fit assembler le consistoire en novembre, & exhiba aux Cardinaux la minute d'un bref qu'il vouloit expédier au Duc. Il y exagéroit la hardiesse avec laquelle Côme avoit violé *les immunités ecclésiastiques*, 1545.

1545. l'injuste expulsion de ces Moines dont on n'avoit aucunement examiné la cause, & le menaçoit de l'excommunier, si trois jours après la réception du bref, il ne renvoyoit cette cause à Rome, prêt à se soumettre à ce qui seroit prononcé. Le Duc promtement informé de cette résolution du Pape, & craignant que Charles V ne fût trop indifférent dans cette affaire, ou plutôt ne favorisât ces Moines à la sollicitation de son confesseur qui étoit Dominicain, prit le parti d'éviter tout trouble en Italie, & de laisser de côté son droit de souverain, afin de prévenir la présentation du bref. Il remit donc les Moines dans leur couvent, en envoya l'acte à son député avec ordre de le présenter aussitôt au Pontife, & de se retirer immédiatement à Florence. Paul regarda le rappel de cet envoyé comme une rupture ouverte, & fier d'avoir réduit Côme au point de prévenir l'effet de ses comminations, lui prépara d'autres troubles.

Si Côme avoit cédé, c'étoit particulièrement dans la crainte que le Pontife n'occasionnât quelque retard au traité de la cession de Piombino ; car

Charles V, déterminé par les instances réitérées du Duc, avoit chargé en juillet don de Luna de finir cette affaire avec Jacques d'Appiano, & de lui donner une juste compensation pour ce fief. La méfiance, les vues d'intérêts, & la jalousie que l'agrandissement du duc de Florence excitoit, avoient jusque-là mis nombre d'obstacles à ce traité, & les Espagnols ne s'y étoient prêtés qu'avec répugnance. Jacques d'Appiano étant sérieusement malade, don de Luna voulut s'assurer de cet Etat au nom de l'Empereur, pour le conserver au fils d'Appiano qui étoit encore en bas âge. A cet effet, il demanda au Duc de lui prêter la main en cas que la veuve fît quelque résistance, & Côme avoit envoyé des troupes à Monterotondo en attendant l'événement. Jacques V d'Appiano mourut de cette maladie, & eut pour successeur Jacques VI son fils. Les vassaux lui prêtèrent serment de fidélité en présence de don de Luna. Celui-ci exigea aussi le même serment pour l'Empereur, tant de Jacques VI que des sujets. On ouvrit le testament; l'Empereur, le marquis de Vasto, don de 1545.

1545. Vega, le cardinal Salviati, la veuve, Bustamante & le docteur Calefati, étoient nommés tuteurs du pupille : de manière cependant que tout ce que feroit la veuve du consentement de deux personnes entre ces tuteurs, seroit réputé valide. Don de Luna crut que dans ces circonstances il n'étoit pas besoin d'employer la force pour occuper les forteresses, & retourna à Sienne, se contentant du serment de fidélité qu'il avoit reçu pour l'Empereur. Le Duc, au contraire, représenta à Charles V combien il pouvoit être préjudiciable au repos de la Toscane & même de l'Italie, de laisser un poste aussi important à la garde d'une femme & d'un enfant ; sur-tout sous la direction de Salviati dont la conduite passée devoit donner des craintes, quoiqu'il fût en apparence porté pour les intérêts de Sa Majesté. Les deux personnes commises pour diriger la veuve devoient être Bustamante & Calefati, l'un domestique de don de Vega, & l'autre médecin, tous deux, par conséquent, incapables, indignes même de conduire le gouvernement de cet Etat, & de pourvoir à sa défense.

Jérôme & Ferrante d'Appiano, dont le premier étoit frère naturel, le second cousin de Jacques VI, devenoient un grand obstacle à la tranquillité de Piombino. Ils étoient exclus de la tutelle, & bannis de cet Etat pour avoir voulu, avec un Moine, attenter à la vie du feudataire. Ils soutenoient qu'ils avoient été injustement bannis, & que selon la plus exacte justice, c'étoit à eux qu'appartenoit la tutelle. En même-tems ils remuoient pour former parmi les sujets un parti en leur faveur. Tous ces motifs déterminèrent donc l'Empereur à commander à don de Luna de prendre formellement possession de ce fief au nom de Sa Majesté; & qu'il pouvoit dans le besoin employer les forces de Côme comme on étoit convenu. En conséquence, le Duc & de Luna firent avancer les bandes du Florentin à Campiglia, afin d'appuyer la garnison Espagnole qu'on devoit introduire dans la forteresse. Le Duc s'obligeoit à fournir les munitions, les vivres nécessaires & l'argent, tant pour la solde des troupes que pour les fortifications. Vers le milieu de novembre il se ren-

1545.

dit du côté de Volterra dans le dessein
1545. d'être à portée d'agir selon le besoin, & de savoir plus facilement comment l'on exécutoit les ordres de l'Empereur. Don de-Luna trouva de l'opposition dans la veuve; mais le Duc ayant fait agir le cardinal Salviati, on reçut enfin la garnison Espagnole, & don Diegue, fils de don de Luna, en eut le commandement. Cette soumission fit plaisir à Charles V : il demanda à la veuve & au Cardinal de lui céder cet Etat moyennant une indemnité équivalente; ne connoissant pas d'autre voie pour assurer la tranquillité de l'Italie, qu'en mettant cet endroit foible dans un état qui ne laissât plus rien à craindre.



1545.

CHAPITRE V.

Les Siennois chassent de leur ville la garnison Espagnole. Le Pape injurie le Duc en plein consistoire, & fait arrêter son secrétaire. L'Empereur punit les Siennois, & réforme le gouvernement de cette République. Il promet au Duc l'investiture & la possession de Piombino pour lui emprunter de l'argent. Conjuration de Burlamacchi, gonfalonier de Lucques. Les Siennois refusent d'obéir à l'Empereur : Côme les réduit à se soumettre & à recevoir garnison. Secours qu'il envoie contre le soulèvement de Gênes & la révolte de Naples. Traité pour le mettre en possession de Piombino. L'Empereur reconnoît sa prééminence sur le duc de Ferrare.

L'Italie considéroit avec incertitude les spéculations des cabinets & les événemens journaliers qui décidoient du sort des Etats & des peuples. Opprimée, déchirée par les natio-

1545. naux & par les étrangers, elle partageoit les calamités des autres contrées de l'Europe. La paix de Crépy, ſuivant les apparences, ne pouvoit être de longue durée; car la ruſe de la cour d'Eſpagne ayant prolongé l'alternative qu'elle s'étoit réſervée, la mort du duc d'Orléans, ſurvenue pendant cet intervalle, mettoit les deux Couronnes dans une néceſſité abſolue ou d'établir de nouveaux articles de paix, ou de ſe faire une nouvelle guerre. Mais François I étoit trop occupé avec les Anglois dans le cœur même de la France: d'un autre côté, les troubles civils de l'Allemagne donnoient trop d'embarras à Charles V, qui d'ailleurs n'avoit plus d'argent. Ces circonſtances arrêtèrent un peu les déſaſtres de l'Italie, mais ne ſatisfaiſoient point le Pape qui ne trouvoit pas ſon avantage dans cette tranquillité. Il ne voyoit plus comment ſe promettre un Etat pour ſes neveux: les ſervices qu'il avoit rendus à la France, la parenté qu'il avoit contractée avec l'Empereur, n'avoient pas produit l'effet qu'il en attendoit. Etant donc dans l'âge de la décrépitude, il

donna à son fils Pierre-Louis Farnèse
l'investiture des villes de Parme & 1545.
de Plaisance. Ces deux villes, qui faisoient par le passé une partie du duché de Milan, avoient été réunies au domaine de l'Eglise par la rapacité de Jules II. L'incertitude résultante de ce démembrement servit de prétexte à Paul III pour en demander l'aliénation au collège des Cardinaux. Mais la création de ce nouvel Etat ne plut ni aux Impériaux, ni au duc de Florence. Ils prévoyoient que ce seroit un lieu favorable aux trames & aux complots du Pape, & d'où il pourroit par conséquent chercher à troubler l'Italie. Le Duc sut cependant s'en garantir dans ses propres Etats, & fut également attentif à préserver ses voisins de toute surprise.

Le nouveau corps législatif devant 1546.
s'élire à Sienne au commencement de cette année, le parti du peuple fit une émeute, & prévalut sur celui des *Neuf*. Don de Luna ne put même l'appaiser qu'en faisant approcher les bandes provinciales de Côme dans le voisinage. D'un autre côté le Pape, voyant la lenteur avec laquelle se conduisoient

1546. les affaires de Charles V & de François I, présuma que la guerre ne seroit pas long-tems à éclater. Pendant cet intervalle, il concerta avec Bandini, archevêque de Sienne, les moyens de disposer les esprits de la ville à la révolte. Il ne fut pas difficile au Pontife d'ébranler ce peuple qui ne se soulevoit que trop légèrement, d'autant plus qu'il ne s'agissoit que d'animer des pauvres contre des riches par l'espoir de les piller, & d'introduire dans la magistrature ceux qui en avoient toujours été tenus éloignés jusque-là. Le parti du peuple éclata donc le 6 février contre le *mont* des *Neuf* par un soulèvement général. Sa fureur fut si grande que les deux cens Espagnols qui formoient la garnison, furent mis en fuite ; & don de Luna put à peine trouver sa sûreté dans son propre palais. Il périt trente-six personnes dans ce tumulte. Le *mont* des *Neuf* fut exclus de toute magistrature, & on rétablit à Sienne trois cens proscrits de l'ancien gouvernement. Le Duc approcha de la ville avec six mille hommes d'infanterie & cent cinquante cavaliers, fit des menaces, obtint l'évasion de

don de Luna, des Espagnols, de tout
le parti des *Neuf*; & que la réforme 1546.
du gouvernement fût remise à la seule
prudence de Charles V. Après cet
accord les troupes de Côme se retirèrent, & don de Luna partit pour
rendre compte de tout cet événement
à l'Empereur.

Le Pape ne pouvoit pardonner au
Duc la vigilance avec laquelle il le
prévenoit dans toutes ses opérations,
& le contrecarroit si facilement; il ne
voyoit en lui qu'un jeune homme,
nouveau dans l'art de régner, & que
cependant il n'avoit jamais pu surprendre malgré la grande expérience
que lui donnoit sa vieillesse. Il avoit
aussi fort à cœur tous les propos qui
se répandoient en Italie au sujet de
la détention de Sogliano, & de la
fermeté avec laquelle Côme lui refusoit son élargissement. Les Moines de
Saint-Marc ne tardèrent pas à donner
au Pontife une occasion de montrer
à quel point il étoit courroucé contre le Duc. Depuis que ces Religieux
étoient rétablis dans leur couvent,
Côme avoit cessé de leur faire les aumônes qu'il avoit coutume de leur en-

voyer, perſuadé que l'aumône eſt à
1546. dévotion. Son exemple avoit fait prendre le même parti à d'autres perſonnes, & les Moines ne manquèrent pas d'écrire à Rome que le Duc avoit défendu de les aſſiſter d'aucune charité. Le cardinal Salviati, protecteur des Dominicains, ſe trouvant au conſiſtoire tenu le 15 mars, s'approcha du Pape pour lui annoncer la tenue prochaine du chapitre de l'Ordre ; le Pontife lui dit : *Mais vous ne me parlez pas de ce que le Duc a fait à Florence contre ces Moines? Je n'en ſais rien*, répondit le Cardinal. Paul furieux lui reprocha auſſitôt de manquer à ſon miniſtère, ſans réfléchir qu'il engageoit ſa conſcience, & le chaſſa ſans lui permettre de ſe juſtifier : de ſorte que le Cardinal, avili ſi publiquement, ne put retenir ſes larmes. Après cela le Pape produiſant le mémoire qui contenoit les calomnies des Moines, s'emporta violemment contre le Duc, le traitant d'hérétique, & proteſtant qu'il vouloit le punir comme tel. Depuis que Côme avoit rappelé ſon envoyé, Babbi de Volterra, ſon ſecrétaire de légation étoit toujours reſté à Rome

par ses ordres auprès de don de Véga, ambassadeur de Charles V, afin d'être 1546.
en correspondance avec lui sur le courant des affaires. Deux jours après la tenue de ce consistoire, Babbi fut arrêté, conduit au château Saint-Ange: on lui enleva ses papiers & son plus précieux mobilier; ses domestiques eurent le même sort, & furent mis en prison. Don de Véga réclama le droit des gens, & menaça le Pape de toute la vengeance de l'Empereur, s'il n'avoit raison de cet outrage. Le Pape prétendit que Babbi n'avoit point de caractère public, & fit répandre le bruit que le procès qu'on alloit instruire contre lui, étoit fondé sur ce qu'il prêtoit la main aux intrigues du cardinal Salviati qui vouloit être pape. Côme représenta vivement à l'Empereur le violent outrage qu'on lui faisoit, & qui rejaillissoit en partie sur Sa Majesté, n'omettant rien pour le porter à la vengeance. Ce coup violent du Pape fut très-mal vu à la Cour; mais les circonstances & les intérêts du moment engagèrent l'Empereur à demander quelque patience au Duc; & Charles lui promit de lui

fournir l'occasion & les moyens d'en
1546. tirer une vengeance signalée.

La ligue de Smalcalde que les Luthériens venoient de former sous la conduite de l'électeur de Saxe & du landgrave de Hesse, engageoit Charles V dans une guerre de religion, au moins en apparence; il ne pouvoit donc éviter de s'unir avec le Pape pour la soutenir de concert avec lui; c'est pourquoi don de Véga étoit alors occupé à Rome du projet d'une ligue entre l'Empereur & Sa Sainteté. Un autre motif qui obligeoit Côme à ne point rompre ouvertement avec le Pape, étoit l'incertitude des Siennois, & l'instabilité de la République. Depuis que l'Empereur avoit favorablement reçu la soumission de cet Etat, François Grasso, sénateur de Milan, résidoit dans Sienne, & devoit en vertu d'un décret Impérial, examiner juridiquement les circonstances de la dernière révolution, pour statuer ce qu'il croitoit le plus avantageux au repos de la République. Charles avoit aussi ordonné aux députés que la ville lui avoit envoyés, de ne pas retourner à Sienne sans une permission expresse

de sa part. Il voulut encore qu'on exilât vingt-quatre citoyens entre les plus séditieux, & qu'ils fussent conduits à Lucques ou à Milan selon les forces, l'âge & les facultés de chacun d'eux. Les Siennois n'acceptèrent ces ordres de l'Empereur que de très-mauvais gré, & en suspendirent l'exécution, implorant la médiation de Côme, afin d'obtenir quelque mitigation. Pendant ce tems-là ils traitèrent avec le Pape & avec les ennemis de l'Empereur pour se révolter avec plus de succès. Malgré ces circonstances critiques Côme crut qu'il ne pouvoit pas oublier ce qu'il se devoit à lui-même, & qu'il étoit forcé de se justifier universellement des calomnies du Pape, des Moines, & prouver l'injustice atroce des procédés de Sa Sainteté. Il adressa donc à vingt Cardinaux, une lettre circulaire, dans laquelle il démontroit bien évidemment & avec candeur l'animosité qui portoit le Pape à le moins croire que des moines; sa malignité dans les calomnies dont il le chargeoit, jusque même à le traiter d'hérétique; enfin l'odieux du procédé par lequel il violoit le droit des gens; & Côme ajoutoit que si Sa Sainteté,

1546.

1546. en menaçant de le punir, l'entendoit du ſpirituel, il en appelleroit pour faire retomber ſur elle cette punition comme injuſte, mais que quant au temporel il ſauroit ſe garantir facilement de tout. Don de Véga fit pluſieurs tentatives pour arranger ce différent qui ne faiſoit pas honneur au Pape. Le cardinal Farnèſe propoſa auſſi l'échange de Babbi contre le comte de Sogliano; mais le Duc ne voulut pas y conſentir, parce qu'il n'y avoit pas de parité entre un délinquant & un homme revêtu d'un caractère public, détenu auſſi injuſtement. Le Pape voulant avoir quelque moyen de juſtifier ſa violence, & d'engager Côme à ſe rendre avec ſoumiſſion, imagina d'ajouter à la bulle *in cœna Domini* « que per» ſonne ne pourroit empêcher de faire » l'aumône aux pauvres ». Mais la lettre circulaire du Duc dévoilant tout le caractère de Sa Sainteté, Paul jugea à propos de ſe déſiſter de ſes procédés injurieux. Il chargea donc le cardinal Trivulce de répondre au Duc avec modération, & lui expédia un bref ſur le ton de l'amitié & de la bienveillance, le priant d'engager ſes

ſes ſujets, par ſon exemple, à faire l'aumône à ces Moines. Malgré cela Babbi étoit toujours priſonnier ; & Côme déclara que Sogliano ne ſeroit pas relâché pendant la vie du Pape & du cardinal de Ravenne. Quoique Charles V eût conſeillé au Duc de tolérer juſqu'à certain tems, il montra ſon mécontentement au Nonce : car lui faiſant quelques demandes au ſujet de l'expulſion de ces Moines, de l'arrêt de Babbi & de la détention de Sogliano, il lui dit qu'il étoit ſurpris que le Pape fît de pareilles folies. « Quoi, votre » Majeſté, reprit le Nonce ! le Pape » faire des folies ? Aſſurément, repar- » tit l'Empereur. De tels emportemens » ne conviennent pas à un vieillard, » & ſur-tout à l'égard du duc de Flo- » rence à qui nous avons tant d'obli- » gations ».

1546.

Déjà la ligue étoit concertée entre le Pape & l'Empereur. Le Pontife s'étoit obligé de fournir douze mille hommes d'infanterie, cinq cens de cavalerie, & en outre deux cens mille ducats d'or pour les dépenſes de la guerre. Charles envoya le cardinal de

Trente à Rome pour presser l'envoi
1546. de ces secours, & l'avoit chargé secrètement de représenter au Pape que la détention de Babbi étoit non-seulement injuste, mais qu'elle empêchoit aussi le Duc de contribuer de son côté à la défense de la religion. Babbi, sur ces représentations, eut son élargissement après cent trois jours de prison dans un air très-mal sain ; on lui dit même que c'étoit à la clémence de Sa Sainteté qu'il étoit redevable de la vie. Charles n'ignoroit pas que le landgrave de Hesse & l'électeur de Saxe, informés des chagrins & des disgraces que Côme éprouvoit de la part du Pape, avoient tenté de l'attirer dans leur parti pour opérer une diversion en Italie. Le cardinal de Trente appuya sur ce motif & décida le Pape à céder volontairement au Duc. L'espoir que les Protestans fondoient sur Côme, avoit pour principe l'inimitié que le Pontife lui marquoit, & les mécontentemens qu'il éprouvoit de l'Empereur; mécontentemens dont ils étoient instruits. Charles depuis peu avoit statué par un décret qu'on n'admettroit aux grandes cérémonies de la chapelle Impériale, que les ambassa-

deurs des rois & de la république de Venise. Celui du Duc étoit par conséquent exclû avec les autres. Côme toujours surveillant & actif à maintenir les prérogatives de son caractère, se montra d'autant plus sensible à cette innovation, que c'étoit de la Cour Impériale qu'il attendoit & l'appui & l'exemple pour recevoir les honneurs qu'il se croyoit dûs dans les autres cours de l'Europe. Il représenta donc que cet honneur n'avoit pas été refusé aux ambassadeurs de la république de Florence; que les siens même l'avoient obtenu jusqu'à ce moment là sans aucune contradiction; ce fut en vain: on lui répondit seulement qu'on examineroit plus mûrement ses prétentions. Mais ce qui lui tenoit plus au cœur étoit l'affaire de Piombino, dont les délais se prolongeoient de jour en jour après toutes les espérances qu'on lui avoit données d'en obtenir la cession. On n'en exigeoit pas moins de lui des déboursés continuels pour l'entretien de la garnison & des fortifications: mais on alléguoit l'équité de l'Empereur qui ne vouloit pas contraindre la veuve à céder ce fief, joint à cela 1546.

les difficultés qui ſe préſentoient pour
1546. lui en donner une indemnité équivalente. Dans ces beſoins urgens, occaſionnés par la ligue de Smalcalde, Charles n'héſita pas de demander quelques ſecours au Duc. Côme lui envoya deux cens cinquante cavaliers ſous le commandement de Rodolfe Baglioni: cependant il ſe montra moins diſpoſé à écouter la demande qu'on lui faiſoit d'un emprunt. Sa raiſon étoit que cet argent devant être tiré des ſujets, le peuple ne s'y prêteroit pas volontiers ſans être aſſuré de la ceſſion de ce fief. Le Duc qui regardoit avec juſte raiſon, l'argent comme le plus puiſſant ſecours dans les différentes occurrences, s'étoit procuré des ſommes conſidérables au moyen des emprunts ordinaires, des traités qu'il avoit faits avec les marchands, & par le négoce qu'il faiſoit auſſi. Il préſumoit même qu'il en auroit bientôt beſoin, vû les troubles & la révolte que les Siennois tramoient ſourdement. Ils ne pouvoient ſe réſigner avec tranquillité au décret de l'Empereur, ni ſouffrir avec indifférence l'exil de leurs concitoyens. Le commiſſaire que

Charles avoit établi chez eux, homme plus propre aux affaires du barreau que pour gouverner une République, étoit généralement méprisé dans Sienne. Ils voyoient aussi l'Empereur occupé avec les Protestans; & la trève qui étoit près d'expirer avec le Turc, leur donnoit lieu d'espérer que la Porte & la France alloient bientôt se réunir au préjudice de Charles. Ces circonstances leur parurent donc les plus favorables au recouvrement & au maintien de la liberté. Dans ces vues ils détournèrent insensiblement les revenus publics, les répartirent entre un certain nombre de familles nobles & roturières, pour les engager à ce parti. Alors il se forma une faction d'environ mille personnes de diverses classes, qui s'obligèrent réciproquement à refuser un commissaire, à ne plus souffrir garnison & à exclure totalement de la magistrature le *mont* des *Neuf*. Ils introduisirent tacitement dans la ville, des armes, des munitions, des vivres; mirent l'artillerie en état, & emprunterent de l'argent aux habitans de Lucques, leurs amis secrets. Le Pape fomentoit aussi ces menées sourdes afin 1546.

1546. de tenir le Duc occupé de ce côté là, de faire éclater une guerre en Italie, & d'avoir un prétexte plausible de révoquer le concile de Trente, auquel l'Italie croyoit que les Protestans se présenteroient. La lenteur ou plutôt l'indolence du ministère de Charles V qui avoit été plusieurs fois prévenu des désordres de Sienne, obligeoit le Duc d'être extrêmement attentif à sa propre défense. Il avoit même lieu de craindre les manœuvres & les trames de Strozzi qui venoit de quitter la cour de France, & de se rendre en Piémont. Charles contraint de faire face aux Protestans, avoit une armée de quarante mille hommes d'infanterie & de quatorze cens chevaux qu'il ne pouvoit pas soutenir long-tems faute d'argent. Il envoya don François de Tolède à Florence avec une obligation signée de sa main, en vertu de laquelle il s'engageoit à lui donner sous neuf mois l'investiture de Piombino & la possession de ce fief. Côme y répondit par un prêt de deux cens mille écus, & chargea don François de Tolède de solliciter Sa Majesté à ne pas perdre de vue la po-

ſition critique de la république de Sienne. Le marquis de Vaſto étoit mort, & don Ferrante de Gonzague l'avoit remplacé dans le gouvernement de Milan. Ce fut lui que l'Empereur commit pour veiller aux affaires des Siennois. Don Ferrante étoit intimément lié avec le Duc; il tenoit au parti des Tolède & à celui de Granvelle à la Cour; leurs intérêts étoient même communs. Il haïſſoit ſingulièrement le Pape & les Farnèſe, & s'accordoit volontiers avec le Duc en tout ce qui pouvoit réprimer leur ambition. Gonzague repréſenta à l'Empereur qu'on ne pouvoit plus douter des vues des Siennois prêts à s'oppoſer à toutes les diſpoſitions que Sa Majeſté feroit pour le bon ordre de leur gouvernement; que ſa dignité & ſes intérêts vouloient qu'on les réduisît ſous l'obéiſſance avant qu'ils reçuſſent des ſecours étrangers, & que le duc de Florence étoit le ſeul ſur les ſoins de qui l'on pût compter avec ſûreté. Cette propoſition fut bien accueillie à la Cour; Granvelle y avoit déjà fait ſentir que Sa Majeſté ne tiendroit jamais les Siennois ſoumis ſans l'aſſiſtance de Côme. Charles ayant

1546.

donc entendu l'expofé de Gonzague ;
1546. & connu les préparatifs de Sienne ; répondit : « *Mettons donc le duc de » Florence à leurs trouſſes* ».

Le Duc eut en même tems d'autres inquiétudes. On venoit de découvrir une conjuration tramée par François Burlamacchi, gonfalonnier de Lucques. Cet homme étoit vif, entreprenant, audacieux, & plus fait pour exécuter que pour laiſſer mûrir un deſſein. Ayant pris parti dans les diſſentions occaſionnées à Lucques par les maximes des novateurs, il entra auſſi dans les complots que tramèrent les rebelles de Florence, les Siennois exilés, les mécontens, & quelques François qui tous s'étoient retirés dans cette République. Conduit plus par une fermentation d'idées mal combinées, que par des réflexions bien méditées & des meſures priſes avec prudence, il s'étoit mis en tête de bouleverſer non-ſeulement le ſyſtême de l'état de Florence, mais de ſoulever le reſte de l'Italie à l'appât des nouveautés. Il s'imaginoit pouvoir ſurprendre Piſe avec les ſeules bandes de Lucques qui étoient ſous ſes ordres, lui rendre la liberté, &,

après ce succès, grossir ses forces à l'aide de Strozzi & de tous les mécontens de l'Italie, pour renverser ainsi le systême politique général, & celui de la religion. Ce complot ayant été découvert, les sénateurs de Lucques firent arrêter Burlamacchi : Côme qui en avoit été instruit en même tems, leur demanda de lui livrer cet homme pour lui faire son procès. On persista à le lui refuser; ce qui lui donna des soupçons contre cette République, voyant sur-tout que l'Empereur ordonnoit que le coupable seroit transféré à Milan, & permettoit seulement que Côme y tînt un ministre de la justice pour être présent à ses interrogatoires. Mais le Duc s'étant éclairci par d'autres moyens, jugea qu'il valoit mieux ne montrer que de l'indifférence pour cette conjuration, attribuant cette partialité de Charles V aux cent mille écus que la république de Lucques lui avoit prêtés pour la guerre actuelle. Néanmoins tous ces événemens étoient autant d'avis qui confirmoient le Duc dans la résolution où il étoit de pourvoir attentivement à sa sûreté. Comme il se flattoit d'obtenir enfin

1546.

la possession de Piombino, il fit bâtir
1546. un arsenal à Pise, & demanda à Gênes & à Venise des charpentiers de marine pour la construction de deux galères qu'il destinoit à garder les côtes. Il augmenta le nombre de ses milices, accéléra les fortifications de Pise, non-seulement à cause des soupçons antérieurs que lui avoit donnés Lucques, mais par rapport aux nouveaux troubles qui s'élevoient fréquemment dans le marquisat de Massa. Richarde Malaspina, héritière de ce fief, se méfiant de Laurent Cibo, son mari, & mécontente de Jules, son aîné, avoit intention de faire passer ce domaine & la forteresse au pouvoir de son second fils Albéric : elle étoit secondée dans ces vues par le cardinal Cibo, son parent. Jules, ne pouvant souffrir un procédé si contraire à toute justice & aux dispositions de son père, eut recours à la force; ce qui donna lieu à une petite guerre civile entre la mère & le fils. La mère demanda de l'appui au duc de Ferrare, & Côme fit avancer les bandes de Petrasanta en faveur de Jules pour balancer les forces; mais don Ferrante ordonna de la part de

Charles V, que la citadelle de Maſſa reçût garniſon Eſpagnole, & fût tenue 1546.
au nom de Sa Majeſté juſqu'à ce qu'elle eût pris un parti ſur ce différent. Côme attentif à ſa ſûreté & au repos général de l'Italie, obſervoit avec une extrême ſurveillance les mouvemens de tous ſes voiſins. Il n'y avoit que la cour de Rome avec laquelle il n'eut pas de correſpondance, parce que l'animoſité du Pape l'empêchoit d'y entretenir un Miniſtre. Cependant le Pontife & le cardinal Farnèſe crurent qu'il étoit plus de leur intérêt de diſſimuler leur haine & d'accorder à l'ambaſſadeur de Charles V, que le duc de Florence envoyât un député à Rome. Côme y fit paſſer Evrard Serriſtori, bien vu du Pape & de la Maiſon Farnèſe.

La valeur des troupes de Charles V, 1547.
ſecondée par la fortune, diſſipoit en Allemagne la ligue des Proteſtans : le roi de France fatigué de faire la guerre, le Pape & l'Empereur réunis, permettoient à l'Italie de jouir de quelque repos. Mais les foibles garniſons que Charles V entretenoit dans ſes places, préſentoient une occaſion favorable

aux gens entreprenans. Le comte Jean-
1547. Louis de Fiesco voulut en profiter. Il voyoit d'un œil jaloux la grandeur & l'autorité à laquelle le prince Doria s'étoit élevé dans la république de Gênes. D'intelligence avec Pierre-Louis Farnèse & les Ministres de France, il résolut de perdre Doria, de soulever la ville & de la mettre entièrement à la dévotion de cette Couronne. Le dessein fut exécuté la nuit du 2 janvier. Le Comte s'étant emparé d'un des postes les plus importans du port, répandit l'allarme parmi le peuple. Jannetin Doria, neveu du Prince, accourut au tumulte, & y perdit la vie. Doria se sauva heureusement & s'éloigna de la ville. Fiesco se noya dans la mer pendant que les conjurés tâchoient de s'emparer du palais; & l'entreprise manqua par cet événement. Le parti de Doria fit prendre la fuite aux conjurés, & calma le tumulte. Tous les complices se retirèrent à Montobio, château des Fiesco, & s'y fortifièrent; mais Côme, sur l'avis de cette révolution, envoya aussitôt un exprès au Prince & à la République, pour leur offrir main-forte. On parvint avec ces

ſecours à ſe rendre maître de cette place ; & tous les conjurés ſubirent la peine de leur attentat. On penſa généralement en Italie, que le Pape étoit l'auteur, au moins complice de cette conjuration, non-ſeulement à cauſe de la haine qu'il avoit pour Doria, mais par rapport au différent qui étoit ſurvenu depuis peu entre Sa Sainteté & l'Empereur; différent qui avoit décidé le Pontife à rappeler ſes troupes de l'Allemagne. Paul ſe plaignoit que, partageant avec Sa Majeſté les opérations militaires, Charles ſe fût accordé avec ſes ennemis, & eût précipitamment uſé de clémence envers eux, ſans conſulter le légat, pour s'approprier toutes les conquêtes & les dépouilles, à l'excluſion de Sa Sainteté. Ce fut par ce prétexte qu'il couvrit ſa crainte : car il appréhendoit que l'Empereur, triomphant pleinement de la ligue proteſtante, ne ſe rendît l'arbitre du concile, en ſe réglant ſur ce qui étoit arrivé au concile de Conſtance. Paul deſiroit donc plus que les Proteſtans fuſſent victorieux, qu'opprimés. Il travailla même à former une ligue avec la France & Veniſe, dans l'eſpérance 1547.

que l'une ou l'autre y feroit aussi accéder le Turc.

1547. Côme observoit avec une singulière vigilance toute ces démarches du Pape, & ne manqua pas d'insinuer à l'Empereur tout ce qu'il voyoit de plus avantageux à leur gloire & à leurs communs intérêts. Il lui représenta de quelle importance il étoit de prévenir cette ligue en amusant la France, parce que les Vénitiens ne se lieroient jamais avec le Pape sans la jonction de cette Couronne; qu'il falloit terminer la guerre avec les Protestans de quelque manière que ce fût, & reprendre avec chaleur l'affaire du concile, afin de terminer les troubles de religion, & de réprimer le despotisme du Pape; que c'étoit par ces opérations que l'Europe seroit à même de juger si la guerre entreprise contre les Protestans, avoit pour but l'intérêt personnel ou celui de la religion. Le Pape prouva lui-même combien le Duc avoit raison; car peu de tems après, Paul prétextant des maladies ou le défaut de commodités nécessaires à Trente, vint à bout de décider la plupart des Prélats à transférer le

concile à Bologne, ville où la cour de Rome craignoit moins les Protestans & l'Empereur. Les Prélats, sujets de Charles V, & son ambassadeur restèrent à Trente. On demanda plusieurs fois au Pape d'y rappeler le concile; mais ne voulant pas s'y refuser formellement, il en remit la décision aux Prélats qui s'étoient rassemblés à Bologne. 1547.

Ces nouvelles discordes, la méfiance qui régnoit entre le Pape & l'Empereur, firent sortir le ministère Espagnol de son indolence, au sujet de la désobéissance de Sienne, & de son opiniâtreté à refuser une garnison. Cette ville représentoit que les Florentins & les Prêtres lui tendant sans cesse des embûches, elle étoit obligée, dans cette position critique, de se tenir en armes contre les uns & les autres, & que conséquemment elle ne pouvoit recevoir une garnison qui la désarmeroit. Le Pape fomentoit cette obstination par le moyen de l'Archevêque, & les François amusoient la République en lui promettant des secours d'argent. L'Empereur, informé de ces refus, donna ordre à don Ferrante de concerter avec Côme les moyens de

réduire ces rebelles par la force. Don
1547. Ferrante croyoit que le Duc pourroit ſurprendre Sienne avant la récolte avec cinq mille hommes de pied & deux cens chevaux, & la forcer à capituler, d'autant plus qu'elle n'avoit pas aſſez de troupes pour ſe garantir d'un ſiège. Côme ne goûta pas cette propoſition, de peur de compromettre légèrement la gloire de l'Empereur, & ſa propre renommée. Une guerre pleine de difficultés, entrepriſe avec peu de forces, & dont le ſuccès dépendoit des circonſtances & des diſcordes des ennemis, lui paroiſſoit trop haſardée. D'ailleurs il ne voyoit pas quel avantage il réſulteroit pour lui, d'expoſer ſes Etats à des travaux très-pénibles, à des riſques évidens & à des dépenſes conſidérables dont il n'étoit pas ſûr d'être rembourſé. C'étoit donc chercher trop légèrement le repos & l'utilité d'autrui. Don Ferrante alléguoit que le Duc s'étoit déjà emparé de Sienne avec le même nombre de troupes; & que quant au rembourſement, il pouvoit compter ſur la promeſſe que l'Empereur lui en avoit faite. Mais Côme trouvoit les circonſ-

tances passées bien différentes de celles-ci : le Pape & les François ne prenoient 1547.
alors aucun intérêt à cette République. Outre cela le Duc comptoit peu sur les promesses de l'Empereur qui ne s'engageoit à le récompenser que par les conquêtes mêmes ; & Charles n'avoit pas encore rempli les autres promesses qu'il lui avoit faites aussi solemnellement au sujet de Piombino. L'événement de la guerre pouvant donc n'être pas heureux, les dépenses du Duc auroient été faites en pure perte pour lui, bien loin de lui procurer aucun avantage. Néanmoins les instances réitérées de l'Empereur décidèrent Côme à se charger de l'entreprise ; il en différoit seulement l'exécution jusqu'à ce que les troubles de Naples eussent été calmés. Côme projetoit déjà d'attaquer Sienne avec dix à douze mille hommes, & songeoit à les rassembler, lorsqu'André Landucci, envoyé de la République à Florence, découvrit les vues cachées de l'Empereur. Il se flata de garantir la patrie de ce malheur, & offrit au Duc l'entière résignation de la ville à la volonté de Sa Majesté. En effet, il trouva les principaux ci-

toyens dans ces dispositions, & leur
1547. inspira de la confiance pour le Duc; il le leur fit regarder comme le seul médiateur qui pût porter Charles V à ne pas perdre entièrement la République. Côme accepta volontiers cette médiation parce qu'elle sauvoit la gloire de l'Empereur, éloignoit la guerre & le délivroit d'un engagement où il ne voyoit que des difficultés & les plus grands risques. On avoit aussi à craindre Strozzi qui alloit passer en Piémont avec des forces respectables; & la révolte de Naples augmentoit de plus en plus. François I venoit de mourir; Henri II son successeur, ne montroit pas moins de haine que son père contre la Maison d'Autriche. Catherine de Médicis son épouse avoit plus d'amitié pour Strozzi que pour le Duc, à qui l'on refusoit toujours la légère satisfaction de *la préséance* sur le duc de Ferrare. Les troubles augmentoient tous les jours par rapport au concile qui avoit été transféré à Bologne. Le Pape vouloit que les Prélats Impériaux s'y rendissent; & le roi de France avoit promis d'y envoyer aussi les siens & son ambassa-

deur pour y résider. Charles étoit encore occupé contre le duc de Saxe, & n'avoit ni troupes, ni argent pour faire face aux désordres de l'Italie. Enfin Côme se seroit vu seul contre un grand nombre d'ennemis, en attaquant Sienne, & sans espérance d'être secouru. Regardant donc la disposition des Siennois comme une faveur de la fortune, il députa Ange Niccolini à cette République pour convenir dans le conseil, qu'on admettroit une garnison qui seroit de quatre cens Espagnols, qu'on les recevroit immédiatement, & que l'ordre des Neuf participeroit comme auparavant aux dignités de la magistrature. 1547.

Ferrante de Gonzague ne fut pas content que le Duc seul & sans armes, fût parvenu à se faire un mérite auprès de l'Empereur, de cette soumission de Sienne; il tâcha donc d'insinuer à la Cour que ce retour de la République n'étoit que simulé; que la déférence du Duc étoit peu réfléchie & même préjudiciable ; mais l'événement justifia cette conduite. Le gouvernement ayant voulu introduire l'inquisition à Naples, tout le peuple se souleva, méconnut

l'obéïssance qu'il devoit au Vice-roi.
1547. Pierre de Tolède demanda sur le champ des secours au Duc, son gendre, pour arrêter la furie des rebelles. Côme rassembla promtement quatre mille hommes d'infanterie, & avertit Doria d'en procurer l'embarquement à Livourne. Quoique ces préparatifs n'eussent pas leur effet, ils ne contribuèrent pas peu à calmer le tumulte. Le peuple craignant de succomber sous les forces qu'on demandoit, rentra de lui-même dans le devoir. Dès que Côme eut vu la résignation des Siennois, il sollicita l'Empereur d'user de clémence. Charles étant donc satisfait, donna tout pouvoir à don Diègue de Mendoza son ambassadeur à Rome, pour mettre ordre au gouvernement de cette République. Côme croyoit avoir préservé l'Italie d'une guerre, lorsqu'un nouvel événement fit craindre de plus grands troubles. Pierre-Louis, fils du Pape, résidoit à Plaisance, occupé d'embûches, de menées sourdes, & pourvoyant à sa propre sûreté par la construction d'une citadelle. Détesté des Impériaux pour avoir trempé dans la conjuration de Fiesco, & odieux à tout le

monde par la méchanceté de son caractère, il fut poignardé le 10 septembre 1547.
par le comte Jean Agnifciola, chef d'un complot formé pour se défaire de cet homme ignoble. Les conjurés s'emparèrent de la forteresse. Don Ferrante y mit garnison Impériale : Plaisance fit serment de fidélité à l'Empereur, & Gonzague lui accorda des conditions aussi avantageuses qu'honorables. On crut généralement que don Ferrante avoit trempé dans cette conjuration, l'avoit favorisée, animée ; & les égards qu'il eut pour les complices confirmèrent cette opinion. On fit sur Parme une tentative ; les citoyens ayant fait serment de fidélité à Octave Farnèse, on échoua. Le Pontife fut fort intimidé de cet événement, sur-tout lorsqu'il apprit que l'Empereur avoit formellement approuvé la conduite de don Ferrante. Mais ce fut pour Paul un motif de presser les ambassadeurs de France & de Venise de conclure définitivement la ligue, afin de mettre des bornes à la trop grande puissance de l'Empereur. Don Ferrante représenta à Sa Majesté que le Pape ne manqueroit pas de se lier avec les François

pour recouvrer Plaiſance ; que conſé-
1547. quemment il étoit de la gloire & des intérêts de l'Empereur de le prévenir en s'emparant de Parme où il n'y avoit qu'une foible garniſon; que d'ailleurs il étoit poſſible de s'y ménager auparavant quelqu'intelligence. Il propoſoit d'attaquer le Pape de trois côtés différens ; en mettant le ſiège devant Parme avec les forces du Milanois, en envoyant le duc de Florence contre Pérouze, & en faiſant agir les Colonne dans la campagne de Rome. Don Ferrante avertit Côme de tenir ſes troupes prêtes, & de mettre Baglioni en état de porter Pérouze à la révolte, en l'engageant outre cela par le motif de recouvrer les fiefs que le Pape lui avoit confiſqués ; mais le Duc penſa bien différemment. Il fit enviſager à l'Empereur que le Pape étoit dans un âge décrépit, & bien réſolu de ne pas abandonner ſa famille ſur le bord du précipice ; qu'il deſiroit autant la reſtitution de Plaiſance que la révocation du concile, & que conſéquemment il feroit facile de l'amuſer juſqu'à ſa mort, par l'eſpoir de l'un & de l'autre, mais ſans rien effec-

tuer. L'Empereur parut se rendre de préférence à cet avis, car il suspendit toute opération militaire contre Parme, promit l'examen des droits que l'Eglise & l'Empire prétendoient avoir sur cette ville, & ouvrit la voie à un traité de cession avec compensation convenable. Malgré cela le Duc ne songea pas moins à se tenir prêt en cas qu'il éclatât une guerre; de sorte qu'il donna lieu de craindre au Pape d'avoir envie de surprendre Imola & Forli, & de faire valoir par les armes les droits que Catherine Sforce lui avoit transmis sur le domaine de cette ville. 1547.

Mais d'autres calamités occupèrent Côme au soulagement de ses peuples. Les pluies énormes qui étoient tombées pendant le mois d'août dans Mugello & sur les montagnes du contour de Florence, produisirent une crue d'eau si considérable & si rapide dans la Siève & l'Arno, que les bords en furent emportés, les plaines inondées; les remparts mêmes de la ville ne purent résister à la violence du courant; tout le quartier de Sainte-Croix se trouva sous l'eau; nombre de maisons fu-

rent renversées, les comestibles rava-
1547. gés. A ces désastres succéda une puanteur infecte, occasionnée par la corruption du limon que les eaux avoient déposé dans les plus grandes chaleurs de l'année. Côme eut besoin de la plus grande activité pour faire nettoyer promtement la ville, & fut aussi obligé de subvenir aux besoins des malheureux en particulier, & à ceux du Public. Avant ce désastre il venoit de perdre don Pierre son troisième fils, né en 1546, & décédé au mois de juin de cette année : le 4 juillet la Duchesse eut un quatrième enfant mâle qui fut nommé Garcia. Au milieu de tous ces événemens, Côme suivit toujours avec ardeur les vues qu'il avoit de s'agrandir & de s'illustrer dès le commencement de son gouvernement.

Le terme auquel Charles V s'étoit obligé de le mettre en possession de Piombino, étoit expiré au mois de juin. Il s'étoit encore écoulé trois mois depuis ce terme-là, sans qu'on eût fait la moindre apparence de remplir ces promesses. Aussi Côme ne manqua point de représenter combien on ré-

compensoit

compenſoit mal l'attachement qu'il avoit voué à l'Empereur, & les ſervices qu'il lui avoit rendus dans le plus grand beſoin. La Cour ne pouvoit plus diſſimuler ſur ces inſtances; les demandes du Duc n'y paroiſſoient que trop juſtes. Don Diègue de Mendoza eut donc ordre de traiter au nom de Sa Majeſté avec la dame de Piombino, de manière qu'elle agréât l'échange de cet Etat, & déclarât nettement la compenſation qu'elle exigeoit. Don Diègue trouva la veuve on ne peut moins diſpoſée à cette ceſſion. Elle prononça hautement que cet injuſte procédé de l'Empereur n'étoit du qu'aux ſollicitations de Côme, qui ſous prétexte de veiller à la ſûreté commune de l'Italie, vouloit opprimer Appiano ſon couſin, & le dépouiller ainſi de ce fief par le droit du plus fort. On ſoupçonna même don Diègue d'avoir confirmé la veuve dans ces ſentimens, ayant le deſſein de faire épouſer ſa nièce au pupille. Mais les inſtances réitérées de Côme prévalurent ſur les refus de la veuve & ſur l'intrigue de don Diègue. Preſſé par

1547.

plusieurs ordres de l'Empereur, don
1547. Diégue fut obligé de retourner à Piombino pour faire la dernière tentative sur l'esprit de cette femme, & l'engager à se rendre à la décision de Charles V, plutôt que de risquer d'y être contrainte par la force. Cette seconde démarche que fit Mendoza, chargé même d'une lettre dans laquelle l'Empereur engageoit la veuve à céder, ne put en vaincre la résistance; de sorte que Mendoza se vit forcé de lui fixer le terme de vingt jours pour déposer en mains sûres la somme de cent cinquante-cinq mille ducats qu'exigeoient les fortifications de Piombino & de l'isle d'Elba, en outre pour payer les dettes de son mari. L'alternative qu'il lui accordoit, étoit de déclarer ouvertement quelle indemnité elle exigeoit pour la cession de ce fief. Il enjoignit aussi à don Diègue de Luna, châtelain de Piombino, d'évincer cette femme du château après ce terme de vingt jours, & de la forcer d'habiter dans la ville; ensuite d'augmenter la garnison du château avec les nouvelles troupes qu'on en-

verroit de Campiglia. Charles V. s'étoit décidé à ce parti, sur-tout à cause de l'inimitié déclarée du Pape, & des complots qui se tramoient sous la protection de Sa Sainteté entre les fugitifs de Florence, les mécontens d'Italie, tous occupés de conjurations, de menées sourdes, & par rapport à la correspondance que les Strozzi & les Ministres de France entretenoient à Piombino. Charles vouloit aussi reconnoître l'attachement du Duc, & l'engager à être encore plus attentif à la sûreté de l'Italie. Ce fut dans ces mêmes vues que Sa Majesté voulant célébrer la fête de Noël à Augbourg, où elle se trouvoit alors, Charles accorda séance dans la chapelle parmi les autres ambassadeurs, à l'évêque de Forli, envoyé de Côme. Pour cet effet le duc d'Albe, grand majordome de Sa Majesté, notifia à l'Evêque le 24 novembre, qu'il seroit non-seulement admis dans la chapelle, mais même à toutes les fonctions de la Cour auxquelles les ambassadeurs devoient se trouver, & qu'il auroit le pas sur l'envoyé de Ferrare. Cette déclaration de l'Empereur fut écrite 1547.

1547. sur les registres de l'ordre de la Toison-d'or, ordre dont Charles avoit décoré le Duc l'année précédente.

CHAPITRE VI.

Embûches que les deux partis dominans se tendent réciproquement en Italie. Assassinat de Laurent, le meurtrier d'Alexandre. Le Duc fortifie l'Elba & bâtit Portoferraio : obtient Piombino de l'Empereur : Charles le lui reprend. Le Pape cherche l'amitié du Duc. On ôte les armes aux Siennois. Don François, fils aîné de Côme, est envoyé à Gênes pour faire sa cour au Prince d'Espagne. Le Duc est mécontent de ce que l'Empereur ne remplit pas sa promesse au sujet de Piombino. Le Pape s'humilie pour obtenir la restitution de Plaisance. Mort du Pontife.

1548. Après avoir rétabli la tranquillité en Allemagne, Charles V épuisé d'hommes & d'argent, s'occupoit des moyens

d'éloigner une nouvelle guerre, & vouloit en gardant Plaisance, & en faisant rester ses prélats à Trente, forcer le Pape à continuer le concile, de manière à contenter les Allemands & à calmer les troubles de religion dont l'Empire étoit agité. Le Pape au contraire se flattoit qu'en tenant le concile à Bologne, il feroit craindre à l'Empereur de plus grands troubles, & l'obligeroit de s'accorder avec lui sur les affaires de religion, & de lui rendre Plaisance. Dans ces vues les Ministres des deux adversaires se fatiguoient inutilement par des remontrances & des protestations continuelles, & fixoient les regards de ceux qui connoissoient le but de leurs débats politiques. Comme l'esprit des Princes devient bientôt celui des sujets, il n'est pas étonnant que l'exemple de cette politique captieuse & embrouillée produisît alors en Italie tant de penchant aux embûches, aux trames & aux complots. Le Pape & l'Empereur sentant aussi qu'ils ne pouvoient ni l'un ni l'autre en venir dans ces circonstances à une rupture ouverte, se molestoient réciproquement, s'in-

1548.

1548. quiétoient par des menées sourdes, qui rarement échappoient à cette extrême vigilance si nécessaire dans ce tems-là. Le roi de France occupé, fatigué par les Anglois, n'étoit pas en état de faire la guerre à l'Empereur : c'est pourquoi il s'étoit uni au Pape dont il secondoit les vues. La Mirande étoit devenu le quartier général de tous les mécontens de l'Italie. Les rebelles de Gênes, de Florence, de Naples & de Sienne y tenoient leurs assemblées, pour tramer contre la vie des Princes & de leurs Ministres, & pour surprendre des postes importans, les fortifier, & de-là exciter des soulevemens, des révoltes. La prise de Jules Cibo, arrêté à Pontremoli, son procès fait à Milan, dévoilèrent les vues de ces assemblées. C'étoit d'ôter la vie à Doria, à Côme, à don Ferrante, & sur-tout de surprendre Gênes & Piombino. Le cardinal Farnèse & Strozzi dirigeoient toutes les opérations de ces factieux ; & Cibo paya de la vie l'intérêt qu'il y avoit pris. On devoit surprendre Barga en Toscane, & souffler de là le feu de la discorde & la révolte dans les autres

places du Duc. C'étoit sur-tout à Venise qu'on veilloit à découvrir ces complots, parce que les Ministres de tous les Princes y faisoient leur résidence, & qu'il étoit libre à tout particulier de se rendre dans cette ville. Charles V y avoit pour ambassadeur don de Mendoza, qui de concert avec Granvelle & don Ferrante de Gonzague, tendoient des embûches à Strozzi. Celui-ci parcouroit librement l'Italie sans être connu. Dans ces vues, ils avoient donné des avis au maître des postes de Rivoltella, lieu où il falloit passer en venant du Piémont & de la Mirande pour se rendre à Venise ; & Granvelle avoit confié le sécret de cette trame au Duc, l'exhortant à se prêter à l'exécution. Côme tenoit à Venise pour résident Pierre-Philippe Pandolfini, & avoit encore d'autres émissaires qui observoient les démarches des exilés, sur-tout celles de Laurent, retiré à Venise comme dans un asyle assuré. Côme avoit aussi à cœur le trait déshonorant que lui avoit fait Mozzi, & en conséquence s'étoit ménagé plusieurs moyens pour le succès de ses desseins. Il en avoit fait part à

1548.

1548. Jean-François Lottini de Volterra son secrétaire, homme hardi, entreprenant ; & celui-ci s'étoit volontiers chargé de les exécuter. Côme l'avoit député à Venise sous prétexte de solliciter la République à reconnoître la préséance que Charles V lui avoit accordée. Son arrivée intimida les exilés qui le connoissoient audacieux. Laurent même informé de sa commission apparente, ne put s'empêcher de dire, *plaise au Ciel qu'il ne vienne pas pour autre chose*. Lottini tendit inutilement des embûches à Strozzi ; mais Laurent de Médicis fut attaqué le 26 février, par deux personnes qui le laissèrent mort, percé de coups de poignard. Alexandre Soderini, qui étoit de compagnie avec lui, reçut aussi plusieurs coups dont il mourut quinze jours après. Les deux meurtriers étoient Bebo & Riccio de Volterra. Après ce coup ils se refugièrent chez l'ambassadeur de l'Empire ; & son Excellence les accompagna ensuite dans une barque jusqu'à l'endroit d'où ils pouvoient se rendre en Toscane avec sûreté. La République ferma les yeux sur cet attentat : Valère des Ursins, capitaine

général de Venise, donna même une escorte à Lottini pour sa défense. Dans 1548.
le même tems il s'étoit fait une conjuration à Bologne, aux instigations de don Ferrante Bentivoglio: le projet étoit de tuer le Légat, de chasser les *Quarante* qui présidoient au gouvernement de la République, & de s'emparer de l'autorité suprême.

La crainte que donnoient toutes ces embûches, les préparatifs de la flotte que le prieur Strozzi équipoit en Provence, venoient à l'appui des dépositions de Jules Cibo, pour faire regarder comme certaine la surprise de Piombino que méditoient les François. Quoique le Duc sût très-bien que le roi de France n'étoit pas en état de prendre les armes contre l'Empereur, il se prévaloit néanmoins des bruits pour presser Charles de le mettre en possession de ce fief. Le terme que don Diègue avoit assigné à la veuve étoit expiré, sans qu'elle eût fait le dépôt qu'on exigeoit d'elle; le secrétaire Ayalla fut donc envoyé pour demander à cette femme une déclaration expresse de l'indemnité qu'elle prétendoit. Elle avoit demandé de l'argent

1548. aux Gênois qui s'étoient offerts pour répondre de grosses sommes. Les Siennois même n'ayant pas de comptant à lui prêter, lui envoyèrent une grande quantité de grains qu'elle pouvoit convertir en argent. Présentant alors des cautionnemens égaux à la somme que lui demandoit le secrétaire, elle protesta qu'elle n'abandonneroit jamais son fief, qu'elle n'y fût contrainte par toutes les voies les plus violentes. Charles V sentit que cette résistance opiniâtre engageoit sa justice. D'un autre côté elle dérangeoit toutes les vues de Côme, qui ne cessoit de représenter le danger que couroit cette place, & l'obligation où l'Empereur étoit de la lui abandonner; obligation trop formelle pour admettre aucune interprétation ou réserve quelconque. Il fit sentir que les cautionnemens des Gênois ne mettoient pas Appiano en état de mieux défendre ce fief, & que l'Empereur ne pouvoit sans injustice, charger ce domaine de nouvelles hypothèques. Néanmoins le Duc connoissant les différens intérêts de ceux qui conseilloient l'Empereur, & la jalousie que son agrandissement don-

noit aux voiſins, mit Charles en liberté de retirer ſa parole, s'il lui rendoit les ſommes qu'il lui avoit prêtées ſous cette condition, & s'il déclaroit dans un tems déterminé que le Duc pouvoit librement fortifier ſes places frontières du côté de ce fief. Mais les François faiſant de grands armemens en Provence, & la veuve ayant des correſpondances avec eux, don Ferrante expoſa à la Cour qu'il y auroit du danger à attendre juſqu'à l'entière diſcuſſion de cette affaire; qu'on pouvoit toujours charger le Duc de défendre l'Elba, comme il avoit protégé Piombino contre la flotte de Barberouſſe: en conſéquence qu'il falloit lui remettre le ſoin de fortifier Ferraio, poſte avantageux pour défendre toute l'iſle, & même Piombino. Cette idée fut goûtée à la Cour, & don Diègue en fit la propoſition au Duc; mais il vouloit qu'il s'obligeât à rendre Ferraio lorſque l'Empereur le demanderoit. Le Duc fit d'abord des difficultés. Il prétendoit que c'étoit ſe manquer à lui-même, que de s'engager juridiquement à rendre ce qui lui étoit légitimement dû en vertu d'une 1548.

1548. promeſſe formelle de l'Empereur ; & que Sa Majeſté, après toutes les preuves qu'elle avoit eues de ſa fidélité, ne devoit pas exiger de lui une réſignation auſſi humiliante. La Cour répondit donc à don Diégue de ſe contenter que le Duc le promît par une ſimple lettre, ſans autres formalités. Côme raſſembla mille hommes d'infanterie & trois cens pionniers, qu'il envoya à l'iſle d'Elba vers le milieu d'avril ; & commença les fortifications de Ferraio ſous la conduite de Belluzi de Saint-Marin, ſon architecte. Les Gênois furent allarmés de cette nouveauté. Comme ils connoiſſoient l'eſprit ambitieux & entreprenant du Duc, ils craignoient qu'après s'être emparé de l'Elba, il ne ſongeât auſſi à ſe rendre maître de la Corſe, & ne dominât ainſi ſur toutes les côtes de la Toſcane & de la Ligurie. La dame de Piombino fortifioit leurs ſoupçons, & les excitoit à empêcher, à tout riſque, la conſtruction de cette nouvelle forteresse. Ils réſolurent donc d'envoyer leurs galères dans cette iſle pour s'oppoſer à l'entrepriſe du Duc. Doria, en apparence, n'avoit aucune part à

cette résolution. Côme informé de leur dessein, réclama l'autorité de Doria, lui demandant d'arrêter cette démarche : il fit aussi passer ses bandes provinciales du côté de Piombino & de Campiglia, dans la crainte d'être attaqué. Doria calma les Génois. Ceux-ci en portèrent leurs plaintes à l'Empereur ; mais Charles ordonna qu'on se soumît à ses volontés. Dès que ces rumeurs furent appaisées, Côme se rendit à l'Elba pour y visiter les travaux & les encourager par sa présence. 1548.

Après avoir flotté long-tems entre les intérêts particuliers & la justice, incertain s'il contraindroit la veuve à l'échange de son fief, Charles V se décida enfin le 4 mai à mettre Côme en possession de Piombino. Don Diègue eut ordre de terminer cette affaire, & d'engager la veuve à se contenter de l'indemnité qu'on lui offroit, sans y mettre aucun autre obstacle. Mais il fit de vains efforts pour vaincre la résistance de cette femme. Malgré cela il remit au Duc, le 22 juin, Piombino, ses forteresses & ses dépendances. En prenant possession de cet Etat, Côme

s'étoit obligé à le rendre, dès qu'il
1548. en feroit requis par Sa Majesté, à condition cependant que l'Empereur le rempliroit de toutes les sommes qu'il auroit déboursées pour ce fief : le Duc s'engageoit réciproquement à contribuer pour sa part à l'indemnité de la veuve, s'en rapportant à cet égard à l'équité de Sa Majesté. Alors le Duc fit entrer ses milices dans Piombino, & confia le gouvernement de la place à Jérôme des Albizzi. Le Duc arrivé au terme de ses desirs, pressa les fortifications de Ferraio, d'autant plus qu'il n'éprouvoit plus de la part des habitans de l'isle les obstacles que la veuve y faisoit mettre.

Ce port est dominé par deux collines, dont la plus basse est en face de l'entrée : l'autre en est un peu plus éloignée. Côme fortifia les deux collines, de manière que l'une correspondît avec l'autre, & que toutes deux elles contribuassent à la défense de la place & du port. La veuve s'étant rendue à Gênes, résolut d'envoyer son fils à la cour de Charles V. Il étoit près de sa majorité, & pouvoit par sa présence gagner plus facile-

ment lui-même l'esprit de l'Empereur. Aidé par les Génois, & appuyé par le confesseur de Charles, moine qui vouloit se venger de l'expulsion de ses confrères que le Duc avoit chassés de Sienne, il parvint à inspirer du repentir à Sa Majesté. Charles crut alors qu'il y avoit de l'injustice de dépouiller l'un pour donner à l'autre, sans avoir le consentement de celui-là, & sans lui donner dans le moment quelque indemnité. Peut-être aussi crut-il tirer un meilleur parti des Génois dans ce marché, ou soupçonna-t il que Côme trop agrandi, seroit plus à même de s'éloigner des intérêts de l'Empire. Quoi qu'il en soit, il ordonna à don Diègue de se faire rendre sur le champ Piombino avec toutes ses dépendances, & de le tenir en séquestre jusqu'à ce qu'on eût réglé définitivement l'indemnité requise, excusant sa démarche, en donnant pour prétexte que don Diègue avoit excédé les bornes de sa commission. Un changement aussi subit choqua singulièrement le Duc; car il ne savoit si c'étoit un effet de la vénalité de l'Empereur ou de quelque intrigue de Cour: mais quelle 1548.

qu'en fût la cause, il voyoit sa dignité
1548. exposée aux sarcasmes & à la risée de ses adversaires, devenoit la fable de toute l'Italie, & même de ses propres sujets. Ce fut en vain qu'il rappela les services qu'il avoit rendus, sa fidélité, son attachement; il fut contraint de remettre tout à don Ferrante le 24 juillet, restant même chargé des fortifications de l'Elba. Quoiqu'il eût d'abord paru fort sensible à cette révolution, il crut qu'il valoit mieux dissimuler, & procéder sur le même ton de confiance avec les Impériaux, mais sans s'engager plus avant dans leurs intérêts, profitant du tems pour modérer l'animosité de ses adversaires à mesure qu'ils auroient moins de crédit auprès de l'Empereur. Cette conduite qui devenoit sa sûreté, le dégageoit insensiblement de la dépendance où le tenoient les Espagnols, que ses intérêts & les circonstances le forçoient de ménager.

Le Pape convaincu du faux de sa propre politique, accablé sous le poids des années & des disgraces, parut desirer réunir la Maison Farnèse avec Côme. Les premières avances

que leurs Miniſtres ſe firent récipro-
quement pour cette réunion, furent 1548.
bien reçues de part & d'autre. L'élar-
giſſement du comte de Sagliano, &
la sûreté du cardinal de Ravenne, de-
voient être les préliminaires de cette
bonne intelligence. Malgré même l'ar-
rêt d'un émiſſaire des Farnèſe, qu'on
avoit pris & convaincu à Florence d'y
être entretenu de leur part, pendant
qu'on s'occupoit des propoſitions d'un
traité, le Duc ſe prêta volontiers à
oublier toutes les offenſes paſſées pour
n'en pas recevoir de plus grandes :
car cet émiſſaire n'avoit d'autre but
que de concerter tous les moyens d'of-
fenſer Côme avec plus de certitude.
Il lia donc avec le Pape une amitié
qui pût donner des ſoupçons aux
Eſpagnols, & lui ouvrir en même-
tems une voie pour ſe réunir avec la
France.

Le Pape étoit âgé de quatre-vingts
ans, & craignoit de laiſſer ſa famille diſ-
graciée de l'Empereur, & ſans être ap-
puyée d'aucune autre puiſſance ; car
Charles V voyant que tant de pro-
teſtations & d'aveux avoient été inu-
tiles pour gagner l'eſprit du Pontife

1548. & l'engager à rappeller le concile à Trente, avoit arrêté avec la diète de l'Empire, une règle en vertu de laquelle on décidât des affaires de religion entre les catholiques & les protestans, en attendant qu'on eût pourvu à tout d'un commun consentement : c'est ce qui fut appelé l'*Intérim* (*a*). Le Pape n'avançoit pas non plus ses intérêts particuliers avec la cour de France. Quoiqu'on y eût promis une fille naturelle du Roi à Horace Farnèse; la décrépitude du Pontife empêchoit le Roi de s'engager plus avant; parce que la Cour vouloit déranger tous les projets de Paul à sa mort qui ne pouvoit pas tarder. Les choses étant dans cet état, Charles pressoit toujours à Rome le rappel du concile : le Pape demandoit la ville de Plaisance; & l'un & l'autre s'amusoient par des subterfuges & des

(*a*) Cet écrit publié par ordre de Charles V, n'eut pas l'effet qu'on s'en étoit promis. Le Pape ne voulut pas le connoître, & ce ne fut que le plus petit nombre des protestans qui le reçut, parce qu'on n'avoit usé de condescendance à leur égard, qu'au sujet de la *Cène* & *du mariage des Prêtres*. *Note du Trad.*

espérances éloignées. Cette agitation alternative des deux Cours, résultante de leur propre foiblesse, ne faisoit qu'encourager en Italie les esprits factieux qui souffloient la révolte de différens côtés : aussi ne laissoient-ils pas échapper l'occasion de remuer. 1548.

Le peuple d'Orbitello se souleva avec furie, chassa de la place & le commissaire & la garnison Espagnole. On crut généralement que le Pape & les Farnèse étoient les auteurs de cette sédition. On fit paroître les galères de Gênes & de Naples dans ces parages, & tout le trouble cessa. Mais les discordes des Siennois donnoient plus de crainte. Depuis que Charles V avoit abandonné la direction de cette République à don Diègue de Mendoza, son ambassadeur à Rome, il y étoit toujours survenu des troubles malgré la garnison Espagnole : elle contenoit à peine les plus séditieux. Les citoyens en proie depuis tant d'années à des troubles civils, détournés du commerce & de l'agriculture, languissoient dans la pauvreté : ils ne connoissoient d'autre moyen de subvenir à leur misère qu'en usurpant les revenus publics;

1548. & le tumulte précédent les avoit accoutumés à cette déprédation. Ils ne pouvoient souffrir que l'ordre des *Neuf* eût été rétabli dans la patrie, parce que ces citoyens étant les plus riches, leur retour déconcertoit les usurpateurs qui avoient envahi tous leurs biens. Ce n'étoit plus la haine mutuelle & l'ambition des *monts*, mais la crainte, l'intérêt & la pauvreté qui devenoient la source des dissentions de la République. On crut que le seul moyen de rétablir la paix dans cette ville, étoit d'ôter aux citoyens les armes qui leur servoient à s'offenser réciproquement. On fit donc venir de la Lunigiane, quatre compagnies Espagnoles pour les cantonner dans les fauxbourgs de Sienne, & pour intimider par-là toute la ville. On convint avec le Duc, qu'il enverroit à *Colle* une compagnie de cavalerie, & feroit avancer à Staggia ses bandes provinciales. On introduisit, par le moyen des Espagnols & avec différens stratagêmes, de la poudre, des munitions que le Duc fournissoit à la demande de Charles V. Ces préparatifs, la crainte d'une révolte immi-

nente à Sienne, empêcherent Côme de se rendre à Gênes pour saluer Philippe, prince héréditaire d'Espagne, lequel passoit en Flandre, où l'Empereur son père le demandoit. 1548.

Charles V sentoit ses forces s'affoiblir de jour en jour : renonçant donc à toutes vues de conquêtes & d'agrandissement, il regardoit comme l'objet le plus important, de lier ensemble tous ses Etats de manière qu'ils concourussent tous à ne former qu'une seule puissance. Son but étoit d'assurer la succession de l'Empire dans le Prince d'Espagne, réfléchissant que Ferdinand le catholique avoit mal soutenu ses Etats d'Italie avec les seules forces de l'Espagne; & que la Bourgogne, la Flandre n'ayant plus l'Allemagne à craindre, resteroient difficilement assujetties aux Espagnols. Il considéroit encore que Ferdinand son frère, roi des Romains, succédant à l'Empire, & le trouvant agité par les troubles de religion, menacé même par la puissance formidable du Turc, ne soutiendroit qu'avec peine l'autorité Impériale, & seroit peu en état de faire face à ses ennemis avec les

seules forces de ses pays héréditaires. Il
1548. craignoit que les Princes de l'Empire ne profitassent de ce démembrement, & que la Maison d'Autriche ainsi divisée, ne fût facilement opprimée par ceux qui tramoient contre sa grandeur. A cet effet, il envoya pour présider au gouvernement d'Espagne, Maximilien son neveu, roi de Bohême, & rappela son fils Philippe à Bruxelles. Il vouloit le faire reconnoître successeur légitime des Etats de cette contrée, & traiter, lui présent, de la succession à l'Empire. Ce jeune Prince étant attendu à Gênes, tous les Italiens tournèrent leurs regards vers lui. Côme qui se méfioit des Génois, & ne vouloit pas se compromettre avec tant de Princes qui s'étoient rassemblés là, prétexta, pour n'y pas paroître, le danger qu'on avoit à craindre de Sienne, & se contenta d'envoyer son fils don François pour saluer le Prince. Ce fils aîné du Duc étoit accompagné de l'évêque de Cortone, de don Pierre de Tolède & d'Agnolo Niccolini, tous conseillers du Duc. Ils parurent avec le plus grand appareil, de manière que leur présence fit l'admiration du Prince &

de tous ceux qui l'environnoient. Philippe ne s'arrêta pas long-tems à Gênes 1548.
par rapport aux troubles : d'ailleurs Charles V le pressoit par le desir extrême qu'il avoit de le voir.

La conduite peu réfléchie de don Diègue aigrissoit encore plus les esprits à Sienne. D'abord il proposa aux citoyens de consentir que l'Empereur donnât la République en fief au prince d'Espagne, leur promettant une entière liberté, & que le gouvernement resteroit au pouvoir de ceux qui participoient alors à la magistrature : il croyoit devoir profiter des vues d'intérêts particuliers de quelques membres, pour exiger le sacrifice entier de la liberté de la patrie. Cette tentative ayant été inutile, de même que celles qu'il avoit faites par les promesses & avec l'or, dans le dessein de gagner les principaux citoyens, il déclara que le parti des *Neuf* pouvoit rentrer à Sienne, les invita même à reparoître sur la parole qu'il leur donnoit. Il supposoit qu'en balançant ainsi avec égalité les membres du conseil, il lui seroit plus facile d'ôter les armes à la ville, & de les faire transporter à S. Dominique, lieu

1548. éminent & avantageux par sa situation, & où il vouloit établir une garnison comme dans une forteresse. Outre cela, il avoit en vue de créer un tribunal à son gré, d'augmenter les revenus publics par de nouvelles impositions, & de réduire ainsi peu à peu la ville sous la domination absolue de l'Espagne. Dès qu'il eut introduit des troupes dans la ville, & intimidé tous les citoyens par ce ton imposant, il ordonna qu'on désarmât la République, renouvelant l'ordonnance publiée par Granvelle dans la réforme de 1542. Mais cette ordonnance qui statuoit que le peuple fût entièrement désarmé, laissoit à tous ceux qui participoient à la magistrature, de quoi armer dix hommes. Don Diègue, au contraire, ne leur laissa d'armes à chacun, que pour six. Côme desiroit plus de fermeté & de courage dans don Diègue, parce que dans l'état présent des affaires d'Italie, il lui sembloit qu'il falloit ou traiter les Siennois avec beaucoup de douceur, ou user envers eux de toute sévérité, afin de les mettre hors d'état de susciter de nouvelles révolutions : c'est pourquoi il désapprouvoit totalement

totalement cette conduite, prévoyant bien qu'elle seroit suivie de conséquences fatales à la République & dangereuses pour l'état même de Florence. En effet, après avoir balancé par l'égalité les différens ordres des citoyens, don Diègue ne parvint qu'à les rendre tous mécontens de cette inutile violence qui les aigrissoit encore plus contre l'Empereur. 1548.

Le prince Philippe suivoit son voyage en Flandre, recevant partout des présens & des témoignages d'amitié de la part des peuples. Le Pape se flattoit d'obtenir plus facilement Plaisance lorsque ce Prince seroit arrivé à la Cour: le Duc se promettoit aussi qu'il seroit enfin mis en possession de Piombino. Mais don Diègue de Mendoza y avoit inspiré de la méfiance contre le Duc, quoiqu'il semblât lui marquer la plus sincère amitié. Il le donnoit pour un homme extrêmement ambitieux & intrigant, qui soulevoit toute l'Italie, & étoit même ennemi de tous les gouvernemens de cette contrée. Il représenta aussi à l'Empereur que Piombino étant situé au milieu des côtes de l'Italie, le 1549.

peu de fond qu'il y avoit à faire, tant
1549. fur Gênes que sur le Duc & sa postérité, étoit un puissant motif de ne point céder ce fief; ce qui seroit ôter à la couronne d'Espagne, l'avantage de dominer de ce côté de l'Italie, & de subvenir aux différens besoins du Milanois & de Naples. Il concluoit donc de là qu'il étoit essentiel de transmettre à celui qui monteroit après Sa Majesté sur le trône d'Espagne, l'état de Sienne & le fief de Piombino. Côme s'apperçut du coup que lui avoient porté ses adversaires. Mais il étoit sur-tout choqué que l'Empereur eût manifesté sa méfiance en lui ôtant Piombino, tandis qu'il le berçoit d'espérances éloignées & l'amusoit par d'inutiles formalités, par des examens, des déclarations qui ne décidoient de rien. Il étoit d'autant plus persuadé de la méfiance de l'Empereur, qu'on ne lui avoit pas communiqué la commission de don Diègue relativement à ce qu'il avoit à faire à Sienne, & qu'on ne recouroit à lui que dans le besoin d'argent, d'hommes, de munitions, de vivres. En conséquence, il déclara à don Diègue qu'il ne vouloit plus se

fier à des obligations ni à des promesses, & encore moins déranger l'ordre de ses finances pour un fief qu'il n'obtiendroit jamais ; & qu'il ne feroit plus aucun déboursé pour la garnison de Piombino. 1549.

Le Pape, au contraire, tâchoit de gagner l'esprit de Charles V par une soumission apparente. Il avoit expédié à la Cour Jules des Ursins, évêque de Fano, pour mettre ses neveux, sa maison, soi-même sous la protection de Sa Majesté; produisant cependant les droits que l'Eglise avoit sur les villes de Parme & de Plaisance en vertu des donations faites au S. Siège par Constantin, Pepin & Charlemagne. Une si grande humiliation de la part d'un Pontife aussi intraitable jusqu'alors, fut regardée à la Cour comme un trait adroit de politique dont Sa Sainteté usoit afin de toucher la sensibilité des autres Potentats, ou pour leur inspirer quelque jalousie contre la grandeur excessive de l'Empereur. Comme le Pontife étoit déjà très-foible, on résolut à la Cour de l'amuser par les délais de l'examen de ces prétendus droits tant qu'il seroit en vie, & de s'emparer aussi de Parme après

sa mort. Les mécontentemens que Paul
1549. & le Duc avoient de Charles, donnèrent lieu à une correspondance intime & sincère entr'eux, sans qu'il fût question d'aucuns préliminaires. Le Pape connoissoit l'esprit de l'Empereur, considéroit combien l'appui de Côme pouvoit être utile à la Maison Farnèse après sa mort; & le Duc espéroit qu'étant lié avec le cardinal Farnèse, il pourroit parvenir à faire élire un Pape qui répondît à ses vues. Dissimulant donc les mécontentemens que l'Empereur lui donnoit, Côme se montra encore plus zélé pour le parti de Charles; mais secrètement il se prêta plus volontiers aux propositions que lui faisoient les Farnèse pour cimenter plus solidement cette union. Le Pape lui proposa son neveu Octave pour Lucrèce, sa troisiéme fille. Côme écouta cette proposition, voyant de l'avantage à placer ainsi Lucrèce. Il se promettoit par-là d'élever le cardinal de Burgos sur le Saint-Siège, étant appuyé par le cardinal Farnèse, & en outre, de conduire le duc Octave à son gré; de sorte que ces deux Maisons réunies pourroient alors dominer avec gloire en Italie sous la

protection de l'Empereur. Le cardinal du Bellay avoit aussi insinué à Côme de quel intérêt il étoit pour lui de s'unir à la couronne de France, vu l'inclination particulière que le Roi avoit déjà pour ses intérêts, inclination qu'il vouloit augmenter & soutenir par les liens de la parenté, en donnant une de ses filles à don François, fils aîné du Duc. Côme ne rejeta pas ces propositions : il se contenta de prétexter l'âge tendre de son fils, disant qu'il agréoit l'honneur que lui faisoit Sa Majesté, & qu'il en profiteroit dans un tems plus favorable à cette union. Malgré tous les torts qu'il avoit reçus de Charles V, le Duc s'étoit fait un principe de ne pas se détacher du parti de l'Empereur ; c'est pourquoi il communiqua à la Cour ces différentes propositions faites sous le secret, pour se régler d'après son avis. 1549.

Charles retenoit toujours l'état de Piombino à titre de dépôt, jusqu'à ce qu'on eût évalué le fief & arrêté l'indemnité équivalente. Malgré la lenteur des procédés & des formalités, on avoit enfin exécuté les opérations nécessaires, sans cependant que le feuda-

taire y eût donné ſon conſentement.
1549. Alors Granvelle, qui étoit l'auteur de la promeſſe que Charles avoit faite au Duc, voulut auſſi tenter la dernière démarche pour l'engager à la remplir. Il la rappela donc à l'Empereur, lui détailla les ſervices & l'attachement de Côme, ſes créances qui ſe montoient au-delà de quatre cens mille ducats; il appuya ſur l'impoſſibilité de le payer, ſur l'impuiſſance où le feudataire étoit de défendre ce poſte, & ſur les menées ſourdes que tenoient les François pour le ſurprendre. Le Confeſſeur au contraire avoit perſuadé Sa Majeſté qu'elle ne pouvoit dépouiller Appiano de ce fief, ſans ſon conſentement, que dans l'intention de le retenir pour elle, & qu'en conſéquence la promeſſe qu'elle avoit faite tomboit d'elle-même, puiſqu'elle ne pouvoit abſolument être remplie. Charles déjà prévenu par les inſinuations de don Diègue, fut aiſément convaincu par les remontrances de ſon Théologien qui les croyoit bien fondées; c'eſt pourquoi il reprocha à Granvelle de favoriſer Côme en trahiſſant ſa propre conſcience. Granvelle repréſenta à Sa

Majesté que les Théologiens ne sont pas infaillibles ; sur-tout dans les affaires d'Etat ; que Sa Majesté étoit obligée, de toute manière, de remplir l'obligation qu'elle avoit contractée avec le Duc ; que du reste si ces avis lui déplaisoient, il demandoit humblement la liberté de se retirer en Bourgogne sa patrie, pour n'être plus dans le cas de lui causer aucun déplaisir. Charles vit avec peine la chaleur que ce fidèle Ministre mettoit à cette affaire : il lui répondit avec douceur, qu'il n'avoit jamais douté de sa fidélité, l'engagea à se calmer, remettant cette affaire à un autre examen, & conséquemment en prolongeant les longueurs. Malgré cette complaisance de l'Empereur, Granvelle, qui n'avoit jamais donné le moindre sujet de méfiance à son Souverain, fut si vivement affecté de cet événement, qu'il fut pris d'une fièvre assez violente pour être dans le plus grand danger pendant plusieurs semaines. Le Duc d'Albe & les autres amis de Côme représentèrent au prince Philippe, que le caprice d'un Moine vindicatif portoit atteinte à la gloire de Sa Majesté, fai-

1549.

1549. ſoit paſſer l'Empereur pour un homme ſans foi, & expoſoit par-là l'Italie à de dangereuſes révolutions; qu'outre les mécontentemens des Farnèſe, les diſcordes inteſtines de Gênes, les troubles de Sienne, ſi l'on donnoit peu de ſatisfaction au Duc, il pouvoit prendre le parti de ſe réunir aux autres au préjudice de Sa Majeſté, ou de reſter neutre; & qu'alors les mécontens n'ayant plus à craindre ni les armes, ni la ſurveillance de Côme, ne manqueroient pas d'engager l'Empereur dans des démarches qui lui deviendroient infiniment plus diſpendieuſes. Ils lui dirent enfin que l'Empereur ni Appiano n'étant pas en état de remplir Côme des créances qu'il avoit à prétendre ſur ce fief, on feroit peut-être forcé par les circonſtances de le lui abandonner; que c'étoit donc mal enviſager les intérêts de Sa Majeſté que d'en dégoûter le Duc par tant de mauvais procédés. De toutes ces réflexions, on conclut qu'il falloit encore ſuſpendre le traité d'échange, exhorter Côme à patienter; lui conſeillant en outre de ne s'engager dans aucun des mariages propoſés par le Pape & par la France,

de peur de fortifier la méfiance de l'Empereur, & de lui fournir un prétexte de ne pas remplir ses engagemens. Les Génois profitèrent de ces circonstances pour présenter au Duc le montant des créances qu'il avoit à répéter, & le dépôt de ce qui étoit dû pour les fortifications, afin de remettre Appiano en pleine possession de son fief; mais on rejeta ces offres, de peur d'ôter toute espérance à Côme, & de lui donner lieu de se détacher du parti de l'Empereur. 1549.

Pendant ce tems-là l'Italie étoit agitée par différens intérêts particuliers. L'un envisageoit les suites de la restitution de Plaisance, l'autre celles des troubles de Gênes & de Sienne. La première de ces Républiques craignoit d'être opprimée, l'autre ne pouvoit souffrir le joug de sa servitude qui s'appésantissoit tous les jours. Don Ferrante venoit de découvrir une conjuration tramée par le duc Octave, qui vouloit le faire assassiner: Octave avoit découvert un complot qui tendoit à lui enlever Parme. Le doge Jean-Baptiste Fornari avoit été arrêté à Gênes avec un moine Récollet,

1549. projetant d'amener cette ville à sa dévotion de la France. Douze citoyens de Sienne y avoient résolu d'assassiner don Diègue dans l'église. Le régent Figuera venoit de réfuter le mémoire dans lequel le Pape établissoit ses droits sur Parme & Plaisance, & avoit démontré que les donations de Constantin & de Pepin, supposées même vraies, n'étoient pas un titre suffisant à l'Eglise pour posséder légitimement un Etat. Côme restoit spectateur tranquille de tous ces événemens, ne faisant attention qu'aux mouvemens des Siennois qui l'intéressoient davantage. Depuis que don Diègue les avoit désarmés, & avoit rappellé l'ordre des *neuf* dans la magistrature, il s'étoit proposé de leur ôter insensiblement toute liberté, & de réunir cette République à la couronne d'Espagne, en l'accoutumant à souffrir le joug d'un maître. Il usoit de tous les prétextes pour opprimer les plus zélés partisans de la liberté, gagnoit les autres par l'or & les promesses, ou les épouvantoit par des menaces. Devenu un objet de haine au public, on avoit donc voulu attenter à sa vie. Vrai ou faux,

ce complot fut la raiſon qu'on employa auprès de l'Empereur pour le ſolliciter à faire conſtruire une citadelle à Sienne. Cette nouveauté ne parut pas exemte de danger à la Cour, non-ſeulement par le tort qu'elle faiſoit à cette ville, mais par rapport aux ſoupçons qu'elle pouvoit donner aux ennemis de l'Empereur; car on penſoit communément en Italie, que Charles n'avoit aſſujetti Sienne que pour la donner en dédommagement à Farnèſe, dont il vouloit avoir la ville de Parme. Don Diégue voulant vaincre ces difficultés, prit le parti de corrompre les principaux membres du tribunal ſuprême, & d'en former un parti, pour députer quelques membres à Sa Majeſté & lui demander la conſtruction d'une citadelle, vu les circonſtances où ſe trouvoit la République. Un événement auſſi imprévu, jeta l'épouvante dans toute la ville. Le peuple implora la médiation de Côme, lui demandant d'empêcher que la ruſe de don Diègue n'eût l'effet qu'il s'en étoit promis; & l'ordre des *neuf* expédia ſecrètement deux perſonnes à la Cour pour y expoſer la fauſſeté de la com- 1549.

mission dont les envoyés se préten-
1549. doient chargés. Côme se crut même obligé de faire sentir à la Cour que cette résolution de don Diègue n'étoit autorisée ni du général ni du particulier, & que c'étoit le vrai moyen de ne jamais priver Sienne de sa liberté. La conduite peu réfléchie de don Diègue ne plaisoit pas au Duc, car Mendoza voyant les mouvemens des Siennois, leur demandoit deux cens mille ducats s'ils vouloient qu'on n'élevât pas de citadelle. Le Duc considéroit que l'Empereur, ayant intention de s'assujettir cette République, sans se jeter dans les frais considérables d'une forteresse, n'avoit besoin que de les abandonner en proie à leurs dissentions : au lieu que don Diègue qui ne cherchoit qu'à les opprimer à force ouverte, ne faisoit que les réunir tous contre les vues de l'Empereur, & les obligeoit nécessairement de se jeter dans les bras de leurs ennemis ; révolution dont les affaires de Parme sembloient présager l'événement prochain.

Le Pape ne pouvant vaincre l'obstination de l'Empereur, qui lui refusoit la restitution de Plaisance, employa

la médiation de Côme auprès de Sa Majesté, dans les vues de lui faire prendre & son gendre & la Maison Farnèse sous sa protection, & d'en obtenir la décision paisible de leur différent. Sa Sainteté proposoit de céder formellement Parme & Plaisance, si on lui donnoit le Siennois pour indemnité. Côme de son côté n'approuvoit pas cette demande qui étoit trop contraire à ses vues. Il proposa donc à la Cour d'abandonner Parme & Plaisance à Farnèse, mais en retenant les forteresses jusqu'à ce qu'on eût suffisamment connu les droits que l'Eglise & l'Empire avoient sur ces deux villes. Le Pape voulant appuyer davantage ceux de l'Eglise, réunit Parme à son domaine, rappella Octave à Rome, & donna le commandement de Parme à Camille des Ursins, général des troupes de l'Eglise, se flattant que les Impériaux respecteroient peut-être plus les images de S. Pierre que les armoiries d'Octave. Mais ce parti que prit le Pontife ne changea rien aux vues de Charles V, & força pour ainsi dire Octave à faire un coup désespéré. En effet, si Octave s'étoit dé- 1549.

pouillé de ses domaines, & que la mort
1549. de Paul fût intervenue, il se voyoit hors d'état de les recouvrer. Ne pouvant donc plus attendre l'issue des négociations du Pape & de Côme, il tenta de surprendre Parme : mais Camille, fidèle & prévoyant, fit échouer ses desseins. Alors Octave se retira à Torchiara, & recourut à la médiation du cardinal de Trente, pour se réconcilier avec don Ferrante & être reçu sous la protection de l'Empereur. Don Ferrante instruisit la Cour de cet événement, pardonna généreusement à Octave tout ce qu'il avoit tramé contre lui, & lui promit de l'aider à reprendre Parme, disant qu'il consultoit en cela l'avantage de Sa Majesté; mais que cette ville seroit tenue au nom de l'Empereur jusqu'à ce qu'il eût été rempli de la somme de quarante mille ducats, à titre d'indemnité. Cette noble générosité de Gonzague fut mal accueillie à la Cour. On lui défendit même de rien arrêter avec Octave, & l'on désapprouva toutes les conventions qu'il avoit faites avec lui relativement aux affaires de Parme. Tel étoit l'état incertain de la Maison Far-

nèse, lorsqu'une courte maladie enleva le Pape le 10 novembre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa santé s'étoit altérée depuis quelque-tems; mais les disgraces, les chagrins accélérèrent sa mort. Convaincu sur ses dernières années de la fausseté de sa politique, il voyoit avec peine la cour de France si peu active à soutenir ses neveux au moment même le plus important, tandis qu'il l'avoit particulièrement favorisée. Il reconnoissoit avoir outragé l'Empereur, mais il se plaignoit qu'après s'être humilié pour le fléchir, Charles n'eût écouté que son ressentiment sans faire aucune attention à ses prières, ni à celles de son neveu & de Madame d'Autriche. Son orgueil n'étoit pas moins blessé d'être obligé d'implorer pour sa famille le duc Côme, à l'abaissement duquel il avoit employé toutes les ressources de sa politique. Peu aimé pendant sa vie, il ne fut regretté de personne après sa mort. Ses sujets opprimés desiroient un Souverain plus traitable, & les Princes un Pontife moins ambitieux. Il protégea les lettres & les beaux arts par vanité, sou- 1549.

tint sa dignité par fierté, & non par
1549. grandeur. Comme il avoit approuvé l'ordre des Jésuites, il trouva des panégyristes dans cet Ordre. Sa mort avoit été précédée de celle du cardinal de Ravenne, décédé d'une apoplexie à Florence le 21 septembre. Il institua Côme son héritier fiduciaire, attendant de lui qu'il protégeroit les trois fils naturels qu'il laissoit : & le Duc leur marqua réellement beaucoup d'attention & de bienfaisance.



1549.

CHAPITRE VII.

Intrigues du Conclave. Election du Cardinal de Monte, *sous le nom de Jules III, par le moyen du Duc. Correspondance de Côme avec le nouveau Pontife. Mauvaise administration de don Diègue à Sienne. L'Empereur se décide à y faire élever une citadelle. Animosité des Ministres Impériaux contre Côme. Troubles entre le Pape & les Farnèse, pour la restitution de Parme. Neutralité du Duc. La France déclare la guerre à l'Empereur.*

LA mort de Paul III devant produire une révolution considérable dans les intérêts & dans les partis qui prédominoient alors, rappela l'attention de tous les intéressés, mais particulièrement celle de Côme, qui avoit plus à espérer ou plus à craindre de l'inclination du nouveau Pontife. Il envoya donc sur les frontières de ses Etats dix mille hommes de ses milices, afin de prévenir la communication des

1549. petits incendies, des incurſions, des attaques & de toutes ces vengeances auxquelles ſe portoit ce grand nombre de mécontens pendant la vacance du Saint-Siége, ſur-tout dans l'Etat de l'Egliſe. En effet les Colonne tentèrent de recouvrer les places qui leur avoient été enlevées; Rodolfe Baglioni aidé de Côme, ſaiſit l'occaſion de rentrer dans les biens que le Pape lui avoit confiſqués. Mais l'élection du Pontife étoit le principal objet de l'attention du duc de Florence : il vouloit à quelque prix que ce fût, empêcher que le cardinal Jean Salviati ſon oncle fût élu. Cet homme avoit une paſſion démeſurée d'être ſur le Saint-Siége. Après s'être concilié l'amitié de Granvelle, de Gonzague & de Mendoza, il eſpéroit obtenir le conſentement formel de Charles V, & ſa recommandation auprès des Cardinaux de l'Empire. Le Duc ſollicité par les protecteurs de Salviati, n'avoit même pu ſe refuſer à le propoſer en apparence à Sa Majeſté; mais ſecrètement, il lui dit combien peu l'on devoit compter ſur un homme qui avoit montré tant d'inclination pour le parti de

la France. A peine ſut-on la mort du Pape, que Salviati s'étoit rendu à Florence pour capter la faveur de Côme: il lui laiſſa même par écrit une promeſſe par laquelle il s'engageoit, lorſqu'il ſeroit Pape, à reprendre les opérations du concile de Trente, à céder à l'Empereur les biens des égliſes non curiales; en outre de reſter neutre, de protéger & défendre l'état de Florence, de rendre aux Colonne leurs fiefs, & de faire cardinal un des fils de don Ferrante. Malgré ces promeſſes le Duc envoya Pierre de Tolède à Rome, afin qu'il profitât de la confiance que le cardinal Farnèſe lui avoit marquée juſques-là, & le diſpoſât à uſer des voix de ſon parti ſelon la volonté de l'Empereur; lui faiſant ſurtout entrevoir que ce pourroit être la baſe de la grandeur future de ſa Maiſon, & le plus ſûr moyen de recouvrer Parme & Plaiſance. Cette réunion d'intérêts fermant la voie à toute autre intrigue, Côme propoſa le cardinal de Burgos, comme celui que l'Empereur verroit avec plaiſir ſur le Saint-Siége. Côme entretenoit auſſi une correſpondance avec les autres Cardi-

1549.

naux qui étoient dans sa confiance ;
1549. & leur insinuoit que le sacré Collége devant être las de Papes qui avoient des enfans, il ne croyoit pas qu'on pensât à Salviati qui en avoit trois, & qu'il ne pourroit élever qu'au préjudice de l'Eglise. Il empêcha aussi toute nouveauté du côté de Parme, de peur que le cardinal Farnèse ne changeât ; & veilla à tenir dans l'union la plus intime, le parti de ce Cardinal & celui de l'Empire. L'élection de Burgos rencontra les plus grands obstacles : on objectoit qu'il étoit Espagnol, de trop grande famille, frère du Vice-roi, oncle de Côme & du duc d'Albe, & l'on n'avoit pas encore oublié Alexandre VI : ce qui empêchoit les Cardinaux d'élire un Pape de cette nation. L'Empereur ne désapprouva pas les opérations de Côme ; il ordonna même que Salviati fût absolument exclu, & changea ses vues & ses instances en faveur du cardinal Pol, fondé sur la candeur, la doctrine & les mœurs de ce sujet : mais l'arrivée des Cardinaux François, qui avoient des vues & des maximes différentes, déconcerta toutes les mesures de Côme

& du cardinal Farnèſe. Les Impériaux vouloient un Pontife qui conſentît ſur-le-champ à rendre Parme au duc Octave : l'Empereur approuvoit même ce ſentiment, pourvu que le concile ſe tînt à Trente. Les François deſiroient un Pontife qui ne fît ni l'un ni l'autre. Mais Farnèſe, ayant déjà vingt-trois voix à la diſpoſition de Charles V & de Côme, ôtoit aux oppoſans le moyen de monter ſur le Saint-Siége. Le cardinal Ridolfi étoit le ſeul qui fût ſur le point de concilier les deux partis en ſa faveur, lorſqu'il mourut preſque au moment de ſon élection. 1549.

Au milieu de ce conflit d'intérêts & de volontés, Côme de concert avec le cardinal Farnèſe, ménageoit auprès de l'Empereur l'élection du cardinal Jean (*a*) de *Monte*. Il étoit natif de mont Saint-Sabin, diſtrict d'Arezzo, par conſéquent ſujet de l'état de Florence. Lorſque Côme fut élu, le cardinal Jean n'avoit pas voulu ſe joindre aux 1550.

(*a*) Jean-Marie *Giocchi* étoit natif de Rome, ſelon pluſieurs autres écrivains ; mais ſa famille étoit originaire de *Monte*. *N. du T.*

1550. autres Cardinaux Florentins pour lui contester la souveraineté; il l'avoit même obligé par la suite à Rome en plusieurs circonstances. Côme le croyant le plus affectionné à sa personne dans le sacré Collége, jugea qu'il étoit de sa reconnoissance & de son intérêt de l'élever au Pontificat. Les François y consentoient volontiers, parce qu'ils le supposoient être mal avec les Impériaux. La cour Impériale ne l'agréoit pas, parce qu'il étoit un de ceux qui avoient le plus contribué à transférer le concile à Bologne. Côme vainquit la répugnance de Charles V, lui montrant que ce Cardinal étoit franc, droit, n'ayant jamais trahi personne; & qu'il étoit sûr de le mettre tout entier dans les intérêts de Sa Majesté, parce qu'il connoissoit depuis long-tems sa manière de penser. Ayant donc obtenu le consentement de l'Empereur, il le proposa au cardinal Farnèse, & il fut élu le 8 février après soixante-trois jours de conclave: il prit le nom de Jules III. Un choix aussi peu attendu étonna toute l'Italie. Le nouveau Pontife débuta par des actes de vertu & de grandeur. Il or-

donna que Parme fût rendue à Farnèse, & le confirma dans la dignité de gonfalonier de l'Eglise. Les Colonne & Baglioni furent rétablis dans leurs fiefs, & rentrèrent en grace. Un secrétaire expédié par le nouveau Pontife, vint remercier en son nom le duc de Florence, l'assurant de la plus sincère amitié. Pierre de Tolède alla de sa part à la cour Impériale assurer Sa Majesté de son attachement, & de la disposition où il étoit de conclure le concile & de rétablir la paix dans l'Eglise. Côme fut extrêmement flatté de cette élection, qui étoit pour ainsi dire son ouvrage, & qui mettoit un de ses sujets sur le Saint-Siége. Uni avec lui par inclination, il voulut que la joie fût à Florence aussi publique qu'elle l'avoit été à l'élévation de Léon X & de Clément VII ses parens. Don Diègue de Mendoza, trop porté pour Salviati, & à qui Côme, pour cette raison, avoit laissé ignorer les secrets de Charles V & du conclave, ne manqua pas de décrier à la Cour un Pape à l'élection duquel il n'avoit pas contribué. Il le représenta comme lié au parti de la France, & faisoit regarder 1550.

ce choix comme un trait de malignité
1550. contre les intérêts de Sa Majesté. Le Duc au contraire en faisoit espérer toute satisfaction. En effet, le Pontife fit aussitôt déclarer par les Cardinaux, que la cause pour laquelle le concile avoit été transféré à Bologne ne subsistant plus, il le convoquoit de nouveau à Trente pour le premier jour de mai de l'année suivante. Il s'occupa aussi du bien particulier de ses sujets, les soulagea des taxes énormes que leur avoit imposées son prédécesseur. Il rétablit dans les biens de l'Eglise l'ordre & l'économie que l'ambition & la rapacité des Farnèse avoient fait disparoître. Mais il obscurcit la gloire de ce beau début en donnant son chapeau de cardinal à Innocent de Monte. Cet homme étoit fils d'une mendiante d'Arezzo : recueilli dans sa jeunesse par le Cardinal, il avoit eu chez lui la garde d'un singe dont le Prélat s'amusoit ; ce qui fit donner à cet Innocent le nom de *Bertuccino* (a). Peu-à-peu il s'insinua si bien dans les

(a) Ce mot répond à celui de *Bertrand*, que la Fontaine donne à un singe.

bonnes

bonnes graces de son maître, que le nouveau Pontife l'enrichit de gros bénéfices. Comme on ignoroit qu'il fût son fils, il le fit adopter par Baudouin son frère. Il le créa cardinal à l'âge de seize ans, malgré la résistance du sacré Collége. Quelques Cardinaux voulurent employer la médiation de Côme pour empêcher que la pourpre ne fût ainsi avilie : mais connoissant le caractère du Pontife, qui suivoit ses résolutions avec d'autant plus de vigueur qu'on lui résistoit, il ne voulut pas se faire une querelle à contretems, & regarda le nouveau Cardinal comme un individu de la famille de Sa Sainteté (*a*). Jules ne négligea pas non plus l'élévation de sa famille. Il demanda au duc de Florence de céder à titre de fief, *Monte*, sa patrie, à Baudouin son frère, pour passer ensuite à Jean-Baptiste, fils de celui-ci, & à ses 1550.

(*a*) On a eu d'autres idées désavantageuses sur le compte de ce jeune homme & de Giocchi; mais le mal ne doit pas se présumer. Il faut en croire notre Auteur, qui le dit formellement fils de ce Pape. *Note du Trad.*

1550. descendans légitimes ; & dans le cas de déshérence, à Fabiano, fils naturel de Baudouin. Jules offroit à Côme Civitella pour indemnité : mais celui-ci se refusa à cette compensation, voulant obliger gratuitement Sa Sainteté pour mériter davantage sa bienveillance. Il demanda aussi à l'Empereur, Asinalunga & Turrita dans le Siennois, à titre de fief, parce que c'étoit la patrie de sa mère : mais les troubles survenus dans Sienne empêchèrent cette demande d'avoir son effet.

Pendant que les opérations de Jules III fixoient l'attention de toute l'Italie, Charles V, occupé de ses projets pour faire succéder le prince Philippe à l'Empire, se disposoit à pacifier l'Allemagne, en obligeant les Protestans de se présenter au concile. Dans ces vues, il avoit convoqué une diète à Augsbourg, se flattant que ce seroit le moyen d'étendre l'exécution de l'*intérim*, & conséquemment de réussir dans ses desseins. Henri II, roi de France, qui venoit de recouvrer Boulogne & de faire la paix avec les Anglois, projetoit de troubler le repos de l'Italie, & de déclarer la guerre

à Charles V. La Méditerranée étoit infestée par le corsaire Dragut, qui étoit à la tête de quarante-deux voiles. Fortifié à Tripoli, il menaçoit les côtes de l'Italie avec cette flotte redoutable. On se proposa de le chasser de ce poste : pour cet effet, on réunit l'escadre de Doria, les forces maritimes de la Sicile & de Naples : Côme y joignit même ses quatre galères sous le commandement de Jourdain des Ursins; mille hommes de pied, & une quantité considérable de vivres, qui contribuèrent au succès de cette entreprise. Le duc Octave se tenoit à Parme. Le cardinal Farnèse faisoit agir à la cour de Charles V pour assurer à son frère le domaine de cette place & la restitution de Plaisance, dans le dessein de vouer toute sa famille au service & aux intérêts de l'Empereur. Don Ferrante de Gonzague tenoit cependant une partie du territoire de Parme, & de concert avec don Diègue de Mendoza, proposoit à l'Empereur de porter toutes ses forces du côté de l'Italie, après avoir pacifié l'Allemagne, & de s'emparer de Gênes, de Parme, de Sienne, de Piombino, pour former un 1550.

nouvel Etat en Italie à son fils Phi-
1550. lippe ; Etat dans lequel il seroit en sûreté contre ceux qui voudroient en troubler la tranquillité. Côme persuadé des mauvaises dispositions où étoient les Ministres de l'Empire à son égard, appréhendoit d'être enveloppé avec les autres dans ce plan de conquêtes : il voyoit que la guerre étoit inévitable. En conséquence, il songea à se garantir des surprises des Ministres. D'abord il remontra à la Cour que ce plan d'opérations étoit absolument contraire aux vues qu'on avoit d'assurer au prince d'Espagne la succession de son père : ensuite il se lia davantage avec le Pape, se réconcilia avec le duc de Ferrare au moyen des ouvertures que lui avoit données Gonzague. La rivalité de ces deux Princes, résultante de la différence du parti auquel ils étoient attachés, & de leur querelle sur la préséance, avoit enfin abouti à une rupture ouverte. Le prétexte de cette rupture avoit été un *trouble de jurisdiction* commis par le *podesta* de Barga, qui avoit fait exécuter la sentence d'un coupable dont le délit avoit été commis dans Garfagnana. Le duc

Côme ayant volontiers consenti de satisfaire à certaines formalités, avoit envoyé le podesta à Ferrare, s'en rapportant à la prudence du Duc. Cette condescendance de Côme fut cause de leur réunion. L'amitié la plus étroite s'y joignit, & ils s'envoyèrent réciproquement un résident à leur Cour. La France apprit avec plaisir la réunion de ces deux rivaux : le cardinal de Paris ne cessa d'insinuer à Côme que le roi de France auroit été un ami plus reconnoissant, un protecteur plus porté à l'obliger que Charles V, & réitéra la proposition d'un mariage. Il croyoit pouvoir vaincre la constance de Côme au moment où l'affaire de Piombino augmentoit les motifs qu'il avoit de s'écarter du parti de l'Empereur. La faveur de Granvelle, le crédit du duc d'Albe n'ayant pu surmonter l'obstination de Charles, qui sous prétexte de cas de conscience, laissoit cette affaire en suspens, & faisoit également tort au Duc & au feudataire, Côme & les Ministres qui l'appuyoient avoient gardé le silence, attendant l'occasion favorable de conclure cette cession. La mort de Granvelle, deux petits 1550.

1550. bâtimens que les Turcs venoient de prendre dans le canal de Piombino, donnèrent au Duc l'occasion d'en faire parler à l'Empereur & au prince Philippe. Il demanda donc la conclusion de cette affaire. L'Empereur promit de l'examiner de bonne volonté : mais le Duc, las de promesses, ordonna à ses agens & à ses amis de ne plus en faire mention, parce qu'il étoit décidé à remettre tout à l'inclination de l'Empereur, & n'attendoit plus de solution que du hasard.

Côme prévoyoit bien que la fausse politique des Impériaux, relativement à l'affaire de Parme, & le mécontentement que les Siennois avoient de la construction d'une citadelle, ne manqueroient pas d'allumer la guerre en Italie. Gonzague, quoiqu'épuisé d'argent, & réduit à la nécessité de mendier pour ainsi dire vingt mille ducats à la ville de Lucques, n'en confirmoit pas moins l'Empereur dans la résolution de tenir ses troupes dans le Parmésan, de repaître Octave & le cardinal Farnèse de promesses & de belles paroles, de fatiguer le Pape par des dépenses continuelles, enfin de tenir

les Farnèse dans l'incertitude, de manière à forcer les uns & les autres de recevoir les conditions qu'il plairoit à Sa Majesté de leur prescrire. Gonzague réuni à Mendoza, décida donc Charles à condescendre à la demande des députés de Sienne; & il arrêta que l'on construiroit une forteresse. Granvelle, sollicité par le Duc, avoit été d'un avis contraire; mais depuis sa mort, l'Empereur persuadé que les Siennois n'ignoroient pas le dessein qu'il avoit de les assujettir, croyoit qu'il ne falloit plus rien ménager avec ces esprits séditieux & turbulens. Les mécontentemens augmentoient donc de jour en jour dans la République, & tous de concert, malgré leurs discordes, se réunirent pour se plaindre de la perte de leur liberté. Ils n'étoient pas moins révoltés des violens procédés de don Diègue, de ceux de la garnison, des meurtres, des rapines continuelles, des monopoles, de la violence avec laquelle on forçoit les suffrages des magistrats; ce qui donnoit lieu tous les jours à des libelles, des placards dans lesquels on exhortoit les citoyens à sauver au moins leur vie, 1550.

1550. puisqu'ils n'avoient pu sauver la liberté de l'Etat. Leur découragement augmentoit encore à l'appareil des processions, des prières, des pénitences publiques qu'on faisoit pour demander au ciel d'inspirer d'autres sentimens à l'Empereur. Cependant on ne négligeoit pas les moyens humains pour se garantir à certain point du désastre dont on étoit menacé. On entretenoit une correspondance à la cour de France, dans l'espoir d'engager le Roi à soutenir la liberté de cette République chancelante. Les Siennois représentèrent aussi à Côme que le but des Espagnols étoit non-seulement de les opprimer, mais encore de tenir l'état de Florence en bride avec cette citadelle, & que don Diègue s'en expliquoit ouvertement: ils le supplioient donc de détourner l'Empereur de ce dessein, puisque lui-même y étoit si intéressé. Côme refusa de se mêler des affaires de Sienne, n'ayant plus voulu le faire depuis la commission que Charles en avoit donnée à don Diègue: mais il ne voyoit pas comment les Espagnols sans argent & sans avoir préparé tous les matériaux nécessaires,

pourroient parvenir à élever cette forteresse ; parce que menacer de la construire contre les vœux du Public & ne pas l'exécuter, ou l'exécuter avec lenteur, c'étoit donner aux Siennois le tems de se porter à quelque extrêmité. Les apprêts des architectes, leurs opérations pour prendre les mesures, les dimensions, les disputes qui s'élevoient publiquement sur le lieu qu'on choisiroit pour l'emplacement de la forteresse, paroissoient au Duc autant d'insultes qu'on faisoit au peuple, & qui suffisoient pour le jeter dans le désespoir. Cependant, malgré les lettres qu'il donnoit aux députés de Sienne qui se rendoient auprès de Charles V, il défendoit à ses agens à la Cour de se mêler en rien des affaires des Siennois. 1550.

Côme s'étoit enfin décidé à vaincre, par l'indifférence, l'esprit soupçonneux de Charles V. Sachant donc qu'il devenoit nécessaire au parti Impérial si la guerre éclatoit en Italie, il voulut augmenter encore les soupçons, afin de faire sortir l'Empereur de son indolence naturelle. Catherine, reine de France, ayant donné un enfant mâle à la Couronne, le Duc envoya

1550. un député à cette Cour avec grand appareil. C'étoit Louis Caponi, parent de Pierre Strozzi : il l'avoit choisi dans le dessein de montrer l'amitié & la bonne intelligence qu'il entretenoit avec cette Couronne. Caponi fut très-bien reçu de toute la Famille Royale & de tous les Ministres. Strozzi de son côté témoigna à son parent les plus grands égards & la plus sincère affection. La faveur de la Reine donnoit aux Strozzi un très-grand crédit à la Cour, & les y soutenoit avec éclat. Pierre, l'aîné de la famille, étoit général de l'infanterie Italienne ; & les preuves qu'il avoit données de sa valeur en différentes rencontres, le faisoient regarder par le Roi & par la nation comme un habile capitaine. Il possédoit des fiefs en France au nom de son fils Philippino : ses richesses le mettoient en état de subvenir aux besoins des malheureux qui avoient suivi sa fortune dans les dernières révolutions de la patrie. Doué de rares talens & d'une extrême prévoyance, il avoit su se faire craindre de Côme, & éviter avec beaucoup de prudence les embûches que le Duc

& les Espagnols lui avoient tendues en différentes occasions. Il venoit même de découvrir les trames d'un certain Gazetto, rebelle de Florence, que Côme tenoit auprès de lui pour l'empoisonner. Léon son frère, prieur de Capoue, commandoit les galères de France. L'autre qui étoit évêque, cherchoit à obtenir avec l'appui de la Reine, le chapeau de cardinal que le Duc lui faisoit refuser à Rome. Pierre avoit armé une galère pour Scipion, son fils naturel qu'il envoyoit à Malte. La galère du jeune Chevalier, accueillie d'une tempête, fut forcée de se réfugier à Livourne dans le tems même que Côme s'y trouvoit. Les gens du Duc le reconnurent : Côme aussitôt fit donner à Moretto, capitaine de ce vaisseau, des rafraîchissemens, des munitions ; & après beaucoup de politesses qu'il fit au jeune Strozzi, il lui fit présent d'un cimeterre & d'un arc Turc le plus artistement travaillés. Pierre venoit d'apprendre cet honnête procédé du Duc, lorsque l'envoyé de Florence arriva à la cour de France. Il le regarda comme les préliminaires de sa récon-

1550.

1550. ciliation avec Côme, & des dispositions qu'il avoit de s'attacher fermement à la couronne de France. Il en témoigna sa gratitude à l'envoyé, ajoutant qu'il espéroit de plus grandes faveurs de Son Altesse, & qu'il renonçoit à toutes les affaires de la Toscane, desirant ardemment de servir le Duc lorsqu'il auroit réuni ses intérêts à ceux de la France. Côme jugea à propos d'entretenir Strozzi dans ces sentimens, lui promettant tout de sa part, lorsqu'il seroit sûr que la Toscane ne seroit plus exposée à de nouveaux troubles.

Ces démarches de Côme produisirent l'effet qu'il en attendoit. Les Impériaux sentant combien il seroit préjudiciable à l'Empereur, dans ces circonstances, de perdre un allié aussi fidèle, firent agir le Pape pour le rappeler au parti de Charles V, ou au moins pour le maintenir par des espérances, & l'empêcher de se jeter dans les bras de la France. Le point le plus difficile de l'accord, étoit Piombino qu'on lui avoit promis tant de fois sans rien exécuter. D'ailleurs le Duc n'ignoroit pas le projet qu'on

venoit d'insinuer à l'Empereur. Doria, Gonzague, Mendoza avoient remontré à Sa Majesté que le Roi pouvant, en vertu des statuts d'Espagne, reprendre le fief de Piombino lorsque l'intérêt général de ses Etats l'exigeoit, il falloit assigner l'indemnité à Appiano, remplir le Duc de toutes ses créances avec l'argent qu'offroient les Génois, & donner à Philippe l'investiture de ce fief. Appiano y consentoit, & l'on voulut surprendre adroitement le Duc pour le faire adhérer à cet arrangement : mais il représenta à la Cour que l'argent ne compensoit pas la promesse formelle que l'Empereur lui avoit tant de fois réitérée ; & que Sa Majesté ne se justifieroit jamais par là d'en avoir agi frauduleusement & avec rapacité à son égard : qu'en outre ce feroit en vain qu'on espéreroit lui enlever Portoferraio, objet de tous ses soins, pour s'en prévaloir contre lui, parce qu'il le défendroit les armes à la main, & ne le rendroit qu'après en avoir rasé toutes les forteresses & comblé le port, s'il étoit forcé de l'abandonner. Il ajouta que l'Empereur le croyant moins que 1550.

ſes ennemis, il auroit auſſi à l'avenir plus de confiance dans les ennemis de Sa Majeſté que dans elle-même. Jules III, dans ces circonſtances, inſinua prudemment au Duc qu'il alloit ſe précipiter s'il abandonnoit le parti de l'Empereur, parce que ce ſeroit donner à ſes ſujets l'occaſion de remuer; occaſion qu'ils ne deſiroient que trop ardemment. Il lui conſeilla donc de diſſimuler, quelle que fût la conduite de Charles à ſon égard, & de donner à croire qu'il étoit toujours attaché aux intérêts des Impériaux; laiſſant au tems & aux événemens à déſabuſer l'Empereur. Le Pontife lui offrit ſa médiation auprès de Charles, lui faiſant eſpérer d'en tirer un parti convenable pour l'affaire de Piombino. Jules chargea l'évêque d'Imola de cette négociation. Il obtint de l'Empereur des termes qui donnoient tout lieu de bien eſpérer de ſon amitié, & dit au Duc que la cauſe des retards de Sa Majeſté étoit la crainte de choquer Doria & les Génois qui pouvoient prendre de cette ceſſion, le prétexte de troubler l'Italie.

Charles entièrement occupé de la

1550.

succeſſion à l'Empire, & de la convocation du concile, avoit aveuglément abandonné à ſes Miniſtres les affaires de l'Italie. Elles étoient conduites plus par la paſſion & par les intérêts, que par une politique réfléchie. Le vice-roi de Naples étoit ouvertement l'ennemi de don Ferrante & de don Diègue. Le Duc ſe conduiſoit avec le Vice-roi comme parent, & comme ami avec don Ferrante, haïſſant intérieurement don Diègue, & tâchant de ne déplaire à perſonne. Il ne ſe mêloit point dans leurs affaires; mais il craignoit que cette animoſité & ces contraſtes de volontés ne tendiſſent immanquablement à la ruine des peuples & au préjudice de l'Empereur. En effet, ſans la mauvaiſe intelligence qui régnoit entre le Duc & don Diègue, la Cour ne ſe ſeroit pas obſtinée à faire conſtruire une citadelle à Sienne; car Charles V commençoit déjà à ſe laiſſer fléchir par les larmes des députés de cette République; & la guerre ne ſe ſeroit pas allumée en Italie pour la conſervation de Parme, ſans l'animoſité que Gonzague avoit contre les Farnèſe.

1550.

1550. Parme avoit été rendue à Octave; & l'on avoit présenté à la Cour Impériale le plan du traité de restitution de Plaisance. Le ministère de Charles crut pouvoir alors amuser les Farnèse par des espérances & des promesses jusqu'à ce qu'on fût assuré que Sa Sainteté pencheroit décidément pour le parti de l'Empire. Pendant ce tems là don Ferrante infesta ce territoire avec de nouvelles troupes, y enleva les bestiaux, fouragea les grains au moment de la récolte, prétendant réduire Octave à lui céder cette place en se contentant de l'indemnité qu'on lui proposoit. Les hostilités de Gonzague ne se bornoient pas à cela. Il entretenoit des correspondances avec les nombreux feudataires de l'Empire qui étoient dans cette ville, & obligeoit Octave d'être extrêmement surveillant pour conserver & sa vie & cette place.

1551. Au commencement de cette année-ci on arrêta à Parme un Gascon qui avoua dans les tortures, que don Ferrante l'envoyoit à Rome où il devoit s'adresser à don Diègue & lui demander de l'aider à empoisonner le cardinal Farnèse avec lequel ce

Gafcon étoit affez familier ; qu'il lui avoit promis cinq cens ducats de rentes s'il réuffiffoit à ce coup. Le Cardinal préfenta l'inftruction du procès au Pape, l'envoya à l'Empereur avec le criminel pour affirmer fa dépofition ; mais ni l'un ni l'autre ne voulurent en croire Farnèfe. Octave ainfi réduit à chercher le dernier remède au danger qui le menaçoit de fi près, profita des offres que la France lui faifoit, car elle ne cherchoit qu'à fufciter une guerre en Italie. Avant de conclure aucun traité, il demanda au Pape les fecours néceffaires pour défendre cette place, & la permiffion d'en folliciter auffi ailleurs. Jules avoit trouvé le tréfor de l'Eglife épuifé par fon prédéceffeur, & ne pouvoit par conféquent lui donner aucun fecours ; mais il fentit que fa juftice ne lui permettoit pas de défendre à Octave de s'en procurer où il trouveroit. Le duc Côme étoit inftruit de ces événemens par le Pape même qui lui demandoit les moyens les plus fûrs de pourvoir à la tranquillité de l'Italie, & au bien général du chriftianifme. Côme lui répondit que l'Empereur & le roi de

1551.

France étoient les deux Princes qui
1551. régloient le ſort de l'Europe, mais
que l'Italie ſuivoit la fortune de l'Empereur; que Sa Majeſté y ayant plusieurs Etats, devoit par conſéquent deſirer que ſes domaines ne fuſſent pas expoſés à des troubles qui n'y cauſeroient que des dommages; que le roi de France au contraire, étant le ſeul qui pût contre-balancer les forces de l'Empereur, & n'ayant aucun Etat dans cette contrée, ne demandoit que l'occaſion de faire quelques conquêtes de ce côté là, & qu'il y remueroit volontiers l'une ou l'autre province indépendante pour ſe liguer avec elle: que parmi les Etats indépendans, celui de l'Egliſe emportant la balance, tant par ſes forces que par l'autorité du Pape, Sa Sainteté pouvoit, ſelon ſa prudence, décider pour ainſi dire de la paix ou de la guerre dans cette contrée où les forces n'étoient plus diviſées comme du tems de Jules II & de Léon X, & où conſéquemment l'on ne pouvoit plus former de ligues pour maintenir l'équilibre, ſans ſe jeter dans de plus grands dangers. Côme penſoit donc qu'il n'y

avoit d'autre parti à prendre que celui d'y maintenir l'état actuel des différentes puissances, & d'empêcher que Parme ne tombât dans les mains de l'Empereur ou du Roi. Pour cet effet il vouloit que le Pontife s'en chargeât à titre de dépôt, au nom de l'Eglise même, ou qu'on la donnât à Venise à ce même titre; sans quoi la guerre lui paroissoit inévitable. Pendant ce tems le traité d'union qu'avoit fait Octave avec le roi de France fut rendu public. Le Roi prenoit sous sa protection la Maison Farnèse, & la défense de Parme. Le Pape voulut empêcher l'un & l'autre, proposant des indemnités, & un plan d'accommodement dans les vues d'éviter la guerre. Mais ses tentatives étant inutiles, il déclara Octave rebelle, & déchu de tout droit & de toute prérogative. Il enrichit donc ses parens des dépouilles des Farnèse, & assuré des dispositions de Charles V, il se prépara à la guerre : de son côté le Duc s'occupa de fournir des hommes & de l'argent. L'Empereur sortit de son indolence naturelle, fit entendre à l'ambassadeur de France, résident à sa Cour, que si le Roi son maître ne vou- 1551.

1551. loit pas manquer à Octave, déclaré rebelle au Saint-Siège, il ne pouvoit non plus manquer au Pontife, forcé de prendre les armes de toute nécessité. Il ordonna à don Ferrante de prendre sur lui toute cette affaire au nom du Pape, & déclara au Pontife, par un écrit formel, qu'il consentoit que Parme restât à l'Eglise.

Le feu de cette guerre menaçoit l'Italie d'un embrasement général; mais le Duc en fut d'autant plus affecté que la situation de ses Etats l'exposoit plus que tout autre à en ressentir les effets. Après avoir mûrement réfléchi sur les circonstances de sa position actuelle, Côme crut qu'il devoit absolument rester neutre, afin de ne déplaire à aucun parti. Néanmoins il ne pouvoit manquer au Pontife avec lequel il étoit lié d'amitié & par intérêt, & il voyoit avec peine le mauvais état où étoient les affaires de l'Empereur, en conséquence de l'administration abusive des agens de Sa Majesté. On construisoit la citadelle de Sienne avec l'argent qu'on avoit en partie emprunté de Lucques, en partie extorqué aux Siennois mêmes,

tandis qu'ils gémissoient de la perte de leur liberté, & mordoient le frein qui les tenoit asservis. Piombino étoit mal gardé, sans fortifications; & l'on avoit à craindre une flotte de cent trente galères Turques, qui menaçoit de paroître dans l'Occident. Dans ces circonstances, Côme ne sachant trop si la neutralité tendoit plus à sa sûreté qu'à des dangers, & réfléchissant à l'ingratitude de Charles V, saisit l'occasion qui se présenta de paroître n'adhérer à aucun parti, & cependant de se faire quelque mérite en France. Horace Farnèse, duc de Castro, venant de la cour de Henri II avec deux galères, fit naufrage sur la côte de Petrasanta. Arrêté, lui & sa suite par ordre des officiers de Côme, il lui écrivit qu'il étoit envoyé de la part du Roi à Parme pour prendre avec Octave les moyens de satisfaire le Pape & de suspendre les hostilités. Quoique le Duc connût bien le faux de ce prétexte, il le fit relâcher, ordonna même qu'on lui fournît de quoi continuer son voyage, après lui avoir donné, ainsi qu'à son équipage, tous les secours nécessaires dans la triste oc- 1551.

currence d'un naufrage. Autant ce pro-
1551. cédé du Duc fut agréable à la France, autant il déplut aux Impériaux, qui ne manquèrent pas de s'en prévaloir pour le rendre plus suspect à l'Empereur. Pierre Strozzi s'étoit déjà rendu en Italie. Il employa le duc de Ferrare pour faire entendre à Côme que, dépouillé de toute passion à l'égard des affaires de la Toscane, il n'avoit en vue que le service du Roi, loin de vouloir susciter de nouveaux troubles dans Florence. Le Duc parut agréer cette protestation, & lui répondit que c'étoit sur les actions qu'il se régloit pour croire & pour marquer sa reconnoissance. Ayant pressenti que Strozzi devoit passer dans l'état de Castro pour veiller à sa défense, il le fit soigneusement observer sur les confins du Siennois, comme il avoit fait par le passé. Pendant ce tems là le Pape avoit pris des arrangemens avec l'Empereur pour armer six mille hommes de pied & trois cens cavaliers, Côme permit même à Sa Sainteté d'en prendre trois mille dans ses Etats, & en accorda huit cens autres au légat de la Romagne pour

la sûreté de cette légation. Cela n'empêchoit pas que le duc de Ferrare ne concertât un accommodement avec Octave. Farnèse consentoit même à recevoir pour indemnité le duché de Camerino & quelques autres districts de la Marche d'Ancone, lorsque don Ferrante, sur les ordres de Charles V, se mit en campagne au milieu de juin pour empêcher de rentrer la récolte dans la ville. Cet événement fut un obstacle à tout arrangement; & Jean-Baptiste de Monte, neveu de Sa Sainteté, joignit ses troupes à celles de Gonzague. 1551.

Quoique le duc de Florence eût secrètement fourni au Pape des secours d'hommes, d'argent & de munitions, il vouloit néanmoins paroître rester neutre comme il l'avoit d'abord résolu; mais ces secours n'ayant pas été ignorés du roi de France, il jugea à propos de sonder quelles étoient à son égard les dispositions de Henri II. Il fit donc représenter par son ambassadeur qu'il avoit permis au Pape de lever des troupes dans ses Etats, comme il l'avoit accordé à tout autre Prince, excepté à Octave, parce

1551. que celui-ci vouloit s'en servir pour la garnison de Parme. Ces soldats étant alors enfermés n'auroient pas pu en sortir à la volonté de leur Prince s'il les avoit rappelés à son service. Le Roi regarda cette raison là comme un prétexte apparent dont le Duc se servoit pour se justifier : néanmoins il s'en contenta, & assura Côme que loin de se croire offensé, il lui donneroit des secours à sa réquisition s'il restoit neutre. Le Duc qui n'ignoroit pas les vues hostiles des François, s'occupa entièrement de mettre ses côtes maritimes en état de se garantir de l'invasion de la flotte Turque qui devoit bientôt paroître. Il fortifia donc tous les postes importans. Mais il étoit très-inquiet au sujet de Piombino que la négligence de don Diègue laissoit entièrement ouvert au premier aggresseur. Les forts en avoient été détruits par les Turcs au passage de Barberousse ; Côme n'avoit ni l'argent nécessaire pour les faire relever, ni des troupes à y mettre en garnison, & étoit hors d'état de pourvoir convenablement à la sûreté de cette place. Il remontra donc à don Diègue que ce poste seroit rendu

au

au premier coup de canon des Turcs, & que ce seroit là le digne fruit d'une négociation de six ans, & de tant d'intrigues qu'on avoit employées pour lui en disputer la possession ; que si l'on pensoit à le charger de relever les fortifications, & de la défense, comme du tems de Barberousse, il déclaroit à tems que n'ayant qu'à peine des troupes & de l'argent pour la défense de ses pays maritimes, il se refusoit formellement à ces vues; que conséquemment il pensoit qu'il valoit mieux achever de démanteler la place, & faire passer les habitans dans les châteaux circonvoisins. Don Diègue saisit avec plaisir l'occasion de noircir le Duc à la Cour par cette déclaration. Côme avoit déjà écrit à l'Empereur que dès que la guerre de Parme éclateroit, Sa Majesté pouvoit user de ce fief à sa volonté si elle le jugeoit utile à son service, & qu'on ne devoit pas, dans ce moment urgent, le solliciter pour cette affaire, parce que différens égards ne lui permettoient pas d'entreprendre la défense de ce fief. La Cour ne manqua point de supposer que Côme

1551.

1551. étoit en correſpondance avec les François, qu'il s'étoit même lié avec eux par des traités, des complots ; de ſorte que Charles V lui-même ſe crut obligé de faire ſavoir au Duc toutes ces fauſſes inculpations & la malignité de ſes ennemis. Ce trait de généroſité engagea Côme à dévoiler à Sa Majeſté les intrigues de ſes Miniſtres, les fautes qu'ils faiſoient dans le ſervice, les manœuvres qu'employoit Salviati pour parvenir à la papauté ; enfin le danger que couroient les Etats d'Italie, ſi l'on n'apportoit un promt remède aux déſordres qui ſe commettoient par-tout. Il aſſura que ces repréſentations partoient du zèle & de l'affection qu'il avoit pour Sa Majeſté, & qu'il ne craignoit nullement ſes ennemis : « Que votre Majeſté conſidère, ajoutoit-il, que je ne me ſuis » pas encore manqué à moi-même ; » ce qui m'a procuré la tranquillité » dans l'intérieur de mon Etat. Si je » n'ai pas de riches domaines, ils ne » ſont pas non plus abſolument pauvres. J'y ai des gens intelligens, & » dont je puis tirer de vrais ſervices. » Je ſuis garni de forteresſes, de mu-

» nitions, d'artillerie, au point de 1551.
» pouvoir m'en contenter. Quoique
» je sois épuisé d'argent, personne ne
» le sait. A tous égards je ne dois
» donc porter envie à aucun Prince
» d'Italie, ayant sur-tout des en-
» fans mâles. Mais si d'un côté j'ai
» lieu d'être content de ces avanta-
» ges, de l'autre je suis l'objet de l'en-
» vie, parce que malgré le desir que
» j'ai d'obliger tout le monde, il m'est
» impossible de le faire, & c'est la raison
» qui me suscite tant d'ennemis». Côme protesta aussi à la Cour qu'il ne vouloit plus, à l'avenir, traiter avec don Diègue. Alors celui-ci se rendit à Florence pour s'y justifier lui-même. Entr'autres raisons qu'il allégua pour motiver sa conduite, il ne craignit pas de dire que l'Empereur étant d'une aussi grande avidité, ses Ministres ne pouvoient se dispenser de lui conseiller de prendre tout pour lui.

Le Duc vouloit avoir occasion d'instruire lui-même le prince Philippe de tous les désordres de l'Italie & de la mauvaise administration des Ministres; mais la guerre qui s'allumoit de plus en plus sur ses frontières, ne lui per-

1551. mit pas de s'en absenter. Ce Prince retournoit en Espagne avec le chagrin de voir s'évanouir tous les projets ambitieux de son père, relativement à la succession à l'Empire, & de laisser dans sa propre famille les soupçons & la méfiance. La reine Marie à qui Charles V son frère avoit abandonné l'exécution de son plan, n'avoit pu le faire agréer du roi des Romains, des Archiducs, ni des Electeurs. Pour concilier les intérêts des deux branches de la famille, on avoit imaginé de faire déclarer le roi des Romains co-adjuteur de l'Empereur : Maximilien, roi de Bohême, & Philippe, prince d'Espagne, devoient, par ce même plan, succéder ensemble au titre de roi des Romains ; mais les Electeurs & les Princes de l'Empire rejetèrent absolument cette manière de succéder. Philippe devenant donc inutile en Allemagne, & très-nécessaire en Espagne, vu la guerre qui étoit près d'éclater avec la France, descendit à Trente, passa à Gênes pour se rendre à un port d'Espagne sur les galères de Doria. Côme lui envoya Hippolyte de Correggio avec une nombreuse suite pour

le complimenter à son passage, & lui faire des présens. Ce Prince reçut favorablement ces hommages de Côme, & approuva qu'il ne se fût pas éloigné de ses Etats dans ces circonstances critiques. En effet, outre les secours que le Duc fournissoit au Pape, il obligeoit encore l'Empereur en tenant Sa Sainteté fermement attachée à son parti. Il reçut aussi sur sa parole le cardinal Farnèse à Florence, où le Pape l'avoit relégué. Côme oubliant alors toutes les offenses qu'il en avoit reçues, le logea dans l'ancien palais des Médicis, & lui assigna l'usufruit de la métairie de Careggi, le comblant d'ailleurs d'amitié & d'attentions. Pendant le séjour que Farnèse fit à Florence, il s'occupa du progrès des lettres, protégea les savans, se comporta très-prudemment avec le Duc, s'amusoit du plaisir de la chasse & d'autres exercices agréables à la jeunesse. Dans cet état tranquille, il restoit spectateur des désastres que souffroit l'Italie par rapport à lui; désastres qui menaçoient de s'étendre par toute l'Europe. Les armes du Pontife & de l'Empereur n'avoient eu jusque-là que très-

1551.

1551. peu d'avantage : car excepté Castro & Colorno dont les alliés s'étoient rendus maîtres, les opérations s'étoient bornées à de petites escarmouches, à des déprédations inutiles, qui ne mettoient pas don Ferrante en état d'assiéger Parme dans les formes. La mésintelligence augmentoit de plus en plus entre la cour de France & le Pape. Après avoir protesté contre le concile que Sa Sainteté avoit rappelé à Trente, les François menacèrent le Pontife de convoquer un concile national pour se délivrer absolument de toute soumission à l'Eglise de Rome. Cette démarche avoit été occasionnée par un bref que Sa Sainteté avoit écrit au Roi en termes assez piquans & vindicatifs. Le Pape lui demandoit la réparation des torts que ses gens avoient faits dans le territoire de Bologne, & le citoit au tribunal de Dieu en cas qu'il refusât d'y satisfaire. Outre cela, le bref n'étoit pas conçu avec les formalités ordinaires ; on y avoit omis le titre de *dilection* : ce qui avoit porté le Roi à congédier le Nonce de sa Cour, disant que le Pape le traitoit *comme un pécheur* ; mais que le plus grand péché

qu'il avoit commis, étoit celui d'avoir consenti à l'élection de Sa Sainteté. 1551.

Malgré cela le Pape se tenoit tranquille à Rome, au grand étonnement de toute l'Europe ; s'éloignant des affaires pour se livrer aux plaisirs, au repos & aux délices de sa vigne ; ne goûtant que la compagnie du cardinal Bertuccino & celle d'Ersilie sa nièce. D'un autre côté le Duc étoit extrêmement révolté de cette conduite du Pontife, dont il avoit donné lieu à l'Empereur d'espérer tant de zèle & de fermeté à soutenir le parti de Sa Majesté ; il ne voyoit en lui qu'inconstance, & même un esprit si éloigné des intérêts de l'Empereur, qu'il refusoit même de donner audience à ses Ministres. En vain le Duc tâchoit de l'engager de toute manière à faire assez de Cardinaux Impériaux pour contrebalancer les suffrages dans le sacré Collége ; le Pape se refusoit à ses instances. Comme il étoit mort plusieurs sujets attachés au parti Impérial, les François y prédominoient en tout ; de sorte que si le Saint-Siége étoit venu à vaquer, ils auroient été les arbitres de l'élection future. C'étoient-

1551. là les motifs qu'avoit le Duc de presser le Pape à ces nominations. Il vouloit profiter sur-tout du moment où la France alloit déclarer la guerre à l'Empereur. Mais l'irrésolution du Pontife, la crainte de troubler davantage les opérations du concile, rendirent inutiles les instances de Charles V & du Duc. Malgré ces difficultés Côme s'efforça toujours de le faire sortir de cette indifférence, lui représentant la situation critique de l'Italie, & la guerre dont toute l'Europe étoit menacée. La guerre s'étoit faite jusque-là entre le Pape & Octave : les François y avoient pris part comme alliés de Farnèse, & les Impériaux comme protecteurs du Saint-Siége, protestant les uns & les autres qu'ils ne s'écartoient pas du traité de Crépi : & ils cherchoient à se tromper réciproquement, tandis qu'ils se préparoient à la guerre. Charles V auroit voulu s'emparer de la Mirande, & chasser les François de l'Italie, pour devenir l'arbitre de cette contrée, & empêcher qu'ils ne le troublassent dans les affaires du concile, d'autant plus que les Protestans avoient promis à Char-

les V de s'y présenter. Henri II au contraire, craignoit de ne plus avoir la Mirande, & vouloit s'assurer d'un établissement respectable en Italie, sous prétexte de secourir Octave. Depuis la ligue qu'il avoit faite avec le Turc, il n'attendoit plus que l'arrivée de la flotte Ottomane pour commencer les hostilités. L'Empereur envoyoit des Allemands à Milan, & le Roi augmentoit ses garnisons en Piémont. Le Duc persistoit dans sa neutralité, malgré les sollicitations des différens partis qui tâchoient de l'attirer dans leurs intérêts. Enfin les troupes du Pape mirent le siége devant la Mirande: l'armée Turque ravagea les côtes de la Sicile, pilla l'isle de Malte, prit Tripoli; & les François déclarèrent la guerre à l'Empereur. Il y eut quelques places de surprises dans le Montferrat: on fit une tentative sur Barcelone, & l'on y prit quelques navires dans le port. Plusieurs vaisseaux Flamands qui se rendoient en Espagne, furent aussi pillés sur l'Océan; & l'on vit alors s'allumer cette guerre opiniâtre si fatale aux deux Monarques, & qui ra-

1551.

vagea les meilleures contrées de l'Europe.

CHAPITRE VIII.

Constitution du gouvernement de Florence. Système particulier du Duc pour l'établissement de la Principauté : ses Ministres & Conseillers. Plan de réforme, & essai de législation depuis 1537 jusqu'à 1551.

LA constitution du gouvernement relatif à l'établissement de la principauté de Florence, doit se prendre à la réforme de 1532, lorsque Clément VII voulut, en faveur d'Alexandre de Médicis, changer la République en principauté, sans cependant paroître lui ôter entièrement la liberté. Imaginant donc une forme de gouvernement dans laquelle il satisfît l'ambition des citoyens par la multiplicité des charges de magistrature, par une espece de conseil démocratique, & par l'appareil d'un sénat, il tendit à rendre l'autorité publique indépendante de ce grand nombre de tribu-

naux particuliers, pour la réunir en un ſeul point. Il abolit donc l'ancienne forme démocratique ; & pour ſatisfaire les partiſans du gouvernement populaire, on créa un conſeil de deux cens citoyens auquel on attribua le pouvoir de choiſir quelques magiſtrats ſubalternes, & de confirmer ou de caſſer les actes les plus ſolemnels de la loi civile, ſelon les inſtances des particuliers. De ces deux cens citoyens, on en tira quarante-huit pour former le conſeil ſuprême de la ville, & dans lequel réſidât l'autorité légiſlative & tout le droit de la ſouveraineté. Parmi ces quarante-huit on en choiſit quatre tour à tour, de trois en trois mois, leſquels devoient repréſenter l'ancienne *ſeigneurie* de la République, donner audience & rendre la juſtice avec l'aide de la *Rote*. Ces magiſtrats eurent le nom de conſeillers, & le Duc avec eux repréſentoit l'Etat. On laiſſa ſubſiſter quelques charges de magiſtratures anciennes pour les affaires contentieuſes, c'eſt-à-dire, la magiſtrature des huit de *la Balia* pour le criminel & la police de la ville ; celle des huit de *la Pratica* pour décider les

différens du corps même des magistrats, & veiller à maintenir sans aucune atteinte la jurisdiction des communes de Florence. On laissa aussi subsister les tribunaux & les magistratures inférieures des *Tribus* avec leur jurisdiction respective : les gouverneurs de la province furent élus au sort. Le Duc étoit le chef perpétuel de ces différens magistrats ; & l'on ne pouvoit ni proposer ni résoudre rien sans son approbation.

La souveraineté ayant donc été ainsi extraite de l'ancien gouvernement, satisfaisoit en apparence tous ceux qui avoient part à la magistrature, & maintint la tranquillité au commencement de la réforme. Mais une machine composée de tant de parties accessoires, ne pouvant pas faire concourir ses mouvemens particuliers à toutes les alternatives d'un Etat, les parties principales devoient nécessairement par la suite l'emporter sur l'énergie des plus foibles, & conséquemment tendre au gouvernement d'un seul. Les talens & l'activité de Côme en accélérèrent l'effet. Le Duc remettoit aux magistrats conseillers à recevoir les requê-

tes & les différentes demandes, on députoit ſelon les occurrences un ſujet pour le repréſenter. Les qualités portées ſur les actes publics étoient *le Duc & les Conſeillers de la république de Florence*, parce qu'il falloit contenter la vanité des citoyens par le titre ſpécieux de *République*. Ce nom fut même conſervé par abus ſous les gouvernemens les plus arbitraires des Médicis, pour ſe prêter à la clauſe de la capitulation faite avec Charles V, *ſauf en tout la liberté*. Le duc Alexandre obſerva ponctuellement le plan de cette conſtitution, les premières années de ſon gouvernement : mais s'inquiétant peu par la ſuite de l'avis des conſeillers, il décidoit librement ſans eux. A l'élection de Côme, le conſeil des quarante-huit, voyant que quatre conſeillers de quartier ne pouvoient pas tenir en bride l'ambition du Duc, imaginèrent de lui donner un conſeil permanent & ſecret pour diriger toutes ſes opérations. Ces conſeillers furent Octavien Médicis, François Guichardin, François Vettori, Robert Acciaioli, Mathieu Niccòlini & Mathieu Strozzi. Comme ils avoient

le plus contribué à l'élection du Duc, ils présumèrent qu'il écouteroit plus volontiers leurs avis; ne fut-ce au moins qu'à titre de reconnoissance. Ils ne se trompèrent pas : car au commencement il déféra volontiers à leurs avis, & partageoit en quelque manière avec eux le droit de la souveraineté. Mais depuis la victoire de Montemurlo, voyant qu'il prenoit une plus ferme assiette, il s'éloigna insensiblement d'eux, ne leur parlant que des affaires politiques de l'Europe, ainsi que je l'ai déjà dit. Comme Vettori & Guichardin ne vécurent pas long-tems après son élection, il chargea les quatre autres de veiller particulièrement aux affaires de Pistoia, qui étoit du ressort privé de la seigneurie dans l'ancienne République; ces affaires avoient été réservées au Duc & à quatre Conseillers de quartier dans la réforme de 1532. C'étoit le plus dangereux département, tant parce qu'il étoit sur les frontières, que parce qu'il étoit depuis plusieurs siècles divisé par des factions que la République y entretenoit, & la sédition étoit passée en habitude parmi le peuple.

Comme le nouveau gouvernement de Florence avoit besoin de tranquillité pour prendre certaine consistance, il falloit aussi dans Pistoia une législation spéciale & des personnes attentives & vigilantes, qui y eussent la confiance du Prince. On ôta donc à cette ville tous ses privilèges, l'administration des revenus publics, & les deux factions contraintes par l'épouvante & la terreur qu'on lui donna plusieurs fois, furent réduites à vivre tranquillement, & à oublier leur ancienne rivalité. Le corps politique de Pistoia fut composé de deux puissances. L'une étoit celle de la magistrature, qui avoit une jurisdiction immédiate sur les affaires de la ville; l'autre étoit le conseil secret du Prince. La magistrature avoit ses séances ordinaires & reglées : quant au conseil, le Prince l'assembloit à son gré selon les occurrences, ou il consultoit chacun des membres en particulier.

Lorsque le cardinal Cibo eut été éloigné, & que Côme, maître des forteresses, se crut indépendant de la garde des Espagnols & de tout égard relativement à ses sujets, il négligea aussi les

formalités externes de la constitution; nomma un lieutenant parmi les conseillers, pour le représenter chacun à leur tour, sous prétexte de consulter sa propre sûreté, & se dispensa de paroître avec eux : ce qui ôta à cette magistrature la vénération & la gravité qu'y donnoit sa présence. Il ordonna en outre que tout chancelier ou secrétaire de magistrature lui fît par écrit un rapport des affaires qui se traitoient, & prévenoit en général leur décision par la seule déclaration de sa volonté. Les gouverneurs des provinces, les commandans des bandes militaires, en un mot, tous ceux qui avoient l'exercice de quelques branches d'autorité, devoient faire la même chose ou par des requêtes ou par lettres. Les particuliers furent même obligés de lui faire leurs demandes par écrit. De cette manière il affoiblit l'autorité des magistrats, les réduisant à se contenter de la pure formalité d'une approbation & du nom qu'ils donnoient à ses décisions. Les *rescrits* qui d'abord n'étoient que de simples avis qu'il donnoit aux magistrats sur ce qui lui paroissoit le plus juste, devinrent ensuite des ordres formels qui

n'étoient plus revêtus d'aucune des formalités ordinaires. Les actes publics pour les expéditions, instructions, patentes, ne portoient plus que le nom du Duc; celui des conseillers de la République n'y paroissoit point. Cependant il leur laissa la vaine gloire de mettre leur nom aux loix qu'il leur ordonnoit de publier. Sous l'apparence de justice & de zèle, il eut grand soin que les charges de magistrature fussent réparties avec égalité parmi les citoyens, afin de les maintenir en paix; & moyennant des loix sévères il astreignit tous les individus à une exacte administration; ce qui arrêtoit l'ambition des grands, & encourageoit ceux du bas étage à s'élever. Ce fut ainsi qu'en peu de tems les charges de magistrature, dépouillées de tout pouvoir, devinrent pour les citoyens un objet de pure utilité & non de vues ambitieuses pour l'avenir. Tous les corps intermédiaires étant par là restés sans force & sans vigueur, Côme réunit en lui seul toutes les branches de la souveraineté; & en succédant à un gouvernement démocratique, il forma la principauté

la plus absolue de l'Italie. Le plan de ce nouveau gouvernement étoit de Clément VII même, & c'étoit pour en diriger l'exécution, qu'il avoit placé Campana auprès du duc Alexandre. Mais la hauteur & l'inconduite de ce Prince ne lui permirent pas de l'exécuter avec tranquillité. Les avis de Campana firent plus d'effet sur l'esprit docile de Côme. Quoique très-jeune, celui-ci apprit si bien l'art de regner, qu'il devint le Prince le plus fin & le plus adroit de son tems. François Campana étoit natif de Valdelsa, & avoit été attaché au service des Médicis depuis Laurent, duc d'Urbin. Il servit aussi Clément VII qui l'employa dans les affaires les plus importantes, sur-tout en l'envoyant à Londres lorsqu'on traitoit la cause du divorce d'Henri VIII avec Catherine, nièce de Charles V. Sa Sainteté avoit envoyé à la cour de Londres le cardinal Campegge en qualité de légat *à latere*, pour prononcer, de concert avec le cardinal Wolsey, après que les parties auroient été entendues. Le Pape voulant amuser le Roi en le soumettant à la formalité d'un juge-

ment, avoit, pour mieux réussir, confié une bulle à ce Cardinal, en vertu de laquelle le mariage de Sa Majesté seroit déclaré nul, & Campegge avoit ordre de la montrer secrètement au Roi pour le persuader de la bonne foi de Sa Sainteté dans cette affaire. L'objet que le Pape se proposoit dans cette conduite, étoit d'attendre l'issue de l'arrangement dont le moine Niccolò de la Magna traitoit avec Charles V à Barcelone. L'affaire ayant réussi au grand avantage de la Maison de Médicis, Clément sacrifia volontiers à l'agrandissement de sa famille, les intérêts que l'Eglise pouvoit avoir avec l'Angleterre. Il envoya donc Campana à Londres, sous prétexte de presser l'affaire du divorce; mais en effet pour retirer sa bulle des mains de Campegge. Campana s'acquitta ponctuellement de la commission. Le Roi qui avoit pensé que ce secrétaire venoit pour accélérer son divorce, lui fit des présens; mais ayant su qu'il étoit parti tacitement, il en conçut des soupçons, & dit par allusion au nom de Campana : *ista Campana malè sonat* « cette cloche sonne mal ». Il

voulut le faire joindre, mais inutilement. Dès que le secrétaire fut à Rome, le Pontife prononça sa sentence contre le Roi. Après la mort d'Alexandre de Médicis, Côme ayant été élu, confirma Campana dans la place de premier secrétaire, suivit ses conseils & profita de ses instructions, aussi long-tems que vécut cet homme respectable. La Duchesse auroit desiré qu'il tînt son Prince un peu plus attaché à la nation Espagnole; ce qui fut cause qu'elle lui suscita quelques troubles les dernières années qu'il vécut. Campana mourut en 1546. Il étoit homme de lettres, versé dans les usages & les intrigues des Cours, & instruit dans la politique de Clément VII.

Outre Campana, Lelio Torello de Fano, grand jurisconsulte de son tems, avoit aussi beaucoup d'autorité auprès de Côme. Il avoit servi en qualité d'auditeur, Jean de Médicis, père de Côme, gouverneur perpétuel de Fano; & depuis la mort de Jean, Clément l'avoit employé dans le gouvernement de Benevent. Alexandre étant devenu duc de Florence, pré-

séra Torello pour la *Rote* de cette ville, & il y eut deux voix. En 1539, Côme le nomma son premier auditeur, & en 1546 il en fit son premier secrétaire d'Etat après la mort de Campana. Torello étoit supérieurement versé dans la connoissance des loix, joignant à cela l'ornement de la littérature, la science du gouvernement & de la politique nécessaire dans les Cours pour bien manier les affaires. Ce fut lui qui conduisit le gouvernement intérieur du Duc, lui donna les instructions avec lesquelles il rétablit l'administration de la justice dans les tribunaux du domaine, y fit observer les loix qui étoient devenues inutiles & inefficaces par les révolutions & les malheurs du tems passé. Ces deux Ministres, antérieurement créatures de Clément VII, furent sur-tout ceux qui formèrent à la politique & à l'art de gouverner l'esprit de Côme, naturellement élevé, mais auparavant inculte & sans expérience. Ils formèrent un troisième sujet, le seul entre les Florentins qui parvint après eux à mériter dans le plus grand degré l'estime & la confiance du Duc. Ce fut

Ange Nicolini, fils de Mathieu, l'un des conſeillers privés. Inſtruit dans la profeſſion d'avocat, il avoit donné des preuves de ſavoir & de probité. Côme le chargea en 1540, d'aller à la cour de Charles V défendre la cauſe de l'hérédité du duc Alexandre contre les prétentions de Madame d'Autriche. De retour à Florence, il obtint la place de feu ſon père dans le conſeil privé, & fit pour le Duc les commiſſions les plus délicates, comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire.

Côme avoit encore à ſa Cour d'autres créatures de Clément VII; tels étoient l'évêque de Forli, l'évêque d'Aſſiſe & autres ſecrétaires que s'étoit choiſis le duc Alexandre. Ils furent conſervés dans leurs emplois comme des gens expérimentés dans la régie des affaires & des intérêts de la ville. Côme après ſon élection, voulut auſſi favoriſer Pierre François *del Riccio*, qui l'avoit élevé, lui donna le titre de ſecrétaire particulier, le chargeant de ſes affaires domeſtiques & du ſoin de ſa Cour : par la ſuite il en fit *le grand-maître* de ſa maiſon, ou ſon *majordome*.

Riccio étoit un eccléſiaſtique de Prato, choiſi par Marie Salviati pour l'éducation du jeune Côme. Il avoit quelque teinture des lettres. Quoique ſon élève n'eût pas beaucoup profité de ſes inſtructions; Riccio avoit cependant ſu lui inſpirer de l'amour & de la conſidération pour les ſavans, en lui mettant devant les yeux les exemples de ſes ancêtres. Le Duc l'aima toujours, & récompenſa ſa fidélité & ſes ſervices par la préfecture de Prato. Ugolino Grifoni de S. Miniato, Laurent Paqui de Peſcia, rendirent pareillement à Côme les plus grands ſervices en qualité de ſecrétaires. Le premier avoit été formé par l'hiſtorien Guichardin qui le chargea de différentes commiſſions dans les affaires de Clément VII : il paſſa enſuite au ſervice du duc Alexandre, & fut très-utile à Côme dans les premiers tems de ſon gouvernement. Le Duc lui donna pour récompenſe la commanderie d'Altopaſcio. Paqui étoit un notaire attaché depuis long-tems aux Médicis : Côme en tira beaucoup de ſervices par les différentes commiſſions dont il le chargea auprès de Charles V.

& dans d'autres Cours de l'Italie. La méfiance, vice prédominant de ce tems-là parmi les Princes & les particuliers, ne permettoit pas de confier au papier les affaires de quelque importance : il falloit donc avoir un certain nombre de gens fidèles & ſecrets, auxquels on pût confier de vive voix les affaires pour leſquelles on les expédioit. C'eſt ce qui nous a dérobé la connoiſſance de beaucoup de choſes, & ce qui fait d'aſſez grands vuides dans l'hiſtoire. Le Duc tenoit outre cela à ſon ſervice nombre de perſonnes d'un rang inférieur, pour les affaires les plus délicates du gouvernement, & pour la correſpondance qu'il avoit avec les Cours de l'Europe. Tous lui gardèrent un ſi grand ſecret, que jamais la ville ne connut clairement les maximes de ſa politique, ni les traités qu'il fit avec les autres Souverains.

Lorſqu'il eut une fois réduit les magiſtratures du domaine à lui marquer une entière ſoumiſſion, & qu'il ſe vit au-dehors aſſez puiſſant pour ſe faire diſtinguer & reſpecter parmi les Princes de l'Italie, il ſe mit lui-même à

la

la tête des affaires, y apporta les plus grands soins, une activité infatigable, & décida tout à son gré. Il signoit de sa main toutes les requêtes des particuliers, les mémoires des Ministres, indiquant en termes exprès sa volonté, dirigeant les opérations des tribunaux à l'avantage de l'Etat & au bien du repos public. Instruit dans l'économie publique & particulière, il régloit lui-même les différentes parties de l'administration, corrigeoit les abus & les fautes de ceux qui en étoient chargés. Occupé d'une correspondance extrêmement multipliée au-dehors & dans l'intérieur de son Etat, il notifioit par écrit à ses secrétaires, ou sommairement ou en termes précis, la réponse qu'il y avoit à faire aux demandes de chaque particulier, selon les mémoires ou extraits qui lui étoient présentés. Comme il n'ignoroit pas que le secret étoit le point essentiel pour bien réussir dans les affaires, il avoit des notes particulières pour les choses les plus pressées, & les portoit lui-même par lettres sur un registre. Quiconque lui adressoit un avis important, soit officier, soit particulier, il recevoit par

écrit de la main même du Prince la réponse à son mémoire. Une aussi grande application le mit en très-peu de tems en état de diriger lui-même ses affaires sans le conseil d'autrui, & de ne se servir de ses Ministres ou de ses agens que pour l'exécution. Quoique par la suite il eût établi le conseil de la *Pratique secrète*, pour juger les différens relatifs à la jurisdiction, & pour la conservation des droits suprêmes de la souveraineté, il en prévint cependant toujours les décisions par une déclaration expresse de sa volonté. Conduit par cet esprit, & agissant avec cette activité sans exemple, il corrigeoit par de nouveaux réglemens les abus & les désordres qui s'étoient introduits dans l'Etat par les révolutions précédentes, & subvenoit aux vices de législation auxquels les réformateurs de 1532 n'avoient pas apporté de remède, non plus que le duc Alexandre pendant le court espace de son gouvernement. Côme avec cette vigilance, & secondé des deux illustres jurisconsultes, Torello & Niccolini, auroit dû refondre entièrement la vieille législation de la République, & anéantir ce fatras de

loix nées du hasard, & même en partie contradictoires, en partie relatives à celles de l'ancien système, loin d'ajouter une nouvelle confusion à l'ancienne, & d'envelopper ainsi davantage les tribunaux & le peuple dans des difficultés interminables. Malgré cet inconvénient, il pourvut par des réglemens assez sages à la police ecclésiastique, à la sûreté générale, & à l'économie publique.

Quant aux Ecclésiastiques, Côme avoit trouvé à son élection le culte & la discipline dans une décadence étonnante, par l'abus où étoient les Evêques de s'absenter de leur siége épiscopal: les désastres passés y avoient aussi contribué. Les Ecclésiastiques n'étoient plus guidés que par l'ambition & la cupidité des richesses. Côme tâcha de rappeler ces sujets à leur devoir, & d'arrêter par la force des loix le vice qui pouvoit enfin jeter l'Etat dans la plus grande confusion. Il partit donc des dispositions du *statut*, *liv. V*, *Rubric. 48*, & d'un décret de la République portant réglement, daté de 1344, pour écrire une lettre circulaire du 15 juillet 1539, à tous les gouverneurs

& juges de ses Etats. Il leur ordonnoit donc qu'en toute vacance de bénéfice ecclésiastique, ils eussent à en prendre la possession de fait & l'administration, pour le remettre ensuite à qui il appartiendroit, nommant en attendant un Ecclésiastique à leur volonté pour faire les fonctions sacrées, & lui assignant les revenus courans du bénéfice pour ses services. Ce fut Torello son premier auditeur, à qui il attribua exclusivement la connoissance de ces causes: il lui donna aussi le pouvoir d'accorder ou de refuser la possession selon les droits des postulans, sans avoir égard aux subtilités captieuses de *réserves*, d'*expectatives*, de *regrès*, de *résignations*, de *préventions*, & de tout ce que la cour de Rome avoit imaginé pour embrouiller les matières bénéficiales. Paul III même, en s'arrangeant avec le Duc sur le différent d'Altopasso, n'avoit pu s'opposer avec succès à la force que Côme donna aux anciennes loix, & aux usages que ses prédécesseurs avoient admis de concert avec la République; usages qui étoient autorisés par tant de brefs & de réquisitoires, en vertu desquels ceux

qu'ils nommoient aux bénéfices du domaine devoient être admis à en prendre poſſeſſion. C'eſt à l'obſervation de ces ordres du Duc, que remontent le principe & la forme du tribunal établi en Toſcane pour décider des cas où l'on doit admettre ou rejeter les jugemens, les actes ou autres documens procédans de tout Etat hors du domaine de Florence.

La dépravation générale des mœurs, la licence ſcandaleuſe des Eccléſiaſtiques, demandoient plus que toute autre choſe, l'attention du Légiſlateur dans la nouvelle conſtitution. Car il ſe propoſoit de prévenir tout ce qui pouvoit en troubler la tranquillité, puiſque ſa propre ſûreté en dépendoit. Il publia donc pluſieurs loix afin de réprimer cette diſſolution qui étoit devenue d'un ſi mauvais exemple pour la jeuneſſe. Il vouloit auſſi inſpirer à celle-ci plus de retenue ſur-tout dans les égliſes, défendant le blaſphême ſous les peines les plus ſévères, & particulièrement ſous peine d'avoir la langue percée d'un fer rouge. Comme la loi ne peut produire un changement ſubit dans des hommes habitués au

vice, la crainte de ces châtimens rigoureux l'emporta fur l'efpérance de pouvoir fe conformer à ces loix ; & il en réfulta un grand inconvénient dans la ville. Nombre de fujets s'expatrièrent, abandonnant les arts, leurs familles, plutôt que de fe foumettre à la loi & à la rigueur des Miniftres qui vouloient la faire exécuter (*a*). Côme auroit defiré que fon zèle s'étendît avec fuccès fur les Ordres réguliers, particulièrement fur les Mendians, dont la vie effrénée & fcandaleufe aviliffoit leur miniftère, & engageoit en outre les laïques à perfévérer dans leurs déréglemens. Parmi ces Ordres licencieux (*b*), on remarquoit fur-tout celui des conventuels de S. François. Ce fut en vain

---

(*a*) L'Auteur a dit plus haut, que les Miniftres donnèrent même à ces loix une force rétroactive : abus énorme qui devoit néceffairement produire cet effet.

(*b*) Le portrait que l'Auteur fait ici des Moines de ces tems-là, eft relatif à des mœurs trop diffemblables à celles des Moines de nos jours, pour laiffer la moindre impreffion fur l'efprit de nos Lecteurs. Mais l'Hiftorien ne pouvoit pas l'omettre en parlant des révolutions de Sienne.

que Côme mit tout en uſage auprès du Pape pour les rappeler à la règle de leur état, comme on l'avoit fait en Eſpagne. Ces Moines avoient le gouvernement ſpirituel & temporel de pluſieurs monaſtères de Religieuſes qui ſuivent leur règle, & dont ils trouvoient les moyens d'abuſer librement, faiſant de ces aſyles de vierges, des lieux de débauche & de proſtitution. Ces déſordres étoient ſans doute autoriſés, en ce que les Religieuſes n'étoient pas alors auſſi ſtrictement cloſes que l'ordonnèrent par la ſuite le concile de Trente, les conſtitutions de Pie V & de Grégoire XIII. Peut-être même le mauvais exemple du duc (*a*) Alexandre avoit-il confirmé ces Moines dans des débordemens auxquels les laïques ne ſe joignoient que

(*a*) Malgré cela il fit un trait de juſtice qui peut être rapporté. Un particulier perd une bourſe de ſoixante ducats, en promet dix à celui qui la lui rapportera. Un Payſan la lui préſente ; le Marchand lui refuſe la récompenſe, diſant qu'il y en avoit ſoixante-dix. Le Payſan ſe plaint. Alexandre fait arrêter le Marchand, & lui dit : reſte donc en priſon juſqu'à ce qu'un autre te rapporte ta bourſe de ſoixante-dix ducats.

trop volontiers. Mais Côme voulant exécuter entièrement le plan qu'il s'étoit fait pour la réforme des mœurs, punit févérement les laïques ; car ceux-ci ne pouvoient se dispenser d'obéir à la loi ; & il procéda de manière à empêcher les Moines de mener une vie si scandaleuse. Dans ces vues, il recourut à tous les Evêques de ses Etats & aux généraux des Ordres ; & après avoir obtenu leur consentement, il établit une commission formée de trois députés ; savoir, du grand-vicaire de l'Archevêque, d'Alexandre Strozzi, prévôt de la métropole, & d'Ange Niccolini, son conseiller & auditeur. Il leur ordonna de choisir quatre *marguilliers* ou *inspecteurs* pour chaque monastère de la ville, & d'avoir soin que les gouverneurs en fissent autant dans la province, afin d'éloigner le plus qu'il seroit possible de tous les couvens de Religieuses, les conventuels des quatre Ordres mendians. En 1545, il publia le 17 avril, une loi par laquelle il abandonnoit aux inspecteurs le gouvernement du seul temporel pour les couvens qui étoient soumis à l'*Ordinaire*, laissant le spiri-

tuel à l'Evêque. Quant à ceux qui n'en dépendoient pas, il voulut que les trois députés fussent chargés & du temporel & du spirituel, leur attribuant le pouvoir de choisir les confesseurs à leur gré. Après avoir donné la sanction requise à l'autorité des députés & des inspecteurs relativement aux couvens soumis à l'Ordinaire, il s'en rapporta à ce que les trois députés auroient arrêté avec les généraux des Ordres sur le détail du gouvernement intérieur des couvens qui ne dépendoient pas de l'évêque. Le général des conventuels de S. François se distingua entre tous les généraux des autres Ordres, remettant par un acte du 23 janvier 1546, entre les mains du Duc; tous les monastères conduits par les Franciscains dans le domaine de Florence, lui donnant pleine & entière faculté d'en faire régir le spirituel & le temporel, & même de faire punir à coups de fouet les Moines qui s'aviseroient d'approcher d'un couvent de filles sans une permission expresse. Côme avoit pris l'idée de cette commission dans *le statut*, *liv. 5*, *rubriq. 48*, où l'on prescrivoit une commission de six

M v

fujets pour la régie temporelle des bénéfices & des monaftères, & pour veiller au fpirituel, afin que le fervice & le culte divin ne manquaffent point dans les églifes.

Côme guidé par ce même efprit, eût auffi defiré réformer les autres Moines, dont les mœurs & l'ambition démefurée ne lui donnoient que trop de mécontentemens. Tous les jours fes fujets lui en portoient des plaintes. Ne pouvant donc réduire à l'obfervance les conventuels de S. François, il tâcha au moins de bannir un abus introduit dans tous les Ordres réguliers. On y admettoit à la profeffion, des enfans incapables de difpofer de leur état avec connoiffance de caufe. Perfuadé que des hommes engagés dans un état violent, fans une mûre délibération préalable, & fans une pleine & entière volonté, doivent toujours être en contrafte avec eux-mêmes, haïr le parti q[illegible] em-braffé, & devenir enn[illegible] ciété dont ils ont été [illegible] conféquent perturbateu[illegible] blic, il crut devoir int[illegible] rité du Pape dans cet[illegible] comme l'exigeoient ce[illegible]



obtint donc de Paul III, un bref en vertu duquel les Moines *obſervantins* ne pouvoient recevoir des ſujets au-deſſous de quatorze ans, & les conventuels, au-deſſous de dix-ſept. Il publia en ſeptembre 1545, une loi pour l'exécution de ce bref, & enjoignit aux gouverneurs & aux juges des provinces, de la faire inſcrire dans les ſtatuts des communautés.

Quoique toutes ces précautions & ces réglemens arrêtaſſent en partie les abus & les déſordres, cela ne ſatisfit pas encore le Légiſlateur, attentif à oppoſer une digue aux nouvelles maximes de religion qui ſe gliſſoient en Italie. Les progrès que les novateurs faiſoient en Allemagne, leur hardieſſe, la faveur que leur doctrine trouvoit peu à peu en France, ne pouvoient manquer d'introduire leurs dogmes en Italie, contrée trop étroitement liée par le commerce & les relations d'intérêts avec ces Etats voiſins. Les calomnies que Paul III avoit répandues contre le Duc à l'occaſion des moines de Saint-Marc qu'il avoit expulſés, étoient pour Côme un autre puiſſant motif de veiller at-

tentivement à conserver la pureté de la doctrine dans ses Etats. Il voyoit aussi la duchesse Renée accueillir favorablement à Ferrare, & sans en rougir, les opinions de Calvin. Il savoit quelles maximes il se répandoit même en chaire dans la ville de Naples, de quels troubles elles avoient été la cause, & le remède que Charles V pensoit y apporter. Ces nouveaux dogmes gagnoient aussi clandestinement sur les frontières du territoire de Lucques, & pouvoient facilement infecter celui de Florence. Côme crut alors devoir suivre ce qu'avoit fait Charles V en Flandre, & rendit en 1549 une ordonnance en vertu de laquelle tous ceux qui avoient des livres hérétiques, & particulièrement ceux du bernardin Ochin de Sienne, & de Pierre Martyre, Florentin, étoient tenus de les présenter au grand-vicaire de Florence dans le terme de quinze jours après la publication de cette ordonnance, sous peine de payer cent ducats & de subir dix années de galères : les gens suspects furent même menacés d'une visite chez eux, ce terme une fois révolu ; & l'impression des livres susdits fut pareillement défen-

due ſous les peines les plus graves. L'inquiſition déjà établie à Florence, dès les premiers tems étoit entre les mains des Cordeliers. Ils en avoient extrêmement abuſé contre les citoyens mêmes & contre les ſujets des dépendances. Ce qui avoit obligé l'Etat à y mettre des bornes, nonobſtant les cenſures & toutes les oppoſitions de Clément VI. Depuis cette époque elle n'avoit plus le droit d'employer la force, de mettre en priſon, de confiſquer ou de condamner à des peines pécuniaires. Réduite au ſeul pouvoir d'informer contre les accuſés, elle ne devoit plus que prononcer les peines afflictives, pour être miſes à exécution par le bras ſéculier. Ce tribunal s'étoit maintenu dans cet état juſqu'à ces tems-ci ſans rien changer aux ordres ſuſdits de la ville : il y eut alors un comité formé de trois députés, choiſis par la congrégation de Rome ; & ils connoiſſoient avec l'Inquiſiteur des *cauſes de religion*, & inſtruiſoient le Duc des condamnations qu'il falloit exécuter. Les trois députés nommés par la congrégation de Rome, étoient le grand-vicaire de l'Arche-

vêque, le prévôt Alexandre Strozzi, le grand adminiſtrateur de l'hôpital de Sainte-Marie-la-Neuve. Ce tribunal donna en décembre 1551, un lugubre ſpectacle en forme d'*au-to-dafé*, conſiſtant en une proceſſion formée par vingt-deux ſujets, en tête deſquels étoit Barthelemy Panciatichi, riche citoyen de Florence, & qui avoit même ſervi le Duc en qualité d'envoyé à la cour de France. Ils étoient vêtus de capes & de tabliers ſur leſquels on avoit peint des croix & des diables. On les conduiſit à la métropole où ils firent amende honorable; & leurs livres furent brûlés dans la place publique. Quelques femmes ſubirent la même peine quoiqu'en particulier dans l'égliſe de Saint-Simon. Le zèle de ces commiſſaires ſe ſignala peu après dans la perſonne de Louis-Dominique de Plaiſance. Il étoit venu à Florence en mars 1547, avec quelques morceaux traduits de Xénophon, qu'il dédia au Duc, & avoit obtenu de lui de quoi s'occuper de ce genre de travail littéraire. Les commiſſaires ayant inſtruit ſon procès, le condamnèrent comme on le voit par le rapport qu'ils firent au Duc.

« Louis Dominique, homme lettré, âgé » de trente-huit ans environ, a traduit » du latin en langue vulgaire la *Nico-* » *demiane* de Calvin, & a toujours été » à l'imprimerie pour en corriger les » épreuves. Cet ouvrage eſt très-mal- » honnête, & imprimé à Florence ſous » le faux titre de Baſle : c'eſt pour- » quoi ledit Dominique eſt ſuſpect » d'héréſie, quoiqu'il nie avoir jamais » eu une manière de penſer condam- » nable ». PRIMO ABJURARE DEBET TANQUAM VEHEMENTER SUSPECTUS, DEFERENS AD COLLUM UNUM EX LIBRIS AB IPSO TRADUCTIS; MOX CONDEMNARI DEBET AD CARCERES PER DECEM ANNOS, NISI MAJOR VEL MINOR PŒNA VIDEATUR IMPONENDA, QUIA FECIT CONTRA LEGES V. EXC. (*VESTRÆ EXCELLENTIÆ*) SUPER IMPRESSIONE.

Côme ne montra pas moins de ſévérité dans le tribunal de l'inquiſition civile qu'il établit contre les rebelles & les perturbateurs de ſon Etat & du repos public. Outre les *officiers di Torre*, magiſtrats auxquels la République avoit attribué le ſoin de veiller au même objet, elle s'étoit encore

différemment pourvue contre les mêmes rebelles selon les occasions, & spécialement en 1529 contre les Médicis, en créant un autre corps de magistrats annuels, sous le nom d'*officiers & syndics des rebelles*. Il leur donna plein pouvoir d'incorporer dans la commune de Florence tous les biens & droits des rebelles, provenus pour cause de dot, de fidéicommis, tant en ligne directe que collatérale, & qui auroient pu ou dû leur écheoir depuis 1510 jusqu'à ce tems-là. Outre l'action que ces magistrats avoient sur les biens, ils pouvoient faire valoir ces loix sévères contre les personnes mêmes. Mais le Duc à son élection voulut encore en surpasser la rigueur : en effet, il défendit en mars 1537, à ses sujets d'avoir aucune correspondance avec les rebelles, sous peine d'encourir les mêmes punitions. En 1539, non-seulement il défendit de leur donner asyle sur les frontières du domaine, il ordonna aussi qu'on les tuât, & promit des récompenses à ceux qui le feroient. Il obligea en outre chaque particulier qui sauroit leur demeure, d'en instruire aussitôt le tri-

bunal. Les communautés furent pareillement astreintes à l'observation de ces loix ; & les femmes qui y manquoient étoient privées de leurs avantages matrimoniaux. En 1540, il défendit à tous ses sujets de s'engager au service de tout Prince étranger, sans une permission expresse, prononçant une peine pécuniaire contre les transgresseurs; & le père étoit tenu de répondre pour son fils, le frère pour le frère, l'oncle pour le neveu. Il renouvela ces loix en 1547, & promit un pardon à tous ceux qui viendroient d'eux-mêmes s'abandonner à sa clémence ; mais en 1548, il voulut combiner sa propre sûreté avec les intérêts du fisc. Adoptant donc le principe d'Ulpien, savoir que la mort ne peut pas interrompre la poursuite d'un jugement en fait de crime de lèze-majesté, il prétendit aggraver encore les dispositions d'Arcadius & d'Honorius (*a*) lesquelles privoient les enfans de ces coupables de l'hérédité de leur mère & de leur ayeule, & les déclaroient inhabiles

(*a*) L. 5, cod. ad leg. *Jul. Majest.* l. ult. ff. *h. t.*

à rien recevoir par teſtament. Cette diſpoſition ne parut pas ſuffiſante à Côme pour rendre abſolument malheureux les enfans des rebelles, parce qu'ils trouvoient encore le moyen de rentrer dans leurs biens paternels à la faveur d'aliénations ſimulées, ou de différens actes illuſoires. Il prit donc de nouvelles précautions contr'eux. Il fit revivre dans toute leur vigueur les diſpoſitions des deux Empereurs ; &, confirmant de nouveau celles de la République & les ſiennes, il ordonna que le fiſc s'adjugeât tous les biens des rebelles, tant fidéicommis que cens, quoique ſujets même à reſtitution ou à paſſer à d'autres qui y ſeroient appellés, ſans excepter les portions des biens de père & mère, ayeul paternel ou maternel, leſquels biens auroient dû paſſer de droit au délinquant. La raiſon de ce procédé étoit que Côme regardoit à cet égard le coupable comme mort *inteſtat* dès le jour même qu'il avoit penſé au crime, & que conſéquemment le Prince entroit en poſſeſſion au moment de la mort. Il voulut en outre que le fiſc repréſentât la perſonne du délin-

quant & ses descendans mâles quant aux *conditions*, *vocations*, *droits* qui auroient dû être réalisés dans le délinquant ou dans ses hoirs mâles. Les enfans des rebelles condamnés à l'infamie & à la privation des biens selon la loi des Empereurs, & par celle de Florence, encouroient encore la peine d'un bannissement perpétuel en vertu de l'ordonnance de Côme. Les enfans même au-dessous de douze ans devoient aussi subir la même peine aussitôt qu'ils auroient cet âge. Cette loi dictée par un esprit de vengeance & par l'avidité, rencontra quelques obstacles parmi les conseillers du Duc ; & Niccolini en témoigna librement son mécontentement : mais la rigueur de Côme l'emporta sur toutes les considérations. Cette loi fut appelée *Polverina* par haine pour son auteur, Jacques Polverini de Prato, auditeur du Duc dans le corps des conseillers, avocat fiscal & secrétaire de la *Pratique secrète*. Cet homme avoit un puissant crédit auprès du Prince. Côme l'employa dans plusieurs commissions importantes, sur-tout dans la partie économique. Ces dispositions si rigou-

reuses avoient leur sanction & toute leur vigueur, lorsqu'en 1556, il survint des doutes sur leur teneur, relativement à l'incorporation des fidéicommis; alors il fut déclaré que la loi ayant eu pour but de s'écarter de tout principe ordinaire de droit commun, l'esprit du Législateur étoit aussi qu'elle comprît les fidéicommis faits en faveur de ceux qui étoient alliés aux rebelles par ligne collatérale, si toutefois ils provenoient de la même branche.

Cette extrême vigilance que Côme montroit pour sa propre sûreté s'étendit aussi à celle des particuliers. Non-seulement il voulut que la justice fût rigoureusement rendue; il se proposa aussi d'empêcher les délits, & de découvrir les délinquans afin qu'ils ne restassent pas impunis. Le plan de réforme dans les mœurs (*a*) n'eut pas

(*a*) Cela n'est pas étonnant. La force & la rigueur que Côme étoit contraint d'employer pour sa propre sûreté, ne pouvoient suppléer aux mœurs & aux vertus que les révolutions précédentes avoient fait disparoître. Il avoit cru devoir se régler sur le principe de Clément VII, & n'eut ainsi que des crimes à punir.

tout le ſuccès qu'il s'en étoit promis ; & l'atrocité des peines loin d'épouvanter les eſprits, ne faiſoit que les aigrir davantage. Les confiſcations, les banniſſemens, les dénonciations ſecrètes étoient autant de nouveaux motifs de haine entre les particuliers. Les actions circonſcrites par des bornes auſſi étroites, & ſujettes aux recherches des plus ſévères obſervateurs, ſe tenoient difficilement dans les limites aſſignées par une légiſlation auſſi compliquée, & qui les confondoit plutôt que de les diriger avec ordre. Une petite erreur punie avec trop de ſévérité en produiſoit une plus grande, & les tranſgreſſions inopinées devenoient bientôt la cauſe des délits & des crimes. L'ancienne férocité de la nation, loin de s'amollir & de fléchir avec la raiſon, devenoit encore plus inflexible par l'extrême rigueur : & l'eſprit démocratique des tems antérieurs fermentoit encore dans nombre d'individus. La culture des lettres & des arts que le Duc avoit fait revivre, & qu'il protégeoit de tout ſon crédit, pour adoucir & corriger les mœurs, opéroit avec trop de lenteur &

laiſſoit à peine appercevoir quelque ſuccès. La misère, les taxes perſonnelles & réelles augmentoient encore les délits. On ne voyoit que trop ſouvent des attaques, des inſultes, des homicides. Côme avoit cru qu'en ſuivant l'eſprit du ſiècle, il remédieroit aux déſordres s'il inſpiroit beaucoup de crainte; c'eſt pourquoi il publia en 1549, une loi contre les homicides, & ſans diſtinguer les circonſtances, il défendit à toute perſonne de donner une retraite à ces délinquans, obligeant au contraire à les dénoncer. Il aſſigna des récompenſes à ceux qui les tueroient (*a*), ou les livreroient vifs au pouvoir de la juſtice. Enfin il n'y avoit pour l'homicide aucun eſpoir de rentrer en grace & dans la patrie, qu'en commettant un autre crime; ſavoir, en tuant *de ſa propre main* un rebelle ou un banni. Conformément à l'uſage de pluſieurs villes d'Italie, cette même loi ordonnoit

---

(*a*) Abus énorme qui devoit même perpétuer, pour ainſi dire, ces crimes. La vindicte publique n'appartient qu'à la loi. *Note du Trad.*

qu'on établît dans les provinces de l'Etat des gens ſous le nom de *dénonciateurs des crimes*, leſquels ſeroient pris des diverſes claſſes d'artiſans, ou parmi ceux qui y réſidoient continuellement. Elle défendit auſſi d'avoir chez ſoi des armes quelconques, dans Florence & à huit milles de diſtance de la capitale, ſous peine de mort & de confiſcation de tous les biens : mais cette précaution devint pareillement inutile pour aſſurer entièrement le repos public. Côme penſa donc que l'établiſſement des dénonciateurs devoit produire plus d'effet ; en conſéquence il en avoit publié le plan & ordonné l'exécution. La ville fut diviſée en cinquante départemens, dans chacun deſquels on établît un ou deux dénonciateurs ſelon que la population en étoit plus ou moins nombreuſe. Il y eut pour chaque département une bourſe dans laquelle on jeta les noms des ſujets qu'on croyoit les plus propres à ce miniſtère, & tous les ans on tiroit au ſort les nouveaux dénonciateurs. Il leur étoit enjoint d'inſtruire le tribunal du moindre événement de leur département. Outre le ſalaire fixe

qui leur fut assigné, ils avoient encore une récompense proportionnée à l'importance de la *dénonciation* qu'ils faisoient. Enfin on les affranchit de toute exécution personnelle pour dettes civiles. Ces mêmes dispositions s'étendoient aux autres villes du domaine & de la campagne.

CHAPITRE IX.

Constitution économique de l'Etat de Florence. Commerce des Florentins. Economie particulière, & négoce du duc Côme. Etat de l'agriculture, des arts & manufactures. Edifices publics, beaux-arts, lettres; établissement de l'université de Pise.

LA république de Florence qui devoit sa naissance & son agrandissement aux arts & au commerce, en tiroit les impôts nécessaires à l'exercice & à la défense de sa souveraineté. Un peuple enrichi par les gains des manufactures, des citoyens opulens par l'étendue de leur commerce, souffroient volontiers

tiers de gros impôts, même sur les choses de première nécessité. Dans des tems plus tranquilles & heureux la construction de superbes édifices, les embellissemens de la ville faisoient répandre de nouveau parmi le peuple le surplus des dépenses qu'exigeoit l'exercice ordinaire des charges de magistrature. Après avoir long-tems travaillé & couru les plus grands risques dans le commerce, les marchands employoient une partie de leur fortune à se procurer du repos & du plaisir dans les charmes d'une campagne voisine de la ville; & la richesse des particuliers devenoit celle de l'Etat. Les révolutions d'Italie, l'esprit de conquêtes qui s'empara de tous les gouvernemens de cette contrée, portèrent aussi Florence à entreprendre des guerres, à faire des ligues, à se ménager l'amitié & l'appui des plus puissans. Les richesses des citoyens devenoient des trésors ouverts, où la République pouvoit puiser pour soutenir ses engagemens. Les emprunts lui fournirent toujours de l'argent au besoin. La taxe arbitraire ayant suscité des querelles, on imagina le rôle général

des biens-fonds, & une taxe fixe & connue, c'est-à-dire, la taille imposée sur les biens-fonds ou représentatifs de fonds (*a*), proportionnément à la fortune de chaque individu. Mais ceci ne dispensa pas du besoin des emprunts; & les dettes contractées par le public dans les différentes occasions, absorbant en grande partie les revenus fixes & constans de l'Etat, dérangèrent le systême de la République au moment même qu'elle perdit & le commerce & la liberté. Le XVI[e] siècle fut l'époque fatale de ces malheurs. Les Médicis lui préparoient des chaînes au-dehors: les nouvelles découvertes transportoient le commerce aux extrêmités de l'Europe: outre cela le gouvernement démocratique, les discordes internes en bouleversoient toute l'économie. Chacun de ces maux contribuoit aux effets de l'autre, & tous enfin se combinèrent ensemble

(*a*) Voyez le Traité de la Taille & des Impôts de la Commune de Florence, de la monnoie & du commerce des Florentins, sous le titre de Lisbonne & de Lucques, 1765. *Note de l'Aut.*

dans le même tems. La ville s'étant rendue aux troupes de Charles V en 1530, n'avoit pu obtenir qu'elles se retiraſſent du territoire de la République, qu'en payant la ſomme de quarante mille ducats. Mais ne trouvant pas cet argent parmi les citoyens, elle expédia Barthelemi Cavalcanti à Clément VII pour lui en demander l'emprunt, ou la permiſſion de vendre l'argenterie des égliſes afin de ſe la procurer. Comme elle s'étoit auſſi obligée de donner en ôtage cinquante des premiers perſonnages de la ville à don Ferrante Gonzague, elle employa la médiation du Pape, le priant de la délivrer *de cette charge trop onéreuſe aux citoyens, parce qu'étant tous reſtés pauvres, ils ne pourroient avoir de quoi vivre ailleurs.*

Ce fut ſous ces auſpices que commença la principauté d'Alexandre. Quoique dans la réforme de 1532, l'on eût ſongé à l'épargne afin de pourvoir à la ſûreté & au faſte du Prince, cette épargne devenoit un objet trop modique, & qui ne pouvoit retarder ou éloigner de nouvelles impoſitions. Clément VII qui ne voulut

pas trop changer les anciens ordres de la ville, avoit laissé subsister la régie antérieure des revenus publics. Alexandre, forcé par le motif de sa propre sûreté, & par les différens besoins de l'Etat, imposa des taxes extraordinaires; & les citoyens ne virent que malgré eux, ces obstacles qu'on mettoit au commerce renaissant, lorsqu'à peine la patrie commençoit à goûter quelque tranquillité. A l'élection de Côme, on crut devoir borner son autorité, de peur qu'il ne disposât des revenus publics avec trop de liberté: on lui assigna donc douze mille ducats pour l'entretien de sa Cour. Mais cette limitation aussi irraisonnable qu'insuffisante, ne produisit d'autre effet que de calmer pour l'instant les esprits mécontens, parce que ni l'esprit de Côme ni la constitution de l'Etat ne permettoient de séparer les intérêts publics de ceux du Prince. Malgré cela Côme y adhéra pendant quelque tems, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre des Florentins expatriés. Alors décidé à fortifier les places du domaine, il ordonna en 1538, de sa propre autorité, une taxe de sept pour cent sur les ar-

tisans & les bourgeois; taxe qui devoit être imposée & levée par une commission qu'il établissoit en même-tems. En 1541 il publia un emprunt, pour lequel on taxa même les marchands qui résidoient hors du domaine & n'y avoient aucuns biens. La nécessité d'avoir des troupes & de l'artillerie pour la guerre de Pérouze, les dépenses qu'exigeoient les fortifications, le firent recourir à cette manière de se procurer des deniers. En 1543 il publia un autre emprunt plus considérable, mais *à perte* (*a*), pour suppléer au vuide des débourses qu'il fit à l'Empereur lorsqu'il en obtint les forteresses. Au mois d'octobre 1545, il déclara que l'Etat seroit chargé des frais de passages, de logemens des troupes, & généralement de tous ceux qui étoient au service: & *le magistrat des cinq de la province* eut ordre de répartir ces dépenses entre les communes du domaine, proportionnément aux facultés de chacune.

Il fit faire une révision générale du

(*a*) On a vu plus haut ce que c'est que cette forme d'emprunt, page 68.

rôle relatif à l'impoſition des tailles ; & par ce moyen il corrigea les abus introduits dans cette régie par les révolutions précédentes : de ſorte qu'en augmentant le produit de ces revenus, il établit auſſi la plus exacte juſtice dans la manière de lever les taxes. En 1541 il nomma huit citoyens ſous le titre de *Réformateurs* de la province de Piſe, pour en faire meſurer les terreins, les eſtimer, afin que chacun contribuât à raiſon de ſa quotité aux dépenſes qu'exigeoient la culture & la ſalubrité des campagnes. La guerre & la réſiſtance opiniâtre que Piſe fit à la république de Florence au commencement du ſiècle, avoit tellement dévaſté ce territoire, que les habitans s'en étoient retirés : ce qui avoit donné lieu aux eaux de couvrir les campagnes, devenues bientôt incultes & très-inſalubres par la ſtagnation de ces eaux. La ville même détruite en grande partie, & déſerte, n'étoit plus qu'un ſpectacle de misère & d'horreur. Côme voulut remédier à tous ces maux ; & malgré la capitulation de 1509, qui exemtoit les Piſans de tout impôt, il ordonna l'eſpèce de cadaſtre dont on

vient de parler. Cette opération fut achevée en 1551, & l'estimation des biens de la province de Pise, non compris les maisons, se montoit à 2594440 ducats. Les campagnards qui d'abord avoient supporté les charges pour ceux qui étoient exemts, en furent délivrés à l'avantage de l'agriculture. Le 20 décembre 1547, il rappella, par une ordonnance, les anciens habitans de cette province, leur proposant des exemtions, & en invita de nouveaux par des priviléges, dans le dessein de ranimer l'agriculture, & de les engager à dessécher les eaux qui couvroient ce fertile territoire. En 1551, il publia une autre déclaration dans laquelle il spécifioit la manière dont on devoit procéder au desséchement du territoire de Pise, afin que tous les habitans, tant anciens que nouveaux, contribuassent proportionnément à ce travail. En 1548, il invita les *nouveaux* Chrétiens & les Juifs persécutés & chassés de Portugal (*a*),

(*a*) Est-ce par cet exemple que l'Empereur vient de donner en Flandre un état civil aux Juifs ? On ne peut assez approuver

leur proposant différentes immunités & plusieurs avantages. Il voulut qu'ils fussent à l'abri de la fureur de l'Inquisition, leur donna toute sûreté au sujet des délits qu'ils pouvoient avoir commis, & les exemta de toute taxe personnelle & réelle, excepté les tailles ordinaires. Le territoire de Petrasanta mérita aussi ses soins particuliers. Il encouragea les habitans à l'agriculture, & à rendre à l'air sa salubrité en creusant des fossés qui devoient servir à l'écoulement des eaux. Ces soins étendus progressivement à toutes les parties du domaine, & soutenus avec beaucoup de vigueur & de vigilance dans la perception des taxes, produisirent en peu de tems quelqu'augmentation aux revenus publics : mais ils ne purent encore subvenir aux dépenses ordinaires, & en même-tems aux entreprises extraordinaires. En 1550, Côme fit lui-même l'état de tous les revenus du domaine, & l'on voit par le compte collationné de sa propre main, que

ce sage législateur, qui a aussi fait cesser toute distinction entre ses sujets Catholiques & Protestans. *Note du Trad.*

les revenus ordinaires de Florence se montoient à 437934 ducats (*a*), & qu'il en avoit de net 367903 (*b*), selon le détail de chaque article de ces revenus. Quoique ce produit fût assez considérable pour un si petit Etat, si on le compare avec les grandes dépenses qu'il fit pour les fortifications, les édifices de luxe, les secours de troupes & d'argent qu'il donna à l'Empereur, la construction de Portoferraio, celle de quatre galères & de leur entretien, les différentes levées de troupes destinées à la défense de l'Etat, les députations brillantes qu'il envoya dans les Cours, les frais qu'exigeoient tant d'espions qu'il entretenoit en Italie & dans le domaine même, enfin pour le faste de sa Cour, dont l'éclat surpassoit celui des autres Princes Italiens de son rang; on demandera sans doute quelle étoit la vraie source de ses richesses. Ce ne fut certainement pas le grand nombre des confiscations: car, quoiqu'il s'en appliquât une par-

(*a*) Près de quatre millions. *Note du Tr.*
(*b*) Trois millions trois cens onze mille & tant de livres. *Note du Trad.*

tie, il voulut cependant paroître user de clémence & de générosité, pour contraster à certain point avec cette extrême rigueur qu'il employoit contre les rebelles. C'est pourquoi il donnoit une grande partie de leurs biens à ceux de leurs plus proches parens qui lui étoient restés fidèles, en employoit une autre partie à de pieuses fondations, & en distribuoit beaucoup à ses Ministres & à ses serviteurs favoris.

Quoique les arrangemens qu'il prenoit avec les marchands des plus riches places de l'Europe, lui fussent manifestement préjudiciables par rapport au grand intérêt qu'il devoit payer, il en faisoit d'autres où il gagnoit beaucoup dans le commerce, car il s'étoit remis au négoce. Les circonstances où se trouvoit la ville lui en facilitoient les moyens. Depuis les tems les plus heureux du commerce, les Florentins avoient dans les villes marchandes de l'Europe & du Levant, plusieurs maisons de leur nation pour la facilité du négoce & du change. Les privilèges que leur accordoient les Princes, l'espérance du gain les rappelloient vo-

lontiers à ce travail : à l'exemple des autres nations, ils avoient formé des chambres consulaires pour juger entr'eux les causes de commerce, à l'exclusion de tout autre tribunal. Les troubles de la République, les divisions des partis avoient entièrement détaché de la patrie plusieurs de ces maisons : il n'est donc pas étonnant qu'après le siège de Florence, les principaux de ces négocians s'étant rétablis dans la ville, y fissent en peu de tems renaître & le commerce & les arts. On voyoit prospérer au-dehors les chambres consulaires de Rome, de Naples, de Venise & sur-tout celles d'Anvers, de Londres & de Lyon. Il y avoit dans Lyon seul en 1548, trente-sept maisons ou comptoirs de marchands Florentins, comme on le voit énoncé dans les patentes que leur donna Henri II le 27 septembre 1548, pour confirmer les privilèges qui leur avoient été accordés par ses prédécesseurs. Ce Monarque y notifie l'amitié qu'il avoit pour ces corps de marchands en vertu des sommes considérables qu'ils lui avoient prêtées à quatre & cinq pour cent, & à cause du

don gratuit qu'ils lui avoient offert à son avénement à la couronne. En général ces privilèges se réduisoient à jouir de tous les droits & avantages des François, & à être exemts du droit d'aubaine. Côme dès le commencement de sa souveraineté, favorisa particulièrement les commerçans dispersés dans ces places, non-seulement afin de rétablir par leur moyen l'ancien négoce de Florence, mais pour s'intéresser lui-même dans les principales branches de leur trafic, & pouvoir obtenir par leur moyen chez les banquiers, les sommes considérables dont il avoit besoin selon les occurrences. De là vient que plusieurs historiens lui reprochèrent la partialité qu'il avoit pour les riches, & la faveur extrême qu'il leur marquoit. Le monopole qu'il exerçoit dans son domaine (a), le promt débit qu'il trou-

(a) Les circonstances où se trouvoit Côme, sont peut-être le seul cas qui puisse autoriser un Souverain à devenir commerçant sans préjudicier aux intérêts de ses sujets. Les compagnies privilégiées tendent également, sur-tout dans un Etat monarchique, à la ruine du négoce, & à étouffer l'industrie.

voit dans l'Etat de l'Eglise & dans les domaines Espagnols, lui donnoient la facilité de tirer un grand gain de ses marchandises. Il n'y avoit que les Génois qui pussent entrer en concurrence avec lui dans le négoce de l'Occident; mais il ne se refusoit pas à combiner ses intérêts avec les leurs. Le trafic des métaux fut celui qu'il entreprit le premier. Outre la quantité d'étain qu'il tiroit de l'Angleterre, il fit aussi à Lisbonne en 1545 une emplette considérable d'argent dont il fournit pendant quelques années, les fabriques de monnoies de l'Italie. Il étoit en correspondance suivie avec les Fuchers, célèbres négocians d'Augsbourg,

---

Le commerce ne peut y fleurir & y devenir d'un avantage réel au peuple que par la concurrence. L'expérience a prouvé que la cupidité qui forme ces compagnies, les fait finir par des banqueroutes ruineuses pour l'Etat & pour les particuliers. C'est ce qui a fait négliger plusieurs branches de commerce qui seroient devenues très-lucratives, si on avoit permis la concurrence. Il en est autrement dans des corps républicains, où chaque particulier est membre du gouvernement. *Note du Trad.*

qui avoient plusieurs comptoirs dans différentes parties de l'Europe, surtout à Venise : ils avoient aussi affermé les mines de Hongrie. Côme faisoit encore beaucoup d'affaires à Anvers, partie en argent, partie en marchandises, selon la coutume de cette place; c'est-à-dire qu'en tirant la valeur de cent mille ducats, il en avoit soixante-quinze mille en argent dont il payoit l'intérêt légal à raison de douze pour cent, vu que dans cette place il étoit défendu d'en exiger un plus considérable; & le reste étoit délivré en marchandises au prix de la juste valeur sans payer aucun intérêt. Il donnoit les sûretés convenables pour la rentrée de cette somme dans les termes convenus, en hypothéquant une partie des revenus de ses domaines en faveur des créanciers de ces sommes. Dans la guerre qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, fit à la France, ce Roi avoit tiré de cette manière plus d'un million de ducats de la ville d'Anvers; & les marchands Florentins lui en avoient déjà procuré la négociation. Les marchandises consistoient en cuivre, bijoux, futaine, grains; que le Duc

tiroit pour les détailler en Italie à son propre profit. Charles V fit de semblables affaires; mais ne débitant qu'au comptant, il y avoit un désavantage évident. Côme tenoit toujours deux galions occupés au transport des marchandises du Levant & de l'Italie, allant dans les ports d'Espagne & de Flandre d'où ils revenoient chargés de ces marchandises. La duchesse Eléonore même, aussi attentive à ce négoce que son mari, amassa de cette manière des sommes considérables.

Voilà donc ce qui fit passer Côme pour le Prince le plus riche & le plus pécunieux de l'Italie ; ce qui le mit aussi en état de fournir à Charles V des sommes très-grosses pour ce tems là, & le fit respecter, même craindre des Italiens. Par ce moyen il parvint à ranimer dans ses Etats les arts qui s'en étoient éloignés pendant les révolutions précédentes. A son élection il trouva la ville dépourvue des arts relatifs au luxe, & même de quelques-uns de nécessité indispensable ; de sorte qu'en 1539 on fut obligé de faire travailler à Naples toute l'argenterie nécessaire aux noces d'Eléonore de

Tolède, parce que cet art manquoit à Florence. Il n'y avoit pas non plus de verrerie, ni de manufactures de cire, sans parler de beaucoup d'autres qui en avoient disparu dans le tems du siège, & que le duc Alexandre avoit négligé de rappeler. Les travaux en laine, première source du commerce de la République, avoient repris vigueur avec le rétablissement de la tranquillité; mais Côme y donna encore plus d'activité par ses soins. En 1537 il y avoit à Florence soixante-trois maisons de commerce pour cette partie de l'industrie; elles étoient même accrues au nombre de cent trente-six en 1551. Sans donner ici un relevé exact de la quantité des travaux & de l'étendue du commerce, on voit manifestement les progrès de l'industrie parmi les habitans. C'étoit sur-tout dans le Levant que se faisoit l'exportation des draps. On y avoit établi un comité sous le titre de *Conservateur du commerce du Levant*. Ces officiers avoient une inspection particulière sur cette branche de commerce. Florence tenoit un consul à Constantinople, &

la nation y jouissoit de très-grands privilèges, qui étoient toujours confirmés par les nouveaux Sultans. Mais les pirateries des Turcs, le peu de sûreté des marchands, le transport du négoce dans d'autres contrées éloignées, diminuèrent le trafic des Florentins, au point qu'en 1551, il n'y avoit plus que quinze maisons de cette nation dans Péra (*a*). Elles voulurent le rétablir dans son ancienne vigueur, & se réunirent toutes pour faire un présent extraordinaire au Grand-Visir. Ce présent consistoit en trente pièces de drap, quinze pièces de *garbo* & quinze autres de S. Martin, avec autant de pièces d'étoffes de soie; mais cet effort fut inutile, le commerce alla toujours en déclinant. Cette branche de négoce réussit plus avantageusement du côté de l'Occident, car outre les draps mentionnés, on y estimoit & recherchoit singulièrement *les serges* de Florence. Cette étoffe qui eut par-tout le plus grand débit, fit tomber par la suite les

(*a*) Réputé fauxbourg de Constantinople.

draps de *garbo* dont la qualité fut ſurpaſſée par ceux d'Eſpagne & de Flandre. Malgré la rigueur des anciennes loix, Côme n'omit rien pour favoriſer ces manufactures*, permettant aux étrangers de s'aſſocier pour cet objet aux travaux des Florentins. La teinture contribua beaucoup à en ſoutenir la vogue. En 1542 Lapo de Diacceto étoit dans l'Italie le ſeul qui eût le ſecret de préparer la teinture en cramoiſi avec la cochenille qu'on apportoit d'Eſpagne. Ce fut en faveur de cette découverte qu'il avoit faite, que Côme, nonobſtant la loi des arts, lui permit de teindre ſecrètement chez lui. Les Vénitiens offrirent beaucoup d'argent à ce Lapo, s'il vouloit leur communiquer ſon ſecret : ils demandèrent même au Duc en 1543, de les inſtruire du rapport que les officiers de commerce avoient fait de la découverte de cette teinture. Il réſulta de là, que malgré les loix des arts, c'étoit à Florence que l'Angleterre & la Flandre envoyoient les draps qu'on vouloit avoir teints de cette couleur. Le Duc ne manqua pas d'y mettre de gros impôts à payer

par ceux qui les envoyoient. La couleur pourpre étoit encore particulière aux ouvriers de Florence. Ces draps destinés aux habits des Prélats, furent d'un aussi grand profit à la ville que les cramoisi. Les manufactures en soie n'y étoient pas moins florissantes, & ces étoffes étoient très-recherchées en Espagne & dans les autres Cours de l'Europe, sur-tout ses draps d'or. La cour de Charles V se faisoit honneur des étoffes de Florence, & le Duc n'attachoit pas peu de gloire aux présens qu'il en faisoit aux Ministres de Sa Majesté, & aux personnages les plus distingués. Quant à cette branche de commerce, il constituoit des fonds dans les diverses maisons mercantiles, tant de Florence que des autres villes marchandes, s'associant avec les négocians, de sorte qu'il en tiroit un lucre considérable; & ce lucre réuni aux revenus ordinaires de l'Etat, lesquels augmentoient à proportion du commerce, rendoit le Duc un objet d'envie à tous les Princes de l'Europe.

Il apporta autant de soin pour étendre le commerce aux autres villes

ſubalternes de ſes domaines. Dans ces vues il permit à pluſieurs de ces villes d'établir des manufactures de draps; ce qui leur avoit d'abord été défendu par la République : mais il borna la qualité des draps à quarante ſols par aulne. La ville de Piſe ſur-tout mérita ſon attention. Sa poſition avantageuſe, le voiſinage de la mer ſembloient inviter le Duc à y faire fleurir les arts & le commerce. Après y avoir pourvu à la culture des champs & à la ſalubrité de l'air, au moyen des loix & du cadaſtre, & avoir appelé dans les campagnes les anciens & les nouveaux habitans, il y réveilla les arts de première néceſſité en y rétabliſſant les études & faiſant conſtruire des galères, ce qui le mettoit à même d'y faire naître les arts qui ſoutiennent le luxe & le commerce. En 1548, nombre d'étrangers, Portugais & autres, étant venus à Florence, ville qui étoit comme l'entrepôt des marchandiſes, Côme y établit une rafinerie de ſucre, qui s'y ſoutint avec beaucoup de ſuccès pendant quelque tems. La réſidence qu'il faiſoit en hiver dans ſa capitale, ne contribuoit pas peu à lui

faciliter l'exécution de ses desseins à l'avantage de cette ville. Jaloux de tirer du profit des richesses que la terre cache dans son sein, il voulut tenter l'exploitation de toutes les mines de ses Etats. Il fit donc venir de Hongrie, en 1547, des ouvriers experts dans ce genre de travail, & fit avec Zeglier leur chef, un traité en forme de réglement, l'adaptant à l'exercice de leurs travaux. Les mines qu'il essaya furent celles de cuivre de Montecatini, de Volterra, & celle d'argent de Campiglia. L'essai prouva que les mines de Petransata étoient les plus riches; de sorte qu'elles fixèrent son attention & celle de ses successeurs; mais la fouille des alumières fut la plus utile aux arts de la ville. Depuis le XIIIe siècle, la République s'étoit occupée de la fouille de ces mines dans ses domaines. L'expédition que Laurent-le-Magnifique fit contre les habitans de Volterra, avoit même été occasionnée par les alumières de Sasso (*Saseno*). En 1483, la République transporta aux manufactures en laine, ses droits & prétentions sur les alumières du domaine; & les *conser-*

vateurs des arts apportèrent tous leurs soins pour recueillir une matière aussi nécessaire aux manufactures. Ces fouilles avoient été négligées au commencement du XVIe siècle. Le Duc voulut alors les faire reprendre, & afferma à don Ferrante d'Appiano les alumières de *Valle* & de *Montione*. La jalousie de Paul III, qui prétendit protéger le monopole de celles de la Tolfa, dans lesquelles Octave Farnèse avoit un intérêt; les vexations que le Duc éprouva par ce motif, en firent cesser les fouilles de tems à autre: car le Pape n'oublia pas de le menacer des censures ecclésiastiques, s'autorisant des droits de la mense de Massa & d'un bref de Pie II, auquel Paul assuroit que les Princes de la chrétienté avoient tous adhéré. En vertu de ce consentement unanime, les Princes, selon lui, s'étoient obligés à fermer toutes les fouilles de ces mines. Mais ce prétendu bref, inutilement produit par la Chambre Apostolique dans les âges postérieurs, est à présent oublié pour jamais. A la mort de Paul III, Côme reprit les opérations avec vigueur, & s'accorda avec Jules III, son succes-

ſeur, pour la fouille de ſes propres minières : il ne refuſa même pas d'avoir un intérêt dans l'admodiation de celles de la Tolfa, ce qui lui procura un grand bénéfice.

Ces travaux des mines inſpirèrent au Duc le goût dominant du ſiècle. Chacun alors cherchoit à faire de l'or par la (a) *combinaiſon* de différens métaux. Comme les Phyſiciens erroient encore dans le chaos obſcur des opinions péripatéticiennes, loin de ſe rapprocher des théories ſimples & évidentes, qui ſeules peuvent décéler la marche de la nature, ils n'en recherchoient non plus les effets que par des procédés occultes & extraordinaires. Côme, s'étant laiſſé préoccuper par un penchant pour cet art abuſif, fit conſtruire un laboratoire dans ſon palais, & s'amuſa des différentes compoſitions de métaux & de minéraux. Tous les

(a) Je ne ſais ſi l'Auteur a bien ſenti le ſens propre du mot *combinaiſon* : c'étoit le vrai moyen de ne jamais faire d'or. Il étoit cependant poſſible d'en extraire, mais à des frais qui ne ſont jamais payés par les réſultats. *Note du Trad.*

gens à ſecrets de ce ſiècle étoient bien reçus chez lui ; & c'étoit un ſouverain plaiſir pour ſon Alteſſe d'apprendre de nouveaux procédés pour faire des expériences. Les compoſitions des poiſons ne furent pas les dernières de ſes recherches ; il paſſa même en Italie pour celui qui ſavoit préparer les plus violens. Comme l'erreur & la vanité conduiſent quelquefois à des découvertes utiles, ſon laboratoire devint célèbre en Europe, pour les remèdes & les préparations médicales qui s'y firent par la ſuite.

Son expérience dans le commerce étoit ſi connue, que les villes les plus conſidérables de l'Europe lui offroient les entrepriſes les plus importantes. Pizaro lui envoya ſon confident Raphaël Acciaioli, pour l'engager à s'intéreſſer dans l'exploitation des mines du Pérou : mais l'éloignement des lieux, la crainte d'être trompé, l'en empêchèrent, d'autant plus qu'il ne manquoit pas d'occaſions de faire les plus grandes entrepriſes en Europe, & ſur-tout en Italie. En 1548 il avoit affermé le ſel dans le Milanois, s'obligeant à le donner au

même

même prix que celui de Chypre. Il prit aussi un intérêt dans la pêche du corail de (*a*) l'isle de Tabarca. C'étoit le vice-roi de Sicile qui donnoit ordinairement à ferme cette pêche, à la charge en même-tems de défendre l'isle. Cependant le plus grand objet de son commerce étoit les grains, le vin, l'huile qu'il tiroit continuellement du Levant & de la Sicile, pour en faire le débit dans ses Etats & dans d'autres parties de l'Italie. Il se mit à ce commerce à l'occasion du déplorable état de l'agriculture en Toscane, de la dépopulation des campagnes, & de l'horrible cherté qui désoloit cette contrée. L'aversion naturelle des commerçans pour l'agriculture, le gros intérêt que produisoit l'argent, les impôts onéreux mis sur les cultivateurs, les loix peu réfléchies de la Républi-

(*a*) Les Génois y entretiennent deux cens hommes, & sont maîtres de cette pêche moyennant une redevance qu'ils payent aux villes de Tunis & d'Alger. Il y a une ville avec un port de même nom sur la côte d'Afrique, à l'embouchure du Guadilbarbar. *Note du Trad.*

que, concernant une profession de laquelle seule dépend la vie & la subsistance de l'homme, avoient fait abandonner entièrement l'agriculture par les habitans du comté & du district. Les négocians prétendant, par une maxime abusive, *que l'argent supplée à tous les besoins*, inspiroient du mépris pour l'économie rurale & la possession des terres; on n'en faisoit de cas qu'autant qu'elles pouvoient servir au faste & aux plaisirs. Lorsque Laurent le Magnifique convertit en fonds de terre, dans le domaine, tout l'argent qu'il avoit dispersé par son commerce dans les différentes villes de l'Europe, nombre de familles, déjà fatiguées du négoce, suivirent son exemple. Les alternatives qu'éprouva la République, depuis 1494, jusqu'en 1530, furent des plus funestes à l'agriculture; & le duc Alexandre ne gouverna pas assez de tems pour voir les avantages de la tranquillité qui avoit reparu. Mais le gouvernement, devenu celui d'un Prince, ne changea ni les loix, ni la constitution économique de l'Etat; les citoyens assujettis conservèrent ce même esprit de négoce, & continuè-

rent à regarder l'agriculture comme une profession de second ordre, & subordonnée au commerce. Côme les entretint lui-même dans cette manière de penser: l'horrible cherté de 1539 lui suggéra le moyen d'entreprendre un commerce de vivres très-étendu, pour secourir ses sujets, & en faire en même-tems son profit particulier. Il y fut aisément décidé, voyant que l'état relatif ou intrinsèque des campagnes de son domaine, ne lui permettoit pas d'en espérer la subsistance des habitans sans un effort extraordinaire. Les champs fertiles de Pise étoient déserts, couverts d'eau. Des factions se déchiroient l'une l'autre avec fureur dans Pistoia & ses dépendances; les cultivateurs détournés de la glèbe par l'esprit de parti & de sédition, abandonnoient les champs. La fertile province de la Valdichiane étoit noyée en partie par des lagunes & des flaques, que le Pape, les Florentins & les Siennois regardoient comme une barrière pour leur domaine. Ce n'étoit plus que dans les montagnes & dans les trois vicariats des environs de la ville, où l'agriculture avoit conservé certains

vigueur. Le mémoire que Côme a laissé écrit de sa main, relativement à cet objet, montre que l'agriculture occupoit dans le vicariat de Scarperia, trois mille quatre cens vingt-une paires de bœufs, dans celui de S. Jean, trois mille cinquante-une, & dans celui de Certaldo, cinq mille trois cens vingt-cinq. Il est certain que les environs de Florence devoient être incultes & remplis de bois, puisque la même année les loups venoient faire des ravages à sept milles de la ville, enlevant les troupeaux, déchirant les bergers; de sorte que le Duc fut obligé d'ordonner une chasse, & d'assigner des récompenses à ceux qui tueroient ces animaux féroces. Dans ces circonstances, Côme, après avoir imaginé les moyens de faire renaître l'abondance dans la ville, par différentes loix qu'il crut utiles, suivant les rapports de ces tems-là, eut soin de tenir en toute saison ses forteresses garnies d'une quantité abondante de grains & de vivres qu'il se procuroit au dehors, afin d'en pourvoir ses sujets dans le besoin. Ce fut sur-tout ce qui lui concilia l'amour du peuple. En effet, le

peuple lui en donna une preuve bien certaine, lorſqu'il déchargea toute ſa fureur ſur le cadavre de Buonaccorſi qui avoit fait une conjuration contre la perſonne du Duc. En 1550 & 1551, l'Italie fut affligée d'une horrible famine; mais Côme bien pourvu de grains, en alimenta ſes ſujets, & en vendit à grand prix aux Siennois & aux villes de l'Etat de l'Egliſe. Pendant cinq mois conſécutifs il fit tous les jours diſtribuer du pain, au ſon de la cloche, à neuf mille pauvres de Florence, qui participoient à ce bienfait. On en fit de même à proportion dans les villes ſubalternes du domaine, & les maiſons religieuſes furent obligées de contribuer à ces ſecours avec leurs propres fonds.

On préſumera facilement combien Côme tiroit de richeſſes du commerce, ſi l'on enviſage les dépenſes qu'il ſoutint pour la défenſe & la grandeur extérieure de ſon Etat, pour le luxe & la magnificence de ſes palais & de ſa Cour. La conſtruction de Portoferraio, bâti ſur un rocher eſcarpé, loin de toute habitation; la néceſſité abſolue d'y tranſporter tous les matériaux de Piſe, joint à cela la promptitude de

l'exécution, lui firent dépenser des sommes immenses : en trois ans toutes les fortifications furent achevées, & il y avoit déjà établi plus de soixante familles. Les forteresses & les réparations intérieures du domaine étoient à la charge de l'Etat ; mais les frais qu'exigeoient les côtes maritimes, les galères du Duc & leur entretien, étoient entièrement pris de son propre trésor. Cette nécessité de bâtir lui inspira une passion singulière pour les grands édifices, tant publics que particuliers, & pour l'embellissement de la ville. Peut-être aussi la magnificence & la gloire de ses ancêtres furent-elles un puissant exemple qui excita en lui le desir de rappeler les beaux-arts que les calamités antérieures avoient fait éclipser. Cependant la patrie de Michel-Ange fomentoit encore quelques étincelles de ce génie qu'il avoit su y inspirer. Les esprits qui n'étoient qu'abattus sous le poids des disgraces y languissoient dans l'attente d'un Mécène qui voulût les mettre en liberté. La gloire & la grandeur des Princes Italiens de ce siècle, étoient en grande partie fondées sur la protection & la

ſaveur qu'ils accordoient aux beaux-arts. Les Médicis, & particulièrement Léon X, avoient comme établi cette maxime ſi avantageuſe à la ſociété; & les Papes qui le ſuivirent, l'avoient appuyée par leurs opérations. La République & les Souverains honoroient à l'envi les meilleurs artiſtes, & jamais on ne rendit de plus juſte hommage au génie & au mérite. Michel-Ange eut le ſurnom de *Divin*, & tout le faſte pontifical s'abaiſſoit devant lui. Côme marchant ſur ces traces, favoriſa, protégea les arts dès les premières années de ſon gouvernement, & devenu l'émule de la gloire de ſes ayeux, il goûta les ouvrages des plus habiles artiſtes, employa auſſitôt à orner ſes palais, les ciſeaux, les pinceaux de François Salviati, de Puntormo, de Bandinelli, de Bronzino, & du moine Jean Angelo. Il confia à Tribolo, architecte & ſculpteur, la direction des bâtimens & des embelliſſemens de ſa maiſon de campagne de Caſtello. *Bienvenu* Cellini fut rappelé de France: il orna la ville de la ſtatue de Perſée, & y perfectionna la gravure pour l'empreinte des médailles

& des monnoies. Côme desiroit aussi le retour de Michel-Ange : mais occupé à l'église de S. Pierre de Rome, & pressé par les instances de Paul III, cet homme célèbre ne put revenir. Malgré cela Côme lui envoya l'évêque Tornabuoni en 1546, muni de lettres de créance, pour traiter avec lui de son retour, lui offrant toute franchise & une pension à sa volonté, le grade de sénateur des *Quarante-huit*, & l'emploi qu'il voudroit. Ce fut avec la même passion que le Duc entreprit en 1546 la *bourse* des marchands, dans le marché-neuf. En 1548, le Bandinelli commença le chœur & le grand autel de Sainte Marie *de la Fleur*; cet autel n'étoit auparavant qu'en bois. Dans le même tems on reprit les travaux de la bibliothèque de S. Laurent, qui avoit été commencée par Clément VII. La maison de campagne du côteau fut augmentée, on y fit des parcs, des allées, des aqueducs & des fontaines, & tout y respira le plaisir & la volupté. En 1540, Côme avoit déjà entrepris de rendre plus commode & plus pompeux le séjour du palais ducal, ancienne résidence de la Répu-

blique. En 1545, il fit venir de Flandre une compagnie de tapissiers, sous la direction de Rosts, voulant établir cet art à Florence, d'abord pour l'ornement de ses palais, & ensuite pour en faire une branche de commerce dans ses domaines & dans les contrées voisines. Salviati, Puntormo, Bronzino furent chargés de faire les dessins & les cartons de cette manufacture. Côme acheta en 1549 le palais de Bonaccorso-*Pitti*, édifice qui en retient encore le nom, & qui avoit été bâti en 1460 par Luc *Pitti*, avec beaucoup de magnificence. Le Duc destinant ce palais pour sa résidence, y envisageoit la beauté de l'édifice qu'il vouloit encore embellir par l'élégance des ouvrages qu'il se proposoit d'y ajouter; d'ailleurs il étoit accompagné d'un jardin délicieux. On tira donc pour cet effet de nouvelles espèces de marbres & de pierres des entrailles de la terre : les monts de Seravezza fournirent particulièrement des marbres panachés, d'autres blancs, propres à faire des statues, & qui ne le cédoient pas à ceux de Carrara. On alla chercher en Sicile & dans le royaume de

Naples, des plantes, des fleurs pour le jardin de Boboli, & le goût des délices inspira progressivement le goût plus intéressant de l'agriculture. Enfin le génie & la magnificence de Côme animèrent tellement les arts & l'industrie pendant le court espace des dix premières années de son gouvernement, que les édifices & les ornemens de la ville donnèrent lieu de ne plus regretter les tems heureux de la République.

Cette noble passion du Duc devoit nécessairement être accompagnée du goût des spectacles & de leur magnificence. L'amour des lettres, une estime particulière pour ceux qui s'y distinguoient, en furent aussi une heureuse conséquence. Comme Léon X, il prenoit un singulier plaisir aux pièces de théâtre : il ornoit la scène de décorations où l'on voyoit briller tout ce que l'imagination, l'émulation des artistes, peintres & sculpteurs, produisoient de plus parfait. Dovizi, Machiavel, l'Arioste, le Trissin, imitateurs des Grecs & des Latins, avoient, dès le commencement du siècle, créé, animé le théâtre

Italien (*a*): il fut même plus brillant à son origine que dans ses progrès. L'académie de Florence ne manquoit pas de fournir de nouveaux sujets pour les spectacles. Pierre Arétin envoyoit de Venise au Duc ses comédies pour être représentées à la Cour. Côme se livroit à ces amusemens pour se délasser de ses occupations : il étoit persuadé que les spectacles pouvoient contribuer à la réforme des mœurs, à adoucir le caractère farouche des citoyens, & à les attacher peu-à-peu au nouveau gouvernement, en leur faisant perdre ces idées noires que leur suggéroit le triste souvenir de l'état Républicain. Mais il fit connoître plus manifestement sa manière de penser en 1545, en voulant que le peuple fût aussi intéressé aux spectacles. Dans ces vues il renouvela les *représentations des puissances*, qu'avoit imaginées le duc d'Athènes, lorsqu'il s'étudioit de toute manière à se concilier la faveur

(*a*) Ce théâtre, très-médiocre à son origine, est resté à peu près au même degré d'imperfection. Il faut des farces aux Italiens; c'est le goût de la nation. *Note du Trad.*

du peuple, à fin de s'assûrer la tyrannie de la République qu'il avoit asservie. Ce spectacle consistoit à représenter à différentes fêtes de l'année, & dans différens quartiers de la ville, quelque fait imaginaire, ou une action de héros de roman, pour occuper le peuple & l'engager dans cette rivalité qui éclatoit alors, non-seulement entre les habitans des différens quartiers, mais même entre ceux qui dirigeoient les spectacles de ces fêtes. Pour inspirer davantage le goût de ces plaisirs, il voulut que les compagnies laïques qui assistoient ordinairement à la procession de S. Jean-Baptiste, représentassent toutes quelques histoires qui fissent allusion aux actions de ce patron de la ville. Les spectacles ordinaires jouirent également de sa faveur & de sa protection. Ce fut ainsi que Côme dissipa le caractère soupçonneux & méfiant qu'avoit pris la nation par les changemens alternatifs de gouvernement, & lui rendit cette gaieté, cet air serein qu'elle avoit eu sous le vieux Côme & Laurent le Magnifique. Imitateur zélé de ces glorieux ancêtres, non-seulement il protégea les lettres &

les savans, il fonda même une académie dans son propre palais. Persuadé que pour étendre davantage les progrès des sciences dans la nation, il falloit y faire connoître les Grecs & les Latins, il s'occupa de faire traduire leurs livres, sans négliger la culture du dialecte Toscan qu'il vouloit maintenir au degré de supériorité que lui avoient donné sur les autres idiômes de l'Italie, les plumes du Dante, de Bocace, de Petrarque. Depuis 1373 que Bocace avoit commencé à interprêter publiquement *la comédie* (le poëme) du Dante, on s'attachoit généralement à Florence à perfectionner & à polir la langue. On ne la cultivoit pas moins à Pise où la chaire destinée à ce genre d'étude étoit remplie par François de Buti. Jean Mazzuoli, nommé le *Stradino*, avoit réuni une compagnie d'hommes de lettres qui s'occupoient de l'examen & de la critique des auteurs classiques, dans le dessein de les traduire en Toscan. Côme, dès les premières années de son gouvernement, avoit attiré cette société dans son palais, l'avoit encouragée par des récompenses, & enfin fonda l'aca-

démie de Florence, qu'il décora du titre de *sacrée*. On voit quel étoit l'esprit de cette académie par le diplome qu'il fit publier le 22 février 1542. On y voit, dis-je, que tous ses soins tendoient à faire fleurir les langues grecques & latines, à inspirer le goût de l'ancienne littérature & la culture du langage Toscan. Il y statue en même-tems les droits & les privilèges de cette académie; en conséquence il retint auprès de soi les gens de lettres qui étoient dans la ville, & rappela en faveur de Bembo, le rebelle Varchi qui s'étoit expatrié. Carnesecchi, Domenichi, Giambullari, Segni étoient du nombre des académiciens. En 1549 Charles V demanda une traduction de la *consolation* de Boece, faite par cette compagnie; Côme en chargea Domenichi & Varchi qui en firent chacun leur partie. Il rétablit aussi l'université de Florence, & Vettori y fut nommé pour enseigner le grec. Verino & après lui Lapino, y remplirent la chaire de philosophie. En 1546 Dazzi y enseigna les lettres grecques & latines. Tous ces savans guidés par le même esprit

que le Prince, se disputoient à l'envi la gloire de propager les connoissances & d'exciter la jeunesse à l'étude. Ce fut à cette ardeur qu'on dut ces nombreuses traductions des auteurs grecs & latins qui parurent à Florence pendant les douze premières années de Côme. Les académiciens se faisoient un honneur de les lui dédier. Côme jaloux de faciliter les succès de l'académie, & de donner aux gens de lettres les commodités nécessaires pour leurs travaux, fit venir à Forence Laurent Torrentin, imprimeur Flamand, lui monta une imprimerie avec deux presses & des caractères *italiques*, ou de *l'écriture courante* des anciens, y joignit aussi des caractères grecs; il lui accorda différens privilèges, des immunités & une pension pour douze ans. Arnaud d'Harleem, qui avoit déjà dédié un dictionnaire au Duc, vint à Florence avec cet Imprimeur. Cette protection que Côme accordoit aux savans lui fit même dédier les ouvrages qui paroissoient en d'autres contrées de l'Italie, & chez les étrangers; & nombre de savans recherchoient son service & sa faveur. Jove, historien cé-

lèbre, étoit singulièrement estimé de Côme; mais Charles V avoit bien recommandé au Duc de prendre garde que Jove n'insérât dans son histoire aucun fait qui pût préjudicier à la gloire de Sa Majesté; car cet Empereur étoit extrémement jaloux que sa renommée ne souffrît pas d'altération. La compagnie de cet homme de lettres procuroit un délassement très-agréable au Duc : il aimoit à l'avoir auprès de soi, & lui marquoit la plus grande estime. Jove mourut à Florence le 13 décembre 1552. Toute la Cour assista à ses funérailles ; & son corps fut inhumé dans l'église particulière à la Maison de Médicis.

Les progrès des lettres devoient aussi frayer la route à des sciences plus importantes par leur effet direct, & montrer le moyen de les enseigner & de les perfectionner. Ce fut dans ces vues que Côme s'occupa de rétablir l'université de Pise, d'y rappeler les arts, invitant par des honoraires considérables, les hommes les plus célèbres de l'Italie & des nations ultramontaines, à venir y enseigner. Depuis le passage de Charles VIII, & la

révolte de Pise, l'université de cette ville avoit été dispersée ; & la république de Florence après l'avoir réduite à l'obéissance, avoit été trop distraite par ses troubles internes pour songer à ce rétablissement. Le gouvernement du duc Alexandre eut trop peu de durée, & trop d'orages à essuyer ; les soins du Prince ne purent donc se porter vers cet objet. La gloire en étoit réservée à Côme & à son secrétaire Campana, sur lequel il se reposa entièrement pour l'exécution de cette entreprise. En 1542 Côme chargea Philippe *del Megliore* de parcourir les villes de Lombardie pour rassembler les hommes célèbres de cette contrée. Mathieu de Corte (*a*), philosophe très-renommé dans ce tems-là, s'engagea à se rendre à Pise moyennant des honoraires de douze cens ducats par an. On lui assigna une maison convenable ; on le défraya même de toutes les dépenses de son voyage. Branda Porro, philosophe Milanois, & tous les gens propres à

(*a*) Petite ville au milieu de la Corse sur un rocher, avec une citadelle. *Note du Trad.*

accréditer l'ouverture de l'université ; ne furent pas invités avec moins de libéralité. Le Duc forma, sous la direction de Campana, les statuts relatifs à l'ordre & la régie de l'université selon ce qui se pratiquoit alors à Padoue & à Pavie. Il attribua au recteur une jurisdiction indépendante & immédiate sur tout ce qui pouvoit concerner le corps de l'université, sur les personnes même qui étoient obligées d'en suivre les statuts. Les étudians furent divisés en quatorze nations, dont chacune eut un conseiller, & ces quatorze conseillers formant le tribunal de l'université, eurent seuls le droit d'élire le recteur. Afin d'y augmenter le concours des étudians, il ordonna que Pise seroit un lieu libre & franc pour tous ceux qui y viendroient des dehors du domaine, & ne comprit jamais la ville dans les traités qu'il fit avec les Princes voisins concernant la restitution réciproque des délinquans (*a*). Il envoya

---

(*a*) Il paroît que Côme n'étoit pas fort délicat sur cet article. Robertello, dont il est fait mention plus bas, étant professeur à

aussi une lettre circulaire à tous les Généraux des Ordres monastiques qui avoient des maisons à Pise, leur enjoignant de faire cesser tous les cours d'études établis pour la jeunesse dans les autres villes de ses domaines, & de les rétablir dans cette ville pour y rappeler les étudians. Il leur défendit encore de créer aucun docteur régent ailleurs que dans cette ville. Pour cet effet il offrit à ces Moines tous les secours dont avoient besoin les maisons conventuelles qui ne pouvoient pas soutenir ce tort considérable avec leurs revenus. En vertu d'une loi du 10 juillet 1543, aucun sujet n'eut plus la liberté de prendre le grade de docteur dans aucune autre université hors du domaine; & il rendit les pères responsables pour leurs enfans relativement à la peine que la loi prononçoit contre les transgres-

Lucques, y fut convaincu d'un meurtre & banni. Il trouva un asyle à Pise sous la protection du Duc. Ce Robertello avoit un détestable caractère; il injuria tous les savans de son siècle, & cependant fut inhumé avec honneur à Padoue, où il s'étoit retiré. *Note du Trad.*

ſeurs. Paul III permit au Duc d'exiger la dixme des Eccléſiaſtiques en faveur des études, comme l'avoient autrefois accordée ſes prédéceſſeurs. Après toutes ces diſpoſitions on fit l'ouverture publique des écoles le premier novembre 1543. Il y avoit un nombreux concours d'étudians. Robertello rappelant à l'aſſemblée les ſoins du Prince, la gloire & l'intérêt de la nation, exhorta la jeuneſſe à s'appliquer férieuſement aux ſciences. Le Duc toujours prêt lorſqu'il s'agiſſoit de donner plus de luſtre & de renommée à cette univerſité, y établit une chaire de botanique, ſcience qui avoit été négligée juſque-là, & y fit diſpoſer un jardin pour les plantes. Luc Ghini d'Imola remplit le premier cette chaire, & eut la direction du jardin. Le Duc ſe plaiſoit beaucoup à cette ſcience; il fit venir d'Egypte, du Levant, de la Sicile nombre de plantes qui furent par la ſuite comme indigènes dans la Toſcane. Animé par l'eſprit du ſiècle & par l'exemple de tous les Princes contemporains, il établit encore une chaire d'aſtrologie, dont il donna

l'exercice (*a*) au carme Julien Riſtori de Prato. Ce Moine avoit acquis certaine réputation dans cette ſcience, pour avoir prédit la mort violente du duc Alexandre, & découvert quelques embûches qu'on tendoit à Côme. En 1544 il fonda un collège deſtiné à quarante jeunes gens du domaine, & qui ne pouvant ſe ſoutenir dans la ville, faute d'une fortune convenable, trouveroient par-là un aſyle & l'avantage de faire leurs études. Les bourſes furent dotées avec les biens confiſqués ſur les ſujets rebelles. Pour former cet établiſſement il fut enjoint à tous les juges de l'Etat d'envoyer à la Cour une note exacte des perſonnes qui ſuivoient les études, & des études auxquelles elles s'appliquoient, & par quel moyen ces ſujets ſe ſoutenoient. Ce fut parmi ceux-ci qu'on choiſit les quarante bourſiers du nouveau collège. A l'ouverture qu'on en fit, Campana ſe mit à

(*a*) On verra cependant, chapitre neuvieme du tome II, que Côme permit aux Inquiſiteurs de brûler publiquement les livres qui traitoient d'aſtrologie. *Note du Trad.*

table avec eux, les exhorta à s'appliquer aux ſciences, de manière à devenir utiles au Souverain, à eux-mêmes & à la patrie. Côme voulut auſſi honorer de ſa préſence l'univerſité & ce collège. Voyant alors le fruit réſultant de ſa vigilance, il en conçut plus d'ardeur à augmenter la ſplendeur & la gloire de ces inſtitutions. Mais ces beaux débuts & ces excellentes diſpoſitions de Côme rencontrèrent bientôt les plus grands obſtacles dans l'inſalubrité du lieu, dans le défaut des commodités les plus néceſſaires, que ne pouvoit leur procurer une ville à moitié détruite; dans la férocité naturelle des habitans encore troublés par le déſeſpoir où les avoit jeté le gouvernement dur & hoſtile de la République; déſeſpoir qui les rendoit cruels à eux-mêmes & leur faiſoit dédaigner juſqu'aux bienfaits du Prince. C'eſt pourquoi tous les ſujets de l'univerſité, tant profeſſeurs qu'étudians, faiſant difficulté d'habiter cette ville, & demandant avec inſtances qu'on leur donnât un autre domicile, Côme eut beſoin de toute ſon activité, de ſa vigilance & de celle de ſes Miniſ-

tres pour vaincre peu à peu tous les obſtacles. La préſence du Duc & ſes loix le firent enfin triompher des difficultés; il eut même lieu de voir ce grand ouvrage glorieuſement accompli : car le concours des étudians qui ſe rendoient de toute l'Italie à cette univerſité, étoit des plus nombreux. Les profeſſeurs ſe piquoient d'honneur chacun dans leur partie, & tendoient tous à l'envi à rendre cette univerſité célèbre par l'emploi de leurs talens. En effet on y vit briller les premières lumières du ſiècle. Vegio (*a*), Anſuino, Niccolò Guichardin, Roncagallo ſe diſtinguèrent dans la juriſprudence; Corte (*b*), Veſale, dans la médecine. Côme avoit expreſſément demandé ce dernier à Charles V. Fuchſius ſeroit auſſi venu à Piſe s'il n'avoit craint l'Inquiſition.

(*a*) Il ne faut pas confondre ce Vegio avec *Maffée-Vegio*, auteur d'un treizième livre de l'Énéide. Ce livre, ſupérieurement verſifié, attira beaucoup de critiques injurieuſes à l'auteur, qui ne méritoit que des éloges. *Note du Trad.*

(*b*) Mieux connu parmi les médecins ſous le nom de *Curtius*. *Note du Trad.*

Guido Guidi, premier médecin de François I, fut rappelé dans ſa patrie après la mort de ce Prince, & remplit la chaire de médecine en 1548. Niccolò Boldon, Jean Argentier, la profeſſèrent auſſi dans cette univerſité pendant les ſix premières années, tandis qu'André Paſcal, premier médecin du Duc, Alexandre de Ripa, François de la Pieve & François de Montevarchi, ſe rendoient [illegible]bres à Florence dans la pratique de cet art. Colomb de Crémone ſe fit un nom dans l'anatomie depuis 1545 juſqu'en 1548, & Gabriel Fallope depuis 1548 juſqu'en 1551. Branda Porro, Simon Portio de Naples s'y diſtinguèrent dans la philoſophie; celui-ci enſeigna depuis 1545, juſqu'en 1548 avec des honoraires de treize cens florins. Remi Migliorati, Antoine Lapini, Barthelemi Strada, Michel-Ange de Barga, coururent la même carrière avec honneur. Robertello d'Udine ſe fit ſingulièrement admirer dans la philologie. Ce fut lui qui prononça le diſcours d'inauguration. Pierre Angeli de Barga lui ſuccéda dans la partie des lettres latines, en 1547, avec des

honoraires

honoraires de mille florins. Il avoit même été préféré à Sigonius (*a*). Enfin Strozzi s'illustra dans les lettres grecques, & laissa beaucoup de traductions (*b*). Après la mort de Cam-

---

(*a*) Angeli étoit bon poëte; mais Sigonius, auteur de la fausse *Consolation de Cicéron*, avoit beaucoup plus de mérite. Ces deux savans [illegible]nt trouvés en concurrence pour remplir [illegible] même chaire; Angeli fut préféré. Sigonius en eut beaucoup de chagrin; mais il en eut encore plus à l'occasion de sa *Fausse Consolation* de Cicéron. Les reproches trop injurieux que plusieurs savans lui firent à ce sujet, lui causèrent la mort. *Note du Trad.*

(*b*) L'Auteur pouvoit ajouter que Strozzi, depuis les anciens Grecs, est un de ceux qui ont le mieux écrit en cette langue. L'ouvrage qu'il a ajouté aux *Politiques* d'Aristote est profondément pensé, & supérieurement écrit. Je l'ai lu avec autant de plaisir que j'ai lu les Thucydide, les Xénophon, &c. Ce n'étoit pas un de ces savans simplement hérissés de grec & de latin. Côme, qui jugeoit bien les hommes, employoit très-souvent les momens de son loisir à s'instruire à sa conversation sur toutes les matières politiques. Ce savant, homme du plus rare mérite, est connu en littérature sous le nom de *Kyriacus Strozza*. Voyez l'Aristote de

pana, Torello fut chargé de la direction de cette université, & s'en acquitta avec autant de gloire que son prédécesseur.

Duval, tome II, page 462. Côme payoit largement, mais il avoit des hommes, & non de pédans. *Note du Trad.*

Fin du Tome premier.

ERRATA.

Page vj, ligne 16, *lisez*, position & des circonstances où se trouvoient les autres, &c.

Page xvj, ligne 7, *lisez*, patrie & même menacée, &c.

Avis au Relieur pour placer les Figures.

Placez la Planche I, vis-à-vis le Frontispice.
la Planche II, vis-à-vis la première page de l'Introduction.
la Planche III, à la première page de l'Histoire.

